

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

CONTRAT DE VILLE 2015-2020



INTRODUCTION 4

I - L'INSCRIPTION DU CONTRAT DE VILLE DANS LE TERRITOIRE METROPOLITAIN 8

1. LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE.....	8
1.1 Particularités de la Métropole.....	10
1.2 Les quartiers prioritaires de la Métropole (décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014).....	11
1.3 Les quartiers prioritaires de la Métropole inscrits dans un programme de rénovation urbaine.....	11
2. LES DIFFERENTS PLANS STRATEGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE	13
2.1 Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain	13
2.2 L'agenda 21	13
2.3 Le Programme Local de l'Habitat (PLH)	14
2.4 Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).....	15
3. FONDS STRUCTURELS	17
3.1 Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) /les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).....	17
3.2 Le Fonds Social Européen (FSE)	19
3.3 Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER).....	20

II – LES TERRITOIRES INSCRITS DANS LE CONTRAT DE VILLE 21

1. LES QUARTIERS PRIORITAIRES.....	22
1.1 Quartier Nice Centre.....	23
1.2 Quartier Nice Paillon	27
1.3 Quartier Nice Palais des Expositions	31
1.4 Quartier Nice Las Planas	33
1.5 Quartier Nice Les Moulins / Saint-Laurent-du-Var Point du Jour.....	36
1.6 Quartier Nice Ariane / Saint-André de la Roche Le Manoir.....	42
1.7 Quartier Résidence sociale Nicea	46
1.8 Quartier Nice Les Sagnes	48
1.9 Vence Centre-Ville	50
1.10 Carros Centre-Ville	53
2. LES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE.....	56
2.1 Quartier Le Château – Saint-André de la Roche	57
2.2 Quartier des Hautes Vignes – La Trinité.....	58
2.3 Quartier Centre-Ville / Gare – Cagnes-sur-Mer	59



2.4 Quartier de La Vallière – Nice	60
2.5 Quartier Le Rouret Comte de Falicon – Quartier Vallon des Fleurs – Nice	61
2.6 Quartier Sud Pasteur – Nice	63
2.7 Prolongation Nice Centre-Ville	64
2.8 Prolongation Carros Centre.....	65
3. LE QUARTIER VECU	66
III – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	67
1. MODALITES DE PILOTAGE	68
1.1 Le comité de pilotage.....	68
1.2 Le comité technique	70
2. MODALITES D’ANIMATION	71
2.1 Les groupes de travail thématiques.....	71
2.2 L’animation territoriale par les équipes opérationnelles	72
2.3 La programmation	73
3. LA PARTICIPATION DES HABITANTS.....	74
4. LE SUIVI ET L’EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020	76
5. LES ENGAGEMENTS GENERAUX DES SIGNATAIRES	77
5.1 L’Etat et la cohésion sociale.....	78
5.2 La Métropole	91
5.3 Le Conseil Régional PACA	91
5.4 Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	93
5.5 La Caisse d’Allocations Familiales (CAF)	99
5.6 La Chambre de métiers et de l’artisanat des Alpes-Maritimes	101
IV – DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE METROPOLITAIN	102
1. PILIER : L’HABITANT ET SON TERRITOIRE	107
2. PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI.....	111
3. PILIER : COHESION SOCIALE	117
LES ANNEXES.....	124



INTRODUCTION

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les principes guidant la nouvelle génération des contrats de ville 2015/2020 en matière de politique de la ville.

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région.

Deux points d'attention prioritaires pour une nouvelle impulsion de la Politique de la Ville :

- Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre des instruments qui lui sont propres.
- Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place des conseils citoyens, selon les modalités définies dans les contrats de ville.

Les contrats de ville sont le cadre d'action. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale sur la base d'un projet de territoire. Les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 1er de la loi.

« La politique de la ville vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- 1 - Lutter contre les inégalités de tous ordres**, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- 2 - Garantir aux habitants** des quartiers défavorisés l'égalité entre l'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- 3 - Agir pour le développement économique**, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelle ;
- 4 - Agir pour l'amélioration de l'habitat ;**
- 5 - Développer la prévention**, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- 6 - Garantir la tranquillité des habitants** par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance,
- 7 - Favoriser la pleine intégration des quartiers** dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 8 - Promouvoir le développement équilibré** des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- 9 - Reconnaître et valoriser l'histoire**, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- 10- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes**, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposés. »

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération précise les principes de cette nouvelle étape de la politique de la ville :

- La notion de **quartiers prioritaires**, qui seuls bénéficieront des crédits spécifiques de la politique de la ville, après avoir mobilisé en premier lieu les crédits de droit commun ;
- Une politique de cohésion urbaine qui traite de façon concomitante **les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti en mobilisant les moyens des politiques de droit commun**, pour transformer le cadre de vie, faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques des agglomérations et favoriser la mobilité ;
- Enfin, **les habitants qui devront être acteurs**, à part entière dans la mise en œuvre des contrats de ville et qui devront être associés à tous les dispositifs d'action sociale et projets de renouvellement urbain. Des conseils citoyens seront ainsi créés dans les quartiers prioritaires afin de garantir la représentation des habitants dans les instances de gouvernance (pilotage, suivi et évaluation) du contrat et de constituer un espace ouvert aux initiatives répondant aux besoins des habitants.

La circulaire définit également les enjeux des futurs contrats de ville à partir de trois piliers :

- Le pilier « **cadre de vie et renouvellement urbain** » qui concerne des actions concourant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants grâce à la création de nouveaux équipements, à la mobilité dans le parc résidentiel et par l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Pour les opérations retenues au titre de l'ANRU, le contrat déterminera les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale ;
- Le pilier « **développement économique et emploi** » qui développe des actions qui concourent à la réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la Métropole et à une meilleure intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques de développement économique de la Métropole ;
- Le pilier « **cohésion sociale** » qui vise à favoriser le « vivre ensemble » et intègre des actions autour du soutien aux familles monoparentales, de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de l'accès aux soins, à la culture et aux activités physiques et sportives.

En matière de renouvellement urbain, un nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) couvrant la période 2015-2024 a été lancé, programme s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et qui permettra d'apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires. Il vise en priorité les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants.

Afin de faciliter l'aménagement du territoire, de réduire les écarts et favoriser le développement des entreprises dans les quartiers, l'Etat a mis en place des mesures fiscales applicables sur certaines zones :

- **L'abattement de 30 % de la TFPB : concerne tous les quartiers prioritaires.**

C'est un dispositif qui concernait les Zones Urbaines Sensibles et qui est élargi à partir de 2016 à tous les quartiers prioritaires

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux. Cette mesure permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient lourdement sur les charges des locataires.

La loi de finances 2015 confirme le rattachement de l'abattement de TFPB au contrat de ville qui doit être signé par les organismes concernés pour bénéficier de l'abattement. En complément, une convention sera élaborée fixant les objectifs, le programme d'action et les modalités du suivi annuel. Elle constituera une annexe au contrat de ville.

- **La TVA taux réduit 5,5 %**

C'est un dispositif qui concernait les quartiers ANRU et qui a été élargi à tous les quartiers prioritaires et les quartiers inscrits en NPNRU depuis 1er janvier 2015.

Dès signature du contrat de ville, l'application sera automatique comme c'est le cas actuellement pour les quartiers ANRU.

- **ZFU territoires entrepreneurs : Ariane/Bon Voyage**

C'est un dispositif qui concernait la Zone Franche Urbaine et prorogé sur le même quartier (actuellement, 220 entreprises en bénéficieraient dans le quartier).

La nouveauté est : la majoration de 5000€ par embauche de nouveau salarié domicilié en quartier prioritaire, et condition d'embauche d'au moins 50% de résidents des quartiers prioritaires.

La domiciliation en quartier prioritaire est appréciée « au sens fiscal » (Taxe Habitation, Impôt sur le revenu).

- **Activités commerciales de proximité**

C'est un nouveau dispositif. Ce sont des mesures d'exonérations temporaires de cotisation foncière des entreprises (CFE), de contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La notion « d'activités commerciales de proximité » n'est pas, à ce stade, fiscalement définie a priori, mais devra selon la lettre de la loi recouvrir des activités "qui jouent un rôle essentiel pour la qualité de vie et l'attractivité des quartiers"... ; ex-ante, les deux critères déterminants qui sont l'activité commerciale et les entreprises de moins de 10 salariés.

Il s'agira également d'un mécanisme automatique, déclaratif, dans le cadre des campagnes fiscales de l'automne.

- **La nouvelle bonification indiciaire (NBI)**

Cette bonification est un supplément de points indiciaires versés mensuellement à certains fonctionnaires en activité, en raison de la spécificité de leur poste de travail.

Elle est liée à des conditions très précises, elle n'est par conséquent jamais définitivement acquise.

Cela répond à une volonté de reconnaissance de certains emplois requérant de la part des agents qui les occupent une responsabilité ou une technicité particulière. De plus dans le cadre de la politique de la ville, l'objet de cet avantage indiciaire est d'assurer une reconnaissance explicite des sujétions liées à l'accomplissement d'un service dans un quartier dit « difficile ».

Enfin, dans l'esprit du comité interministériel du 6 mars 2015 intitulé « la République en actes, égalité et citoyenneté », le contrat de ville se présente, fondamentalement comme un instrument de promotion des valeurs de la république et de la citoyenneté. Il doit en particulier s'engager, fermement et explicitement, dans la lutte contre le communautarisme.

La cohésion nationale passe aujourd'hui par la cohésion territoriale dans chacun des quartiers de la République et par des politiques de solidarité qui garantissent à chacun les conditions de sa vie citoyenne, dans un juste équilibre entre les droits et les devoirs.

C'est à cette urgence républicaine que répond le contrat de ville. Il doit être un instrument d'affirmation des valeurs de la République, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le contrat de ville engage l'ensemble des partenaires territoriaux contre toute forme de repli sur soi communautaire. Il promeut une République citoyenne, responsable et inclusive.

Le contrat de ville est conduit dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer les conditions de vie concrètes de leurs habitants.

En un mot, le contrat de ville, c'est replacer la République au cœur des quartiers.

Les signataires du contrat de ville s'engagent sur la durée du contrat de ville à porter les objectifs suivants :

- Prioriser les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de cohésion sociale, de développement économique et d'amélioration du cadre de vie, dans le champ de nos compétences respectives, sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale ;
- Assurer le bon usage républicain des fonds publics (cf. charte de vigilance républicaine annexe 1) ;
- Sécuriser les principaux acteurs structurants du territoire, notamment par des engagements pluriannuels dans le respect des règles propres à chaque signataire ;
- Exiger de chaque organisme bénéficiant de nos financements le respect des valeurs découlant des principes de la devise républicaine et de la laïcité (cf. charte d'exigence républicaine annexe 2) ;
- Soutenir les démarches de participation des habitants, des associations et des acteurs économiques, en s'appuyant notamment sur des conseils citoyens mis en place selon les modalités définies dans le contrat de ville ;
- Participer à la mise en œuvre d'un « parcours citoyen » valorisant l'engagement citoyen et l'appartenance à la communauté nationale ;
- Prendre part à la lutte contre la radicalisation et le communautarisme, en formant les agents concernés, en partageant l'information et en participant au traitement des situations signalées ;
- Participer à la gouvernance du contrat de ville, qui réunit annuellement l'ensemble des parties prenantes, afin d'évaluer les actions mises en place sur la base d'un tableau de bord partagé.

L'INSCRIPTION DU CONTRAT DE VILLE DANS LE TERRITOIRE METROPOLITAIN



1. LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE

Créée en janvier 2012, la première en France, la métropole Nice Côte d'Azur (NCA) rassemble 49 communes et 538 600 habitants (2011) dont 344 100 habitants à Nice.

Très orientée vers le tourisme, la métropole NCA s'étend entre mer et montagnes sur un tiers du département des Alpes-Maritimes.

Elle se compose de trois territoires distincts :

- Le littoral concentre 84 % de la population soit 454 800 habitants. L'habitat collectif y est dominant ;
- Le Moyen-Pays, 71 900 habitants, accueille une majorité de familles et d'actifs. L'habitat individuel est majoritaire ;
- Le Haut-pays, 11 900 personnes, population particulièrement âgée. Six logements sur dix sont des résidences secondaires.



Economiquement, la Métropole c'est :

- 60 278 entreprises,
- 228 431 emplois,
- 2 700 chercheurs,
- 35.000 étudiants, un campus universitaire réputé,
- 13 écoles internationales, et des pôles scientifiques mondiaux,
- C'est la 2ème destination touristique et le 2ème aéroport international de France (11,6 millions de passagers en 2014),
- 35 834 demandeurs d'emplois de catégorie A au 1er juin 2015 (+7,8 % sur un an).

1.1. Particularités de la Métropole :

L'économie de la Métropole est fortement orientée vers les activités présentiellees qui répondent aux besoins des résidents et touristes : 76 % de l'emploi contre 65 % dans d'autres territoires comparables (communautés urbaines de Bordeaux, Toulouse, Nantes Métropole, Strasbourg).

Un territoire engagé dans une **nouvelle stratégie de développement** :

- Une économie historiquement fondée sur le tourisme ;
- Une stratégie de renforcement et de diversification sectorielle :
 - Le tourisme et le tourisme d'affaires,
 - La santé,
 - La mobilité,
 - Les nouvelles technologies,
 - La gestion des risques,
 - Le développement durable et les green technologies. Près de 15 % des logements sont des résidences secondaires contre 1,1 % dans les territoires comparables.

L'hôtellerie est un secteur plus fréquent et de plus haut de gamme que sur d'autres communautés urbaines telles que Bordeaux, Toulouse Métropole.

Elle est à destination d'une clientèle étrangère (60% des nuitées).

La population de NCA est plutôt âgée. En 2010, 21,8 % de la population de la Métropole ont 65 ans ou plus (contre 14,6 % ailleurs).

Ainsi développer la « silver économie » et accompagner le vieillissement de sa population constituent deux enjeux importants pour la Métropole.

1.2. Les quartiers prioritaires de la Métropole (décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014)

Sur la Métropole NCA, il y a **10 quartiers prioritaires** :

- Nice Las planas,
- Nice résidence sociale Nicéa,
- Nice les moulins /Saint-Laurent-du-Var Point du jour,
- Nice les Sagnes,
- Nice centre ville,
- Nice Paillon,
- Nice Palais des expositions,
- Nice Ariane/Saint-André de la Roche Le Manoir,
- Vence centre,
- Carros centre.

Le nombre d'habitants en quartiers prioritaires est de **44 740 soit 8 % de la population métropolitaine.**

Le décret fixant la liste des quartiers prioritaires ne fait pas apparaître les listes des rues.

Ainsi, les seuls outils mis à disposition prévus, par le décret, sont des sites web :

- <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil> : permettant une consultation des contours des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville
- <http://sig.ville.gouv.fr/> : permettant de savoir si une adresse est située ou non dans les nouveaux quartiers prioritaires.

1.3. Les quartiers prioritaires de la Métropole inscrits dans un programme de rénovation urbaine

Cinq programmes situés à Nice sont à ce jour validés par une convention de 5 ans avec l'ANRU et les partenaires locaux associés.

Ils concernent plus de 5 500 logements sociaux dans les quartiers à dominante d'habitat social et 11 200 logements en cœur de ville, soit au total 50 000 habitants, et représentent un investissement TTC de 489,2 M€ sur la période 2005-2019, sur les quartiers Pasteur (37,1 M€), Ariane (phase 1 à 122,5 M€ et phase 2 à 40,4 M€), les Moulins (215,5 M€) et le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du quartier Notre-Dame/Vernier/Thiers à Nice (73,7 M€).

Le PNRQAD est le dernier projet validé par l'ANRU, la convention a été signée par l'ensemble des partenaires le 22 mai 2014.

2. LES DIFFERENTS PLANS STRATEGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE

Le contrat de ville s'articule avec les différents plans de développement et de planification qui concernent le territoire de la Métropole et en particulier : le PLUM, l'Agenda 21, le PLH et le PLIE.

Il conviendra que ces documents tiennent compte de la politique de la ville, l'enjeu étant la remise à niveau des quartiers prioritaires.

2.1 Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM)

Conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR), le PLU peut tenir lieu de plan de déplacements urbains (PDU) lorsqu'il est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, qui est autorité organisatrice et/ou de programme local de l'habitat (PLH).

Aussi, la Métropole a prescrit l'élaboration du PLU métropolitain qui comportera un volet PDU, le choix ayant été fait de conserver un PLH indépendant du PLU.

Les objectifs de ce PLU sont structurés autour de trois axes majeurs :

- ✓ Un territoire économique : renforcer la compétitivité et l'équilibre du territoire par un développement économique respectueux de l'environnement et fondé notamment sur la recherche et l'innovation,
- ✓ Un territoire unique : préserver la qualité exceptionnelle de l'environnement et du cadre de vie de la Métropole, comme condition de son développement harmonieux,
- ✓ Un territoire solidaire : conforter l'équilibre du territoire, les solidarités et les proximités pour répondre aux besoins des habitants, en matière de déplacements, d'habitat, d'équipements, de services ; éléments participant au dynamisme du développement économique et de l'emploi.

Le PLU métropolitain, qui vaudra alors PDU, pourrait être approuvé fin 2017.

2.2 L'Agenda 21 métropolitain

L'Agenda 21 métropolitain constitue le schéma directeur, la feuille de route en matière de développement durable du territoire (49 communes) pour la période 2013-2018.

L'Agenda 21 est le projet global permettant à la Métropole de formaliser et structurer sa stratégie en matière de développement durable et de la décliner en un programme d'actions concrètes qui s'articulent autour de 5 axes stratégiques s'inspirant des finalités du développement durable telles que définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, la qualité de vie et l'épanouissement des êtres humains, la production et la consommation responsables.

Elaboré en collaboration avec les communes, l'Agenda 21 métropolitain permet de doter le territoire d'une stratégie et d'un plan d'actions qui :

- ✓ Apportent des réponses aux trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale ;
- ✓ Répondent aux enjeux du territoire, aussi bien ceux du Littoral, du Moyen et du Haut-Pays ;
- ✓ Répondent aux compétences de la Métropole ;

- ✓ Associent les communes membres qui le souhaitent sur des thématiques qui relèvent de leurs compétences. Ainsi 16 des 62 actions de son plan d'actions sont portées par les communes, dont 10 conjointement avec la Métropole.

L'Agenda 21 est avant tout un document fédérateur et accessible aux acteurs du territoire et au public. Il permet aux communes du territoire de collaborer et d'échanger sur des mêmes problématiques communales. Il permet également de réaliser le suivi, de mesurer les avancées de la politique de la Métropole en matière de développement durable et de les afficher en toute transparence dans le cadre du rapport annuel de développement durable métropolitain.

L'Agenda 21 métropolitain a obtenu la reconnaissance nationale « agenda 21 local France » en décembre 2013.

La politique de la ville est traitée dans l'axe stratégique portant sur « la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations » dans l'action intitulée « pour les quartiers en difficulté, mettre en œuvre des projets concernant l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la prévention de la délinquance et la lutte contre les discriminations, la santé et la cohésion sociale ». Cette action est constituée à ce jour de 4 mesures intitulées « mettre en œuvre les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) », « accompagner le dispositif Zone Franche Urbaine de l'Ariane », « suivre la Mission Locale Communautaire » et « mettre en place un observatoire social visant à suivre les évolutions sociales ».

2.3 Le Programme Local de l'habitat (PLH)

Le deuxième PLH 2010-2015 a conforté le rôle de la Métropole en qualité de chef de file de la politique de l'habitat. D'importantes actions ont été conduites afin d'améliorer sensiblement l'offre en logement social sur le territoire, notamment et surtout en dehors des quartiers prioritaires. Le prochain PLH 2016-2021 devra poursuivre voire renforcer ces efforts.

Il aura principalement pour objectifs de :

- ✓ Répondre aux divers besoins en logements et anticiper leurs évolutions,
- ✓ Veiller au respect de la mixité sociale,
- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire pour son développement économique,
- ✓ Poursuivre l'effort de fluidification des parcours résidentiels,
- ✓ Maintenir l'ambition en matière de qualité des logements et de durabilité des constructions,
- ✓ Encourager, soutenir et relayer les initiatives opérationnelles du territoire, notamment celles des communes.

Ce troisième PLH devra prendre en compte les évolutions législatives récentes (renforcement du SRU à 25%, lois ALUR, MAPTAM, loi de programmation pour la ville, etc), tout en intégrant les réelles capacités du territoire tant sur le plan foncier que réglementaire et financier.

Ce PLH et le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain seront élaborés en totale cohérence. La Métropole a fait le choix d'un PLH qui sera un document indépendant du PLUM afin de bien spécifier les enjeux en matière d'habitat avec une approche très spécifique sur les besoins en logements quelques soient les segments du marché. Le PLUM devra être conforme au PLH et permettre la réalisation de ses objectifs en matière de mixité sociale.

La révision du PLH, et les études réalisées en amont de son adoption, permettra également de mener une réflexion sur la mixité sociale à la fois à l'échelle de la Métropole et à celle du quartier. Le PLH déclinera le volet habitat du contrat de ville. L'interaction du contrat de ville avec le PLH va ainsi permettre une mobilisation de

l'ensemble des partenaires autour d'enjeux et de solutions adaptées notamment autour des questions d'utilisation de l'abattement de la TFPB, de l'articulation avec les démarches GUP, etc dans les quartiers prioritaires de la Métropole.

Parallèlement aux études du PLH, il est prévu d'installer la Conférence Intercommunale du Logement d'ici fin 2015, cette dernière aura notamment pour mission d'engager les travaux relatifs à la convention de mixité sociale, annexe du contrat de ville, ainsi que de suivre l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur et la mise en œuvre du dispositif partenarial de gestion de la demande.

2.4 Le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (le PLIE)

La Métropole est le support juridique du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour lequel elle est également organisme intermédiaire pour la gestion du fonds social européen. Ce dispositif est géré au sein de la Direction Habitat et Dynamique Urbaine qui met en œuvre la politique de la ville. A ce titre, le PLIE est un des outils de la politique de l'insertion et de l'emploi mobilisé dans le cadre de la politique de la ville. Les équipes de la politique de la ville et du PLIE interviennent sur des lieux de permanences communs au sein des quartiers afin de renforcer les synergies. Les programmations de la politique de la ville et du PLIE sont articulées afin d'offrir une parfaite lisibilité aux acteurs locaux et permettre une animation territoriale sur le volet insertion-emploi optimisée.

L'objectif est de coordonner la mise en œuvre des politiques d'insertion sur le territoire métropolitain, d'initier des parcours d'insertion pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi et de mettre en œuvre une ingénierie de projets innovante.

Le dispositif a été reconduit par l'Etat, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil départemental des Alpes Maritimes sur la période 2015-2019.

Le PLIE doit être porteur d'une animation et d'une dynamique fédératrices dans lesquelles les partenaires signataires du présent protocole trouvent chacun leur place.

Il doit favoriser le maillage du réseau des acteurs et rendre plus lisible les interventions des uns et des autres liées à l'emploi et à l'insertion sur le territoire.

Au-delà des partenaires signataires du protocole, le PLIE a vocation à favoriser le développement de partenariats avec les acteurs économiques, associatifs et institutionnels agissant sur les champs de l'emploi et de l'insertion professionnelle et sociale. Ainsi, dans la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 fixant les priorités des contrats de ville de nouvelle génération, il est indiqué que le « développement de l'activité économique et de l'emploi est un des trois piliers des contrats de ville. Il fixe comme objectif « la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes ». Le PLIE Nice Côte d'Azur s'inscrit pleinement dans les objectifs et la mise en œuvre du présent contrat de ville du territoire métropolitain.

Dans ce contexte, le PLIE doit notamment :

⇒ Poursuivre, dans la continuité du PLIE 2012-2014, la mise en place de temps d'échanges collectifs et de coopérations partenariales formalisées pour harmoniser, consolider et dynamiser les actions d'insertion professionnelle des différents acteurs économiques, associatifs et institutionnels du territoire.

Au niveau du territoire de la métropole Nice Côte d'Azur, il est plus particulièrement attendu par les partenaires que :

- ✓ Les coopérations avec les entreprises et le monde économique continuent d'être renforcées :
 - pour connaître les besoins de l'entreprise,
 - pour connaître les réalités des métiers vers lesquels ensuite les référents vont orienter les personnes,
 - pour tisser un réseau de partenaires (entreprises et réseaux d'entreprises, chambres consulaires...) qui vont bien vouloir accueillir des personnes pour une découverte du métier, s'impliquer dans un parrainage, dans des rencontres plus collectives sur la branche etc.
- ✓ Des relations avec le monde de l'insertion par l'activité économique et de l'Economie Sociale et Solidaire soient développées :
 - dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion,
 - pour professionnaliser les structures pour l'ingénierie de projet,
 - pour utiliser les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire et d'insertion (ETTI), et les chantiers d'insertion (ACI) comme des étapes de parcours.
- ✓ Une bonne articulation avec les dispositifs et politiques publics liés à l'emploi et à l'insertion professionnelle soit assurée, voire renforcée. Cela se concrétisera en particulier par :
 - une participation aux réunions et travaux du service public de l'emploi de proximité (SPEP),
 - une participation aux réunions et travaux liés au plan départemental d'insertion (PDI).
- ✓ Soit favorisé le rapprochement avec la mission locale communautaire dans le cadre notamment, de la mise en œuvre d'actions accessibles à un public mixte (jeune, jusqu'à 25 ans et pour les plus de 26 ans).
- ✓ La professionnalisation des acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire soit poursuivie.
- ✓ Soit favorisé sur le territoire le développement d'outils et de structures permettant :
 - la construction de parcours d'insertion professionnelle,
 - la levée de freins à l'emploi,
 - l'accompagnement vers l'emploi.
- ✓ Soient diffusées les informations sur les offres de prestations des partenaires au niveau du territoire de la métropole Nice Côte d'Azur en vue de mutualiser davantage les informations.
- ✓ Soient accueillis les bénéficiaires du revenu de solidarité active conformément aux dispositions de la convention d'orientation signée avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes.
- ✓ Soit promue la mise en œuvre des clauses d'insertion au sein des collectivités et autres partenaires concernés par l'application du code des marchés publics.

3. FONDS STRUCTURELS

Le contrat de ville métropolitain s'inscrit dans une démarche intégrée du développement du territoire sur deux axes :

- Le Fonds Européen de développement régional (FEDER)
- Le Fonds Social Européen (FSE)

3.1 Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

Dans la perspective de la mobilisation des fonds européens, la Métropole a défini une stratégie urbaine intégrée articulée autour des objectifs thématiques sélectionnés par la région PACA, désormais autorité de gestion et pilote de la subvention globale du FEDER. La région s'est ainsi engagée dans un partenariat avec la Métropole afin de répondre aux problématiques spécifiques des quartiers prioritaires.

Le FEDER est un dispositif de financement destiné à favoriser le développement économique et social des territoires afin de rétablir une relative égalité entre les régions européennes. Celui-ci permet de financer des projets structurants en s'appuyant sur un réseau de cofinanceurs associés pour atteindre les objectifs de la politique européenne de cohésion.

Dans le cadre de la programmation 2014 - 2020, 10% du programme opérationnel (PO) FEDER seront consacrés au financement d'une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers prioritaires, comme requis par l'article 7 du règlement FEDER. Une convention de mise en œuvre d'investissements territoriaux intégrés (ITI) sera ainsi conclue à l'échelle de la Métropole. Cette stratégie s'organise autour de trois volets permettant de décliner la stratégie régionale du PO FEDER-FSE 2014 - 2020 dont le fil conducteur est l'emploi à l'échelle de ces quartiers :

- ✓ Un volet croissance soutenable avec le soutien à la mise en œuvre d'une mobilité urbaine durable au bénéfice de ces quartiers (Objectif Thématique (OT) 4, priorité 4e),
- ✓ Un volet croissance inventive avec l'accompagnement de la création d'activités et d'entreprises dans les quartiers prioritaires (Objectif Thématique 8, priorité 8a),
- ✓ Un volet croissance inclusive pour développer les infrastructures sociales et sanitaires (Objectif Thématique 9, priorité 9a).

Pour répondre aux problématiques spécifiques des quartiers socialement dégradés, un projet urbain intégré a été élaboré afin de favoriser la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire et mettre l'emploi au centre des préoccupations publiques, en articulation avec les programmes de renouvellement urbain. L'objectif de la collectivité est de rendre plus cohérente et plus efficace l'intégration des fonds publics, nationaux et européens, dans des dynamiques existantes au profit de périmètres particulièrement désavantagés.

L'enjeu principal du projet est de revenir sur l'isolement, tant géographique qu'économique, des deux quartiers prioritaires : le quartier des moulins /Point du jour et le quartier Ariane/Le Manoir, fléchés par l'ITI, et d'en déspecialiser le fonctionnement social et urbain, afin que ces quartiers soient partie prenante du développement économique attendu sur l'ensemble de la Métropole.

La stratégie :

Cette stratégie a ainsi pour vocation d'apporter une réponse concrète aux difficultés identifiées sur le territoire à partir du diagnostic partagé effectué dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, tout en assurant une cohérence globale aux autres politiques menées au niveau de l'agglomération. Elle se décline dans une démarche intégrée de développement social urbain ciblée sur les quartiers prioritaires des Moulins et de l'Ariane-Le Manoir. Elle doit contribuer à l'intégration des quartiers prioritaires en transformant leur image et développant leur attractivité en vue de contribuer à la réduction des écarts, des discriminations et des freins liés à l'emploi.

Les Orientations stratégiques de l'ITI de la Métropole en lien avec le contrat de ville

- ✓ Développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires
 - Soutenir les actions de l'ANRU, notamment dans les locaux à vocation commerciale, de service ou d'activité en cohérence avec la politique de cohésion sociale, l'accès à la culture, la santé et la formation ainsi qu'à la sensibilisation au respect de l'environnement ;
 - ⊗ **En lien avec l'OT 8a :**
 - ❖ Revitalisation économique en pieds d'immeuble : petits commerces et activités artisanales,
 - ❖ Création d'un pôle d'activités et d'artisanat,
 - ❖ Implantation de commerces, support de parcours d'insertion en cœur de quartier.
 - Développer l'économie circulaire et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans un souci de développement durable mais aussi d'ancrage des emplois créés au plus proche des besoins des habitants des quartiers prioritaires ;
 - ⊗ **En lien avec l'OT 9a :**
 - ❖ Susciter l'implantation de services solidaires et de jardins pédagogiques/familiaux,
 - ❖ Implantation d'une structure de l'ESS favorisant le développement durable.
- ✓ Améliorer l'employabilité des habitants par la mise en œuvre de services sociaux et sanitaires adaptés
 - Favoriser la dynamique associative pour augmenter l'accès à des services qui concourent à lever les freins périphériques à l'emploi ;
 - ⊗ **En lien avec l'OT 9a :**
 - ❖ Créer une pépinière associative sur chaque quartier.
 - Accompagner la parentalité pour prévenir le développement de la délinquance et renforcer les compétences d'accompagnement à la scolarité ;
 - ⊗ **En lien avec l'OT 9a :**
 - ❖ Créer d'une structure d'accompagnement à la parentalité.
 - Accompagner et mobiliser les publics vulnérables vers des parcours de prévention liée à la santé ;
 - ⊗ **En lien avec l'OT 9a :**
 - ❖ Création d'un pôle santé pluridisciplinaire (quartier des Moulins).

3.2 Le Fonds Social Européen (FSE)

En tant qu'organisme intermédiaire (OI) pour la gestion d'une subvention globale FSE, la Métropole peut attribuer des concours financiers à des opérations relevant du contrat de ville et soutenir ainsi des projets ayant trait à l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des habitants, mais aussi la lutte contre le décrochage scolaire ou le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires.

Le PO FSE s'articule autour de 3 axes :

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat
- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Ces trois axes se déclinent en 3 objectifs thématiques (OT 8, 9 et 10) et 7 priorités d'investissement (PI).

Les différentes orientations du contrat de ville métropolitain répondent particulièrement à l'objectif thématique 9, « promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination », notamment la priorité d'investissement 9.1 qui concerne « l'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

Les trois objectifs spécifiques (OS) suivants se retrouvent ainsi dans le pilier 2 du contrat de ville :

- OS 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale,
- OS 2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion,
- OS 3 - Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'objectif thématique 8, « promouvoir l'emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » s'applique également au pilier 2 du contrat de ville. En particulier la PI 8.1 qui concerne « l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle » et la PI 8.3 relative à « l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes ».

Au-delà de cette architecture, la mobilisation du fonds social européen sur la programmation 2014 – 2020 doit répondre à des objectifs de cohésion sociale, définie par la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation : pilier essentiel de la stratégie Europe 2020 et dernier pilier du contrat de ville. Ce dernier participera ainsi à la réduction du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale, à l'horizon 2020.

3.3 Le Contrat de plan Etat – région (CPER)

Le contrat de plan État- région (CPER) a vocation à intégrer le contrat de ville dans son volet territorial.

Véritable catalyseur d'investissements, il a pour objectif d'élever le niveau d'équipement des territoires et de soutenir l'emploi. L'enjeu est là encore d'organiser la convergence des financements afin d'exercer un réel effet-levier sur l'investissement local et ainsi peser sur l'intégration des quartiers prioritaires dans la dynamique de l'agglomération.

Il s'organise autour de 5 volets avec l'emploi en fil rouge :

- L'enseignement supérieur,
- La recherche et l'innovation,
- Les filières d'avenir et l'usine du futur,
- La couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique,
- La transition écologique et énergétique.

Les convergences de notre stratégie avec le volet territorial du CPER s'articulent autour de trois piliers :

- L'égal accès de tous les habitants du quartier aux droits et aux services publics et la promotion de l'innovation sociale ;
- La rénovation du cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi, sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle notamment des jeunes les plus en difficulté.

Plusieurs projets incluant du FEDER, articulés avec les priorités du contrat de ville, sont ainsi en lice pour obtenir un financement dans le cadre du CPER. Ainsi, le projet de création d'une régie de quartier dans le quartier des Moulins en fait partie.

LES TERRITOIRES INSCRITS DANS LE CONTRAT DE VILLE

1. LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Nom du quartier	Commune principale	Population du quartier	Revenu médian
Las Planas	Nice	1 220	11 000 €
Résidence sociale Nicéa	Nice	2 140	3 600 €
Les Moulins – Le Point du Jour	Nice, Saint-Laurent-du-Var	6 620	8 700 €
Les Sagnes	Nice	1 340	7 700 €
Centre	Nice	4 370	11 100 €
Paillon	Nice	12 590	9 200 €
Ariane – Le Manoir	Nice, Saint-André-de-la-Roche	10 610	8 900 €
Palais des expositions	Nice	1 560	11 100 €
Centre	Carros	2 060	11 600 €
Centre	Vence	2 230	9 900 €

Les personnes aux revenus les plus faibles de la Métropole vivent dans les zones les plus denses du territoire. Dans certains de ces espaces cohabitent à la fois des étudiants, des ménages modestes et des personnes âgées.

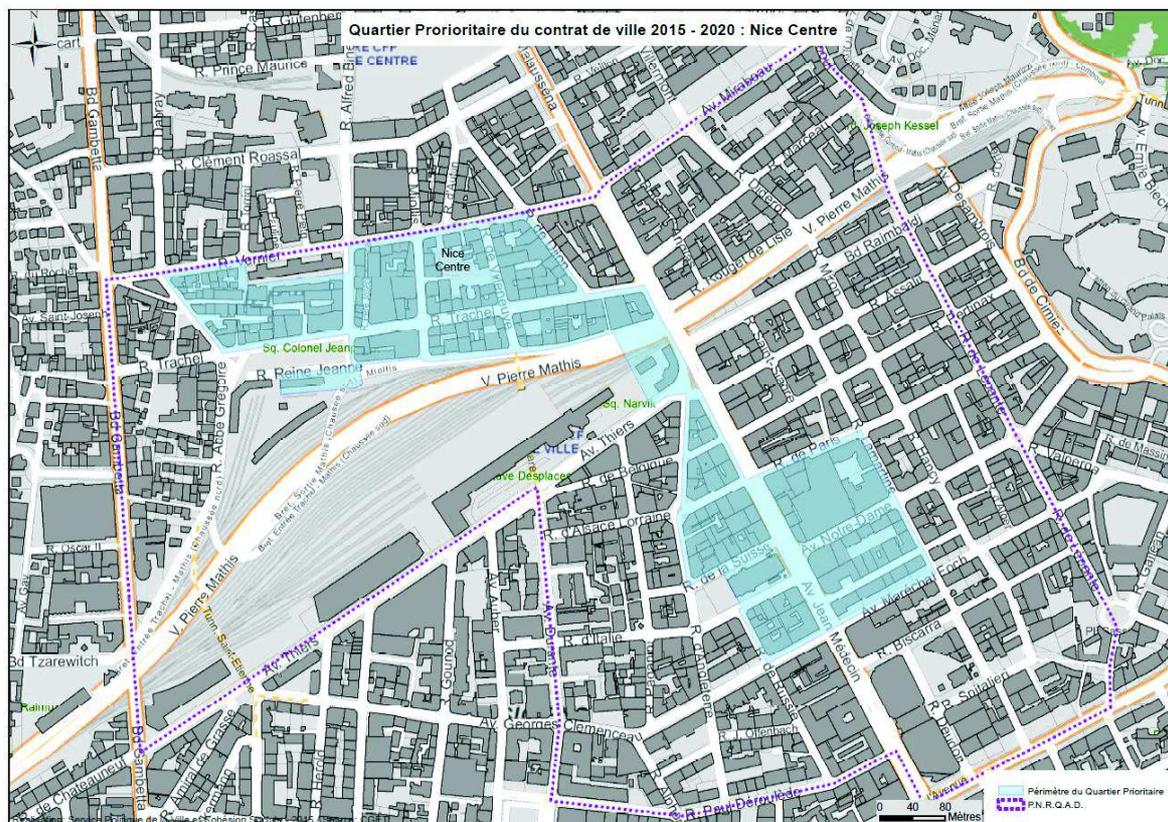
Les familles monoparentales et les personnes en situation de chômage habitent particulièrement à l'ouest de Cagnes-sur-Mer et de Nice, ainsi qu'à l'est, en bordure de La Trinité et de Saint-André de la Roche.

A l'inverse, une forte proportion de chômeurs réside dans les quartiers du littoral de Nice, alors que le parc social y est peu développé.

Enfin, lorsqu'ils bénéficient d'une bonne situation professionnelle, les ménages s'éloignent des villes centres, à la recherche d'un habitat individuel moins dense.

Ces flux migratoires contribuent à renforcer une ségrégation résidentielle entre les quartiers à faible densité et les centres anciens, où le marché immobilier est moins tendu.

1.1. QUARTIER NICE CENTRE



Quelques éléments chiffrés¹

- Nombre d'habitants : **4 370 habitants²**
- Revenus médians : **11 100 euros³**

Le quartier Nice Centre est composé de 5 îlots regroupés des indicateurs statistiques (IRIS). Les IRIS Vernier, Trachel, Notre Dame représentent la plus grande partie du territoire prioritaire.

Ces derniers sont caractérisés par de très forts taux de chômage ainsi qu'une part très importante de non diplômés.

Les taux de chômage sont globalement plus élevés pour les hommes. Par ailleurs, même si les écarts entre les hommes et les femmes ont tendance à se réduire, une part plus significative de femmes au chômage et non diplômées est présente sur les IRIS de l'hyper centre (Vernier et Notre Dame). L'ensemble de ces taux présente un décrochage important avec la moyenne métropolitaine.

➤ Taux de chômage important

Sur ces IRIS, le taux de chômage des femmes se situe entre 11,2% à 25,2 % alors qu'il est de 12,3% pour l'ensemble de la Métropole.

Pour les hommes, le taux de chômage se situe entre 13,9 % à 21,7 % contre 10,9 % pour l'ensemble de la Métropole.

➤ Faible niveau de qualification

¹ Source CGET 2014 – données à l'IRIS du recensement INSEE 2010

² Source CGET 2014 – données population RFL 2011

³ Source CGET 2014 – données revenu médian RFL 2011



La part des femmes non diplômées se situe entre 11,6 % à 27,5 % alors qu'elle est de 17,6 % sur la Métropole. Pour les hommes, la part des non diplômés se situe entre 13,9% à 29 % contre 17,9 % sur la Métropole.

➤ Faible proportion de logements HLM⁴

La part des logements HLM par rapport au nombre de résidences principales est comprises entre 0 et 5 % sur le territoire Nice centre.

Cet indicateur est relativement sous représenté sur le quartier Nice centre comparé au territoire métropolitain dont la part de logement HLM est de 8,7%. L'hyper centre concentre une très faible part de logements sociaux comparé au parc privé.

C'est une part relativement faible comparée à l'ensemble des territoires inscrits dans le contrat de ville de la Métropole.

➤ Des ménages fortement dépendants des prestations sociales⁵

La part des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué au moins à 50 % de prestations sociales est comprise entre 35 à 40 % sur le territoire Nice centre.

Ce dernier fait partie des 23 territoires les plus dépendants des revenus d'allocations CAF sur les 127 quartiers prioritaires en PACA.

Caractéristiques du quartier Nice centre

Le territoire de Nice Centre situé en cœur de ville, s'articule autour de polarités dynamiques en matière économique, commerciale, touristique et de transports structurants (gares, tramway). Caractérisé par une forte densité urbaine, le quartier concentre des espaces publics dévalorisés et un bâti privé fortement déqualifié par les coupures urbaines. Il présente de nombreuses poches de grande précarité où vivent des populations très vulnérables (errantes, addictes, isolées, etc.). Malgré la présence de nombreux services publics, peu d'activités ou espaces collectifs sont orientés vers le public jeune, adaptés ou accessibles par des personnes en difficultés économiques ou de la maîtrise de la langue.

Ce secteur est inclus dans un périmètre d'intervention renforcée plus large, le Programme National de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) ou projet Nice Centre qui doit l'inscrire dans une logique de reconquête de la centralité de la commune, de réhabilitation urbaine et d'aménagement d'équipements publics, liée à une volonté forte d'accompagner les populations les plus défavorisées.

Plusieurs quartiers séparés par des frontières physiques très marquées ; la gare Thiers et la voie ferrée, la voie rapide et l'avenue Jean Médecin, renvoient à des zones « répulsives » et « attractives » en termes de mobilité résidentielle et de mixité sociale. L'enjeu de la tranquillité publique et du mieux vivre ensemble reste une question majeure sur ce quartier.

Les quartiers concernés de l'hyper-centre sont :

Vernier/Trachel : situé au nord de la gare Thiers, ce territoire est caractérisé par une forte mixité de la population : population niçoise traditionnelle, population issues de l'immigration et personnes de nationalités étrangères qui cohabitent entre communautés mais ne se côtoient pas toujours.

Un équipement majeur, le centre social la Ruhe propose un espace ressource pour une population en grande précarité socio-économique sur cette partie du quartier.

Notre Dame/Gare/Italie : situé autour et au-delà de la gare, ce quartier concentre un grand nombre d'hôtels meublés et de meublés affectés régulièrement à l'hébergement d'urgence qui déplace et fixe une population

⁴ Idem 1

⁵ Source CGET 2014 - indicateurs construits à partir des données CNAF 2013

souvent marginalisée. Outre les incivilités engendrées, le sentiment d'insécurité vécu par les habitants et les riverains du quartier y est croissant ; ce secteur concentre à lui seul 10% de la délinquance de Nice (2013- DDSP 06).

Ce territoire a bénéficié récemment d'un aménagement d'espaces publics dans le cadre du projet Nice Centre (PNRQAD) dont le pôle d'intervention se situe au sein de la maison des projets située rue d'Italie.

Jean Médecin/Paris : situé à l'est de l'avenue commerciale majeure de la ville de Nice, ce quartier d'habitat diffus présente toutefois des signes de dégradation à la fois commerciale et sociale. Les habitants aux revenus modestes (en particulier des ménages avec enfants), pourtant attachés à y vivre subissent les conséquences d'une forte tension immobilière. Autre constat : une absence de réseau associatif, d'équipements publics ou d'espaces collectifs pouvant répondre aux besoins de ces familles.

Les dispositifs mis en œuvre sur le quartier Nice centre

- Le quartier centre fait l'objet d'un périmètre dans l'hyper centre en projet national de requalification des quartiers anciens et dégradés (PNRQAD) toujours en cours ;
- Une convention de gestion urbaine et sociale (GUP) en cours ;
- Un centre social dont le porteur est associatif (La ruche) ;
- Un programme de réussite éducative (PRE) ;
- Une opération programmée d'aménagement de l'habitat au titre de la rénovation urbaine (OPAH-RU) avec une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) spécifique au relogement au sein de la maison des projets ;
- Un atelier santé ville (ASV) ;
- Des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ;
- La prévention spécialisée.

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Développer les démarches participatives des habitants et la co-construction d'actions de proximité en lien avec la GUP ;
- Promouvoir une approche globale d'aménagement et de transformation urbaine du territoire en articulant les projets structurants (gare centrale et gare du sud), le PNRQAD et les actions de proximité ;
- Viser un meilleur accès à l'emploi et conforter les parcours d'insertion professionnelle sécurisés en lien avec le monde de l'entreprise ;
- Soutenir une offre économique diversifiée et à vocation sociale et solidaire ;
- Favoriser l'accès à tous aux droits et aux soins, notamment, en direction des personnes en situation d'errance et de vulnérabilité psychique ;
- Renforcer le travail de prévention et de médiation en direction des jeunes ;
- Prévenir l'échec scolaire et soutenir la fonction parentale.

Le PNRQAD de Nice Centre (Notre-Dame/Vernier/Trachel)

A partir d'une approche globale d'aménagement du quartier, il s'agit pour la métropole Nice Côte d'Azur d'opérer une profonde mutation de ce secteur en cœur de ville en couplant les projets structurants autour des gares (Thiers et gare du Sud) et de la piétonisation de l'avenue Jean Médecin, avec des actions de proximité, en agissant prioritairement sur l'habitat privé le plus dégradé et ses îlots résidentiels grâce à des outils incitatifs et coercitifs en faveur de l'habitat, la requalification des espaces publics, des équipements et des commerces.

Ce quartier est confronté aujourd'hui aux problématiques classiques des quartiers de gare :

- Coupures urbaines fortes liées aux infrastructures de transport (voie ferrée et voie rapide),
- Logements d'accueils précaires,
- Dévalorisation et dégradation du bâti,
- Circulation dense.

Les objectifs du PNRQAD s'inscrivent dans les politiques de renouvellement urbain de l'ANRU en s'adaptant aux enjeux spécifiques d'un quartier ancien fragilisé :

- Réhabiliter le parc social privé de fait, vétuste, dégradé ou indigne ;
- Restructurer en profondeur les immeubles et îlots les plus dégradés ;
- Produire une offre de logement diversifiée ;
- Améliorer la qualité de l'offre de logements ;
- Maintenir dans le quartier les populations concernées par des opérations de restructuration de l'habitat en proposant une offre de relogement adaptée tout en permettant l'accueil de nouveaux ménages attirés par la localisation centrale du quartier et par sa mise en valeur ;
- Normaliser et améliorer l'offre spécifique représentée par les hôtels meublés ;
- Lutter contre la déqualification urbaine : nuisances, coupures urbaines ;
- Améliorer et développer l'offre d'équipement de proximité et particulièrement l'offre en faveur de la petite enfance ;
- Redynamiser et développer le tissu commercial et les activités économiques ;
- Requalifier les espaces publics et centraux de proximité.

D'une manière générale le PNRQAD vise à mener une politique globale de revitalisation du quartier en menant des actions centrées sur la qualification de l'habitat accompagné par des opérations portant sur l'aménagement urbain, les équipements publics et le commerce de proximité, tout en veillant à favoriser la mixité sociale et fonctionnelle ainsi que la qualité environnementale.

Deux secteurs prioritaires ont été identifiés pour les premières opérations : la cour Bensa et Notre-Dame. Ces deux opérations sont justifiées par la concentration des difficultés dues à la dégradation des immeubles à l'intérieur et à proximité de ces îlots.

Quelques éléments chiffrés⁶

- Nombre d'habitants : **12 590 habitants⁷**
- Revenus médians : **9 200 euros⁸**

Le quartier Nice Paillon est composé de 8 IRIS. Les IRIS Bon Voyage, Pierre Sépard et Mont Gros représentent la plus grande partie du territoire prioritaire.

Ils sont caractérisés par de très forts taux de chômage auxquels s'ajoute une part très importante de non diplômés. Ces taux sont plus élevés pour les femmes et sont deux fois supérieurs à la moyenne métropolitaine.

➤ Taux de chômage important

Sur ces IRIS, le taux de chômage pour les femmes se situe entre 25,6 à 26,7 % alors qu'il est de 12,3% pour la Métropole. Pour les hommes, le taux de chômage se situe entre 20,5 % à 37,3 % contre 10,9 % pour la Métropole.

➤ Faible niveau de qualification

La part des femmes non diplômées se situe entre 28,9 % à 52,7 % alors qu'elle est de 17,6 % sur la Métropole. Pour les hommes, la part des non diplômés se situe entre 28,5% à 47,8 % contre 17,9 % sur la Métropole.

➤ Forte proportion de logements HLM⁹

La part des logements HLM par rapport au nombre de résidences principales est comprises entre 45 et 55 % sur le territoire Nice Paillon. Cet indicateur est largement surreprésenté sur le quartier Paillon comparé au territoire métropolitain dont la part de logement HLM est de 8,7%.

C'est une part relativement importante comparée à l'ensemble des territoires contrat de ville de la Région.

➤ Des ménages fortement dépendants des prestations sociales¹⁰

La part des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué au moins à 50 % de prestations sociales est comprise entre 40 et 100 % sur le territoire de Nice Paillon.

Caractéristiques du quartier Nice paillon

Le territoire de Nice Paillon est constitué de plusieurs quartiers séparés par des frontières physiques très marquées : le fleuve Le Paillon, les collines et la voie rapide. Il est caractérisé par une forte densité urbaine, une forte proportion de logements sociaux et la présence d'axes routiers à forte circulation. Il est bien relié au centre ville grâce à sa desserte par le tramway.

Les quartiers concernés sont :

Bon Voyage : ce quartier a bénéficié d'importantes restructurations urbaines et d'équipements dans les années 2000 : rénovation du collège Nucéra avec la création d'un gymnase, aménagement d'un centre d'animation et de loisirs, implantation d'un centre commercial, puis l'arrivée du tramway. Les aménagements réalisés ont permis de dynamiser l'ensemble du quartier.

⁶ Source CGET 2014 – Données à l'IRIS du recensement INSEE 2010

⁷ Source CGET 2014 – données population 2011

⁸ Idem 2

⁹ Idem 1

¹⁰ Source CGET 2014 -indicateurs construits à partir des données CNAF 2013

Saint-Charles - Roquebillière : ce quartier est constitué majoritairement d'un parc de logements sociaux vieillissant, dont une partie fait actuellement l'objet de réhabilitation. Construit le long du Boulevard Louis Braille et de l'impasse Fénoglio de Briga, il est considéré comme un lieu de passage et le sentiment d'insécurité y est croissant.

Pasteur - Maccario : la partie Nord de Pasteur a bénéficié d'un projet de rénovation urbaine (PRU), dont les derniers aménagements sont en cours d'achèvement. Les équipements réalisés ont fortement amélioré l'image de ce quartier.

Le PRU du quartier Pasteur 2005-2014

Premier projet ANRU de la ville de Nice, avec la signature de la convention partenariale le 7 février 2005, le PRU Pasteur est réalisé à près de 95 % de son programme opérationnel. Projet connexe à ceux de l'extension de la ligne 1 du tramway livrée depuis juillet 2013 et de la restructuration du CHU Pasteur, le PRU s'insère dans la dynamique de revalorisation des quartiers Est.

Les actions effectuées dans le cadre du PRU sont :

- La démolition de 205 logements ;
- La création de 79 logements sur site ;
- La réhabilitation de 50 logements sur site ;
- La reconstruction de 151 logements hors site ;
- L'ouverture du quartier.

En finalisation aujourd'hui, le PRU du quartier Pasteur a permis (opérations réalisées et en cours) :

- Une dé-densification de l'habitat social ;
- Une réhabilitation de l'habitat social ;
- Des équipements publics de proximité ;
- Un espace public animé au cœur du site ;
- Un accompagnement social renforcé.



Les Liserons : ce quartier, situé au Nord de Bon Voyage, souffre d'enclavement et d'un manque d'équipements publics de proximité. Il est constitué majoritairement de logements sociaux, construits le long de l'impasse des liserons en montée, ce qui accentue le sentiment d'isolement et les problématiques de mobilité pour les habitants.

Le NPRU « Les Liserons » à l'étude

Le quartier des Liserons est classé opération d'intérêt régional. Il est situé au Nord du quartier Bon Voyage de la ville de Nice ; c'est une impasse réduite et particulièrement enclavé à l'Est de la ville. Le secteur comprend 566 logements sociaux regroupés sur quatre résidences distribuées tout au long d'une impasse longue et tortueuse. Ce secteur concentre de nombreuses difficultés : enclavement, forte proportion de logements sociaux, dégradation du bâti et présence de squats, délinquance, insécurité et précarité de sa population. La fragilité du quartier est renforcée par un fort sentiment d'insécurité.

Les axes d'interventions prioritaires du NPRU prévoient :

- Le désenclavement par ouverture et d'avantage de connexion avec les quartiers voisins ;
- L'amélioration de l'habitat ;
- La création et la requalification des espaces publics ;
- Le développement de l'attractivité économique et l'insertion sociale et professionnelle des habitants ;
- Le développement des services de proximité et des équipements ;
- L'accompagnement social, le soutien scolaire et la formation professionnelle.

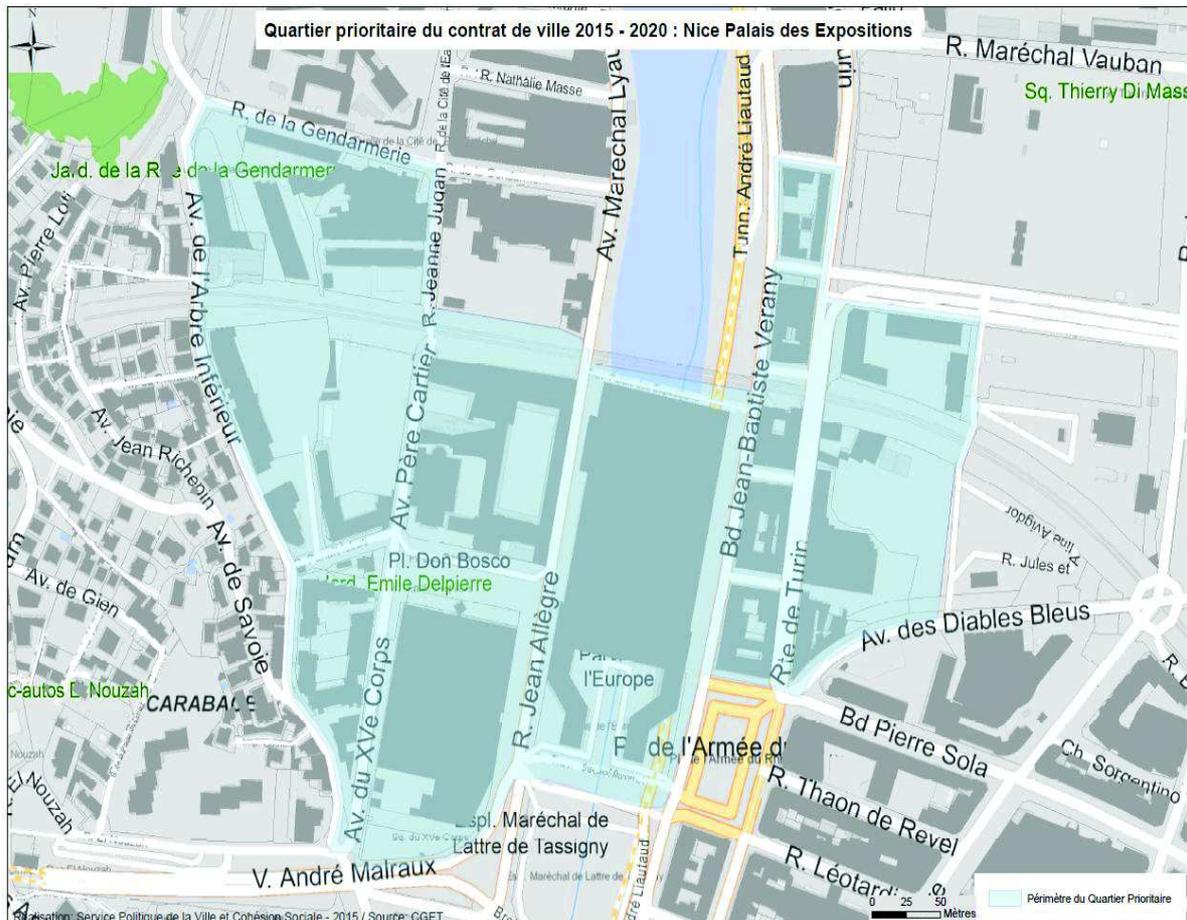
Les dispositifs mis en œuvre sur le quartier Paillon :

- Etablissements scolaires en REP + (réseau d'Education Prioritaire) ;
- Le quartier Pasteur fait l'objet d'un projet ANRU en cours d'achèvement ;
- Partie Nord du secteur en ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire).

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- **Faire perdurer les investissements sur le quartier Pasteur et accompagner la transformation urbaine en cours ;**
- **Désenclaver le quartier des Liserons dans une démarche de projet urbain ;**
- **Favoriser le développement économique en lien avec l'activité et la proximité du CHU Pasteur ;**
- **Soutenir la parentalité et prévenir le décrochage scolaire ;**
- **Encourager la formation et lever les freins à l'emploi.**

1.3. QUARTIER NICE PALAIS DES EXPOSITIONS



Quelques éléments chiffrés¹¹

- Nombre d'habitants : **1 560 habitants¹²**
- Revenus médians : **11 100 euros¹³**

Le quartier Nice Palais des Expositions est composé de 4 IRIS. L'IRIS Acropolis XVème Corps représente la plus grande partie du territoire prioritaire.

Il est caractérisé par un taux de chômage et une part de non diplômés supérieurs à la moyenne métropolitaine, mais avec des écarts moins importants que sur d'autres territoires prioritaires.

➤ Taux de chômage élevé

Sur cet IRIS, le taux de chômage pour les femmes s'élève à 18,2 % alors qu'il est de 12,3% pour la Métropole. Pour les hommes, le taux de chômage s'élève à 14,1 % contre 10,9 % pour la Métropole.

➤ Faible niveau de qualification

La part des femmes non diplômés s'élève à 21,4 % alors qu'elle est de 17,6 % sur la Métropole. Pour les hommes, la part des non diplômés s'élève à 20,5% contre 17,9 % sur la Métropole.

¹¹ Source CGET 2014 – Données à l'IRIS du recensement INSEE 2010

¹² Source CGET 2014 – données population 2011

¹³ Idem 2



➤ Faible proportion de logements HLM¹⁴

La part des logements HLM par rapport au nombre de résidences principales est comprise entre 0 et 25 % sur le territoire Nice Palais des Expositions. C'est une faible proportion comparée aux autres territoires contrat de ville de la Métropole.

➤ Des ménages moins fortement dépendants des prestations sociales

La part des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué au moins à 50 % de prestations sociales est comprise entre 25 et 30 % sur le territoire Nice Palais des Expositions.

Caractéristiques du quartier Nice Palais des Expositions

Le territoire de Nice Palais des Exposition est constitué de plusieurs îlots d'habitats et d'importantes infrastructures éducatives, sportives et de loisirs qui ne constituent pas un ensemble homogène. Les équipements existants ont une vocation à accueillir la population de l'ensemble de la ville. Les espaces verts sont rares.

Par ailleurs, le Palais des Expositions et les infrastructures routières le bordant sont des frontières physiques importantes qui rendent difficiles la liaison entre les deux parties de ce secteur.

Les équipements les plus marquants sont les suivants :

- Collège Victor Duruy, école Jules Ferry, collège et lycée professionnel Don Bosco,
- Accueil de jour du CCAS (XVème Corps)
- Palais des Expositions,
- Complexe sportif Jean Bouin.

Pour les îlots situés au sud de la rue de la gendarmerie, l'habitat social en immeuble collectif domine, avec la présence de deux résidences appartenant à Côte d'Azur Habitat (130 logements).

Le dispositif mis en œuvre sur le quartier Paillon :

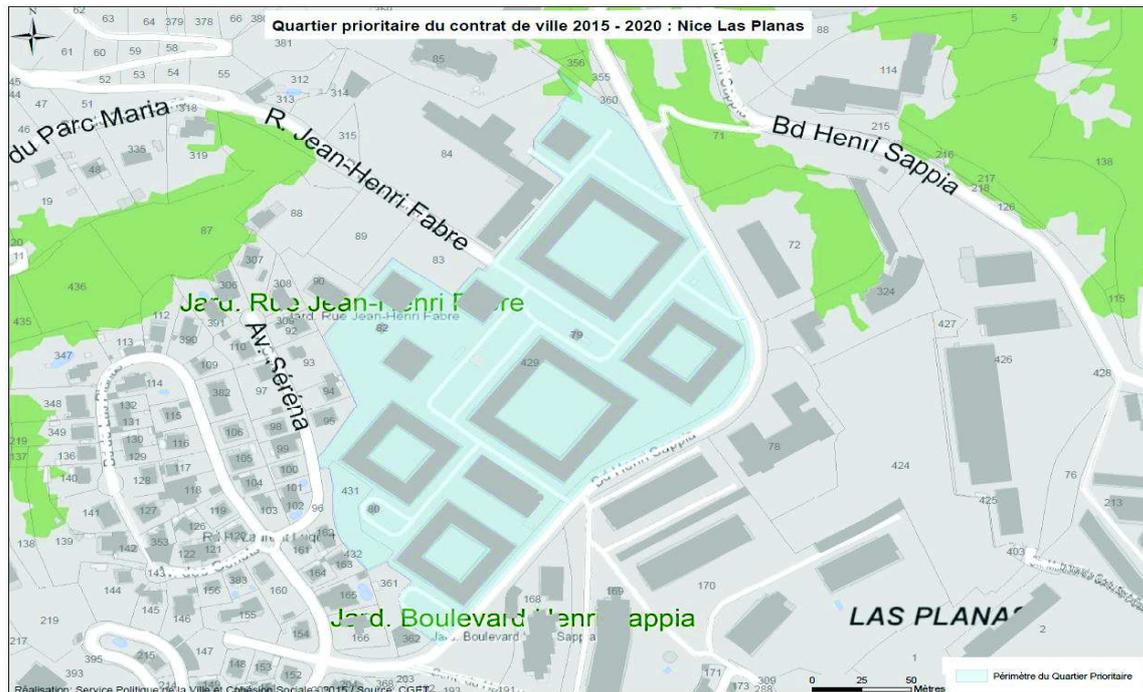
- Etablissements scolaires en REP (réseau d'Education Prioritaire) : Collège Victor Duruy, groupes scolaires Jean Macé et Jules Ferry.

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Favoriser les dynamiques participatives et l'animation du quartier,
- Soutenir la parentalité et prévenir le décrochage scolaire,
- Encourager la formation et lever les freins à l'emploi.

¹⁴ Idem 1

1.4. QUARTIER NICE LAS PLANAS



Quelques éléments chiffrés¹⁵

- Nombre d'habitants : **1 220 habitants¹⁶**
- Revenus médians : **11 000 euros¹⁷**

Le quartier Nice Las Planas est composé de 2 IRIS. L'IRIS las Planas – La Vallière représente la plus grande partie du territoire prioritaire.

Sur les 2 IRIS, on note de façon globale que les écarts entre les hommes et les femmes ont tendance à être sensiblement défavorables pour les femmes. L'ensemble de ces taux présente un décrochage relativement modéré avec la moyenne métropolitaine.

➤ Taux de chômage important

Sur l'IRIS majoritaire, le taux de chômage est nettement plus élevé pour les femmes avec près de 19,2% alors qu'il est de 12,3% pour la Métropole.

Pour les hommes, ce taux de chômage s'élève à 11,2% contre 10,9 % pour la Métropole.

➤ Un niveau de qualification comparable ou supérieur à la moyenne métropolitaine

La part des femmes non diplômées se situe entre 8,3 % à 16,7 % alors qu'elle est de 17,6 % sur la Métropole.

Pour les hommes, la part des non diplômés se situe entre 13,9% à 14,9 % contre 17,9 % sur la Métropole.

Malgré ces taux supérieurs à la moyenne, on peut noter que la part de personnes non scolarisées ayant un diplôme inférieur au bac est supérieure à la moyenne communale¹⁸.

¹⁵ Source CGET 2014 – données à l'IRIS du recensement INSEE 2010

¹⁶ Source CGET 2014 – données population RFL 2011

¹⁷ Source CGET 2014 – données revenu médian RFL 2011

¹⁸ Source Insee : données à l'IRIS du recensement INSEE 2010



➤ Une forte proportion de logements HLM¹⁹

Le taux des logements HLM par rapport au nombre de résidences principales est de 100% sur le territoire Las Planas.

➤ Des ménages fortement dépendants des prestations sociales²⁰

La part des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué au moins à 50 % de prestations sociales est comprise entre 25 à 30 % sur le territoire Las Planas.

Ce dernier fait partie des 30 territoires les plus dépendants des revenus d'allocations CAF sur les 127 quartiers prioritaires en PACA.

Caractéristiques du quartier Nice Las Planas

Situé à l'extrême nord/ouest du territoire de Nice Nord, le quartier de Las Planas se caractérise par sa mixité urbaine (maisons individuelles, parc social et privé résidentiel) et un cadre de vie relativement excentré des pôles de centralité d'où des difficultés en termes de mobilité pour ses habitants.

Ce quartier intègre un parc d'habitat social ancien et géré par Côte d'Azur Habitat, de près de 604 logements et relativement bien entretenu. Celui-ci a fait l'objet d'une dernière réhabilitation en 2010.

La Résidence « Las Planas », de par sa configuration spatiale, constitue à elle seule une zone de vie spécifique.

En bordure de route, face à l'entrée de la résidence, se trouvent les seuls commerces du quartier soit une alimentation générale, un buraliste - presse et une pharmacie.

En son sein s'y trouvent un groupe scolaire maternel et primaire, un centre d'animation et de loisirs –AnimaNice, une agence de la Poste et des opérateurs associatifs dont les interventions sont majoritairement tournés vers les résidents (familles, seniors, enfants). Le quartier dispose d'infrastructures sportives et de loisirs à « petite échelle » au cœur même de la résidence (municipale et gérée par le bailleur).

Malgré un cadre de vie peu dégradé, un déficit de lien social demeure entre les habitants rendant la mise en œuvre d'actions participatives plus complexe. Nonobstant des équipements de plein air ouverts aux jeunes, il ne demeure pas moins que le quartier est quasiment déserté en fin de journée et les week-ends plus particulièrement.

Les habitants cumulent une grande fragilité économique, sociale et familiale (forte proportion de familles monoparentales). Sur le quartier aucune structure d'insertion professionnelle n'est présente (PLIE, Mission Locale et Pôle emploi...) et on note que peu d'habitants de ce quartier sont suivis ou accompagnés directement par certaines d'entre elles.

Les liens sociaux distendus entre résidents de différentes générations (1/3 de locataires seniors souvent isolés cohabitent avec 22,5 % de jeunes de moins de 15 ans) renforcent aussi le sentiment d'isolement et d'insécurité au sein du quartier. La présence de groupes de jeunes en situation de désœuvrement génère des incivilités au sein de la résidence, des squats réguliers dans les caves des immeubles et des nuisances sonores.

Les dispositifs mis en œuvre sur le quartier Las Planas :

- Un espace de vie sociale (EVS) dont le porteur est associatif (GALICE) en cours de mise en œuvre ;
- Un programme de réussite éducative (PRE) ;
- Un atelier santé ville (ASV) ;
- Des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

¹⁹ Idem 1

²⁰ Source CGET 2014 - indicateurs construits à partir des données CNAF 2013

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Soutenir et accompagner des initiatives habitants visant la re-médiation et le lien social ;
- Favoriser les espaces de sociabilité et de vie de quartier impliquant les habitants et le bailleur social ;
- Viser un meilleur accès à l'emploi et conforter les parcours d'insertion professionnelle sécurisés pour les femmes en lien avec le monde de l'entreprise ;
- Favoriser et accompagner l'accès aux savoirs, à la culture et aux loisirs pour tous ;
- Accompagner l'émergence de projets et parcours citoyen en faveur des jeunes ;
- Conforter la mutualisation des moyens éducatifs, de la médiation et de la prévention pour lutter contre le désœuvrement et les incivilités ;
- Prévenir l'échec scolaire et soutenir la fonction parentale.

1.5. QUARTIER NICE LES MOULINS / SAINT-LAURENT-DU-VAR POINT DU JOUR



Quelques éléments chiffrés²¹

- Nombre d'habitants : **6 620 habitants²²**
- Revenus médians : **8 700 euros²³**

Le quartier de Nice Les Moulin/Saint-Laurent-du-Var Le Point du Jour est composé de quatre IRIS. L'IRIS des Moulin représente la partie la plus importante des territoires prioritaires.

Nice Les Moulin

- Taux de chômage important

Le taux de chômage est sensible : sur 7 ans, la demande d'emploi a doublé entre septembre 2007 et mars 2014. Le taux de chômage pour les femmes s'élève à 27% contre 12,3 % pour la Métropole et pour les hommes, le taux de chômage s'élève à 31,2% contre 12,6% pour la Métropole.

- Faible niveau de qualification

La part des femmes non diplômées représente 42,9% contre 18,4% sur la Métropole et pour les hommes, la part des non diplômés s'élève à 31,3% contre 17,9% pour la Métropole.

- Forte proportion de logements HLM

²¹ Source CGET 2014 – Données à l'IRIS du recensement INSEE 2010

²² Source CGET 2014 – données population 2011

²³ Idem 2

La part des logements HLM par rapport au nombre de résidences principales est comprise entre 75 à 100% sur le territoire des Moulins.

Cet indicateur est largement surreprésenté sur le quartier des Moulins comparé au territoire métropolitain dont la part de logement HLM est de 8,7%.

C'est une part relativement importante comparée à l'ensemble des territoires contrat de ville de la Région.

➤ Des ménages fortement dépendants des prestations sociales²⁴

La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales est comprise entre 40 à 100% sur ce territoire.

Caractéristiques du quartier des Moulins

Ce quartier est caractérisé par une forte densité humaine et urbaine dominée par un enclavement marquant. Il figure aujourd'hui au cœur du territoire de l'opération d'intérêt national « Eco-vallée » de la Plaine du Var. Il compte 2226 logements sociaux, propriété d'un seul bailleur social : Côte d'Azur Habitat. Néanmoins et suite à l'avancée des travaux de rénovation urbaine, la problématique de l'enclavement est en voie d'être « résolue ».

D'autres bailleurs arrivent aussi sur ce territoire. Pour l'heure la cité est en pleine phase opérationnelle et en mutation urbaine à savoir : la mise en œuvre des démolitions prévues (certaines déjà réalisées) et les réhabilitations programmées (dont une part largement entamées).

Les dispositifs mis en œuvre sur le quartier des Moulins :

- Etablissements scolaires en REP+ (réseau d'éducation prioritaire) ;
- Le quartier des Moulins fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine en cours de réalisation et doit poursuivre un nouveau projet en la matière ;
- Le quartier des moulins fait partie intégrante de la ZSP (zone de sécurité prioritaire) ;
- Ce secteur bénéficie du programme de réussite éducative (PRE) ;
- Le quartier des Moulins fait partie des territoires bénéficiant des exonérations fiscales pour les commerces de proximité.

²⁴ Source CGET 2014 -indicateurs construits à partir des données CNAF 2013



Le PRU des Moulins

Le renouvellement du quartier des Moulins s'inscrit dans le projet OIN Plaine du Var. Les quartiers Moulins et Méridia forment un ensemble de projets urbains qui vise à redévelopper les quartiers périphériques en favorisant l'activité économique, la mixité fonctionnelle et sociale, en prenant des mesures en termes d'ouverture des quartiers, de requalification de l'espace public.

La situation géographique du quartier est stratégique dans le développement de la métropole NCA. Positionné au cœur de l'OIN Eco-Vallée, à proximité des opérations majeures dont Nice Méridia, Grand Arénas, la Gare Multimodale, etc et non loin de l'aéroport, il forme une charnière entre Nice Centre et la Vallée du Var et s'intègre dans un ensemble plus vaste de renouvellement urbain et de développement durable de l'ensemble de la Métropole. Il s'inscrit dans la recomposition de la Plaine du Var en développant un projet global de renouvellement urbain, économique et social.

Les 4 principaux objectifs poursuivis par le programme du PRU en cours sur le quartier sont :

- Le désenclavement par ouverture de voies et la requalification en termes d'espaces publics ;
- La diversification et l'amélioration de l'habitat ;
- La revitalisation économique et commerciale et le développement des services et des équipements ;
- Améliorer et développer l'insertion sociale et professionnelle de la population du quartier.

Les actions effectuées et en cours dans le cadre du PRU sont :

- Démolition : 547 logements (démolition partielle ou complète des bâtiments) ;
- Construction : 548 logements sociaux (239 sur site et 309 hors site des Moulins) ;
- Réhabiliter : 757 logements sociaux ;
- Aménagements/équipements publics et services: une plateforme de services dont la mairie annexe, le centre d'animation et de loisirs, la restructuration de l'école maternelle en pôle petite enfance et parentalité, création de locaux commerciaux et le réaménagement du stade de l'Ouest ;
- Des opérations de « résidentialisation » : requalification d'immeubles et organisation d'une gestion interne de qualité ;
- Relogements : 452 ménages concernés ;
- Désenclaver :
 - o Ouvrir et créer des voies pour faciliter la circulation dans le quartier et assurer la connexion entre le quartier et le reste de la ville,
 - o Amélioration de la desserte de transport en commun.

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- **Accompagner le nouveau projet de rénovation urbaine en mettant en place des projets structurants (pôle santé ; chantier d'insertion, régie de quartier, pépinière associative foyer social) ;**
- **Consolider les interventions en matière de prévention de la délinquance et la sécurité publique (médiation de nuit, de jour) et transversalité avec l'insertion professionnelle (lutte contre la discrimination, travail sur les freins à l'emploi) ;**
- **Poursuite et renforcement de l'accompagnement à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi.**



Saint-Laurent-du-Var, Le Point du Jour

Caractéristiques du quartier Saint-Laurent-du-Var, Le Point du Jour

Le Point du Jour est une résidence H.L.M. datant de 1968, gérée par le bailleur social : Côte d'Azur Habitat et comportant 246 logements et 18 locaux professionnels.

Le quartier comprend également le commissariat de sécurité publique, un espace de vie sociale depuis 2012 (dont le renouvellement de l'agrément CAF est en cours, par désignation d'un nouveau gestionnaire à compter de 2016), la Compagnie Théâtrale les 3 i, ainsi que l'antenne laurentine du service politique de la ville intégré à la direction de l'habitat et de la dynamique urbaine de Nice Côte d'Azur.

Le site a été classé territoire prioritaire au titre du contrat de ville 2000 – 2006, puis du CUCS 2007 – 2009, prorogé jusqu'en 2014.

Dans le cadre de la refonte de la géographie prioritaire, qui s'appuie sur deux critères fondateurs - pauvreté et démographie et afin de prendre en compte la situation du quartier, au regard d'indicateurs sociaux toujours plus problématiques, un nouveau périmètre a été défini, composé de deux zones antérieures d'intervention - Les Moulins et Le Point du Jour -, réunies en un seul territoire prioritaire, pour lequel une action coordonnée sera mise en œuvre.

La résidence du Point du Jour concentre des familles extrêmement paupérisées, dont c'est le dernier recours en matière de logement social. Malgré une mobilisation du bailleur en terme de mesures conservatoires du site, ainsi que la mise en œuvre d'actions collégiales de gestion de proximité au titre de la politique de la ville, l'état du site reste préoccupant, tant au plan de l'entretien et de la maintenance des immeubles, qu'au plan du cadre de vie.

Le Point du Jour, dont l'éligibilité à la politique de la ville a été confirmée dans le cadre de ce nouveau périmètre d'intervention, pourra bénéficier d'un programme de rénovation urbaine, dont la typologie et le contenu seront déterminés durant la période du contrat de ville 2015 – 2020, en lien avec la commune de Saint-Laurent-du-Var.

En l'absence de tissu associatif, un fort partenariat institutionnel s'est développé, impulsé et pérennisé par l'équipe opérationnelle, placée au cœur des dispositifs communaux et/ou étroitement associée (CLSPD, cellule de veille, commission logement, suivis de situations sociales individuelles...).

Cette articulation a permis de coproduire un certain nombre d'actions de développement social avec les principaux acteurs des contrats de ville successifs, ainsi qu'avec les résidents.

Le règlement de certains dysfonctionnements majeurs par le bailleur a favorisé une meilleure implication des habitants sur le fonctionnement social et le devenir de leur résidence.

Ainsi, depuis trois ans des représentants de locataires siègent tous les mois avec les responsables du bailleur, accompagnés par les agents de la politique de la ville.

Le territoire est doté d'un programme de réussite éducative (PRE) porté par le CCAS de Saint-Laurent-du-Var depuis 2006 et a fait l'objet d'un diagnostic local de santé publique, au titre de l'ASV de Saint-Laurent-du-Var, anciennement élaboré.

Les habitants bénéficient d'actions d'insertion sociale, telles qu'un atelier d'alphabétisation, l'intervention hebdomadaire d'un écrivain public, un accompagnement social renforcé, ainsi qu'un programme de développement des compétences individuelles pour l'insertion sociale et professionnelle.



Indicateurs sociaux : Le nombre d'habitants est évalué à 940 personnes par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), (cependant les données du bailleur social unique font état de 540 habitants) pour un revenu médian de l'ordre de 6 900 €. La part de logements sociaux est de 100 %. Le nombre d'allocataires CAF s'élève à 325 (données CAF – mars 2015) et la part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 50 % de prestations sociales est supérieure à 40 %. 57 personnes étaient inscrites comme demandeurs d'emploi en octobre 2014 (données Pôle emploi octobre 2014). Les niveaux de formation les plus représentés sont les niveaux VI et V bis.

Le NPRU « Le Point du jour (Saint-Laurent-du-Var) »

Le quartier du Point du Jour n'a pas bénéficié des anciens programmes ANRU. Il concentre aujourd'hui des difficultés dans sa composition urbaine et ses caractéristiques socio-économiques. Le nouveau programme de renouvellement urbain Les Moulins / Le Point du Jour visera à résoudre les difficultés urbaines et socio-économiques sur ce périmètre dans un cadre plus global, pour son rattachement au reste de la ville de Saint-Laurent-du-Var, et plus généralement de la plaine du Var et de sa dynamique.

C'est un îlot (d'environ 3,35 ha) monofonctionnel, enclavé et refermé sur lui-même, coincé entre le fleuve et le reste de la ville, formant ainsi une barrière entre ces deux. Son habitat est fortement dégradé avec une population au revenu médian faible.

Les actions prévues dans le cadre du NPRU sont :

- Démolition : 246 logements ;
- Reconstruction : cette action prendra en compte les spécificités des populations gitanes résidentes ;
- Diversification de l'offre de logements :
 - o Privé,
 - o Accession sociale,
 - o Locatifs intermédiaires.
- Relogement : qualification/quantification des besoins en habitat collectif classique et en habitat adapté ;
- Requalification de l'espace public avec plus d'aménités paysagères ;
- Gestion fluide du parc de logement social pour répondre aux évolutions sociales ascendantes ou descendantes des ménages ;
- Désenclavement et mobilité : ouvrir le quartier en éliminant l'effet de barrière qui le sépare du fleuve (Le Var) d'une part, et du reste de la ville d'autre part et apporter plus ;
- Développement économique, mixité fonctionnelle et sociale : la relocalisation d'une partie de l'habitat social permettra d'apporter plus de fonctions et de diversifier les catégories sociales des habitants.

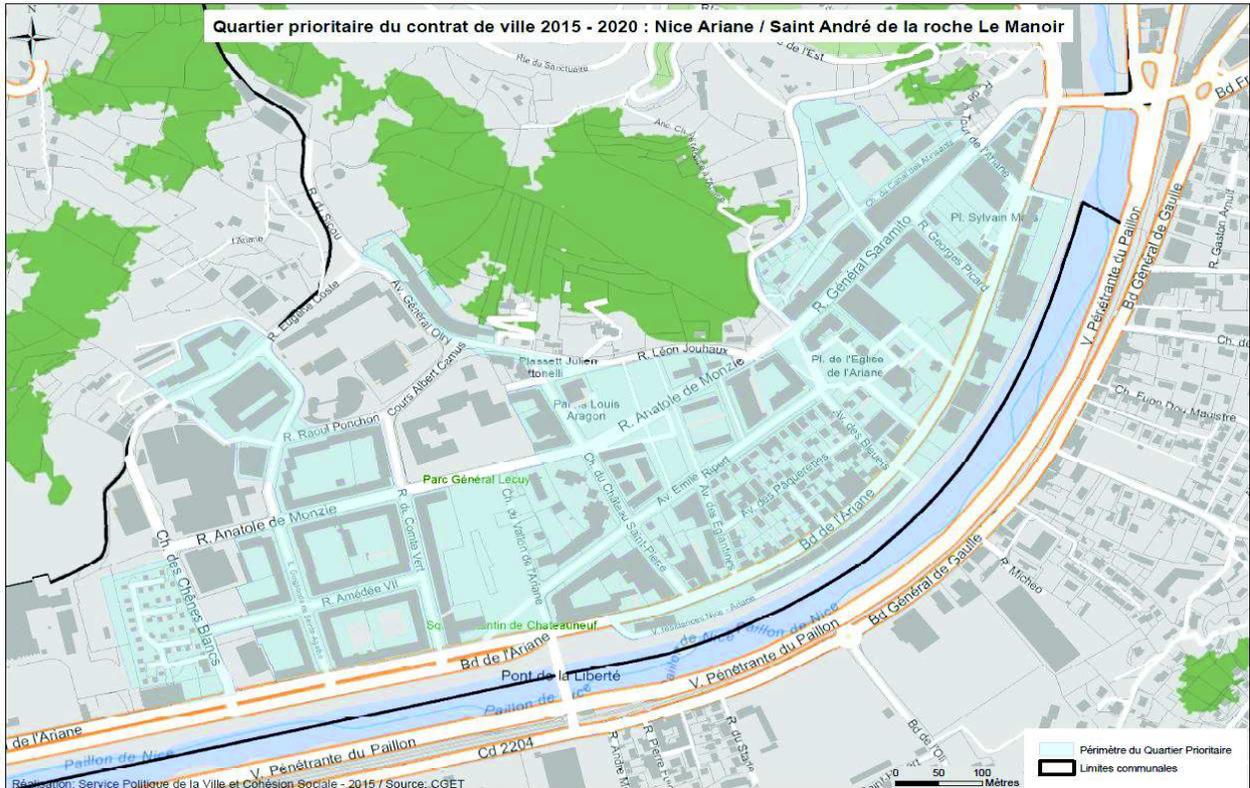
A terme, le NPRU devrait permettre d'aboutir à une mixité fonctionnelle et sociale, à plus d'activités économiques, à une réhabilitation de l'habitat et une diversification de l'offre de logements, à des équipements publics de proximité.



Les enjeux prioritaires de Saint Laurent du Var – Point du Jour :

- Définition d'un programme d'aménagement du site (cadre de vie dégradé) ;
- Prise en compte par le droit commun du besoin d'accompagnement social très renforcé (le Point du Jour est le dernier recours en matière de logement social pour une population de plus en plus paupérisée) ;
- Accompagnement des publics très en amont des dispositifs emploi (dynamisation des compétences psychosociales) et accompagnement renforcé vers l'emploi (type R.A.J. de la Mission Locale) ;
- Lutte contre l'absentéisme scolaire et les déterminismes socioculturels ;
- Prise en compte de la santé mentale et de la prévention santé (déclinaison du diagnostic local de santé publique).

1.6. QUARTIER NICE ARIANE / SAINT-ANDRE DE LA ROCHE LE MANOIR



Quelques éléments chiffrés²⁵

- Nombre d'habitants : **10 610 habitants²⁶**
- Revenus médians : **8 900 euros²⁷**

Le quartier Nice Ariane/Saint-André de La Roche Le Manoir est composé de 5 IRIS. Les IRIS Ariane -Les Chênes, Ariane - Monzie, La Lauvette, Ariane – Ripert, Ariane – Saramito se situent sur deux communes limitrophes (Nice et Saint-André de la Roche).

Les IRIS sont caractérisés par de très forts taux de chômage auxquels s'ajoute une part très importante de non diplômés. Ces taux sont plus élevés pour les femmes et supérieurs à la moyenne métropolitaine.

➤ Taux de chômage important

Sur ces IRIS, le taux de chômage pour les femmes se situe entre 14,4% à 24,3% alors qu'il est de 12,3% pour la Métropole.

Pour les hommes, le taux de chômage se situe entre 18,2% à 31,5% contre 10,9 % pour la Métropole. Le taux d'activité des femmes a été divisé par 2 en 10 ans.

²⁵ Source CGET 2014 – Données à l'IRIS du recensement INSEE 2010

²⁶ Source CGET 2014 – données population 2011

²⁷ Idem 2

➤ Faible niveau de qualification

La part des femmes non diplômées se situe entre 22,1% à 40,2% alors qu'elle est de 17,6 % sur la Métropole. Pour les hommes, la part des non diplômés se situe entre 10,9% à 27,8% contre 17,9 % sur la Métropole.

➤ Forte proportion de logements HLM²⁸

La part des logements HLM par rapport au nombre de résidences principales est comprises entre 55 et 75% sur le territoire Nice Ariane/Saint-André de La Roche Le Manoir.

C'est une part relativement importante comparée aux autres territoires contrat de ville de la Région.

➤ Des ménages fortement dépendants des prestations sociales²⁹

La part des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué au moins à 50 % de prestations sociales est comprise entre 40 et 100 % sur le territoire.

Caractéristiques du quartier Nice Ariane/ Saint-André de La Roche Le Manoir

Le territoire de Nice Ariane/ Saint-André de La Roche Le Manoir est excentré de 5,5 km du reste de la ville de Nice et de Saint-André de la Roche. Il se trouve géographiquement enclavé entre les collines et le fleuve du Paillon. A cette géographie, s'ajoutent la présence de l'échangeur autoroutier, d'un nœud de voies urbaines, d'une usine d'incinération, qui accentuent sa situation de territoire de relégation urbaine.

Néanmoins, il dispose d'une mixité urbaine, composée de logement individuel privé et de 48% de logement sociaux (à noter sauf pour le Manoir 100% de logement sociaux), de nombreux équipements publics (centre multi-accueil, écoles, collège, piscine municipale, théâtre, centre d'animation et de loisirs, commissariat, Poste, centre social), commerces et associations de proximité.

Les dispositifs mis en œuvre sur le quartier Nice Ariane/ Saint-André de La Roche Le Manoir :

- Etablissements scolaires en REP (réseau d'Education Prioritaire) ;
- Le quartier Nice Ariane fait l'objet de deux phases de projet ANRU ;
- Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) ;
- Zone franche urbaine (ZFU) - territoire entrepreneur.

²⁸ Idem 1

²⁹ Source CGET 2014 -indicateurs construits à partir des données CNAF 2013

Le PRU de l'Ariane

Quartier « prioritaire » identifié par l'Etat depuis l'origine des politiques de la ville et classé au rang n° 1 des quartiers prioritaires, le PRU de l'Ariane s'inscrit en complément du PRU Pasteur mais aussi dans la démarche globale de requalification des quartiers est. De plus, au vu de l'importance du périmètre et du bâti à traiter, il a été décidé de présenter un PRU **en deux phases**. Alors que la phase 1 traite surtout du cœur « malade » de l'Ariane, à savoir l'îlot Saint-Pierre, la phase 2 concentre son intervention sur les berges du Paillon et la place centrale du quartier.

Ariane I - 2007-2015

Les opérations portent principalement sur l'îlot Saint-Pierre :

Actions effectuées :

- Démolition : 454 logements pour autant de reconstruits ;
- Réhabilitation : 351 logements sociaux ;
- Désenclavement : ouverture et création de voies, espaces publics et services ;
- Construction d'équipements et espaces publics : bibliothèque, équipement sportif, centre social.

Ariane II - 2012-2017

Actions prévues (prolongement de la phase 1) : diversification de l'habitat et des fonctions/reconstitution de l'offre logement.

Aménager les berges du Paillon par :

- La démolition de 96 logements et leur reconstitution hors site ;
- La réhabilitation de 293 logements sociaux conservés sur le site ;
- Le relogement : 72 ménages prévus (57 familles et 15 décohabitants) ;
- La résidentialisation de 244 LLS des immeubles de CAH.

Ces actions devront aboutir entre autres à :

- Une attractivité économique ;
- Une mixité sociale et fonctionnelle ;
- La réhabilitation du parc privé ;
- La construction d'environ 32 logements en locatif libre ;
- Un allègement de la pression sur les stationnements publics au profit du résidentiel.

Par ailleurs, la convention (phase 2) prévoit également des opérations hors programmes des réhabilitations complémentaires, de logements en accession à la propriété et des actions sur le transport.

Toutes ces mesures, à l'œuvre depuis plusieurs années permettent aujourd'hui de diagnostiquer un retour progressif mais fragile, du quartier dans une norme commune.

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Encourager la formation, lever les freins pour l'emploi et travailler sur l'inclusion sociale avec une vigilance sur le public féminin et les jeunes ;
- Accompagner le développement économique du quartier au bénéfice de ses habitants, encourager les créateurs d'emplois et d'entreprises issus du quartier ou souhaitant s'y installer ;
- Encourager les habitants à la mobilité y compris pour aller vers l'emploi ;
- Travailler sur la laïcité, le « vivre ensemble », l'égalité et la mixité. Encourager le vivre ensemble en renforçant l'égalité, la laïcité et la mixité ;
- Pérenniser les investissements liés aux opérations de rénovation urbaine ;
- Renforcer la solidarité et l'identité du territoire.

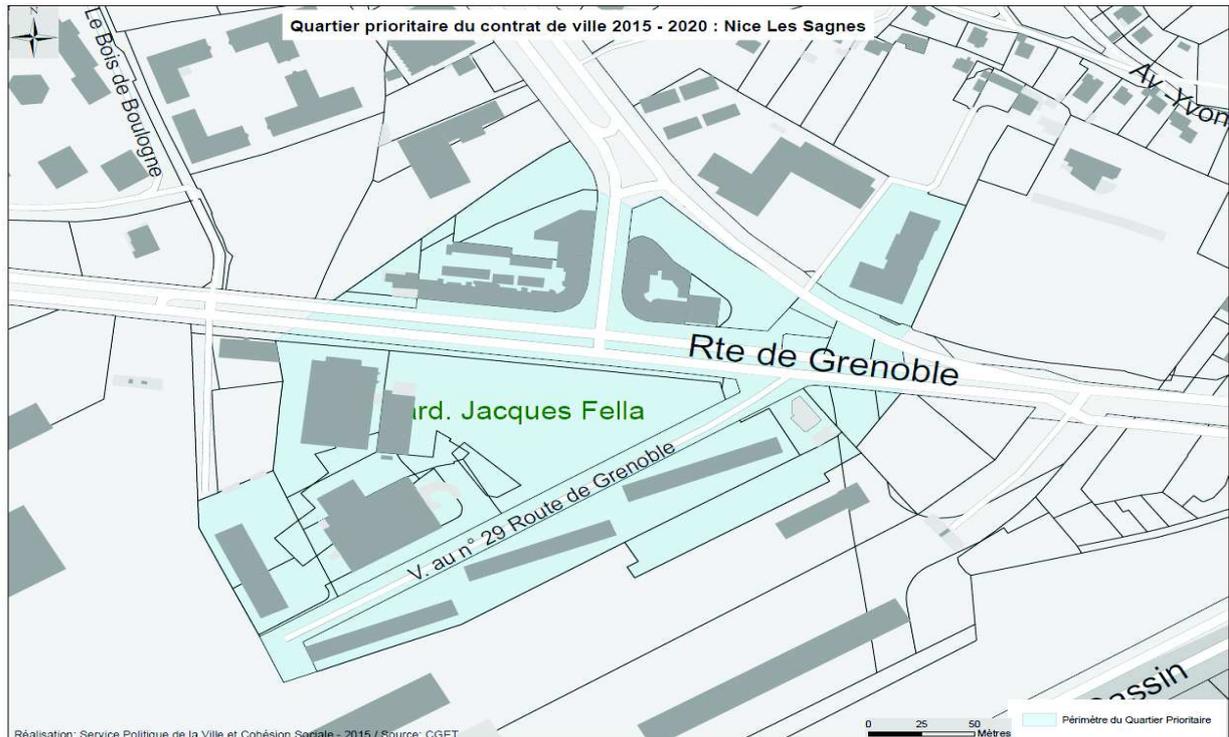
Caractéristiques du quartier résidence sociale Nicéa

Ce secteur est très excentré dans la zone agglomérée, coincé entre le Var et le boulevard du Mercantour. Il constitue un des plus importants foyers de France et d'Europe géré par le bailleur social ADOMA.

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Favoriser le désenclavement du site ;
- Renforcer l'accompagnement des publics âgés et malades (accès aux droits et aux soins) : 98% ont plus de 65 ans, 47% de taux de pauvreté sur ce secteur, 85% sont allocataires de l'allocation logement,
- Lutter contre l'isolement ;
- La population de cette résidence connaît de graves problèmes de santé liés à la souffrance psychique et physique ;
- Renforcer le partenariat avec le bailleur social ADOMA, accompagner les populations vieillissantes, anticiper les évolutions et la transformation à terme.

1.8. QUARTIER NICE LES SAGNES



Quelques éléments chiffrés

- Nombre d'habitants : **1 340 habitants**
- Revenus médians : **7 700 euros**

Le quartier des Sagnes est sur deux IRIS. Les IRIS Les Sagnes et l'IRIS Paul Montel.

➤ Taux de chômage

Ce taux de chômage est estimé à 19,1% pour les hommes contre 10,9 % pour la Métropole ; et 21,3 pour les femmes alors qu'il est de 12,3% pour la Métropole.

➤ Très faible niveau de qualification

La part des non diplômés ou bas niveau de formation est de 63,2%.

➤ Taux de précarité

Ce taux est estimé à 47% en lien avec le seuil de pauvreté.

Les caractéristiques du quartier Les Sagnes

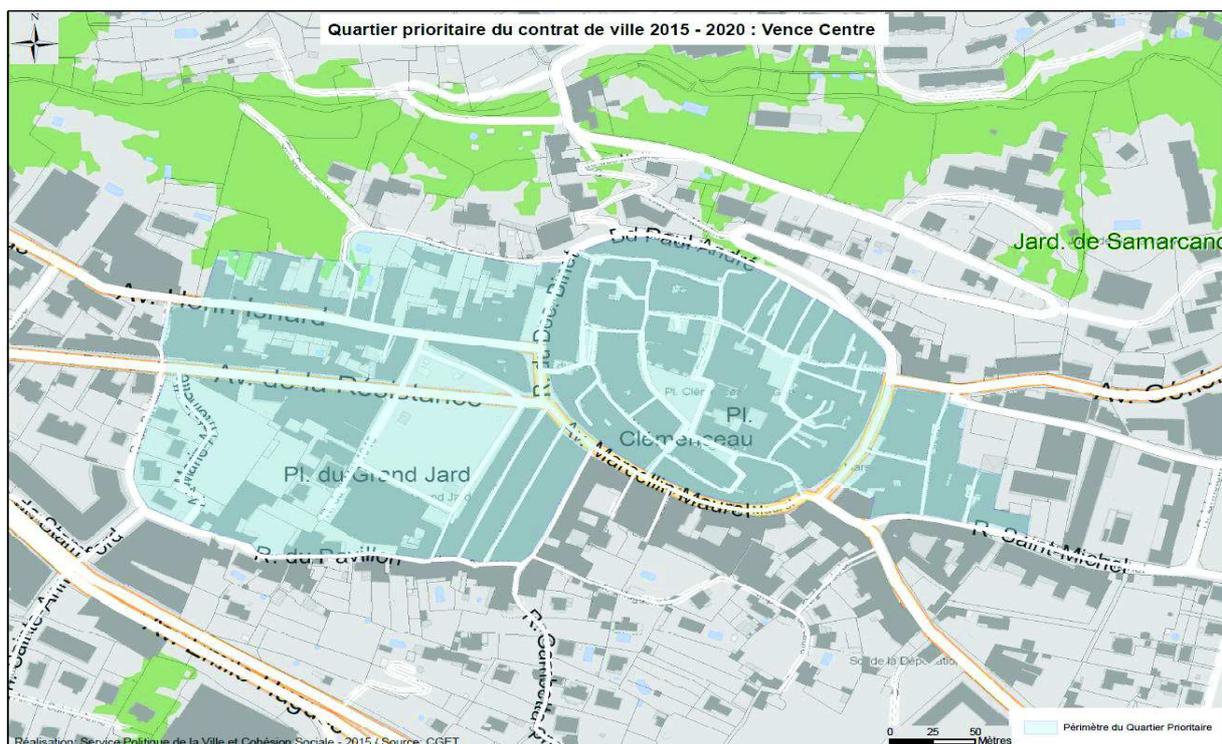
Ce quartier constitue une entrée de ville et se situe à la sortie de la voie rapide, à cheval entre le boulevard du Mercantour (Ex route de Grenoble) et le boulevard Paul Montel et présente une mixité sociale conséquente par rapport aux autres secteurs cibles. A signaler la présence d'un foyer pour travailleurs immigrés qui accueille 380 résidents.

Cette structure est gérée par l'association « ALIF ». De plus, il fait partie intégrante des périmètres et dispositifs, réseau d'éducation prioritaire « REP », programme de réussite éducative « PRE » et zone de sécurité prioritaire « ZSP », exonération fiscale pour les commerces de proximité.

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Permettre la levée des freins à l'emploi, lutter contre les discriminations et renforcer l'accès à la formation ;
- Développer la dynamique associative dans ce territoire ;
- Favoriser la création d'activités et la dynamique économique sur ce territoire.

1.9. QUARTIER DE VENCE CENTRE VILLE



Quelques éléments chiffrés³⁰

- Nombre d'habitants : **2 230 habitants³¹**
- Revenus médians : **9 900 euros³²**

Le territoire est composé de 3 IRIS. Les IRIS Saint-Martin, Sainte-Anne et Centre Ville représentent la plus grande partie du territoire prioritaire. Il comprend la cité historique ainsi que deux zones à l'ouest et à l'est de cette zone piétonne.

➤ Taux de chômage

Sur ces IRIS, le taux de chômage pour les femmes s'élève à 9,1 % contre 12,3 % pour la Métropole et pour les hommes à 8,7 % contre 10,9 % pour la Métropole.

➤ Faible niveau de qualification

La part des femmes non diplômées s'élève à 14,9 % contre 17,6 % en Métropole. Pour les hommes, la part des non diplômés s'élève à 14,8 % contre 17,9 % sur la Métropole.

➤ Faible proportion de logements HLM³³

La part des logements HLM par rapport au nombre de résidences principales est comprise entre 0 et 25 % sur le territoire. Le centre ville accueille essentiellement des logements privés anciens et/ou dégradés et des logements sociaux conventionnés.

³⁰ Source CGET 2014 – Données à l'IRIS du recensement INSEE 2010

³¹ Source CGET 2014 – données population 2011

³² Idem 2

³³ Idem 1

➤ Des ménages fortement dépendants des prestations sociales³⁴

La part des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué au moins à 50 % de prestations sociales est comprise entre 25 à 30 % sur ce territoire.

Caractéristiques du quartier Vence

Le territoire de Vence centre est constitué d'une zone piétonne pour la cité historique et de deux zones la jouxtant à l'ouest et à l'est. Il est caractérisé par une forte densité urbaine, une forte proportion de logements dégradés et anciens, aux loyers les plus bas.

Le quartier concerné englobe 3 IRIS :

Au cœur du quartier, se trouve la zone piétonne dite cité historique.

Ainsi, la cité historique comprend la zone piétonne touristique, ses commerces, la mairie. Aux frontières de cette zone, les écoles maternelles et élémentaires, à l'est le stade municipal De Gaulle, ouvert au public, la médiathèque, la Maison des Jeunes et des Loisirs.

L'ouest de la zone piétonne correspond à une zone plutôt commerçante. Plus au Nord, elle est bordée par une zone plus verte avec la rivière de la Lubiane et des maisons. L'office de tourisme et le cinéma y sont présents. Cette zone accueillera le nouveau centre culturel.

L'est de la cité historique accueille une grande partie des manifestations culturelles avec la place du Grand Jardin notamment pour les Nuits du Sud. C'est une zone plutôt résidentielle, avec un habitat plus diffus au Sud.

Au sud-est, la crèche Lou Pitchoun et la crèche Vega à l'ouest sont fréquentées par les familles du quartier. Les habitants, dont les jeunes, sont des usagers du terrain de skate parc/citystade et du stade municipal De Gaulle.

Le gymnase Dandreis, jouxtant la piscine Jean Maret attenant au Dojo de la Ferrage, est réservé aux écoles et aux associations sportives. Les terrains extérieurs du gymnase sont ouverts au public. Plus éloigné au nord-ouest, vers le collège de la Sine, le terrain de la Sine est ouvert au public (terrain de foot). Le parc des Oliviers, jouxtant le lycée Matisse, est fréquenté par tous.

Enfin, le terrain multisports du Suve, plus excentré au nord-est, comprend un terrain de hand, foot et basket, ouvert au public.

³⁴ Source CGET 2014 -indicateurs construits à partir des données CNAF 2013



LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Encourager la formation et lever les freins à l'emploi notamment pour les femmes, les 15-24 ans et les 50 ans et plus ;
- Soutenir le développement économique, dont la création d'entreprises, en lien avec le Point Accueil Emploi Entreprises ;
- Prévenir le décrochage scolaire et soutenir la parentalité, avec le projet éducatif territorial et du futur programme de réussite éducative ;
- Favoriser l'accès à l'information et à l'offre de soins ;
- Favoriser la mixité sociale dans les écoles et dans le quartier pour lutter contre le communautarisme croissant ;
- Rénover les logements privés anciens (travaux d'économie d'énergie et façades) en vue d'élargir le parc des logements sociaux disponibles, en lien avec le service logement, le programme d'intérêt général et la future Maison de l'Habitat ;
- Elargir l'offre de logements sociaux, en lien avec le nouveau service logement ;
- Soutenir les efforts en matière de prévention de la délinquance.

➤ Faible niveau de qualification

La part des femmes non diplômées s'élève à 30.5 % alors qu'elle est de 17,6 % sur la Métropole.

Pour les hommes, la part des non diplômés s'élève à 35,9 % contre 17,9 % sur la Métropole.

➤ Forte proportion de logements HLM

La part des logements HLM par rapport au nombre de résidences principales est comprises entre 45 et 55 % sur le territoire Carros Centre. Cet indicateur est largement surreprésenté sur le quartier Carros Centre comparé au territoire métropolitain dont la part de logement HLM est de 8,7%.

C'est une part relativement importante comparée à l'ensemble des territoires contrat de ville de la Région.

➤ Des ménages fortement dépendants des prestations sociales³⁹

La part des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué au moins à 50 % de prestations sociales est comprise entre 25 et 30 % sur le territoire Carros Centre.

Caractéristiques du quartier Carros Centre

Le quartier politique de la ville (QPV) évalué à 9.5 ha se situe au niveau de la partie haute de la ville nouvelle et se compose essentiellement de logements sociaux. Les équipements publics collectifs et les commerces sont situés pour la plupart à proximité immédiate du quartier. Néanmoins, les petits commerces de proximité s'essouffent et les locaux libérés restent vacants.

L'architecture de celui-ci est de type « grands ensembles » des années 60 et les délaissés de voirie tentent de pallier à l'absence de point de centralité. L'insuffisance de mixité des fonctions urbaines confèrent au territoire un sentiment de « cité dortoir » et la rue de l'Aspre segmente le quartier en deux.

Il y a moins de 10 ans, les résidences H.L.M. Côte d'Azur Habitat de Carros ont bénéficié d'une réhabilitation complète ce qui a permis un changement radical d'image et de cadre de vie. En parallèle, le comblement partiel du vallon de la Giletière par des équipements publics importants (médiathèque, salle de spectacle) et d'une surface commerciale a permis de rapprocher la partie Est du quartier au cœur de ville.

Les dispositifs mis en œuvre sur le quartier Carros Centre :

- Etablissements scolaires en REP (réseau d'éducation prioritaire) ;
- Un programme de réussite éducative (PRE) ;
- Des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (assurés par le CAJIP) ;
- L'éducation spécialisée de rue 2.5 jours par semaines pour le public 6-16 ans ;
- Le contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF ;
- Une convention de gestion urbaine et sociale de proximité ;
- Une antenne de justice ;
- Un centre social ;
- Une cellule de veille.

³⁹ Source CGET 2014 -indicateurs construits à partir des données CNAF 2013

LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Conjuguer amélioration du cadre de vie et prévention de la délinquance ;
- Lever les freins à l'emploi et à l'insertion par l'activité économique ;
- Développer et structurer la maison de l'emploi et de l'entreprise dans une démarche de guichet unique afin de permettre le rapprochement des demandeurs d'emploi du monde de l'entreprise et de la formation ;
- Améliorer et coordonner l'offre de soin, de prévention et d'éducation à la santé, au travers d'un équipement structurant de type centre de santé ;
- Accompagner la jeunesse dans son parcours citoyen.

2. LES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE

L'article 13 de la loi prévoit « que les quartiers qui relèvent d'un zonage prioritaire mais qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

En fait, ce sont des territoires qui étaient en CUCS sortant de la géographie prioritaire. Essentiellement des territoires CUCS de priorité 2 ou 3, ces quartiers sortants pourront toutefois bénéficier d'un contrat de ville pour mobiliser le droit commun.

« A ce titre et à la demande du président de l'EPCI et des maires concernés, les quartiers placés en dispositif de veille active font l'objet d'un contrat de ville. Le contrat de ville définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales afin de conforter la situation de ces quartiers. »

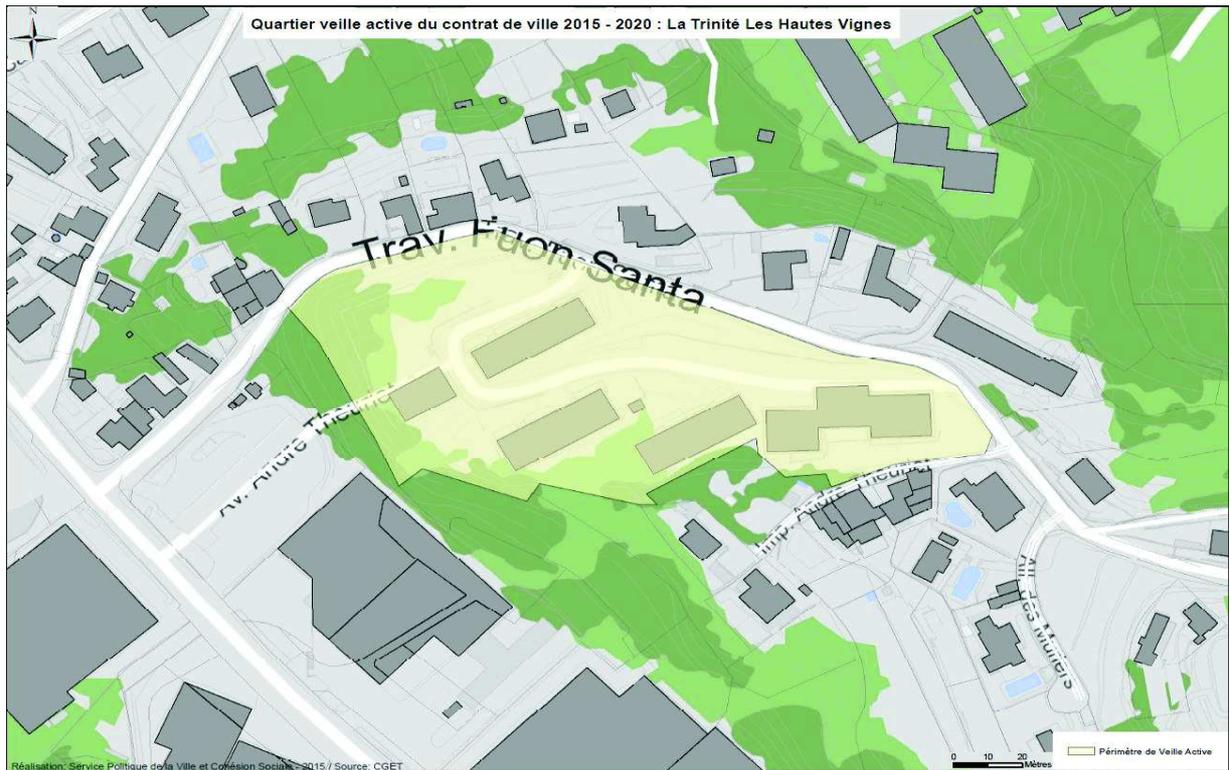
Les quartiers qui pourront être classés en veille active ne concernent que les quartiers sortant de la politique de la ville.

La Métropole NCA propose le classement de 9 territoires en veille active :

- Saint-André de la Roche : le quartier du Château ;
- La Trinité : les hautes Vignes ;
- Cagnes-sur-Mer : le centre ville/gare ;
- Nice Ouest : la Vallière ;
- Nice Nord : le Rouret- Comte de Falicon et le vallon des fleurs ;
- Nice Est : un territoire au sud de Pasteur ;
- Nice centre : élargissement du périmètre du centre- ville ;
- Carros : élargissement du périmètre du centre-ville.



2.2. QUARTIER DES HAUTES VIGNES – LA TRINITE



Ce quartier est localisé à environ 1 km du centre-ville, sur une colline peu ensoleillée et humide. Il est desservi par une seule voie intérieure privée et certains bâtiments ne sont pas accessibles aux véhicules.

Il est relativement petit, souffre d'une image négative difficile à supprimer. Les habitants du quartier présentent une attitude de repli, certaines familles refusent le mélange avec les habitants d'autres quartiers de la commune. Il faut également constater que ce quartier regroupe plusieurs familles d'origines diverses, majoritairement issues de l'immigration magrébine.

Les logements sont répartis en 2 résidences, l'Adrech (52 logements en 4 bâtiments) et La Vigne Haute (32 logements en 3 bâtiments), dont les constructions datent de 1966 et 1982. Pour un total de 84 logements (32+52) soit près de 14, 8% logements HLM. Le quartier des Hautes Vignes ne comporte pas d'équipements publics, ni écoles, aucun lieu culturel ou présence de services publics.

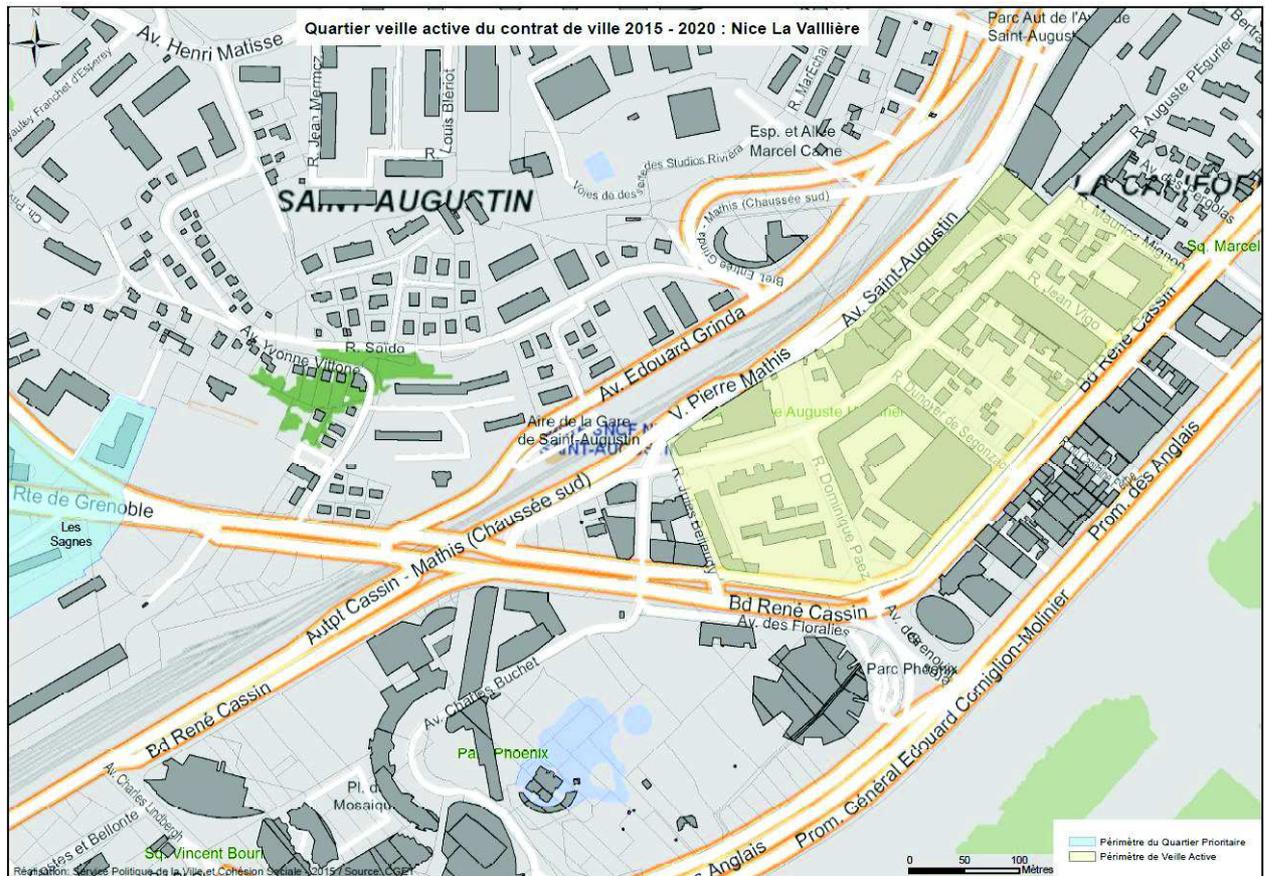
- La population de ce secteur est de 259 personnes, composé de 35 mineurs, soit 13.51% des habitants. les jeunes majeurs représentent 8% des habitants
- Le taux d'emploi : 9,3 % des résidents chiffre inférieur à celui de la commune (11.6%).
- Un des foyers de délinquance le plus important de la commune (trafic de stupéfiant, prostitution, squats, radicalisation)
- Problèmes liés au cadre de vie, au fonctionnement du quartier (stationnement, propreté, gestion des déchets, etc.

Vigilance / Veille :

- Améliorer le stationnement et la circulation ;
- Rendre le quartier plus propre ;
- La tranquillisation du quartier.



2.4. QUARTIER DE LA VALLIERE – NICE



Bordé par la voie de chemin de fer et l'autoroute urbaine, ce quartier a connu le réaménagement ou la création d'équipements, tels que la réfection du groupe scolaire Nice Flore, la création d'un gymnase ouvert aux habitants, l'implantation d'un centre d'animation et de loisirs et la rénovation d'un jardin. Anciennement territoire CUCS, ce secteur est intégré au REP et se situe en ZSP.

Indicateurs sociaux : Le nombre d'habitants s'élève à 1002, le quartier se répartit en quatre résidences composées de logements sociaux : Ferber, le Carolina, Nice Flore et les Jardins de Majorelle qui regroupent 334 unités de logements. On constate que ce secteur est caractérisé par une mixité sociale puisqu'il existe plus de logements privés (propriétaires) que de logements sociaux ; le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 279 personnes soit 27,84%, le taux de précarité exprimé en rapport avec le seuil de pauvreté à savoir : 192 allocataires dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestation sociales et 109 allocataires dont les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales. De plus, on remarque que 321 personnes ne sont pas détenteurs de diplômes (15 ans et plus). Ce secteur est intégré aux dispositifs des REP, PRE, ZSP et Adulte-relais.

Vigilance / Veille :

- Poursuivre et consolider une veille en matière de prévention de la délinquance ;
- Consolider l'accompagnement à la scolarité et la réussite éducative ;
- Favoriser, une dynamique autour de la médiation sociale, l'accès aux droits, l'insertion sociale et la culture.



La présence récurrente de jeunes en situation d'oisiveté et/ou de désœuvrement au sein de l'espace commercial de la résidence et dans les halls d'immeubles véhicule un sentiment d'insécurité pour les résidents.

Les situations de tensions générées par la présence de réseaux de trafiquants sur le territoire élargi, l'utilisation de très jeunes « guetteurs », la présence de dealers au passage des collégiens du collège H. Fabre, dans les halls d'immeubles, cave et cages d'escaliers, pèsent lourdement sur les relations entre les habitants eux-mêmes (conflits de mamans à la sortie de l'école..) et avec les institutions (écoles) : peur des repréailles, tentation de recels, etc. A ces constats s'ajoutent des phénomènes de repli communautariste de plus en plus visibles sur le quartier.

Le risque d'un recul important de la mixité sociale, du bien vivre ensemble et la dégradation des fonctions sécurisantes du cadre de vie amène l'inscription de ce quartier Rouret-Comte de Falicon en veille active.

QUARTIER VALLON DES FLEURS – NICE

Ce quartier excentré, compte 2 500 habitants, avec un parc de logements privés ou résidentiels situé de part et d'autre du seul axe circulatoire (*l'avenue Henri Dunant*). L'offre commerciale y est peu représentée.

Au sein de cet espace se trouve une résidence d'habitat social gérée par Côte d'Azur Habitat. Cette dernière a bénéficié en 2005 d'un programme de restructuration urbaine et actuellement abouti quant à la réhabilitation du parc de 804 logements sociaux (Côte d'Azur Habitat), l'aménagement du jardin d'enfants et de l'espace sportif situé au cœur de la résidence et désormais municipalisés.

Le vallon des Fleurs, se caractérise par un manque de fonctionnalité urbaine :

- un manque d'espaces de vie ou de rencontre autonome des habitants, en dehors d'un jardin et du terrain d'évolution sportive municipal ;
- une carence d'activités commerciales et tertiaires ;
- un déficit de service public et de proximité malgré le soutien de la seule représentation associative (Galice), et la présence d'un centre d'animation municipale AnimaNice et l'école élémentaire (maternelle – primaire des Acacias).

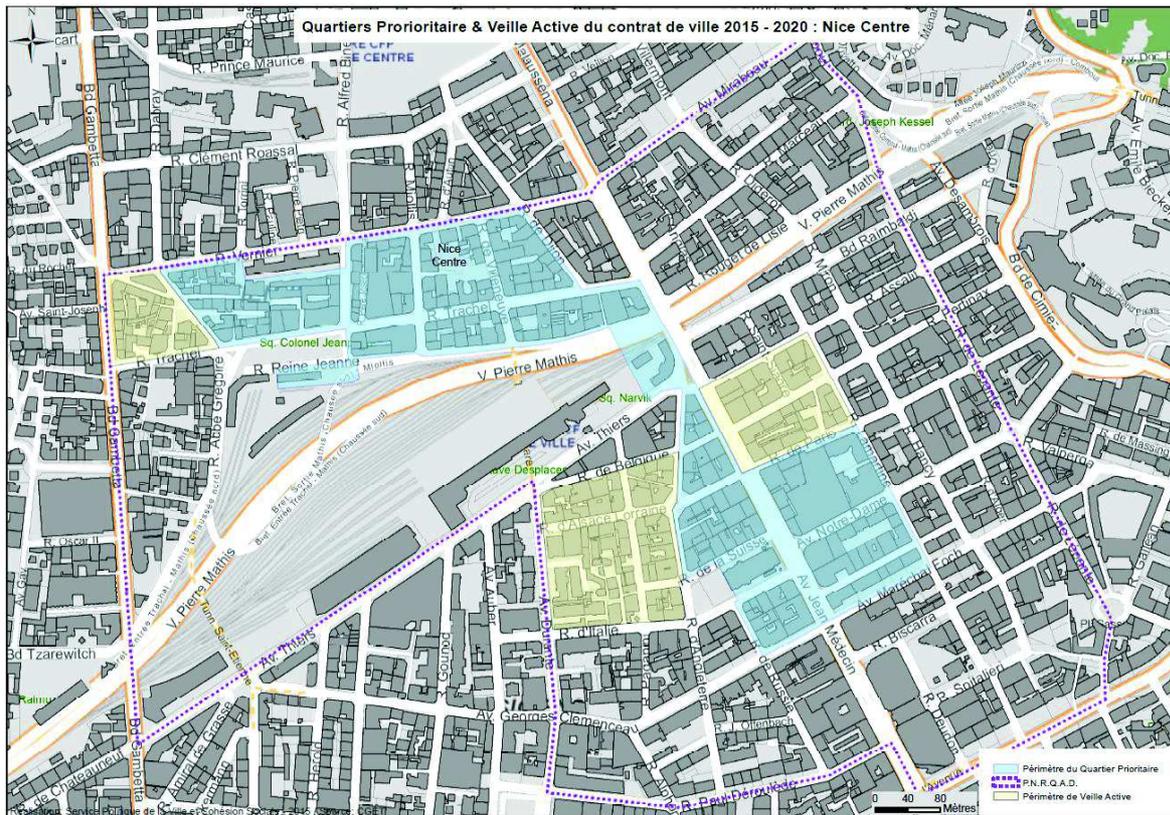
La population est composée à la fois de familles et de personnes isolées, retraités en majorité, et pour une large part, en situation de paupérisation. Près de 65% des familles ont un quotient familial inférieur à 600 € avec une forte proportion de « mono-parents » en situation d'exclusion sociale et professionnelle.

Ce quartier reste toujours marqué par une forte proportion de familles vulnérables en situation d'isolement et de précarité socio-économiques et il en est de même pour une part non négligeable de personnes isolées/âgées.

L'éloignement du quartier, la précarité de ces habitants peuvent être des freins à un accès aux offres de service public de droit commun (loisirs, santé, social, emploi, éducatif, etc), ce qui explique ainsi son inscription en veille active.



2.7. PROLONGATION NICE CENTRE VILLE



Demande d'élargissement de ce territoire, territoire anciennement CUCS, afin qu'il corresponde un peu plus au périmètre PNRQAD.

L'élargissement demandé concerne rue d'Italie, rue de Paris, et l'extrémité ouest du quartier Trachel.

Les constats portés sur ces rues sont les mêmes que ceux du quartier prioritaire à savoir :

- Un revenu médian de 11 600 euros/an (source RFL 2011) ;
- Une forte proportion de ménages monoparentaux (49%) ;
- 50% des ménages sont non imposables du fait de revenus très inférieurs à la moyenne communale, une présence de près de 26% des ménages vivant sous le seuil de pauvreté ;
- Forte représentation de personnes isolées.

C'est un quartier qui cumule de fortes inégalités sociales au regard du reste des quartiers de la ville :

- Plus de 34% de la population perçoit une allocation CAF ;
- 60% d'entre eux sont des allocataires isolés, sans enfant ;
- Une forte représentation des ménages avec 1 ou 2 enfants, ainsi que de la population âgée, compte tenu que près d'un quart des personnes âgées de Nice habitent le secteur ;
- Près de 12% de la population bénéficie de la CMU.

Au niveau scolaire on dénombre une forte proportion d'élèves en retard d'au moins 2 ans en 6^{ème}. La présence d'élèves nouvellement arrivés en France participe à un taux d'échec scolaire important et à un climat souvent difficile à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements scolaires, où les tensions d'ordres interculturelles restent fréquentes.



3. LE QUARTIER VECU

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.

Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu ».

La liste des équipements par territoire est jointe en annexe 3.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE



1. MODALITES DE PILOTAGE

L'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rappelle que « la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions ».

Ces contrats peuvent être également signés par la caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte mentionnée à l'article L. 481-1 du même code, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité.

Ils sont signés dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux.

Ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante pour une durée de six ans. Les contrats qui ne peuvent être signés dans le délai prévu le sont, au plus tard, l'année suivant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Dans ce cas, leur entrée en vigueur est décalée d'une année et leur durée est de cinq ans.

Ce qui est le cas pour le contrat de ville de la métropole Nice Côte d'Azur.

Ils sont actualisés tous les trois ans si la rapidité des évolutions constatées le justifie. Sur la base d'un projet de territoire co-produit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1^{er} de la présente loi.

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.

Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville.

Les objectifs des contrats de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre avec les communes, ou, à défaut, par la commune, pour le développement de leur territoire.

1.1. Le comité de pilotage

Il est globalement considéré que les instances de gouvernance du CUCS n'ont pas réussi à mobiliser les élus. Sur la plupart des territoires, les comités de pilotage sont rapidement devenus des chambres d'enregistrement sur le financement de programmes d'actions et très rarement des instances de réflexion sur les orientations stratégiques et la mise en débat des enjeux locaux et leur évolution.

Dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, qui est un contrat unique urbain et social, la création d'une instance unique est privilégiée. Cette idée est renforcée notamment par le fait que les trois piliers, dont celui ayant trait à la rénovation urbaine, sont au service d'une même finalité, la recherche d'une cohésion sociale. Ainsi, cela permettra de renforcer l'articulation entre la dimension sociale et le volet urbain.



La composition, les missions, le fonctionnement et l'animation du comité de pilotage peuvent évoluer au cours des six années.

Les missions :

- Définir les enjeux et les objectifs stratégiques du contrat de ville : valables pour six ans qui seront revus en fonction des éléments de suivi de manière annuelle ;
- Evaluer le contrat de ville ;
- Valider les programmations annuelles dans le champ du droit commun et des crédits spécifiques ;
- Valider les actions, les axes opérationnels ou objectifs ;
- Contrôler la tenue des engagements du droit commun ;
- Bilan et évaluation des actions conduites par les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions d'engagement en contrepartie de l'abattement de 30% de la TFPB.

La composition :

- Le Préfet et / ou le sous-préfet Ville ;
- Tous les services Etat qui ont un portage régional : Direccte – ARS – procureurs (2 TGI sur le territoire métropolitain) - Education Nationale – déléguée aux droits des femmes – DDCS – DDTM –DDSP- Pôle emploi ;
- Métropole : le Président et/ou l'élu à la politique de la ville ;
- Les Maires des communes inscrites dans le contrat de ville ;
- Le président du Conseil départemental ;
- Le président du Conseil régional ;
- Le directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations ;
- La directrice de la caisse d'allocations familiales ;
- La directrice départementale de Pôle emploi ;
- La directrice de la mission locale communautaire « objectifs jeunes » ;
- Les représentants des bailleurs sociaux ;
- Les représentants des chambres consulaires ;
- Les représentants de la caisse d'assurance maladie ;
- Les représentants de la police nationale ;
- Les représentants de la gendarmerie ;
- Les représentants des conseils citoyens.

Le fonctionnement :

Les modalités de fonctionnement seront définies lors du premier comité de pilotage :

- un co-pilotage : président de la Métropole et le Préfet ;
- Le lieu à déterminer.

Il se réunit à minima une fois par an.

Afin de permettre une meilleure articulation entre les niveaux politique et technique, il convient d'assurer une fluidité des échanges avec le comité technique.

L'instance de gouvernance politique et stratégique doit également pouvoir donner leur positionnement quant aux projets relevant des financements européens (FSE et FEDER) et du CPER. Il conviendra d'organiser l'articulation entre le FEDER et le FSE.

Les élus municipaux sont présents à toutes les étapes de prise de décisions.

Les modalités de fonctionnement, de prise de décisions et le calendrier seront définies lors d'un premier comité de pilotage.

Au niveau local : un comité de projet (composé d'élus, d'acteurs locaux, des services municipaux et du conseil citoyen) peut être constitué et aurait pour objet de définir le projet de territoire.

Les modalités de fonctionnement, la finalité, les moyens, les ressources pourront être définies lors du premier comité de projet

Ce comité de projet pourrait se réunir 2 à 3 fois par an afin de suivre le plan d'action décliné territorialement et alimenter le comité technique.

1.2. Le comité technique

Le comité technique a pour objet de construire un cadre de travail stable, souple et alimenté par les partenaires.

Le comité technique est aussi une instance unique incluant le volet social et le volet urbain.

Les missions:

- Mettre en œuvre la stratégie et les objectifs définis en comité de pilotage ;
- Mettre en œuvre les actions et les engagements définis en comité de pilotage ;
- Préparer les décisions du comité de pilotage : construire les propositions argumentées pour les programmes annuels d'actions (droit commun et crédits spécifiques) ;
- Améliorer en continu la connaissance nécessaire à la pertinence du contrat de ville ;
- Construire et animer le processus de suivi et d'évaluation, présenter les travaux de bilan-évaluation ;
- Organiser les manières de rendre compte de l'intervention dans le cadre du contrat de ville ;
- Faciliter les partenariats institutionnels et opérationnels du contrat de ville.

La composition :

- Un représentant du Préfet et /ou sous-préfet Ville ;
- Un représentant de la Direction départementale de la Cohésion sociale ;
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- L'équipe opérationnelle de la Direction habitat et Dynamique urbaine de la Métropole ;
- Un représentant de : Direccte – ARS – Education nationale ;
- Les délégués du préfet ;
- Déléguée aux droits des femmes ;
- Un représentant de Pôle emploi ;
- Un représentant des communes ;
- Un représentant du conseil départemental ;
- Un représentant du conseil régional ;
- Un représentant de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Un représentant de la Caisse d'Allocations familiales ;



- La directrice de la mission locale communautaire « objectifs jeunes » ;
- Les représentants des bailleurs sociaux ;
- Les représentants des chambres consulaires ;
- Les représentants de la caisse d'assurance maladie ;
- Les représentants de la police nationale ;
- Les représentants de la gendarmerie ;
- Les représentants des conseils citoyens.

Le comité technique du contrat de ville doit permettre une articulation entre les différentes échelles territoriales de pilotage technique du contrat, en associant la Direction habitat et dynamique urbaine de la Métropole et les référents techniques des signataires principaux (Etat, région, communes, département, CAF).

Il décidera de la mise en place de groupes de travail autant que de besoin, pour approfondir, mettre en débat, apporter un éclairage, mettre en œuvre une orientation, mobiliser une expertise ou mettre en perspective des questions inhérentes à l'opérationnalité du contrat de ville.

2. MODALITES D'ANIMATION

71

2.1. Les groupes de travail thématiques

Le principe de ces groupes de travail thématiques et ponctuels, doit pouvoir être envisagé en intégrant les compétences des partenaires signataires. La composition de ces groupes devraient associer des professionnels des administrations et des associations, des experts voire des membres des conseils citoyens.

Ces groupes de travail thématiques :

- Elaborent les programmes d'actions notamment avec une approche partagée sur des thématiques communes à plusieurs quartiers ;
- Travaillent sur la configuration d'un outil d'évaluation ;
- Permettent de développer la coordination des compétences au sein d'une même politique sectorielle
- Définissent des priorités ;
- Coordonnent les actions avec les acteurs du droit commun ;
- Contribuent à l'élaboration des appels à projets.

La coordination des groupes de travail est la compétence de la direction habitat et dynamique urbaine de la Métropole notamment le service politique de la ville et le service renouvellement urbain.



2.2. L'animation territoriale par les équipes opérationnelles

L'équipe projet de la Métropole :

La Métropole a pour mission d'articuler et coordonner une politique de développement territorial global et une politique de solidarité au bénéfice des quartiers prioritaires.

L'équipe projet est complètement intégrée à l'intercommunalité. Elle est composée de :

- Sept chefs de projet sectoriels ;
- Deux chargées de mission thématique : emploi et prévention de la délinquance ;
- Six agents de développement ;
- Une coordinatrice gestion sociale urbaine de proximité ;
- Une coordinatrice du programme de réussite éducative.

La composition de cette équipe peut évoluer en fonction des besoins durant la période du contrat de ville. Elle est coordonnée et animée par un chef de service rattaché à la direction de l'habitat et de la dynamique urbaine.

L'équipe projet intervient sur les territoires prioritaires mais aussi sur les territoires classés en veille active. L'équipe de la Métropole assure l'animation du territoire prioritaire, la mise en œuvre du plan d'action défini par le comité de pilotage et travaille en complémentarité et en articulation avec les délégués du préfet, les partenaires locaux des instances signataires du contrat de ville.

Les missions principales des chefs de projet du service politique de la ville sont :

- Mise en œuvre des objectifs du contrat de ville sur le territoire (développer la concertation, les échanges et les rencontres régulières avec les dirigeants associatifs et partenaires institutionnels de la cohésion sociale, faire émerger et aider au montage de projets relevant des objectifs du contrat de ville dans le cadre de financement de droit commun ou contractualisé par le contrat de ville, assurer le suivi et la coordination des projets financés dans le cadre du contrat de ville (assistance technique, visites trimestrielles, comité de suivi, bilan annuel) ;
- Animation territoriale du contrat de ville sur le territoire (assurer l'organisation et/ou pilotage et la coordination de commissions thématiques et de réunion territoriale d'information à destination des partenaires associatifs et institutionnels, développer le partenariat entre les différents acteurs du quartier, participé à la co-organisation d'actions ponctuelles, événementielles) ;
- Participation à l'élaboration du contrat de ville (analyse et évaluation des actions développées, diagnostic et repérage des besoins en matière de développement social et d'amélioration du cadre de vie, proposition de préconisations et suggestions d'actions novatrices et expérimentales) ;
- Participation au projet de rénovation urbaine (développer les projets liés aux objectifs de la convention dans le cadre de la GUP, assurer l'articulation entre le contrat de ville et le PRU).

Les référents locaux des partenaires :

Pour renforcer le lien avec les services de droit commun, nommer un référent politique de la ville au sein des services des communes et de la Métropole est une nécessité. Cela permettra de mieux coordonner les actions, de rendre plus fluide et lisible les informations.

Des rencontres régulières (qui peuvent être sous forme de commission politique de la ville) seront organisées sur les territoires prioritaires avec les techniciens des communes afin de renforcer la collaboration, de construire ensemble les plans d'actions et de veiller au respect des priorités qui ont été définies territorialement. C'est une vision interservices et non institutionnelle.

Sur chaque territoire, une équipe projet élargie anime la politique de la ville : agents de la Métropole, service politique de la ville et service renouvellement urbain, équipes techniques et sociales des communes, délégués du préfet, adultes relais, équipes locales des bailleurs sociaux, etc.

La déclinaison précise de cette mobilisation des correspondants locaux par l'équipe de la Métropole sera adaptée aux configurations de chaque quartier et de chaque commune : structuration interne des services, ampleur des quartiers, nature des enjeux etc.

2.3. La programmation

Pour la première fois en 2015, un appel à projet unique pour l'ensemble des territoires prioritaires de la Métropole a été lancé en fonction des orientations qui se dessinaient dans le cadre du contrat de ville.

La programmation est la mise en œuvre opérationnelle des actions correspondant aux objectifs stratégiques définis dans le contrat de ville.

La programmation doit prendre en compte les orientations définies en comité de pilotage, le plan d'action, la mobilisation du droit commun. Cela nécessite de mobiliser le partenariat sur l'analyse de l'évolution des priorités. Il est impératif de définir un calendrier qui permettra aux opérateurs de recevoir les financements le plus tôt possible dans l'année.

De même, la mise en place des conventions pluri-annuelles d'objectifs (CPO) est un impératif qui permettra d'inscrire les interventions dans la durée, tout en tenant compte de la nécessaire annualité des budgets adoptés chaque année par les différentes instances.

L'appel à projet, après examen en comité technique et validation en comité de pilotage, doit être lancé en novembre, prévoir une phase de dépôt de dossiers de novembre à fin décembre, puis une période d'instruction en janvier et février pour la tenue d'un comité technique lié à la programmation en mars et un comité de pilotage consacré à la programmation fin mars.

Cela suppose que la phase en amont de l'appel à projet, commence dès le mois de septembre par la remontée des besoins et analyse des groupes de travail thématiques.

Les outils tels que les tableaux de bord de programmation mentionnent les montants alloués par financeurs en crédits spécifiques mais aussi en crédits de droit commun.



3. LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Les conseils citoyens sont institués dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 1).

Dans le souci de l'intérêt général, le conseil citoyen est un outil au service du dialogue et de l'animation au niveau du territoire. Il est un partenaire à part entière du contrat de ville qui participe au renouvellement du fonctionnement démocratique des systèmes de gouvernance, favorisant la co-construction des orientations stratégiques et le renforcement du pouvoir des citoyens. Il est composé, à minima de deux collègues, « acteurs locaux » et « habitants ». Pour ce dernier, tout ou partie de ses membres sont obligatoirement tirés au sort.

Le conseil citoyen participe à l'élaboration, suivi et évaluation du contrat de ville mais il peut développer ses compétences sur les sujets qu'il juge nécessaires et peut être saisi ou s'autosaisir de toute question relative aux intérêts généraux, locaux et sociétaux, notamment dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville.

Ses représentants siègeront dans les instances de pilotage au premier rang desquels le comité de pilotage du contrat de ville, espace de définition des orientations stratégiques, de recherche de sens et de co-construction du cadre commun. Dans ce cadre, les représentants du conseil citoyen ont une place effective et participent aux réflexions et aux prises de décisions.

L'ensemble des partenaires sont garants et responsables de la qualité du processus participatif et démocratique, dans le respect des valeurs républicaines de laïcité, d'égalité et de fraternité, et des principes d'indépendance, de neutralité et d'autonomie des conseils citoyens vis-à-vis des institutions et des élus.

Pour cela, les partenaires du contrat de ville s'engagent à mobiliser des moyens de fonctionnement et les ressources nécessaires (dont la formation) à l'établissement d'une culture commune basée sur un référentiel partagé.

Ainsi, les partenaires s'appuient sur le conseil citoyen, comme étant l'aboutissement d'un « processus et d'une dynamique participative ».

Textes de référence

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Cadre de référence des conseils citoyens
- Circulaire du 15 octobre 2014 du Premier ministre sur les modalités opérationnelles du contrat de ville

Le conseil citoyen aura pour missions de :

- Favoriser l'expression citoyenne dans tous les domaines dans le respect des valeurs de la République ;
- Participer à toutes les phases d'élaboration, de suivi et d'évaluation du contrat de ville et du nouveau programme de renouvellement urbain ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Étapes du processus :

- Recensement et repérage des initiatives et pratiques participatives et des publics (le conseil citoyen étant complémentaire de ces démarches, il ne se substitue pas à eux) ;
- Phase de constitution des groupes préfigurateurs : mobilisation des publics et acteurs et organisation de cycles de formation ;

- Mise en place (prévue pour le 31 décembre 2015) : constitution d'un « groupe préfigurateur » pour produire : le cadre de référence local du conseil citoyen, le projet de règlement intérieur du conseil citoyen, le protocole de désignation des membres du conseil citoyen.

Composition, désignation, statut des conseils citoyens

Chaque conseil citoyen devra garantir le respect des conditions de parité et de diversité (âge, mixité sociale, etc), il comprend deux collèges « habitants » et « associations et acteurs locaux » dont les membres sont tirés au sort parmi une liste de volontaires, avec le respect de la parité femmes-hommes et une diversité de représentants.

L'instance doit être neutre, elle doit respecter les principes d'autonomie, d'indépendance (aucun élu(e), ni représentant institutionnel ne peut être membre du conseil) et les valeurs indiquées dans le cadre de référence. Il est important de veiller à que ce l'instance ne soit pas un lieu de captation par un quelconque groupe. Il ne doit pas être instrumentalisé.

Même si dans un premier temps on peut admettre que le conseil citoyen s'appuie sur une structure porteuse existante, à terme, il est nécessaire qu'il devienne une structure autonome juridiquement.

Il est créé dans un premier temps 9 conseils citoyens sur le territoire de la métropole Nice Côte d'Azur soit un conseil citoyen sur les territoires prioritaires suivants :

- Quartier Nice centre
- Quartier Carros centre ville
- Quartier Nice Las Planas
- Quartier Nice Ariane / Saint-André de la Roche: Le Manoir
- Quartiers Nice Les Moulins – Nice les Sagnes – Nicéa (3 quartiers regroupés)
- Quartier Saint Laurent du Var Le Point du jour
- Quartier Nice Palais des expositions
- Quartier Vence centre ville
- Quartier Nice Paillon

A court terme, le conseil citoyen de Nice Les Moulins – Nice les Sagnes-Nicéa pourra fusionner avec celui de Saint-Laurent du Var Le Point du jour, soit à terme 8 conseils citoyens sur le territoire de la métropole Nice Côte d'Azur.



4. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Le processus de suivi et d'évaluation du contrat de ville métropolitain 2015-2020 sera élaboré au cours du second semestre 2015 et devrait s'adosser à l'observation sociale et urbaine, mis en œuvre comme outils :

- de connaissance partagée et d'observation locale ;
- d'analyse partagée de la réalité des quartiers ;
- d'aide à la décision et à la conduite du contrat de ville ;
- de suivi des programmes d'actions.

Les enjeux et les modalités de l'évaluation devront prendre en compte :

- ✓ L'articulation avec l'observatoire national et territorial voire départemental,
- ✓ L'évaluation du programme,
- ✓ L'évaluation de la gouvernance.

La méthodologie de l'évaluation sera conduite de façon partenariale, élaborée en continu et pourrait s'appuyer sur des moyens d'ingénierie dédiés.

La démarche de l'évaluation doit permettre de mesurer l'atteinte des objectifs du contrat de ville et d'évaluer les résultats selon la méthodologie définie.

Elle devra amener tous les signataires du contrat à communiquer leurs données dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

Elle devra permettre de mesurer, par une approche qualitative et quantitative, les réalisations et les résultats obtenus au regard des objectifs opérationnels et des résultats attendus définis préalablement.

Pour la rédaction de ce processus, des indicateurs seront définis pour chaque objectif stratégique inscrit dans le contrat de ville.

Plusieurs types d'indicateurs pourront être renseignés :

- **Des indicateurs de réalisation** : ils indiqueront l'état de réalisation des actions ainsi que leur déroulement. Ce sont des repères que les porteurs de projets se fixent pour savoir où ils en sont dans l'action ;
- **Des indicateurs de résultat** : ils serviront à identifier les effets produits d'une action ou d'une série d'actions en direction d'un public précis. Ils se rapportent donc aux objectifs opérationnels visés et aux résultats attendus ;
- **Des indicateurs de ressources** : ils concernent les ressources humaines et financières mobilisées pour pouvoir mesurer le coût du projet.

La réforme de la politique de la ville incite à mobiliser davantage les crédits de droit commun pour la réalisation des actions. Dans le cadre de l'évaluation, le suivi des engagements des signataires du contrat portera une attention à l'affectation de crédits de droit commun sur les quartiers prioritaires.

Ce suivi fera l'objet d'un bilan annuel retraçant l'ensemble des actions conduites et des moyens dédiés à la fois spécifiques et de droit commun. Les indicateurs de ressources devront être conçus pour intégrer cette nouvelle information.

Un référentiel d'évaluation (questions évaluatives, arbre d'objectifs, indicateurs de réalisation et de résultats, etc) sera élaboré et la démarche d'évaluation sera validée par le comité de pilotage.

5. LES ENGAGEMENTS GENERAUX DES SIGNATAIRES

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

- Mobiliser les moyens matériels, humains et financiers pour la mise en œuvre du plan d'action du contrat par un fléchage précis de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires ; s'agissant des politiques portées par l'Etat, les conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires constituent le levier principal de mobilisation des moyens de droit commun. Les interventions spécifiques de la politique de la ville ne pourront être engagés qu'après a mobilisation des moyens et outils de droit commun ;
- Soutenir la vie associative : le soutien aux associations et à leurs projets, à condition que ceux-ci soient un levier pour les objectifs du contrat de ville, constitue un enjeu fondamental de la politique de la ville. Cela passe par la sécurisation de leur financement et la simplification des procédures administratives. La sécurisation des financements doit être visée notamment par l'utilisation des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les projets les plus structurants.

Participation financière des partenaires signataires et programme d'actions annuels

Le comité de pilotage veille à la mise en œuvre d'une bonne articulation entre le volet social et le volet urbain du contrat de ville :

➤ Volet social :

Les axes stratégiques identifiés dans chacun des piliers du contrat de ville se déclinent en orientations opérationnelles pour lesquels les partenaires signataires ont pris un certain nombre d'engagements (voir supra), et qui pourront être ajustées, chaque année, par le comité de pilotage du contrat de ville en fonction, notamment, de l'évolution des territoires prioritaires, en s'appuyant sur les indicateurs statistique disponible ainsi que sur le bilan du programme d'actions mis en place sur ces quartiers.

Les appels à projets sont élaborés à partir de ces orientations.

- ☒ Le programme des actions mises en œuvre sur les territoires prioritaire et les territoires classés en veille active est annexé, chaque année, au présent contrat (annexe 4).

Conformément aux dispositions de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, les différents partenaires signataires participent à la mise en œuvre de ces actions :

- sur les territoires prioritaires, en mobilisant prioritairement leurs moyens de droit commun ainsi que les crédits spécifiques relevant de la politique de la ville ;
- sur les territoires en veille active, en mobilisant les moyens de droit commun, après avoir vérifié leur mobilisation préalable sur les quartiers prioritaires.

- ☒ Le tableau retraçant la participation des différents partenaires signataire est annexé, chaque année, au présent contrat (annexe 5).

➤ Volet urbain :

Le comité de pilotage examinera, chaque année, la programmation des opérations de rénovation urbaine et de réhabilitation prévue pour l'année suivante.

- ☒ Le tableau des opérations de rénovation urbaine et de réhabilitation prévue est annexé, chaque année, au présent contrat.

➤ Le socle Etat :

Le comité interministériel des villes, lors de sa réunion du 19 février 2013, a pris 27 décisions traduisant les engagements du gouvernement pour les habitants des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

Parmi celles-ci, il est prévu la mobilisation de l'administration territoriale de l'Etat.

Dans les Alpes-Maritimes, une démarche a été mise en œuvre dans ce cadre. Elle s'articule autour d'une gouvernance interministérielle composée de :

- ☒ **Un comité de pilotage départemental interministériel politique de la ville** (CPIPV) présidé par le Préfet. L'ensemble des chefs de services de l'Etat, ainsi que la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), participent à cette instance.

Il a pour mission essentielle de suivre la mobilisation des moyens de droit commun, qui est l'un des fondements initiaux et constants de la politique de la ville, et qui est fortement réaffirmé en ce qui concerne la nouvelle contractualisation mise en place.

- ☒ **Un comité technique interministériel politique de la ville**, présidé par le sous-préfet en charge des politiques sociales et de la ville, secrétaire général adjoint, réunissant les référents politique de la ville nommés par les chefs de services, membres du comité de pilotage.

Cette démarche s'appuie sur les 12 conventions interministérielles d'objectifs, de méthode et de moyens pour les quartiers populaires visant à concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires ont été adoptées.

Par ailleurs, le comité interministériel « égalité et citoyenneté, la République en actes » (CIEC) qui s'est réuni sous l'égide du Premier ministre le 6 mars dernier a permis de décliner 60 mesures articulées autour de trois piliers : « vivre dans la République », « la République pour tous » et « la République au quotidien ».

Si les mesures promues s'adressent à l'ensemble du territoire, elles trouvent toutefois une déclinaison particulière dans les territoires relevant de la politique de la ville.

Dans ces territoires, des engagements nationaux et régionaux ont été pris (cf tableau en annexe 6), sur la base desquels des engagements ou objectifs territoriaux ont été déclinés, dont l'affichage se retrouve par pilier et par structure.

5.1. L'Etat et la cohésion sociale

➤ Justice

Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nice / Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Grasse.

- ✓ Renforcer la gouvernance territoriale de la lutte contre la délinquance

Etablir et faire fonctionner un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dans

chaque commune disposant d'un quartier prioritaire, y compris une cellule de veille consacrée au suivi individualisé et partenarial de primo-délinquants sur le quartier.

✓ Prévenir la récidive

Développer la mise en œuvre des mesures de travaux d'intérêt général et de réparation pénale, en réponse à des dégradations de biens (patrimoine des bailleurs, mobilier urbain, etc). Notamment : convention entre les services de justice et les bailleurs sociaux afin de favoriser les actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi.

✓ Renforcer l'aide aux victimes

Soutien aux réseaux d'aide aux victimes.

✓ Renforcer la lutte contre les discriminations

Action pénale des parquets.

✓ Lutter contre l'économie souterraine et les trafics de stupéfiants

Priorité pénale des deux parquets dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)

- ✓ Maintien et développement si nécessaire, du maillage territorial et de l'activité des points physiques de l'accès au droit en cohérence avec la géographie prioritaire du département, en coordination avec l'ensemble des partenaires concernées.

Contrat de ville métropole Nice Côte d'Azur

- Maison de justice et du droit de l'Ariane ;
 - Antenne de justice Carros ;
 - Ouverture d'un nouveau point d'accès au droit (PAD) aux Moulins (convention constitutive signée en juin 2015 pour une ouverture prévue en septembre 2015) ;
 - Expertiser la création d'un point de permanence à Nice Nord.
- ✓ Interventions en milieu scolaire de professionnels de la justice, à partir du moment où cela s'avère possible en particulier dans les établissements placés en réseau d'éducation prioritaire, sur des thématiques de connaissance du droit (ex : droits et devoirs liés au passage à la majorité).
- ✓ Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations par le biais de la convention existante avec le Défenseur des droits (permanences au sein des structures, renouvellement de l'opération "droit au cœur" : lutte contre les discriminations dans le cadre d'un partenariat Education nationale- Université – Défenseur des droits – CDAD).

Protection judiciaire de la jeunesse

Trois axes prioritaires :

- ✓ Garantir la continuité des parcours des mineurs en assurant une dimension éducative dans le cadre judiciaire, en inscrivant le milieu ouvert comme socle de l'intervention éducative.
- ✓ Élaborer des politiques territoriales garantissant la continuité des parcours des jeunes et consolidant les



complémentarités entre le secteur public et le secteur associatif habilité et de coordonner et articuler le champ de la protection de l'enfance avec les conseils départementaux.

- ✓ Mener une gouvernance et un management du territoire au service de l'ambition éducative.

En ce qui concerne la déclinaison de ces axes :

- Consolidation de l'articulation et la complémentarité entre les services (milieu ouvert) et établissements (hébergement) du secteur public du département dans la prise en charge des mineurs. À terme, il s'agit d'étendre cette articulation au secteur associatif ;
- S'orienter vers un schéma directeur de placement sur le département, pour tendre à une complémentarité des prises en charge offerte par les foyers ;
- Engager un travail autour de l'appropriation et de la déclinaison des notions de laïcité et de citoyenneté par les services et établissements. Ainsi, une référente laïcité et citoyenneté a pris ses fonctions à la direction territoriale depuis le mois de mai 2015 ;
- Travailler sur l'inscription du milieu ouvert, comme socle de l'intervention, ce qui passe par une bonne connaissance par les acteurs de terrain de la vie des quartiers et par leur présence sur ces quartiers. Au-delà des prises en charge des mineurs, dans le cadre de mesures, une réflexion est engagée quant à des animations plus collectives telles que des groupes de paroles pour les mineurs et leur famille sur différents thèmes ;
- Enfin, pour garantir une prise en charge de qualité, mettre l'accent sur une meilleure connaissance des publics pour lesquels la direction territoriale exerce des mesures, pour pouvoir créer les partenariats qui sont le plus adaptés aux problématiques rencontrées.

➤ Jeunesse et sports

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

- ✓ Mobilisation des moyens du centre national de développement du sport (CNDS)
 - Financement des équipements sportifs : 100% des moyens « CNDS - équipement » seront désormais mobilisés sur les QPV (et les zones de revitalisation rurale) ;
 - Financement de l'animation sportive (seul financement Etat de droit commun disponible) : au minimum 30% orientés vers les QPV (exemples : emploi sportif dans les clubs, formation des dirigeants, petits équipements, etc).
- ✓ Objectifs territoriaux
 - Nombre de licenciés sportifs dans les territoires prioritaires de la politique de la ville : indicateurs sexués et identifiant la part des jeunes ;
 - Augmentation de la proportion des enfants des territoires prioritaires en PEDT (projet éducatif territorial).
- ✓ Politique jeunesse
 - Service civique : doublement des objectifs chaque année en 2015 et 2016 et mobilisation d'au moins 30% des postes au profit des QPV ;
 - Postes FONJEP (ville, jeunesse et sports et affaires sociales) : maintien et augmentation (à l'occasion

- des renouvellements de convention) des postes dans les QPV ;
- Dispositif adulte relais: les postes d'adultes relais, orientés à 100% sur les QPV sont mobilisés afin de soutenir les associations sur 3 priorités: l'accès à l'emploi, la tranquillité publique et la participation citoyenne. Mobilisation spécifique profit des centres sociaux et des espaces de vie sociale sur les missions de participation citoyenne et d'accès aux droits.

Comité départemental olympique et sportif (CDOS)

- ✓ Objectif : Développer la pratique sportive à moindre coût pour les jeunes issus des collèges en QPV

Le mouvement sportif s'engage : projet de convention entre les collèges en QPV et les associations sportives locales, sous l'égide des comités départementaux et du CDOS des Alpes-Maritimes :

- Permettre à tous les élèves du collège d'avoir un accès facilité à la pratique sportive organisée dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) en prenant en charge le forfait licences par l'intermédiaire d'une subvention publique, à déterminer de manière partenariale sur chaque territoire ;
- Développer les accords avec les clubs locaux afin de permettre aux jeunes sportifs de passer d'une pratique organisée par le sport scolaire au travers de l'UNSS, à une pratique en club adaptée ;
- Faciliter ces passerelles, en permettant aux clubs d'accueillir de nouveaux adhérents dans le cadre d'une pratique accessible au plus grand nombre et d'une offre différenciée, en favorisant l'utilisation, lorsque cela est possible, des installations sportives situées dans les quartiers ;
- Adopter une politique tarifaire adaptée aux ressources des ménages par une prise en charge renforcée du coût de la licence sportive, des nouveaux adhérents.

➤ Politique de logement et mixité sociale

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

- ✓ Limiter la construction de logement social dans les territoires où le parc social dépasse 50% et développement sur les autres territoires.
- ✓ Accompagner les collectivités dans la mise en place d'une conférence intercommunale du logement dans les 5 établissements publics de coopération intercommunale portant un contrat de ville.

Cette instance doit, entre autres, mettre en place une convention de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires au niveau de chaque agglomération (article 97 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

La conférence (cf tableau en annexe) et la convention de mixité constituent des pré-requis indispensables pour être éligible au NPRU.

La convention devra être annexée au contrat de ville, postérieurement à sa signature mais en principe avant la fin de l'année 2015.

La convention est obligatoire pour tous les contrats.



➤ Santé

Agence Régionale de Santé (ARS)

Les engagements régionaux sont joints en annexe.

Pour le département :

✓ Améliorer l'accès aux soins de premiers secours

- Actualiser de manière continue, dans chaque QPV, en s'appuyant sur l'atelier santé ville quand il existe, un diagnostic précis des besoins de la population, en matière de santé et de l'offre de soins de premier recours en tenant compte notamment de l'évolution de la démographie médicale. Indicateurs : présence médicale, nombre de praticiens (généralistes, spécialistes) dans un QPV ;
- Étudier avec les collectivités concernées la pertinence de création et de développement de dispositifs de soins de premiers secours sur les territoires où les ressources médicales sont insuffisantes et/ou l'offre de soin est fragilisée : (praticiens territoriaux de médecine générale PTMG, maisons médicales de garde, maison de santé pluridisciplinaires MSP, centre de santé, etc).

✓ Renforcer les initiatives de prévention

Prioriser (à hauteur de 30%) les initiatives de prévention sur QPV dans les domaines suivants : lutte contre les addictions, éducation à la sexualité, dépistage du cancer, vaccination, lutte contre le surpoids et l'obésité (action nutrition et promotion de l'activité physique).

Inscrire des objectifs territoriaux : nombre d'actions menées, nombre de personnes touchées par les actions de prévention.

✓ Santé/environnement

Promouvoir les actions de « santé - environnement » liées à l'insalubrité des logements, la qualité de l'air, le saturnisme (en relation avec les programmes de renouvellement urbain), priorisé à 25% sur les QPV.

➤ Droits des femmes et égalité

Comme le rappelle le rapport EGALITER du Haut conseil à l'égalité de juin 2014, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore plus prégnantes dans les quartiers et territoires fragilisés pour 3 raisons :

- Concentration de la pauvreté induite par des inégalités aiguës en matière d'emploi ;
- Répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre hommes et femmes ;
- Moindre accès aux droits et aux services, notamment public.

Le département des Alpes-Maritimes articule son action en faveur des femmes à la fois dans une logique transversale à l'ensemble des piliers de chaque contrat de ville, et en cela fait du droit des femmes une politique intégrée, et mène des actions spécifiques ayant une intention corrective des inégalités. Un outil d'auto-évaluation est par ailleurs proposé aux acteurs locaux de la politique.

Les priorités retenues sont :

- ✓ Combattre le sous-emploi des femmes en favorisant une démarche d'accompagnement global des femmes vers l'accès à l'emploi et notamment des jeunes et celles les plus éloignées du marché du travail

Favoriser par exemple les actions de type coaching collectif des femmes les plus éloignées de l'emploi en prenant en charge les frais de transport et de garde d'enfants. Indicateurs : taux d'activités des femmes, notamment issues de familles monoparentales.

- ✓ Faire reculer les répartitions traditionnelles et prescriptives des rôles sociaux entre les sexes et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes

Assurer l'égalité territoriale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier en matière de places d'hébergement d'urgence accessibles et/ou spécialisées et en matière de relogement.

Indicateurs : nombre de places spécialisées ou dédiées en hébergement d'urgence, pourcentage de situations débouchant sur des solutions de relogement pérennes.

Plus globalement, sur la question des répartitions traditionnelles, penser l'urbanisme et l'aménagement du territoire en prenant en compte l'usage différencié de l'espace public pour les femmes (en mouvement) et les hommes (stationnement) et soutenir les démarches innovantes en ce sens.

- ✓ Faciliter l'accès aux droits des femmes et des filles, garantir au quotidien l'égalité républicaine

Accélérer le soutien et la création de mode d'accueil collectif et innovant (horaires atypiques, temps partiels) des enfants, notamment pour les 0-3 ans.

Indicateurs: pourcentage d'augmentation du nombre de places de crèches et nombre de création de dispositifs innovants.

➤ Education

Inspection d'Académie et Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

- ✓ Priorité à l'éducation prioritaire : moyens supplémentaires, et cohérence avec QPV (part des postes créés en REP : 25% au plan national, 46 % pour le 06).

1 service civique par établissement REP / REP +

Indicateurs à suivre pour chaque réseau d'éducation prioritaire :

- Résultats brevet ;
- Devenir des élèves du collège après la classe de 3e ;
- Nombre de « décrocheurs » ;
- Taux de réussite au baccalauréat.
- ✓ Scolarisation des moins de trois ans :
 - Objectif de 50% des enfants d'ici 2017 en REP/REP+
 - Part de postes affectés : 25% au plan national, 80% dans les Alpes-Maritimes
- ✓ Décrochage scolaire :
 - Réduction par deux du nombre de décrocheurs

- 100% d'orientations
- ✓ Primo arrivants : mieux accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés
- ✓ Soutien scolaire : 100 % de programmes de réussite éducative (PRE) par commune ayant un REP/REP+

Voir en annexe 6 l'ensemble des objectifs de réussite éducative mobilisés.

➤ Prévention de la délinquance

Direction départementale de la sécurité publique, groupement de gendarmerie nationale

- ✓ Rapprochement population / services de sécurité

Engagements de la police nationale sur la circonscription de Nice :

- Délégué cohésion police/population (DCPP) : engagement du maintien des trois DCPP présents sur le territoire (Nice Ouest, Ariane-Nice Est, Nice centre) ;
- Engagement au maintien de l'action du centre de loisirs jeunesse de la police nationale (CLJ) dans son format actuel (nombre d'agents affectés).

Engagements gendarmerie nationale sur les Alpes-Maritimes :

- Maintien du dispositif de brigade de prévention de la délinquance juvénile.

Intervenants sociaux :

- Objectif : augmenter le réseau des intervenants sociaux de deux agents supplémentaires, priorisés sur la ZSP (aide aux victimes, violences intra-familiales), un en zone de gendarmerie et un en zone police, dans le cadre de cofinancements à déterminer.
- ✓ Engagements spécifiques zone de sécurité prioritaire
- Engagement du Gouvernement à la prolongation de la ZSP des Alpes-Maritimes, pour trois années supplémentaires .
- Formation spécifique d'accueil au profit des agents affectés à un quartier en ZSP.

➤ Culture

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Voir en annexe la note stratégique de la DRAC pour les contrats de ville et la liste des équipements et opérateurs culturels des Alpes-Maritimes susceptibles d'intervenir auprès des publics des quartiers prioritaires.

- ✓ Déclinaisons prioritaires
- Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle (EAC), veiller à ce que les jeunes des quartiers populaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle construit dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et de loisirs. 30% au moins des crédits de droit commun destinés à l'EAC seront mobilisés pour des projets en direction de jeunes des quartiers prioritaires. Cette nouvelle approche pourra s'inscrire, le cas échéant, dans le cadre des conventions EAC État (Académies d'Aix-Marseille et Nice/DRAC PACA) signées avec les collectivités territoriales (région, département, ville) ;
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers, faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants dans le cadre en particulier de la rénovation urbaine (plans stratégiques locaux, programme national de

requalification des quartiers anciens dégradés...) et du patrimoine du XXème siècle. Notamment le dispositif régional « Identités, Parcours et Mémoire » y contribuera, en particulier pour les quartiers prioritaires de la Métropole (Les Moulins/Point du Jour, Ariane) ;

- Mobiliser les équipements culturels et équipes artistiques qualifiés en encourageant leur mise en réseau et leur partenariat avec les structures sociales de proximité ;
- Renforcer la lutte contre l'illettrisme, en s'appuyant notamment sur les contrats territoire lecture (CTL), conventions de partenariat avec les collectivités territoriales.

✓ Propositions méthodologiques

- Dans l'objectif de mise en place d'un projet culturel de territoire pour la ville et ses quartiers, la territorialisation des politiques publiques de droit commun implique de renouveler les bonnes pratiques notamment en terme de stratégie et de diagnostic partagés entre l'État et les collectivités nécessitant tout autant l'implication des services politique de la ville que celle des services culturels. Dans cette logique, la définition d'un référentiel d'indicateurs « culture » dans l'objectif d'une évaluation commune doit être prévue ;
- Concernant le travail des services de l'État pour l'application de la territorialisation des politiques de droit commun interne à l'État : 30% de la ligne budgétaire DRAC PACA de droit commun consacrée à l'EAC seront affectés à des opérateurs culturels pour des projets concernant les jeunes issus des quartiers prioritaires ;
- Inclure dans les conventions d'objectifs avec les opérateurs culturels subventionnés par la DRAC pour la création et le fonctionnement sur des crédits de droit communs l'orientation d'une partie de leurs actions de médiation en direction des publics des territoires prioritaires.

➤ Rénovation urbaine

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et Caisse des dépôts et consignations (CDC)

✓ Rénovation urbaine

- Accompagnement des opérations d'intérêt national (l'Ariane et Les Moulins/Porte de France) et d'intérêt régional, inscrites (Grasse, Cannes la Frayère, Nice Est/Les Liserons) ou à venir ;
- Les opérations (démolition, reconstruction) prêtes à être lancées par la collectivité et les bailleurs, pourront bénéficier d'un préfinancement (prêts de la Caisse des dépôts et consignation remboursés plus tard sous forme de subventions) dès 2015 ;
- Le financement de ces opérations sera fonction de leur ambition et de la qualité des dossiers élaborés (rénovation sociale, désenclavement, mixité sociale).

✓ Déplacements

- Dans les projets des opérations de renouvellement urbain, l'action en faveur du désenclavement du territoire doit être une priorité, lorsque cela s'avère pertinent ;
- Les plans de déplacements urbains (PDU) des agglomérations doivent obligatoirement prendre en compte les problèmes spécifiques liés aux QPV.

➤ Développement économique et emploi

Objectifs généraux

- Aucun jeune diplômé des QPV sans proposition de solution ;
- Réduire la proportion des « NEETS » (les triple « ni » : ni école, ni formation, ni emploi).



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et autres acteurs territoriaux

- ✓ Dispositifs emploi
 - Dispositifs NACRE (création et reprise entreprise), IAE (insertion par l'activité économique) et emplois aidés (emplois avenir, CAE, CIE) : de 20 à 30% selon les territoires, en faveur des QPV ;
 - Nouveau contrat aidé dit « starter » avec un taux d'aide à 45% pour le secteur marchand, priorisé principalement sur les publics QPV.
- ✓ Engagements partenariaux
 - Réseau de parrainage : des objectifs ont été fixés à chaque mission locale (cofinancement État-Région) ;
 - 450 jeunes et 135 adultes concernés ;
 - Priorisation résidents QPV ;
 - Dispositif de préparation aux concours de la Fonction Publique (promotion annuelle de 20 stagiaires par an répartie géographiquement) ;
 - Charte « entreprise et quartier » : engagement d'une cinquantaine d'entreprises en faveur des habitants des quartiers prioritaires.
- ✓ Engagements spécifique pour le contrat de ville Nice Côte d'Azur (NCA)

Création d'un service public de l'emploi de proximité (Ariane, Pasteur, Bon Voyage) : instance territoriale de mobilisation des acteurs de l'emploi avec des moyens spécifiques (en particulier des actions d'amorçage, en liaison avec l'ACEC boutique de gestion).

Pôle Emploi

- ✓ Un engagement de droit commun priorisé sur les jeunes des QPV

Dans le cadre de sa politique de renforcement de l'accompagnement, Pôle emploi a déployé depuis le 01/10/14 une offre de service dédiée : l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) avec un cofinancement du Fonds Social Européen.

L'objectif de ce dispositif est d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable des jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration au marché du travail, au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.

Ce dispositif peut se décliner en 2 modalités : accompagnement individuel en portefeuilles ou club.

Dans les Alpes Maritimes, sur les 10 postes dédiés à l'AIJ :

- 4 interviennent sous forme de club (Menton, Nice Est, Nice Nord et le Cannet). Ces clubs, intégrés dans le droit commun de Pôle emploi, priorisent les jeunes des Quartiers Politique de la Ville puisque l'âge limite d'entrée est repoussé pour eux de 25 ans révolus à 29 ans révolus ;
- Les 6 autres postes interviennent sur de l'accompagnement individuel à La Trinité, Nice Centre, Nice Ouest, Cagnes-Villeneuve, Sophia-Vallauris et Grasse.

L'objectif global d'entrées sur ce dispositif est de 960 jeunes par an pour les Alpes Maritimes.

Le réseau Pôle emploi a été fortement sensibilisé sur la nécessité d'intégrer dans leur plan d'actions des initiatives permettant de :

- Développer les aides à vocation d'insertion professionnelle pour faciliter l'emploi des femmes ;



- Lutter contre les discriminations à l'embauche ;
 - Accompagner les usages sur l'offre de service digital ;
 - Faire accéder à la qualification et à l'insertion professionnelle les jeunes sortis du système scolaire et les jeunes diplômés ;
 - Développer le parrainage et favoriser une première expérience à l'international.
- ✓ Un engagement spécifique de Pôle Emploi sur les QPV de Nice Côte d'Azur (NCA) : le « club ambitions »

Les « clubs ambition » ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des quartiers politique de la ville grâce à la mise en œuvre d'une offre de service dédiée, intégrant un accompagnement intensif de type coaching, mobilisant toutes les opportunités d'emploi du territoire. La durée de l'accompagnement est de 3 mois (éventuellement renouvelable une fois) sous-forme de groupes de 12 à 15 personnes. Sont prioritairement visés les seniors de 50 ans ou plus, ou les femmes isolées, dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Les lieux d'implantation proposés sont les agences Pôle emploi de Nice Est, Nice Centre et Nice Ouest, permettant de couvrir l'ensemble des quartiers politique de la ville du territoire de la Métropole, à l'exception de Vence.

Le volume d'entrées prévues pour chaque club est de 84 demandeurs sur 12 mois (soit 252 pour 3 clubs). Les objectifs en termes de sorties sont: 70% de sorties positives, dont 68% de sorties emploi avec 50% d'emplois durables.

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Métropole.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

- ✓ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :
 - L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
 - Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
 - Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, etc).
- ✓ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :



- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
 - Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, etc).
- ✓ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

➤ **Valeurs de la République et citoyenneté**

Promotion de la citoyenneté

Le contrat de ville engage l'ensemble des partenaires territoriaux contre toute forme de repli sur soi communautaire. Il promeut citoyenneté, responsabilité et insertion sociale.

En un mot, le contrat de ville, c'est replacer la République au cœur de la ville.

Cela se traduit, notamment, par :

- Une charte de vigilance entre financeurs (y compris les collectivités territoriales) des quartiers politique de la ville- QPV (transparence, droit d'alerte, enquête collective...). Il devra être inscrit dans chaque contrat de ville.
- Une charte d'exigence républicaine pour chaque structure financée sur fonds publics (francophonie, mixité, valeurs de la République, laïcité...). Elle pourra être opposée en particulier à toute association financée.

Direction départementale de la sécurité publique, groupement de gendarmerie nationale

- ✓ Interventions en milieu scolaire (tous contrats de ville), en lien avec le zonage de l'éducation prioritaire

Correspondants sécurité

- Engagement au maintien du nombre de personnels police nationale / gendarmerie nationale (PN/GN)



formés sur diverses problématiques intéressant les jeunes en milieu scolaire (violences à l'école, conduites addictives, danger de l'internet, lutte contre les discriminations, rappel à la loi), à la disposition des chefs d'établissement pour des interventions à la demande.

- Objectif : contact annuel obligatoire entre l'équipe pédagogique des collèges en réseau d'éducation prioritaire REP/REP+ et le référent sécurité correspondant PN/GN ou service spécialisé (brigade de prévention de la délinquance juvénile).

Formateurs anti-drogue

- Objectif : 100% d'une classe d'âge touchée au moins une fois au collège en REP/REP+ par une intervention d'un formateur anti-drogue (policier formateur anti-drogue ; formateur relais anti-drogue).

- ✓ Dispositifs favorisant la diversification des recrutements dans la police et la gendarmerie (classe préparatoire intégrée, cadets de la république, adjoints de sécurité, gendarme adjoint volontaire).

Objectif : généraliser l'information sur ces dispositifs auprès des publics des QPV, en les relayant par tous les partenaires territoriaux (notamment en milieu scolaire, associatifs, emploi...).

Délégation Militaire Départementale

- ✓ Interface Éducation nationale

Identification d'au moins un « réserviste local à la jeunesse et à la citoyenneté » (RLJC) par établissement dans les collèges classés en REP ou en REP+ (en liaison avec les référents défense locaux et de bassins).

- ✓ Promotion des actions « égalité des chances » de la défense

- Développement des classes de défense et de sécurité globale (CDSG).
- Intervention de sensibilisation à la défense en milieu scolaire, actions de découverte des métiers offerts par le ministère de la défense (CIRFA). Objectif : 100% d'une classe d'âge en collège REP et REP+.
- Jumelage d'établissements scolaires avec des unités militaires.
- Promotion du dispositif « cadets de la défense », de la réservation de places dans les lycées militaires, de la préparation militaire.

- ✓ Porter un projet d'EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la DEfense) sur les Alpes-Maritimes

Service Départemental d'Incendie et de Secours

- ✓ Journée d'éducation à la citoyenneté

Le SDIS des Alpes-Maritimes est actuellement associé à plusieurs collèges sur un dispositif de sensibilisation aux questions de sécurité civile et qui concerne les collégiens en classe de 5^e. L'objectif serait de passer à l'ensemble des classes de 5^e des collèges REP et REP+ en relation avec l'Education nationale.

- ✓ Maintien de la classe « jeune sapeur pompier » existante et promotion de nouvelles classes, dans la limite des moyens disponibles.

- Intégration

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

✓ Accueil et intégration

Le socle d'intervention de l'OFII en direction des primo-arrivants en situation régulière (+régularisations, changement de statut), concerne, de fait, majoritairement des résidents de QPV.

Les intéressés bénéficient du contrat d'accueil et d'intégration (CAI), qui se décline en une formation civique, une formation linguistique (diplôme initial de langue française niveau A1 ou A1.1), une session d'information sur le « vivre en France », et un bilan de compétence professionnelle (module suivi par la moitié des bénéficiaires du CAI).

✓ Engagements

- 100 % de CAI pour les publics concernés en QPV
- Renforcer la formation citoyenne et aux valeurs de la République tout au long du parcours du CAI s'agissant de l'insertion professionnelle, développer l'articulation entre le bilan de compétences de l'OFII et la prise en charge par les missions locales et les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour développer le maillage territorial et le passage de relais.

✓ Formation linguistique comme outil indispensable d'intégration sociale et professionnelle

Dans une logique de continuité des parcours, une formation linguistique complémentaire est déjà dispensée aux publics des CAI: actuellement 60% de ce public bascule sur ce dispositif complémentaire. L'objectif est d'atteindre 90% du public et de le conduire au niveau B1 soit le niveau requis dans le cadre de l'acquisition de la nationalité française.

✓ Parentalité

Dispositif « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » : Il s'agit d'offrir aux parents en CAI, en complément des prestations de l'OFII, 120h de cours supplémentaires afin notamment d'améliorer leur connaissance du système éducatif, dans une logique d'apprentissage de la parentalité en tant que parent d'élèves.

Quelques établissements des Alpes-Maritimes sont engagés dans la démarche. En partenariat avec l'Éducation nationale, l'objectif serait de rendre accessible cette action à 100% des établissements en réseau d'éducation prioritaire sur la base du volontariat, et dans la mesure, naturellement, où le public concerné est présent au sein de l'établissement.

Parcours citoyen

Tous services

La construction d'un "parcours citoyen" pour les jeunes des QPV dont les étapes pourraient s'articuler sur les temps précisés ci-dessous. L'objectif est de conduire le jeune sur un chemin valorisant son engagement personnel au service de la communauté nationale.

Exemples :

- **Temps scolaire :**
 - Enseignement civique et citoyen,
 - Interventions et témoignages extérieurs (ex : réserve citoyenne),
 - Classes spécifiques (classe jeunes sapeurs pompiers, classes défense et sécurité globale).
- **Temps périscolaire**
 - Activités et interventions citoyennes (exemple : passeport citoyen).
- **Engagement extrascolaire :**
 - Engagement des jeunes au sein d'activités sportives ou associatives.



- **Engagement civique :**
 - Recensement (à 16 ans)
 - Journée de défense et citoyenneté (à 17 ans)
- **Passage des 18 ans (exemple : intervention conseil départemental de l'accès au droit - CDAD)**
 - Inscription sur les listes électorales à 18 ans (exemple : remise de la carte d'électeur en mairie).
 - Service civique universel (de 16 à 25 ans)
 - Missions d'intérêt général au service de collectivités (exemple : pour obtenir un financement du permis de conduire).

5.2. La Métropole

La Métropole est fortement engagée dans une politique de solidarité envers les territoires et les populations les plus fragilisés notamment à travers ses compétences :

Emploi et le développement économique : favoriser les implantations économiques : l'opération d'intérêt national Éco-vallée de la plaine du Var à l'ouest de Nice positionnée sur le développement durable, la technopole Nice Méridia , le PLIE , l'utilisation de la commande publique avec les clauses d'insertion , le soutien à l'IAE , l'aide au fonctionnement de la mission locale communautaire « objectifs jeunes » , la lutte contre les freins à l'emploi comme la garde d'enfants , la mobilité ...

Enseignement supérieur et innovation : la création du Smart City Innovation Center du territoire métropolitain : véritable plateforme collaborative unique en France, le Smart Innovation Center réunit dans un même lieu les acteurs de la recherche, de l'enseignement et des entreprises leaders de la ville intelligente.

Habitat : d'importantes actions ont été conduites afin d'améliorer sensiblement l'offre en logement social sur le territoire, notamment et surtout en dehors des quartiers prioritaires. Le prochain PLH 2016-2021 devra poursuivre voire renforcer ces efforts.

Transport : améliorer l'accessibilité des territoires : notamment en créant une nouvelle ligne de tramway qui va désenclaver des territoires prioritaires, en développant des lignes de bus en site propre...

De plus la Métropole porte l'équipe projet qui intervient directement sur les territoires inscrits dans le contrat de ville.

La solidarité intercommunale inscrit dans la loi du 21 février 2014 existe par la dotation de solidarité, un principe de base de la Métropole.

5.3. Le Conseil Régional PACA

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé par deux délibérations en date du 12 décembre 2014 et du 24 avril 2015 des axes d'intervention précis qui visent à soutenir la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la citoyenneté sur l'ensemble du territoire régional. C'est en fonction des engagements pris dans ces deux délibérations, qu'elle entend renouveler son implication dans le contrat de ville de la métropole Nice Côte d'Azur (annexe 7).

A cette fin, elle portera une attention toute particulière à coordonner et à concentrer les moyens de ses politiques structurantes –tout particulièrement celles qu'elle exerce dans le cadre de ses compétences de droit- au bénéfice des QPV de l'agglomération et des populations qui résident dans ces territoires.



Dans la mesure où les projets portés par les acteurs locaux et notamment par le tissu associatif de proximité s'inscrivent dans les objectifs visés par la délibération du 12 décembre 2014 et où ils font l'objet d'un soutien opérationnel et financier des autres partenaires institutionnels, elle maintiendra à minima l'effort financier consenti sur ces territoires au titre de la dernière année de la programmation CUCS.

Selon ces principes, la Région se fixe les objectifs suivants pour la durée du Contrat de Ville de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- au titre du pilier Emploi et développement économique

- Développer dans le cadre de ses compétences et avec ses partenaires, la capacité des structures d'Accueil, d'Information et d'Orientation, membres du Service Public Régional de l'Emploi, de l'Orientation professionnelle et de la Formation, à mailler au mieux le territoire du Contrat de Ville, de façon à toucher les publics les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. Cela pourra notamment se traduire par la création de nouvelles permanences d'accueil de proximité ou le renforcement de celles qui existent déjà ;
- Permettre chaque année, dans le cadre de son Service Public Régional de Formation Professionnelle, aux habitants des QPV de bénéficier d'un parcours de formation adapté à leurs besoins et qu'ils représentent 25% du total des bénéficiaires de l'offre de formation globale mise en œuvre sur les communes concernées par le contrat de ville ;
- Favoriser et accompagner la mobilité professionnelle en assurant l'accès à la carte ZOU (offre d'abonnement sur les Trains Express Régionaux) des personnes en situation d'étude ou engagées dans un parcours d'insertion ;
- Permettre à chaque personne qui réside en QPV et qui s'est engagée dans un Emploi d'avenir, de bénéficier dans le cadre de ce contrat de travail, d'une formation qualifiante ;
- Contribuer avec l'Etat et le Département, à mobiliser au bénéfice des habitants des QPV, les dispositifs de l'économie sociale et solidaire qu'elle soutient dans ou à proximité de ces quartiers afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

- au titre du pilier Cohésion sociale

- Mobiliser avec son partenaire de l'Etat, les dispositifs de la convention Région-Ministère de la justice et ceux du programme régional de formation des détenus, de façon à favoriser la prévention de la délinquance, l'accès aux droits, l'appui aux victimes d'actes de délinquance ainsi que la réinsertion des jeunes sous-mains de justice ou incarcérés ;
- Généraliser en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales la médiation sociale et éducative aux abords des lycées et développer l'ouverture des équipements de ces établissements de façon à prévenir la délinquance et à lutter contre le décrochage scolaire ;
- Créer une fonction d'animation de la maison des lycéens dans chaque lycée en QPV et octroyer à ces structures un budget participatif de façon à développer des actions qui visent à l'implication citoyenne de tous les lycéens ;
- Soutenir les structures qui portent un projet global d'animation de quartier et tout particulièrement celles qui bénéficient d'une reconnaissance de la CAF en tant que centre social ;
- Appuyer en partenariat avec l'Etat et les collectivités, l'ouverture des grands équipements culturels (théâtres, musées, salles d'exposition, salles de spectacle...) au bénéfice des habitants des QPV ;
- Soutenir le développement d'activités sportives de proximité portées par les acteurs du mouvement sportif ;
- Contribuer dans le cadre de projets portés par les collectivités locales, à la rénovation ou à la construction d'équipements sociaux, culturels ou sportifs de proximité.

- au titre du pilier Cadre de vie - Rénovation urbaine



La Région va contractualiser dans le cadre du CPER 2015-2020, un engagement au niveau régional aux côtés de l'Etat. Cet engagement permettra de mobiliser des moyens afin de soutenir dans le cadre du NPNRU, les opérations d'intérêt national et d'intérêt régional définies dans le CPER et qui répondront aux critères arrêtés dans le cadre de la délibération du 12 décembre 2014. Deux opérations d'intérêt national (OIN) sont actées sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, celles concernant les quartiers de l'Ariane et des Moulins et une opération d'intérêt régional (OIR) a été retenue sur le quartier de Nice Les Liserons.

S'agissant de ces opérations, elles feront l'objet d'engagements précis dans le cadre des protocoles de préfiguration et des conventions NPNRU à venir au regard des projets qui seront présentés par les bailleurs sociaux.

- au titre des fonds communautaires

La Région est autorité de gestion pour une part des enveloppes FSE et FEDER destinées à Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre du FSE, elle mobilisera une part de ces fonds afin de soutenir les dispositifs de formation destinés aux QPV de la métropole de Nice Côte d'Azur (cf. les objectifs visés au titre de la formation professionnelle dans le cadre du volet Emploi-Développement économique)

Dans le cadre du FEDER, elle accompagnera la mise en œuvre de projets au bénéfice des QPV qui seront issues de la stratégie urbaine intégrée que proposera la métropole Nice Côte d'Azur et qui sera à cet effet, soumise à la commission européenne. A ce stade, il appartient à la métropole Nice Côte d'Azur de veiller à la cohérence entre cette stratégie et le contrat de ville.

La Région consacrera un budget annuel de 2.6 M€ sur les territoires de la métropole de Nice Côte d'Azur au titre des politiques publiques déclinées ci-dessus hors NPNRU.

5.4. Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Acteur majeur des solidarités humaines, le Département, au travers de politiques relevant de ses compétences, conduit sur le territoire des Alpes-Maritimes un ensemble global et cohérent de missions sociales et médico-sociales au service du développement social et humain.

L'ensemble de ces engagements recouvre largement les champs de la politique de la ville et l'action de proximité, et l'action des six délégations de territoires concourt d'ores et déjà à la mobilisation de ressources importantes dans ces quartiers.

Dans le respect de ses compétences actuelles et futures, en fonction des possibles évolutions issues de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Département, au travers de son implication en politique de la ville, veut réaffirmer son rôle de chef de file dans les politiques de solidarités humaines.

Sur la période 2015-2020 la mobilisation des moyens matériels, humains et financiers déployés dans le cadre des politiques départementales du Département se poursuivra au bénéfice aux quartiers prioritaires selon les quatre piliers fondamentaux des nouveaux contrats de ville.

Sur le pilier cohésion sociale :

Le Département s'engage à conforter son maillage territorial d'offres de services sociaux et médico-sociaux de proximité au public et notamment de ses lieux d'accueil.



- ☒ Les maisons des solidarités départementales (MSD) proposent aux habitants un éventail de services à chaque étape de vie : petite enfance, éducation, santé, insertion, handicap, vieillesse, dépendance etc. Une attention particulière est portée aux publics fragiles, notamment les femmes en situation de monoparentalité, les jeunes et les personnes âgées. Leur mission s'inscrit précisément dans le « pilier cohésion sociale » : réduire la pauvreté, tisser le lien social, renforcer la solidarité entre générations. Ces structures sont ouvertes au public du lundi au vendredi, toute l'année, et se situent au sein des quartiers prioritaires ou à proximité de ceux-ci :

Communes/ quartiers prioritaire/ quartiers vécus	Maisons de la solidarité départementale
Carros	
Centre	MSD de Saint Laurent du var, 341 avenue général Leclerc, 06700 Saint Laurent du Var.
Nice – St André de la Roche – St Laurent du Var	
Nice Ariane	MSD Nice Ariane, 1 Square Constantin de Châteauneuf, 06300 Nice.
Saint André de la Roche (le Manoir)	MSD de Saint André de la Roche, immeuble « L'Adriana » 15 Bd du 8 mai, 06730 Saint André de la Roche.
Nice Paillon Palais des expositions	MSD Nice Lyautey, 21 avenue Maréchal Lyautey, 06000 Nice.
Nice Centre	MSD Nice Centre, 37 avenue Maréchal Foch, 06000 Nice.
Nice Nord/ Las Planas	MSD Nice Cessole, 144 Bd de Cessole, 06100 Nice.
Nice Ouest /St Laurent du Var Résidence sociale Nicéa Les Sagnes Les Moulins Saint Laurent du Var (Le point du jour)	MSD Nice Ouest, 27 Bd Paul Montel, immeuble « Nice Leader », 06200 Nice. MSD Saint Laurent du Var 341 avenue général Leclerc, 06700 Saint Laurent du Var.
Vence	
Centre	MSD de Cagnes sur Mer, 53 avenue du Val Fleuri, 06800 Cagnes sur Mer.

- ☒ Les centres de protection maternelle et infantile et les centres de planification et d'éducation familiale offrent des consultations prénatales, infantiles, sur les moyens de contraception, de soutien à la parentalité. Cette offre de proximité fait l'objet d'une adaptation régulière au profit des publics les plus vulnérables pour les rendre acteurs de leurs décisions, les conduire à la responsabilisation et à l'autonomie. Ces structures se situent également dans les quartiers prioritaires ou à proximité de ceux-ci :

Communes/ quartiers prioritaires/ quartiers vécus	Centres de protection maternelle et infantile et centres de planification et d'éducation familiale
Carros	
Centre	Centre de PMI et de planification « Le Promontoire » 33 rue des Selves, 06510 Carros.
Nice – St André de la Roche – St Laurent du Var	
Nice Ariane	Centre de PMI et de planification Nice Ariane, 1 Square Constantin de Châteauneuf, 06300 Nice.
Saint André de la Roche (le Manoir)	Centre de PMI et de planification Saint André de la Roche, immeuble « L'Adriana » 15 Bd du 8 mai, 06730 Saint André de la Roche
Nice Paillon Palais des expositions	Centre de PMI et de planification Nice Lyautey, 21 avenue Maréchal Lyautey, 06000 Nice.
Nice Centre	Centre de PMI et de planification Nice Centre, 37 avenue Maréchal Foch, 06000 Nice. Carrefour santé jeunes, 2 rue Raynardi, 06000 Nice.
Nice Nord/ Las Planas	Centre de PMI et de planification Nice Cessole, 144 Bd de Cessole, 06100 Nice.
Nice Ouest Résidence sociale Nicéa Les Sagnes Les Moulins Saint Laurent du Var (Le point du jour)	Centre de PMI et de planification Nice Ouest, 27 Bd Paul Montel, immeuble « Nice Leader », 06200 Nice. Centre de PMI et de planification « Les Laurentins » 52 Bd Louis Roux, 06700 Saint Laurent du Var.
Vence	
Centre	Centre de PMI « Les Baous », 134 avenue du Colonel Meyère, 06140 Vence. Centre de planification « Le Marengo », 13 allée des Bugadières 06800 Cagnes sur Mer.

- ☒ Pour contribuer à une présence judiciaire de proximité, le Département s'engage à maintenir la présence d'assistantes sociales au sein des commissariats de police et du groupement de gendarmerie départementale pour l'accueil et la prise en charge des victimes, dont principalement les femmes victimes de violences. Au-delà de la mission d'accueil et de soutien, cette présence permet l'orientation des victimes vers les partenaires associatifs, médicaux, juridiques et sociaux dédiés. Pour le territoire du présent contrat de ville, les permanences concernent en particulier les communes et quartiers suivants :

Carros	<ul style="list-style-type: none"> Gendarmerie de Carros 7 Boulevard de la Colle-Belle
Nice Ariane, Paillon, Palais des expositions, Centre et Nord. Nice Ouest, les Sagnes, Les Moulins, résidence sociale NICEA.	<ul style="list-style-type: none"> Commissariat de Nice l'Ariane 45 Avenue Émile RIPPERT. Commissariat de Nice Ouest Boulevard Paul MONTEL, Traverse de la Digue des Français.
Saint Laurent du Var, le Point du Jour	<ul style="list-style-type: none"> Gendarmerie de Cagnes sur mer, Avenue de Grasse.
Vence centre ville	<ul style="list-style-type: none"> Gendarmerie de Vence 669 avenue Émile HUGUES.



Dans les domaines de la prévention spécialisée et de la médiation scolaire, le Département s'engage à mobiliser ses moyens tout particulièrement dans les quartiers et zones prioritaires, à la fois dans une action de prévention et de pacification aux abords des collèges, mais également à travers des initiatives visant à renforcer le vivre ensemble et promouvoir les valeurs républicaines.

Dispositif coordonné de médiation scolaire et de prévention spécialisée

Délégations territoriales	Maisons des Solidarités Départementales	Prévention spécialisée Zones Prioritaires	Médiation scolaire Collèges	Associations prestataires
3	Carros	Centre	Paul LANGEVIN	MONTJOYE 3 éducateurs, 3 médiateurs scolaires
	St Laurent du Var	Point du Jour	Joseph PAGNOL SAINT EXUPERY	
4	Nice Cessole	Las Planas	Jean-Henri FABRE	La Semeuse 3 éducateurs, 3 médiateurs scolaires
	Nice Ouest	Les Moulins	Jules ROMAINS Frédéric MISTRAL	ADSEA 7 éducateurs, 3 médiateurs scolaires
5	Nice Centre	Vernier Trachel	Joseph VERNIER	La Semeuse 3 éducateurs, 3 médiateurs scolaires
	Nice Lyautey	Saint Charles Roquebillière Les Liserons Louis Braille	Jean GIONO Victor DURUY DON BOSCO Antoine RISSO	P@JE 3 médiateurs scolaires
6	St André de la Roche	Le Manoir		ADS 6 éducateurs, 3 médiateurs scolaires
	Nice Ariane	Ariane	Maurice JOUBERT	

Afin de renforcer la réussite éducative, outre les actions conduites dans le domaine de la politique enfance – famille, le Département s'engage notamment à :

- ✓ Faciliter le repérage des besoins et l'orientation des familles dans le dispositif du programme de réussite éducative (PRE),
- ✓ Maintenir son effort à la fois sur le soutien à la parentalité et la lutte contre le décrochage scolaire notamment par l'accompagnement d'élèves de collèges exclus temporairement,
- ✓ Contribuer à diminuer la fracture numérique et donc participer au lien social en proposant, par le biais de partenariats associatifs, des ordinateurs recyclés aux familles de collégiens aux revenus modestes.

Le Département investit également très largement au sein des collèges, en matière d'équipements numériques : ordinateurs (1 pour 4 élèves en moyenne), en vidéoprojecteurs (1 dans chaque classe), généralisation progressive des tablettes tactiles afin de permettre aux collégiens de développer leur usage du numérique et



d'appréhender une nouvelle forme de pédagogie actualisée et plus personnalisée dans l'optique d'une meilleure réussite éducative.

De plus, le Département met à disposition des associations sportives, à titre gracieux, hors temps scolaire et sous la responsabilité de la commune, les installations sportives des collèges, favorisant ainsi dans les quartiers, le développement du sport, vecteur de cohésion et de mixité sociale.

Sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- Le Département s'engage à faciliter les opérations de renouvellement urbain en examinant de manière prioritaire les demandes de soutien au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) déposées au titre de ces opérations. Actuellement, les quartiers ci-dessous sont concernés. Ces dispositions s'étendront aux nouvelles opérations.
 - ✓ L'Ariane (MOUS)
 - ✓ Les Moulins (MOUS)
 - ✓ Nice centre (PNRQAD)
- Le Département poursuivra le soutien au dispositif « médiateur logement », dont la mission est de favoriser les liens entre les ménages et les institutions, associations, bailleurs ou tout autre interlocuteur en matière de logement, et d'informer sur le contexte du logement dans les Alpes Maritimes.

Sur le pilier développement économique et emploi :

- Le Département s'engage à privilégier les actions en faveur de l'emploi, marchand en priorité, dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion (programme départemental d'insertion et fonds d'aide aux jeunes). Bien que ces dispositifs aient vocation à s'appliquer à l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes, une attention accrue sera portée aux territoires prioritaires et à leur population.
- Le Département s'engage à intégrer plus de 10% d'habitants des quartiers prioritaires dans les actions financées par le Fonds social européen (FSE), pour la part dont il sera gestionnaire, dans le cadre du volet « Inclusion » du programme opérationnel 2015-2020, doté de 20 millions € en 6 ans, pour les Alpes-Maritimes.

Sur le pilier citoyenneté et respect des valeurs républicaines :

Il s'agit d'un axe majeur d'intervention du Département au titre des compétences de chef de file qu'il exerce dans les domaines de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile et du soutien à la parentalité.

- Plan départemental de prévention des risques de radicalisation. Le Département des Alpes-Maritimes a initié en avril 2015 le premier plan global d'action adopté en France par une collectivité territoriale. Il déploie une politique départementale de prévention à partir d'un repérage des signes pouvant confirmer un risque de radicalisation, de protection à travers un ensemble de mesures concrètes, coordonnées avec celle des autres acteurs (préfecture, Éducation nationale, police, gendarmerie...), et de soutien à la parentalité s'appuyant sur des actions individuelles ou collectives auprès des jeunes et des familles.

5 axes ont été retenus pour ce plan d'action :

- Former et informer
- Prévenir, sécuriser les lieux d'accueil du public
- Détecter, repérer, évaluer et transmettre
- Prévenir, accompagner et agir
- Gérer l'accès aux droits et aux prestations

Par ailleurs, des actions ont été mises en place rapidement pour améliorer la prévention et la protection des jeunes :

- **Structuration des procédures ADRET :**

La mission consiste à centraliser l'ensemble des informations relatives à l'enfance en danger et de suivre le traitement de la situation signalée. Les signalements afférents au risque de radicalisation des jeunes sont évalués, traités et orientés par l'ADRET qui les traite au cas par cas.

- **Mise en œuvre de trois mesures administratives nouvelles :**

La mesure d'urgence éducative : elle consiste en une intervention rapide de type « gestion de crise », rapprochée et limitée favorisant l'apaisement de la situation par le traitement ou l'orientation vers un dispositif de droit commun. Cette mesure peut être une réponse rapide face à l'inquiétude des familles devant le phénomène de radicalisation de leur enfant.

Le contrat d'accompagnement parental : il s'agit de valoriser la compétence éducative parentale et de comprendre le comportement de l'enfant tout en restaurant le dialogue et la place de chacun au sein de la cellule familiale.

La mesure d'action éducative renforcée : cette mesure est une démarche d'accompagnement et d'aide des personnes en situation de risques de radicalisation avec des objectifs contractualisés dans le cadre d'un processus de changement.

Ce dispositif est mis en œuvre en étroite coopération avec l'État.

Gouvernance et priorités transversales

- ✓ Le Département s'engage à participer aux instances de pilotage et de mise en œuvre du présent contrat de ville ;
- ✓ Il participera aux instances locales de coordination : programme de réussite éducative, cellule de veille éducative, contrat local de sécurité, commissions missions locales, Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC), etc ;
- ✓ Il s'engage à intégrer dans ses priorités les trois axes transversaux : la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes et la prévention de toutes les discriminations.

5.5. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : les orientations stratégiques de la Caf des Alpes-Maritimes

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la branche famille dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion pour la période 2013 à 2017.

D'une part, les territoires et publics qu'elle vise recoupent ceux définis comme prioritaires pour les interventions de l'action sociale des CAF.

D'autre part, la mise en œuvre des contrats de ville s'appuie sur des méthodologies maîtrisées et valorisées par les CAF.

L'intervention et la mobilisation des moyens de la CAF dans les contrats de ville s'inscrivent donc au plus près de ses engagements et au travers des axes suivants :

- ✓ **Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants**

- Mobilisation du fonds public et territoires pour des projets conduits avec la politique de la ville (accueil des enfants porteurs de handicap, horaires atypiques, démarches innovantes, etc.) ;
- Accompagnement financier pour réduire la tension entre l'offre et la demande (aide à l'investissement via le plan crèche, fonds de rééquilibrage territorial avec bonification par place pouvant aller jusqu'à 1 400 euros, etc.) ;
- 10 % d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- Accompagnement des familles.

Objectifs :

- Création de places d'accueil du jeune enfant
- Respect du taux de places réservées aux familles en situation de précarité

✓ Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

- Développement des services et actions de soutien à la parentalité (lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfant/parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale et espaces rencontres, etc.)
- Valorisation dans le schéma départemental de service aux familles des actions développées dans les quartiers prioritaires
- Mobilisation du Reaap : Réseau Parents 06

Objectif :

- Arbitrages financiers en faveur des actions parentalité se déroulant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

✓ Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles

- Valorisation de la réforme des rythmes éducatifs
- Mobilisation des dispositifs pour accompagner la responsabilité et l'autonomie des jeunes et des adolescents

Objectif :

- Soutien aux actions visant l'accès des jeunes aux loisirs

✓ Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances

- Versement d'aides financières (Vacaf) et Accompagnement des familles par les travailleurs sociaux
- Versement de la prestation de service Alsh pour les gestionnaires d'accueils de loisirs sans hébergement
- Soutien au dispositif « Ville, Vie, Vacances »

Objectif :

- Soutien aux actions visant l'accès des jeunes aux vacances



✓ **Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale**

- Accompagnement et financement des centres sociaux et espaces de vie sociale ;
- Appui sur les centres sociaux pour capitaliser leur savoir faire en matière notamment de participation des habitants ;
- Formalisation du schéma départemental d'animation de la vie sociale.

Objectifs :

- Pérennisation et développement des équipements de vie sociale existants ;
- Soutien à la création d'un équipement de vie sociale (centre social ou EVS) par quartier politique de la ville ;
- Valorisation des équipements de vie sociale sur les axes d'accès aux droits notamment.

✓ **Accès aux droits et Accompagnement des familles vulnérables**

- Paiement à bon droit
- Accompagnement par les travailleurs sociaux des familles les plus en difficulté
- Recherche d'allocataires potentiels

Objectif :

- Mobilisation de volontaires du service civique au sein de chaque espace de vie sociale situé en quartier prioritaire

5.6. La Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-Maritimes

L'artisanat des Alpes-Maritimes rassemble plus de 70 000 actifs, génère 11 % du PIB du département et regroupe plus de 35 000 entreprises. Il est l'un des rares secteurs pourvoyeurs d'emplois de proximité, non délocalisables sur des métiers qualifiés.

Pour autant, le tissu artisanal dans les quartiers prioritaires de la ville demeure insuffisant, avec une densité et une longévité commerciales moindres qu'ailleurs. L'artisanat implanté dans les quartiers prioritaires souffre, dans un grand nombre de cas, d'une répartition spatiale inadaptée, d'une conception architecturale obsolète ainsi que d'un immobilier vieillissant et mal entretenu.

Souvent structurées autour de petits centres commerciaux de proximité, enclavées et mal desservies, ces entreprises connaissent également des difficultés liées à leur environnement (détérioration du contexte social, développement d'une concurrence périphérique attractive...), à leur régime de propriété complexe, qui peuvent expliquer le manque de vitalité de ce tissu marchand.

La chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-Maritimes (CMA) souhaite renforcer ses moyens et ses actions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette mobilisation se traduirait par des résultats à atteindre, des moyens supplémentaires et des engagements sur les méthodes de travail :

- ✓ Favoriser l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise et le développement de l'activité économique dans les quartiers prioritaires (QPV) ;
- ✓ Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes en demande d'emploi ;
- ✓ Lever les freins à l'embauche dans les entreprises artisanales ;
- ✓ Contribuer au développement du partenariat entre les acteurs du développement économique.

Un tableau mentionnant les champs d'intervention de la CMA est annexé (annexe 8).

DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE METROPOLITAIN



Le contrat de ville métropolitain vise à l'intégration sociale et territoriale ; la cohésion sociale est le cœur du contrat de ville.

Il s'articule autour de trois piliers :

- Pilier 1 : l'habitant et son territoire
- Pilier 2 : développement économique et emploi
- Pilier 3 : cohésion sociale

En transversalité, trois axes majeurs :

- La jeunesse
- La lutte contre les discriminations
- L'égalité femmes/hommes

Les enjeux stratégiques par pilier sont directement liés aux diagnostics territoriaux établis par l'équipe opérationnelle de la politique de la ville de la Métropole en partenariat avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Au-delà des piliers et des axes transversaux, **le contrat de ville doit réaffirmer ses fondements : les valeurs républicaines et la citoyenneté.**

Ces deux notions sont la colonne vertébrale du contrat de ville à partir desquelles toutes les autres thématiques se déclinent naturellement en particulier les priorités territoriales que sont la jeunesse, les femmes et la mixité sociale par le logement.

L'ensemble des actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville ont pour objectif de lutter contre le communautarisme radical (social – culturel – religieux).

Ainsi les objectifs sont de :

- Conforter l'appartenance à la République de l'ensemble des citoyens des territoires prioritaires, par la maîtrise de la langue, la culture et la pratique du sport comme vecteurs d'inclusion sociale ;
- Favoriser la mise en place d'un parcours citoyen dès le plus jeune âge (au sein de l'école, puis à travers les institutions et/ou associations ;
- Améliorer les liens entre les citoyens, les institutions et les services publics.

Le sport et la culture sont des vecteurs essentiels du vivre ensemble et des valeurs citoyennes. Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques sportives, développer la reconnaissance de la diversité culturelle et valoriser l'interculturalité, faciliter les conditions d'expression, notamment des jeunes, augmenter la fréquentation des équipements sportifs et culturels, contribuent à améliorer l'insertion sociale.

Le contrat de ville pose les différentes étapes structurant un « parcours citoyen » (au sens du comité interministériel du 6 mars 2015) à destination des jeunes en quartier prioritaire et concrétisant la « priorité jeunesse » du Président de la République.

L'objectif est de conduire le jeune du tout début de sa scolarisation/socialisation jusqu'à son insertion professionnelle sur un chemin valorisant son engagement citoyen et son appartenance à la communauté



nationale. Ces objectifs doivent être déterminés et adaptés en relation avec tous les acteurs du territoire et déclinés sur la durée du contrat de ville.

Les étapes de ce parcours citoyen sont déclinées dans l'annexe 9

La jeunesse :

La situation des jeunes est reconnue par tous, habitants et professionnels, comme un point sensible dans les quartiers prioritaires.

Les relations entre les jeunes du quartier et les institutions se sont distancées. Et il reste difficile pour les opérateurs de prendre en compte les difficultés multiples de cette tranche d'âge, au demeurant variable (11/16 ans, 16/18 ans, 18 ans et plus).

Il s'agit donc dans ces quartiers de :

- Développer les relations de proximité, de confiance, d'accompagnement global, de soutien aux initiatives jeunes (créer ou consolider des espaces ressources, des lieux de vie, des espaces intergénérationnels) ;
- Mobiliser les parents dans le lien avec l'école, développer des pratiques participatives autour du soutien et de l'accompagnement de la parentalité (exemple le club CLAS) ;
- Développer le service civique ;
- Développer le réseau de parrainage ;
- Accompagner les jeunes vers la formation, la qualification et l'emploi ;
- Agir sur les niveaux de qualification des jeunes au moyen des clauses d'insertion ;
- Promouvoir des actions de prévention et promotion de la santé notamment auprès des jeunes ;
- Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions.

Ces différents enjeux sont inscrits dans chaque pilier comme objectif stratégique.

La lutte contre les discriminations :

Le fait d'habiter dans un quartier de la politique de la ville est bien souvent un facteur de discrimination qui induit une rupture dans l'égalité de traitement. Cela se combine avec d'autres facteurs de discriminations qui sont principalement l'origine, le genre et le territoire.

En application de la décision 25 du CIV du 19 février 2013 et de la loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine, la lutte contre les discriminations est prise en compte dans les contrats de ville.

La lutte contre les discriminations est un volet essentiel de la politique de la ville et doit être renforcée.

Il s'agit de privilégier le développement des plans territoriaux au niveau intercommunal en lien avec l'Etat local et l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle contractualisation. La conduite efficace de cette approche intégrée de la lutte contre les discriminations nécessite un portage politique fort de la part de l'Etat et de l'intercommunalité.

Le parquet sera extrêmement vigilant à cet égard et renforcera son action contre la lutte contre la discrimination par des actions pénales.



Il est nécessaire d'élaborer un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations en s'appuyant sur un diagnostic territorial stratégique (analyse des besoins, état des lieux, analyser les manques et proposer des solutions concrètes et lisibles). Une attention particulière sera observée vis-à-vis du public handicapé.

Les actions qui pourraient être soutenues dans le cadre de ce plan de prévention et de lutte contre les discriminations au titre de la politique de la ville pourraient s'articuler autour de :

- Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services publics ;
- Renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- Favoriser l'accès aux droits des victimes de discriminations au travers des cellules d'écoute et d'un accompagnement juridique ;
- Poursuivre les actions en faveur de l'interculturalité ;
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration dans les domaines prioritaires tels que l'apprentissage de la langue française, la connaissance des droits et devoirs citoyens et l'accès aux services de droit commun, l'accès à l'emploi (exemple charte entreprises et quartiers) ;
- Impliquer davantage les habitants et les associations dans la vie du quartier ;
- Développer des nouvelles modalités de recrutement afin de lutter contre les discriminations à l'embauche (méthode IOD, plateforme vocationnelle ...).

L'égalité femmes – hommes :

Comme le rappelle le rapport EGALITER du haut conseil à l'égalité de juin 2014, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore plus prégnantes dans les quartiers et territoires fragilisés pour 3 raisons :

- Concentration de la pauvreté induite par des inégalités aiguës en matière d'emploi ;
- Répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les hommes et les femmes ;
- Moindre accès aux droits et aux services, notamment publics.

Le département des Alpes-Maritimes articule son action en faveur des femmes à la fois dans une logique transversale à l'ensemble des piliers de chaque contrat de ville, et en cela fait du droit des femmes une politique intégrée, et mène des actions spécifiques ayant une intention corrective des inégalités.

Les priorités retenues sont :

- Combattre le sous-emploi des femmes en favorisant une démarche d'accompagnement global des femmes vers l'accès à l'emploi et notamment des jeunes et celles les plus éloignées du marché du travail
- Faire reculer les répartitions traditionnelles et prescriptives des rôles sociaux entre les sexes et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes
- Faciliter l'accès aux droits des femmes et des filles, garantir au quotidien l'égalité républicaine

Lien à faire avec l'atelier 3 du club égalité professionnelle du 06 qui travaille cette question avec l'ensemble des acteurs institutionnels et issus du privé sur cette question.

- Enfin, concernant l'axe égalité et citoyenneté, il est nécessaire de prendre en compte l'articulation entre le droit des femmes et la laïcité afin de lutter contre le risque de radicalisation de ce public accentué par la répartition traditionnelle des rôles sexués et leur isolement.



Ces priorités seront déclinées dans des actions qui seront spécifiques ou dans le cadre d'une approche intégrée.

LES TROIS PILIERS DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN

TROIS PRIORITES TRANSVERSALES :

La jeunesse
La lutte contre les discriminations
L'égalité femmes / hommes

106

L'HABITANT ET SON
TERRITOIRE

DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET
EMPLOI

COHESION SOCIALE

DES DYNAMIQUES DE PARCOURS A CREER OU CONSOLIDER

- Démarche participative
- Parcours vers l'insertion et l'emploi
- Parcours citoyen

A partir de l'identification des enjeux principaux : définition des enjeux stratégiques sur la durée du contrat de ville pour l'ensemble du territoire métropolitain déclinés sur chaque territoire sous la forme d'un plan d'actions.

NICE

LA TRINITE

SAINT ANDRE DE LA ROCHE

CARROS

SAINT LAURENT DU VAR

CAGNES SUR MER

LA TRINITE

1. PILIER : L'HABITANT ET SON TERRITOIRE

Une des priorités des lois de décentralisation était de rapprocher l'élu du citoyen. L'article 1^{er} de la loi du 2 mars 1982 prévoyait un ensemble de textes législatifs dont une loi relative au « développement de la participation des citoyens à la vie locale ». Mais, force est de constater que le citoyen disparaît pour laisser la place à un individu déterminé par ses fonctions d'électeur ou d'habitant de la commune. Ce n'est pas la participation active maximale du citoyen qui est encouragée mais bien le modèle de la représentation qui prévaut. C'est le constat de la fragmentation sociale et d'une accentuation de l'individualisme qui s'ensuit.

La participation permet à chacune des individualités de s'y reconnaître un peu: « plus vous participerez à la vie de la cité, plus la ville vous ressemblera ». De plus, la communication urbaine sert à confirmer au résident (le nouveau comme l'ancien) son appartenance à la ville.

C'est cette identité au quartier, à la commune ou à la Métropole, qui servira de ciment à la prise en compte du groupe car elle est aussi vecteur d'intégration.

La politique de la ville, et la place importante dédiée aux habitants dans les futurs contrats de ville via les « conseils de citoyens », laisse penser que les objectifs de légitimation de l'habitant, dans les quartiers prioritaires pour ce qui nous concerne n'a pas été atteinte ou reste à optimiser. Il y a là, la volonté de faire peser les « conseils de citoyens » de façon alternative dans l'espace public.

Aussi, le quartier est avant tout un espace qui se caractérise par son inscription dans son espace urbain en perpétuelle évolution, et inclus dans un territoire communal. De ce fait, cette thématique doit s'exercer sous un pilotage communal, l'intérêt d'une réflexion métropolitaine est de prendre en compte et repérer les enjeux intercommunaux (habitat, collecte, emploi, sécurité, santé).

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) permet également de valoriser les territoires ainsi que les savoirs (SEL, repair café, systèmes d'échanges de service et des savoirs...) , l'ESS est un axe majeur du pilier Emploi et développement économique.

Dans les quartiers prioritaires, il apparaît un net déficit d'attractivité du fait d'une image véhiculée souvent négative. Cette thématique est à prendre en considération. Par ailleurs, malgré la multiplication des interventions, il manque une cohérence entre les besoins individuels et les besoins collectifs. Enfin, le positionnement des démarches de Gestions Urbaines de Proximité (GUP) doit être conforté.

Parce que l'on veut véritablement changer la donne, la nouvelle politique de la ville ne peut pas se cantonner à faire des quartiers prioritaires des « quartiers ordinaires ». Elle doit en faire des quartiers exceptionnels dotés d'un pouvoir d'attraction vertueux pour la mixité sociale.



1er PILIER : HABITANT ET SON TERRITOIRE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1

Créer et conforter les GSUP comme moyen de veille citoyenne

OBJECTIF STRATEGIQUE 2

Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle

OBJECTIF STRATEGIQUE 3

Inclure les quartiers prioritaires dans la stratégie de développement de la Métropole

A décliner sur l'ensemble des quartiers prioritaires et en veille active de la Métropole NCA

Résultats attendus

- La réduction des incivilités, des phénomènes d'occupation des espaces privatifs
- Le renforcement de la coopération entre les acteurs pour une plus grande réactivité.
- La création et le développement des espaces d'écoute, d'accueil et d'information afin de permettre à l'habitant d'être plus actif et responsable dans la vie de sa cité.
- La réduction du nombre de logements dégradés

Résultats attendus

- L'engagement dans une politique intercommunale d'attribution des logements avec l'élaboration d'une convention intercommunale fixant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre social entre les territoires
- une nouvelle offre en logement social accessibles à tous, en dehors des QPV et en logements intermédiaires dans les QPV
- La création et l'amélioration d'équipements publics en tenant compte de la diversité des territoires et la diversité de l'offre

Résultats attendus

- La réduction des temps de trajet entre les quartiers et les zones d'emploi, et diversification des modes de transport (train, bus, tramway ...).
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers : lieux attractifs en termes de commerces, d'offres culturelles
- Une offre en logement diversifiée, dans et hors QPV, à l'échelle de la Métropole...



LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PILIER L'HABITANT ET SON TERRITOIRE

Objectif stratégique n° 1 :

- ✓ Créer et conforter les Gestions Sociales Urbaines de Proximité sur l'ensemble des quartiers prioritaires comme moyen de veille citoyenne (sur l'ensemble des territoires prioritaires , à l'exception du territoire de résidence sociale Nicéa)
 - Revaloriser le cadre de vie des habitants dans les quartiers ;
 - Renforcer les partenariats existants entre les communes, la Métropole et les bailleurs sociaux, améliorer l'animation et la coordination (articulation avec les conventions d'engagement relatives à l'exonération de TFPB qui seront en annexe) ;
 - Poursuivre la reconquête ou la reconversion du parc de logements dégradés (y compris les copropriétés), enjeu majeur pour : Ariane – Centre-ville de Nice – Vence.

Les résultats attendus :

- La réduction des incivilités, des phénomènes d'occupation des espaces privatifs
- Le renforcement de la coopération entre les acteurs pour une plus grande réactivité.(notamment par le développement d'actions s'intégrant dans le cadre de la charte d'engagement des bailleurs sociaux)
- La création et le développement des espaces d'écoute, d'accueil et d'information afin de permettre à l'habitant d'être plus actif et responsable dans la vie de sa cité. (création d'espaces ressources, de pépinière associative, centre social...)
- La remise à niveau de l'habitat
- L'implication des bailleurs sociaux dans les actions de la GSUP à travers les conventions d'engagements.

Objectif stratégique n°2

- ✓ Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers prioritaires
 - Diversifier et requalifier les services, les espaces publics, des lieux de vie (tous les territoires) ;
 - Poursuivre le renouvellement urbain (articulation avec le NPRU et le PNQARD) (centre ville Nice, Ariane/le manoir et Moulins /point du jour) ;
 - Poursuivre la construction d'une offre de logements sociaux diversifiés (étudiants, personnes âgées, accès à la propriété) et adaptés à tout type de population (articulation avec la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux) ;
 - Poursuivre la production de logement locatif social en dehors des QPV.

Les résultats attendus :

- L'engagement dans une politique intercommunale d'attribution des logements avec l'élaboration d'une convention intercommunale fixant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre social entre les territoires (conférence intercommunale Loi ALUR).
- Création et amélioration d'équipements publics en tenant compte de la diversité des territoires et veiller à la diversité de l'offre.
- Permettre aux habitants qui le souhaitent de quitter le quartier et permettre à de nouveaux habitants concourant à la mixité sociale de venir s'y installer.

Objectif stratégique n°3 :

- ✓ Inclure les quartiers prioritaires dans la stratégie de développement de la Métropole
 - Améliorer les transports en commun, faciliter la mobilité
 - Désenclaver les territoires prioritaires (notamment Ariane, Carros, Vence, Nicea, Las Planas, Paillon) notamment par le développement et la diversification d'offre commerciale, d'équipements à destination de l'ensemble de la population métropolitaine.(en articulation avec la politique globale de l'Habitat et les NPRU et PNRQAD) ; rendre ces quartiers « normaux »

- Poursuivre les efforts de production de logements répondant aux objectifs de mixité sociale en dehors des quartiers prioritaires (objectif inscrit dans le PLH 3)

Les résultats attendus :

- Réduction des temps de trajet entre les quartiers et les zones d'emploi, et diversification des modes de transport (train, bus, tramway ...).
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers : lieux attractifs en termes de commerces, d'offres culturelles ...
- L'amélioration de l'offre de logement accessible sur l'ensemble du territoire métropolitain.



2. PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI

Dans le cadre du pilier développement économique et emploi du contrat de ville, trois objectifs stratégiques à décliner sur l'ensemble des quartiers prioritaires et des territoires en veille actives ont été définis :

- Lutter contre les freins à l'accès ou au retour à l'emploi
- Favoriser la dynamique économique territoriale
- Favoriser le lien avec les entreprises

En transversalité, la lutte contre les discriminations à l'embauche sera recherchée, sachant que deux typologies de public prioritaire ont été ciblées au regard des diagnostics réalisés sur les territoires prioritaires:

- Les jeunes : notamment en ce qui concerne les problématiques liées à l'absence de diplôme et de qualification, ayant un fort impact sur l'insertion professionnelle et l'entrée dans la vie active.
- Les femmes : avec une attention particulière sur l'égalité homme / femme dans l'accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes liés au genre avec pour ambition de combattre le sous-emploi des femmes. L'égal accès à l'ensemble des actions relatives à la levée des freins ou à la création d'activité proposées aux habitants sera notamment évalué.

Enfin, trois dispositifs spécifiques permettant d'agir sur le volet développement économique et l'insertion professionnelle des habitants seront particulièrement à mobiliser dans le cadre du contrat de ville :

111

➤ La ZFU - Territoire entrepreneurs

La zone franche urbaine de « L'Ariane » implantée sur les communes de Nice et Saint André-de-la-Roche a été créée parmi les toutes premières en 1997, sur une surface de 70 hectares, par le décret n°95-1154 du 26 décembre 1996. En mai 2007, l'extension sur une surface de 5 hectares de foncier supplémentaires pour l'implantation d'entreprises a été octroyée par le décret 2007-894 du 15 mai 2007.

Par la loi n°2014-1655 de finances rectificative pour 2014, les ZFU ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2020, via le dispositif ZFU – Territoire entrepreneurs, ouvrant droit à l'exonération fiscale suivante pour les entreprises s'y créant ou s'y implantant :

- Exonération des impôts sur les bénéfices sur 8 ans : 5 ans à taux plein, puis dégressivité sur 3 ans, soumis à un plafond de 50 000 € d'exonération par contribuable et par an.
- Exonération soumise à une clause locale d'embauche : au moins la moitié des salariés en CDI ou en CDD d'au moins 12 mois, doit résider en ZFU – Territoire entrepreneur ou en quartier prioritaire de la politique de la ville, la domiciliation étant appréciée au sens fiscal, c'est-à-dire au regard de la taxe d'habitation ou de la déclaration d'impôts sur les revenus.
- De plus, il est prévu une majoration de 5 000 € du plafond exonéré par embauche de nouveau salarié domicilié en quartier politique de la ville.

Ce dispositif d'exonération fiscale a pour ambition d'appuyer la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement économique en faveur des quartiers concernés.

En 1997, ce quartier comptait moins de 200 entreprises. Selon la direction générale des finances publiques, au 31 décembre 2013, 1 294 entreprises étaient comptabilisées, dont 162 bénéficiaient d'allègements fiscaux.

En complément, il est à noter que désormais, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, les entreprises implantées ou se créant au sein d'un quartier prioritaire de moins de 10 salariés, ayant un chiffre d'affaire n'excédant pas 2 millions d'euros et exerçant une activité commerciale jouant un rôle essentiel pour la qualité de vie et l'attractivité des quartiers, bénéficieront d'exonérations :



- de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pendant 5 ans,
- de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant 8 ans : 5 ans à taux plein, puis dégressivité sur 3 ans,
- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) selon les mêmes conditions que pour la CFE.

➤ **Les clauses d'insertion**

L'apparition et le développement des clauses d'insertion nécessitent une impulsion politique. Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur l'a donné dès le deuxième semestre 2008 pour un démarrage des premières mises en œuvre en janvier 2009.

La Métropole Nice Côte d'Azur a créé et structuré une Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion portée par le Service Insertion et Emploi (SIE), au sein de la direction habitat et dynamique urbaine, afin de généraliser l'inclusion des obligations dans sa commande publique et d'être le guichet unique de la gestion des clauses d'insertion du territoire. Ces obligations d'insertion permettent de dédier 5% des heures travaillées générées aussi bien par la commande publique que dans le cadre d'opérations publiques/privées, à des publics en difficultés d'insertion professionnelle.

Le rôle de la Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion consiste à :

- ✓ Organiser, accompagner, développer la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités et les opérations privées des partenaires économiques du territoire
- ✓ Apporter des réponses pertinentes en termes d'insertion et d'emploi sur notre territoire, en favorisant les parcours d'insertion professionnelle des personnes éligibles
- ✓ Créer et renforcer des partenariats avec :
 - les structures de l'insertion par l'activité économique,
 - les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques du territoire,
 - les syndicats professionnels et les organismes paritaires collecteurs agréés

Six années de sensibilisation, de développement et de collaboration avec les différents maîtres d'ouvrage et partenaires ont permis de normaliser et généraliser les actions d'insertion, au bénéfice des publics en difficulté mais aussi des entreprises attributaires des marchés.

Depuis 2009, l'activité de la Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion a permis d'enregistrer 597 000 heures de travail pour des publics éligibles aux clauses d'insertion. Cela représente 1824 contrats de travail pour 969 personnes dont 645 sont issues de quartiers politique de la ville (67%). Le premier effet des clauses d'insertion est la mise en situation de travail de personnes qui n'auraient pas ou peu franchi la barrière de l'emploi (87% des publics concernés sont de niveau V et inférieur). Ces mises en situation de travail se sont majoritairement faites par le biais du secteur intérimaire et particulièrement de l'intérim d'insertion (59% soit 352 390h).

Le travail partenarial coordonné par la Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion et l'implication croissante des maîtres d'ouvrage à également permis à 161 personnes habitant des quartiers politique de la ville de trouver un emploi stable et durable (30 CDI, 131 CDD longue durée) soit 27% des heures enregistrées. Les 484 autres habitants des quartiers politique de la ville sont en période clause ouverte et alternent :

- les missions d'intérim (pour 82%)
- les contrats aidés (type CUI CAE pour 8%)
- les contrats qualifiants (type contrat de professionnalisation pour 10%)



Le volet de la qualification professionnelle est l'axe prioritaire de développement autour de la mise en œuvre des clauses d'insertion dès 2015 (dans un contexte de crise économique 61 contrats en alternance ont été signés soit 8% des heures).

Le territoire de la métropole Nice Côte d'Azur, porteur de nombreux grands projets (construction des lignes 2 du tramway, Opération d'Intérêt National Eco Vallée, construction du MIN...) et fédérateur de partenariats avec le monde économique (convention partenariale avec les promoteurs immobilier du territoire sur l'inclusion des obligations d'insertion dans les opérations privées), permet d'envisager avec optimisme une articulation des parcours tournée vers la qualification professionnelle.

➤ **La Charte « entreprises et quartiers »**

A ce jour, ce sont 39 entreprises présentes dans les Alpes-Maritimes qui ont signé avec le Préfet une convention « Entreprises & Quartiers » par laquelle chacune d'entre elles s'est engagée à apporter une contribution concrète en faveur des habitants des quartiers prioritaires du département, en particulier sur le territoire de la Métropole.

Deux structures sur le département ont en charge de suivre l'application de cette charte : l'IMS -Entreprendre pour la Cité et le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI). (Annexe 10)



2ème PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

OBJECTIF STRATEGIQUE 1

Lutter contre les différents freins à l'accès ou au retour à l'emploi

OBJECTIF STRATEGIQUE 2

Favoriser la dynamique économique territoriale

OBJECTIF STRATEGIQUE 3

Favoriser le lien avec les entreprises

A décliner sur l'ensemble des quartiers prioritaires et en veille active de la Métropole NCA

Résultats attendus

- L'amélioration de la synergie entre acteurs et la mise en place de parcours vers l'emploi
- La montée en qualification et un meilleur accès à la formation
- La diminution des écarts liés au chômage des habitants des quartiers prioritaires
- La réduction de l'écart entre le taux d'activité des femmes issues des quartiers prioritaires et le taux d'activité moyen des femmes sur la Métropole

Résultats attendus

- La consolidation du parcours du créateur d'activité
- La dynamisation de l'activité économique et commerciale et la création de lieux de centralité attractifs
- L'augmentation du nombre d'habitants, et notamment les jeunes, bénéficiaires des clauses d'insertion

Résultats attendus

- Un meilleur accès aux actions de parrainage et de tutorat développées
- L'augmentation du nombre d'initiatives nouvelles et d'actions permettant l'échange direct entre acteurs économiques et habitants
- L'implication des entreprises de proximité au sein des réseaux partenariaux locaux

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

➤ Objectif stratégique n°1 :

- ✓ Lutter contre les différents freins à l'accès ou au retour à l'emploi
 - **Maintenir une offre d'accompagnements renforcés et spécifiques apportant des réponses aux freins** individuels (manque de formation, maîtrise de la langue ...) et aux freins contextuels (problème de garde d'enfant, mobilité ...) à l'accès ou au retour à l'emploi.
 - **Favoriser une démarche d'accompagnement global des femmes** vers l'accès à l'emploi et notamment des jeunes et celles les plus éloignées du marché du travail
 - **Développer des outils innovants** afin de répondre à l'évolution des besoins des habitants au regard des freins repérés tout au long de la durée du contrat de ville.
 - **Porter une attention particulière à la problématique de l'accès à l'emploi en situation de handicap**, notamment sur les territoires Nice Paillon et Point du Jour.

Les résultats attendus :

- L'amélioration de la synergie entre acteurs sur chacun des quartiers et la mise en place de parcours cohérents et construits vers l'emploi.
- La montée en qualification et un meilleur accès à la formation des habitants et notamment des jeunes.
- La diminution des écarts liés au chômage entre les habitants des quartiers prioritaires et l'ensemble du territoire métropolitain.
- La réduction de l'écart entre le taux d'activité des femmes issues des quartiers prioritaires et le taux d'activité moyen des femmes sur la Métropole

➤ Objectif stratégique n°2 :

- ✓ Favoriser la dynamique économique territoriale
 - **Faciliter et encourager l'implantation de nouvelles entreprises** au sein des quartiers prioritaires et **l'initiative économique des habitants**, afin de favoriser l'implantation d'activités nouvelles productrices d'emploi.
 - **Accompagner l'essor de projets de l'économie sociale et solidaire** notamment par le soutien aux structures de l'IAE, le développement des clauses d'insertion, et l'appui à l'émergence d'initiatives nouvelles.
 - **Renforcer et diversifier les activités commerciales de proximité et les services** (pendant du volet habitat et cadre de vie, pour les territoires bénéficiant d'une opération de renouvellement urbain notamment), entre autres en favorisant l'implantation de commerces de proximité.

Les résultats attendus :

- La consolidation du parcours du créateur d'activité par le développement d'une offre globale intégrée plus lisible et visible en optimisant l'action des réseaux existants et en articulation avec les réseaux de l'emploi – réflexion à engager pour la mise en place de « cités lab » sur certains territoires.



- La dynamisation de l'activité économique et commerciale et la création de lieux de centralité attractifs tant pour les habitants que l'ensemble des publics qui travaillent au sein ou en proximité immédiate des quartiers.
- L'augmentation du nombre d'habitants, et notamment les jeunes, bénéficiaires des clauses d'insertion et du volet de la qualification professionnelle, axe prioritaire des clauses d'insertion à partir de 2015.

➤ **Objectif stratégique n°3 :**

✓ **Favoriser le lien avec les entreprises**

- **Développer le lien entre les entreprises et l'éducation nationale :** avec une attention particulière sur les élèves en difficultés et les décrocheurs de l'éducation nationale sans solution et sans diplôme.
- **Améliorer la mise en réseau avec les entreprises de proximité,** mais également avec celles présentes sur le territoire métropolitain, pour favoriser les échanges entre le monde économique et les demandeurs d'emploi (découverte des métiers, stages...).
- **Lutter contre les représentations mutuelles** entre acteurs économiques, demandeurs d'emploi et professionnels de l'insertion.

Les résultats attendus :

- Un meilleur accès aux actions de parrainage et de tutorat des jeunes issus des quartiers prioritaires développées, notamment par la Mission Locale Communautaire « objectifs jeunes » en lien avec les entreprises partenaires.
- L'augmentation du nombre d'initiatives nouvelles et d'actions permettant l'échange direct entre acteurs économiques et habitants des quartiers prioritaires, et notamment les jeunes.
- L'implication des entreprises de proximité au sein des réseaux partenariaux des territoires politique de la ville et les commissions emploi notamment.



3. PILIER : COHESION SOCIALE

Prioritairement la Prévention, l'Accès aux droits, la Réussite éducative et la Santé

L'émergence de ces thèmes est une illustration d'une réalité qui se traduit par des inégalités sanitaires et sociales, d'un désengagement en matière de citoyenneté et une monoparentalité galopante liée à une précarité persistante.

✓ **La prévention de la délinquance**

Politique publique à part entière entérinée par la loi du 5 mars 2007 (relative à la prévention de la délinquance n°2007-29), la prévention de la délinquance est adossée à la thématique de la sécurité dont elle est complémentaire.

Elle présuppose la définition d'une stratégie globale, des partenariats dynamiques et un ciblage des territoires pertinents.

Elle est intimement liée aux autres thématiques et dépasse largement les frontières des quartiers prioritaires.

L'état des lieux fait apparaître plusieurs points à conforter et à améliorer, notamment maintenir la particularité des financements avec le FIPD, harmoniser les degrés d'intervention de la thématique sur les différents territoires métropolitains concernés par la politique de la ville et créer une instance d'échange sur les problématiques à l'échelle métropolitaine.

De plus, la recherche d'autonomie et l'accès aux droits sont des éléments fondamentaux en lien avec l'accompagnement des familles en difficulté, notamment dans le domaine éducatif

Il est important de tenir compte d'un certain nombre de données sur le territoire métropolitain :

➤ Zones de sécurité prioritaires (ZSP)

Certains territoires classés politique de la ville font partis de la ZSP 06

Il s'agit de Nice Paillon (en partie), Nice les Moulins, Nice l'Ariane/Saint André de la roche, Nice La Vallière (en partie) ainsi que la Trinité.

➤ Ressorts Judiciaires

Le territoire métropolitain est découpé selon deux ressorts judiciaires : le tribunal de Grande instance de Nice et le Tribunal de grande instance de Grasse.

Un Conseil départemental de l'accès au droit est présent à l'échelle des deux TGI.

➤ Stratégie Locale de Sécurité et de prévention de la délinquance (SLSPD)

Deux communes se sont dotées d'une SLSPD, il s'agit de Nice et de Cagnes-sur-Mer.

Il faut noter que ce sont aussi les deux communes dont le dispositif est géré au niveau communal par un coordonnateur dédié.

Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance existe sur l'ensemble des 7 communes ayant des territoires politique de la ville.

Hormis les deux cités précédemment les 5 autres instances sont en co-gestion Commune /EPCI.

✓ **La santé**

Aussi, les réponses sur des problématiques récurrentes de conduites addictives, de souffrances psychiques, de prévention et d'éducation à la santé se situent largement en dehors du seul cadre des politiques de santé traditionnelles et des territoires spécifiques (exemple : hygiène alimentaire, prévention des risques à domicile, premier secours).

Les dispositifs annexes :

➤ Atelier Santé Ville (ASV)

L'Atelier santé ville constitue une démarche d'ingénierie de projet, de coordination d'acteurs et de programmation d'actions de santé au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Cette démarche s'applique dans un cadre partenarial au profit des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, selon les termes de la circulaire DIV/DGS du 13 juin 2000 relative à la mise en œuvre des ASV dans le volet santé des contrats de ville (2000-2006). La démarche ASV prend en compte le contexte nouveau issu des dispositions de la loi Hôpitaux- patients- santé- territoires (HPST) du 21 juillet 2009, et notamment la perspective d'élaboration des Contrats locaux de santé (CLS) entre les ARS et les collectivités locales.

Le Comité interministériel des villes (CIV) réuni le 18 février 2011, sous la présidence du Premier ministre, a décidé de conforter la démarche ASV et souhaite favoriser l'articulation entre les ASV et les CLS.

➤ Contrat local de Santé (CLS)

Le contrat local de santé est une mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 (HPST).

Ce contrat participe à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale etc.).

Il concerne exclusivement les territoires particulièrement vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel.

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation transverse qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné. Ce contrat permet l'articulation des différentes composantes du système de santé régional :

- Promotion et prévention de la santé dont problématiques de santé-environnement,
- Soins ambulatoires et hospitaliers,
- Accompagnement médico-social,
- Au besoin, veille et sécurité sanitaire.

Ce contrat peut-être mis en place à l'échelle intercommunale depuis le 1er janvier 2015. Il est signé entre l'ARS, la collectivité territoriale et un troisième partenaire qui peut être : la préfecture, les services de l'Etat, les acteurs de santé (CHU) ou le milieu associatif.

Même si le dispositif de l'Atelier Santé Ville (ASV) encourage la coordination des professionnels sanitaires et sociaux et les interventions locales, il est nécessaire, néanmoins, de conforter des plans de santé publique concertés et partagés à l'échelle des territoires communaux, voire intercommunaux pour des actions ciblées sur les publics vulnérables. Le contrat local de santé (CLS) pourrait alors être le cadre stratégique métropolitain « ad hoc » pour impulser une nouvelle dynamique des acteurs institutionnels concernés.

✓ **L'éducation**

Enjeu sociétal majeur, la question de l'éducation inclut l'ensemble des influences qui concourent au développement et à la socialisation des individus. Ainsi, la réussite éducative doit pouvoir contribuer à l'accès aux savoirs fondamentaux de l'enfant ou du jeune mais aussi à son apprentissage de la vie sociale, à sa préparation à l'entrée dans la vie professionnelle, à sa capacité à se situer, comme à envisager sa place dans le monde. Et enfin, à se constituer comme individu.



L'éducation s'inscrit dans une continuité d'actions, sur des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et dans une multiplicité de lieux : la maison, l'école, le quartier, la ville.

En termes de constat, il est à noter qu'il existe grand nombre de mesures, d'actions et dispositifs œuvrant dans ce champ, très différents tant au niveau de la gestion que des contenus.

Enfin, l'organisation et la mise en place d'une stratégie autour de la gestion du temps de l'enfant et de l'adolescent est primordiale pour les Familles en périphérie des établissements scolaires.

Il peut s'agir de dispositifs portés par l'Education Nationale (accompagnement éducatif, aide personnalisée, projet personnalisé de réussite éducative...), des dispositifs mis en œuvre par des opérateurs associatifs, ou ceux portés par les services communaux et métropolitains.

De plus, de nombreuses familles, confrontées à des difficultés économiques, des freins culturels et linguistiques pouvant conduire à des situations difficiles (isolement, échec...), ne peuvent toutefois garantir un environnement favorable à la réussite éducative de leurs enfants.

La notion de parentalité est essentielle et majeure dans le cadre de la politique de la ville : donc une attention particulière sera observée vis-à-vis des familles mono parentales notamment.

Les dispositifs annexes :

➤ Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Créés en 2005, les Programmes de Réussite Educative (PRE) reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants en situation de vulnérabilité repérés notamment dans le cadre scolaire, de la maternelle au secondaire.

En accord avec les familles, un parcours individualisé est proposé en relation avec une équipe pluridisciplinaire de soutien mobilisant les acteurs médico-socio-éducatifs institutionnels et associatifs. Ces parcours permettent la mise en place d'actions dans les domaines familial, social, scolaire, sanitaire et culturel des enfants.

Un référent de parcours assure le suivi individuel et le relais avec les familles.

Les actions éducatives qui seront déclinées dans le cadre de la politique de la ville s'articulent autour du PRE.

Ce dispositif existe sur les communes suivantes : Nice, Carros, St Laurent du Var, St André de la Roche, et il est en cours d'élaboration pour la commune de Vence.

➤ Le Projet Educatif Territorial (PEdT)

La généralisation des Projets Educatifs Territoriaux (PEdT) est un objectif prioritaire pour l'année 2015.

Le PEdT formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

➤ Concernant les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)

La refondation de l'école prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves, c'est pourquoi le périmètre de l'éducation prioritaire doit être cohérent avec celui de la difficulté sociale.

C'est un indice social construit à cette fin par le ministère de l'éducation nationale qui permet de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et les parents et leurs conséquences sur les apprentissages.

Après une phase de préfiguration la refondation de l'éducation prioritaire entrera en vigueur à la rentrée 2015 sur l'ensemble du réseau REP et REP+.

Les réseaux sur le territoire métropolitain :



3ème PILIER : COHESION SOCIALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1

Accompagner les publics vulnérables vers les parcours de prévention

OBJECTIF STRATEGIQUE 2

Prévenir la délinquance

OBJECTIF STRATEGIQUE 3

Accompagner la réussite éducative

A décliner sur l'ensemble des quartiers prioritaires et en veille active de la Métropole NCA

Résultats attendus

- L'augmentation et l'optimisation de l'offre en termes d'accès aux droits.
- Le développement et /ou le renforcement des structures d'exercice coordonnées (maisons, pôle et centre de santé)
- L'organisation de manifestation de sensibilisation à la santé (hygiène, alimentation, ...) et la déclinaison des campagnes nationales de prévention et d'éducation à la santé.
- L'augmentation de la prise en charge de la souffrance psychologique et/ou de santé mentale chez les mineurs, jeunes adultes et les séniors.

Résultats attendus

- L'amélioration de la lisibilité des différents dispositifs concernant l'aide aux victimes par la création d'une instance à l'échelle départementale
- L'intégration des acteurs privés (dont les bailleurs sociaux, les commerçants...) dans les actions de médiation
- L'augmentation du nombre de personnes accompagnées dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites

Résultats attendus

- L'amélioration de la lisibilité institutionnelle et territoriale des actions éducatives en veillant à l'articulation avec les services communaux, intercommunaux, réseaux associatifs et Education nationale par la création de groupe de travail à l'échelle communale.
- La réduction par deux du nombre de décrocheurs en 5 ans
- La création d'espace de rencontre, d'échange entre les parents, les enfants et les professionnels de la petite enfance et de l'éducation afin de favoriser ce lien parents – enfants.(des maisons des parents locales)

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PILIER COHESION SOCIALE

Objectif stratégique n°1 :

- ✓ Accompagner les publics vulnérables vers les parcours de prévention
 - Favoriser l'accès aux droits et aux services,
 - Développer une politique de prévention et d'éducation à la santé,
 - Prendre en compte les besoins des publics spécifiques (personne en errance) en matière d'accès aux soins, de prévention et de promotion de la santé avec une attention particulière sur la souffrance psychique.

Les résultats attendus :

- L'augmentation et l'optimisation de l'offre en termes d'accès aux droits.
- Le développement et /ou le renforcement des structures d'exercice coordonnées (maisons, pôle et centre de santé).
- Favoriser l'organisation de manifestation de sensibilisation à la santé (hygiène, alimentation, ...) et la déclinaison des campagnes nationales de prévention et d'éducation à la santé.
- L'augmentation de la prise en charge de la souffrance psychologique et/ou de santé mentale chez les mineurs, jeunes adultes et les seniors.

Dans le cadre de l'accès aux droits, la Métropole a signé une convention cadre avec le centre Départemental d'Accès aux Droits (le CDAD) qui a pour objectif de créer et de développer des lieux d'information, d'accès aux droits, des actions collectives permettant aux personnes des quartiers prioritaires et notamment les plus démunies, de bénéficier, en dehors de toute procédure contentieuse, d'une information générale portant sur ses droits et obligations.

La Métropole en partenariat avec le CDAD souhaite poursuivre le développement d'une politique publique d'accès au droit.

Ainsi sur la période du contrat de ville (2014-2020), le CDAD des Alpes Maritimes s'engage, sur les quartiers prioritaires du territoire métropolitain, sur les points suivants :

- maintien, et développement si nécessaire, du maillage territorial et de l'activité des points physiques de l'accès au droit en cohérence avec la géographie prioritaire du département, en coordination avec l'ensemble des partenaires concernées. (Maison de Justice et des Droits de l'Ariane, antenne de justice Carros, création d'un nouveau point d'accès au droit aux Moulins pour une ouverture en septembre 2015, expertise sur la création d'un point de permanence à Nice Nord).
- interventions en milieu scolaire de professionnels de la justice, dans la limite de ses ressources, en particulier dans les établissements placés en éducation prioritaire, sur des thématiques d'accès au droit (ex : droits et devoirs liés au passage à la majorité).
- promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations par le biais de la convention existante avec le Défenseur des droits (permanences au sein des structures – renouvellement de l'opération droit au cœur : lutte contre les discriminations dans le cadre d'un partenariat éducation nationale- université – défenseur des droits - CDAD).

Objectif stratégique n°2 :

- ✓ Prévenir la délinquance
 - Développer et renforcer la politique menée dans le cadre de la prévention et de l'aide aux victimes en lien avec les deux Tribunaux Grande Instance concernés ;



- Favoriser l'accompagnement et la médiation sociale renforcée :
 - Améliorer la tranquillité publique,
 - Agir contre le désœuvrement des jeunes,
- Poursuivre la politique de lutte contre la récidive (développer la mise en œuvre des mesures de travaux d'intérêt général.),
- Renforcer la gouvernance territoriale de la lutte contre la délinquance (avec la mise en place dans chaque commune qui a un quartier prioritaire d'un CLSPD actif et de cellule de veille avec suivi individualisé et partenarial des primo-délinquants).

Les résultats attendus :

- Améliorer la lisibilité des différents dispositifs concernant l'aide aux victimes par la création d'une instance à l'échelle départementale.
- Intégrer les acteurs privés (dont les bailleurs sociaux, les commerçants) dans les actions de médiation.
- Augmenter le nombre de personnes accompagnées dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites.

Objectif stratégique n°3 :

✓ Accompagner la réussite éducative

- Valoriser les compétences des parents en les associant à la réussite éducative de leur enfant dès le plus jeune âge, soutien à la fonction parentale
- Favoriser les conditions de la réussite scolaire (accompagnement scolaire et lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme)
- Favoriser la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant (temps scolaire – périscolaire et extrascolaire).

Les résultats attendus :

- La création d'espaces de rencontre, d'échange entre les parents, les enfants et les professionnels de la petite enfance et de l'éducation afin de favoriser ce lien parents –enfants.(maisons des parents locales)
- Amélioration de la lisibilité institutionnelle et territoriale des actions éducatives en veillant à l'articulation avec les services communaux, intercommunaux, réseaux associatifs et Education nationale par la création de groupe de travail à l'échelle communale.
- La réduction par deux du nombre de décrocheurs en 5 ans.



➤ LES ANNEXES

ANNEXE 1 : CHARTE DE VIGILANCE REPUBLICAINE ENTRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

ANNEXE 2 : CHARTE D'EXIGENCE REPUBLICAINE A L'EGARD DES STRUCTURES FINANCEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

ANNEXE 3 : LES LISTES : EQUIPEMENTS ET TERRITOIRE VECU

ANNEXE 4 : TABLEAU DE BORD 2015 PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE

ANNEXE 5 : ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 6 : ENGAGEMENTS NATIONAUX ET REGIONAUX ETAT

ANNEXE 7 : DELIBERATION DU 12/12/2014 DU CONSEIL REGIONAL

ANNEXE 8 : INTERVENTION DE LA CMA

ANNEXE 9 : PARCOURS CITOYEN

ANNEXE 10 : CHARTE « ENTREPRISES ET QUARTIERS »



ANNEXE 1 charte de vigilance républicaine entre les signataires du contrat de ville

Affirmant le contrat de ville comme instrument de promotion de la citoyenneté, des valeurs de la République et de la laïcité, l'ensemble des signataires s'engagent à appliquer les bonnes pratiques suivantes, dans leurs interventions en faveur des quartiers prioritaires :

- 1.Exiger des acteurs associatifs, qui bénéficient de financements publics, de fixer clairement, dans leurs statuts, des règles de vie relatives aux différents espaces et activités conformes au droit et respectueuses des valeurs découlant des principes de la devise républicaine et de la laïcité.
- 2.Soutenir les acteurs associatifs structurants dans les quartiers prioritaires, par le recours à des engagements pluriannuels, dans le respect des règles propres à chaque signataire.
- 3.Veiller à l'information réciproque entre signataire et faire usage d'un droit d'alerte permanent.
- 4.Développer les échanges d'informations et les évaluations collectives, notamment à la suite d'une alerte de la part d'un signataire, et coordonner une réponse commune conduisant à un soutien exceptionnel ou, inversement, à une sanction.
- 5.Renforcer la coordination des programmations dans le sens d'une plus grande transparence et cohérence, en particulier dans le calendrier, en s'appuyant sur une politique d'évaluation intégrée, efficiente et outillée.

ANNEXE 2 charte d'exigence républicaine à l'égard des structures financées dans le

cadre du contrat de ville

Pour que chaque organisme bénéficiant de financements publics devienne un acteur de la République dans les quartiers prioritaires, les règles de vie commune précisées dans leurs statuts et le règlement intérieur sont respectueuses des valeurs découlant des principes de la devise républicaine et de la laïcité :

-La langue de la République est le français.

-La liberté d'expression s'exerce dans le respect de la liberté de chacun, du pluralisme des opinions et du projet socio-éducatif de la structure.

-L'égalité en actes entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, s'applique dans le fonctionnement de la structure comme dans son cadre d'intervention. La mixité doit être recherchée dans tous les espaces et activités, y compris sportives.

-La fraternité guide la structure dans le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

-Conformément aux valeurs découlant du principe de laïcité, la structure s'engage à respecter les éventuelles croyances religieuses et philosophiques de chacun et s'engage à ne faire en aucun cas la promotion ou le dénigrement d'une religion ou d'une conviction, de façon directe ou indirecte.

-Du fait de sa vocation socio-éducatif et dans le respect des valeurs découlant du principe de laïcité, l'équipe accueillante de la structure doit respecter les exigences professionnelles d'impartialité et de « juste distance » et refuser toute pression prosélyte.

-La structure lutte contre toutes les violences et les discriminations prohibées par la loi, en particulier celles liées à l'origine ethnique, au genre, à l'orientation sexuelle et aux opinions. Elle lutte ainsi contre toutes les formes d'incitation à la haine, d'expressions de sexisme, de racisme ou de xénophobie, de négationnisme, d'agression antisémite ou antimusulmane, qu'elles soient explicites ou prennent la forme de stéréotypes et préjugés.

-La structure participe au vivre-ensemble et à la compréhension de l'autre contre tout repli identitaire et communautaire.

-Toutes ces règles sont inscrites dans le règlement intérieur de la structure, qui est porté à la connaissance et accepté par les publics.

-La structure associative s'engage dans une démarche d'agrément auprès de l'État (Jeunesse et éducation populaire, Culture, Éducation, Sport...).

ANNEXE 3

Liste des équipements

Territoires vécus

Nice Centre ville

Education :

Collège Joseph Vernier
Collège Nazareth
Ecole élémentaire et maternelle Jeanne De France
Ecole élémentaire Kerem Menahem
Ecole municipale d'Arts plastique Villa Serge
Ecole municipale d'Arts Plastiques Villa Mirole
Ecole Sasserno et collège Sasserno
Ecole élémentaire I Thérèse Roméo
Ecole élémentaire II Thérèse Roméo
Ecole élémentaire Nazareth
Ecole élémentaire Ronchese
Ecole élémentaire Sasserno
Ecole maternelle Clément Roassal
Ecole maternelle Kerem Menahem
Ecole maternelle Ronchese
Ecole maternelle Sasserno
Ecole maternelle Thérèse Roméo
Groupe scolaire Auber (maternelle et élémentaire)
Groupe scolaire Rothschild (maternelle et élémentaire II)
La semeuse la Providence
Lycée polyvalent mixte Albert Calmette

Administration :

Caisse d'Allocations Familiales Nice nord
Centre AnimaNice Notre-Dame
Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)
Caserne des sapeurs pompiers Hancy
Caserne Filley – Armée de Terre
Centre Communal d'Action Sociale
Centre des patrimoines

Centre Protection Maternelle et Infantile Nice centre
Centre Protection Maternelle et Infantile Nice Gambetta Dabray
Centre du service national de Nice et Légion étrangère
Centres des Finances Publiques
Cyber espace Borriglione
Cyber espace Cœur de ville
Direction adjointe de la petite enfance
Direction de territoire 4 Centre ouest
Direction de territoire 5 Centre et nord
Direction municipale des affaires sociales
Hôtel de Police Nationale
Hôtel des Finances
Hôtel de Ville et mairie annexe de l'Hôtel de Ville
Mairie annexe Thiole Malaussena
Maison des associations Garibaldi
Maison des associations Libération
Maison des associations Nice centre
Maison des associations Trachel
Maison du département
Mission locale (siège)
Maison des Solidarités Départementales (MSD) Nice centre
Palais des Congrès Nice Acropolis
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - rue Blacas
Pôle emploi de Nice Centre
Police municipale rue Trachel
Poste de police BSR
Poste de police municipale Saëtone – unité centre
Trésorerie Générale des Alpes-Maritimes
Tribunal de Grande Instance

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Accueil de nuit rue Trachel
Carrefour santé pour tous (CCAS)
Centre d'hébergement d'urgence hommes Abbé Pierre (CCAS)
Centre de formation des apprentis
Centre Hospitalier Universitaire Nice P.A.R.O.L.E
Centre Hospitalier Universitaire Nice toxicomanie
Centre social La Ruche/La Semeuse
Clinique Mozart
Clinique Saint-Antoine
Crèche l'Île aux enfants
Crèche La Joïa
Crèche La Ritournelle/ Crèche Lou Pilou
Crèche Les Karr'ttiboux

Crèche Les Petits Poètes
Crèche Méli Mélo
Espace social Félix Faure (CCAS)
Foyer Gambetta
Hôpital Saint-Roch / Centre de lutte contre la Tuberculose / Centre de dépistage VIH et Hépatite C
Institut Claude Pompidou (Centre Alzheimer Côte d'Azur)
Maison des parents et des enfants / Médiation familiale
Maison des séniors Beau Séjour
Maison des seniors Gambetta
Nice Résidencia (maison de retraite)
Point écoute jeunes L'escale
Point info famille
Résidence Ancilla (maison de retraite)
Résidence Bleu Soleil (maison de retraite)
Villa Foch (maison de retraite)

Sport / culture / loisirs :

Auditorium bibliothèque Louis Nucéra
Bibliothèque Louis Nucéra
Bibliothèque patrimoniale Romain Gary
Bibliothèque Raoul Mille
Centre de la photographie et de l'image
Centre internationale de la formation musicale
Cinéma Pathé Masséna
Cinéma Pathé Paris
Cinéma Variétés
Galeries des Ponchettes et de la Marine
Gymnase Giamarchi
Gymnase Thérèse Roméo La Semeuse espace jeune
Musée Lascaris
Musée naval Tour Bellanda
Musée d'art moderne et d'art contemporain
Muséum d'histoire naturelle
Opéra de Nice
Piscine Saint-François
Plateau sportif du château
Salle de sport des services
Tennis Vieux Nice
Terrain sportif Thérèse Roméo
Théâtre Bellecour
Théâtre de L'eau vive
Théâtre de la Cité
Théâtre de la photographie et de l'image
Théâtre de Nice

Théâtre de Verdure
Théâtre du Chat Perché
Théâtre du Vieux Nice La Semeuse
Théâtre Francis Gad
Théâtre Trimage

Transport :

Gare CFP Nice centre
Gare SNCF Nice ville

Espaces verts :

Jardin Albert ler
Jardin de la rue Robert Thivin
Jardin Gioffrédo
Jardin Jacques Ibert
Jardin Joseph Kessel
Jardin Passage Cognet Rue Dabray
Parc du château
Place Wilson
Promenade du Paillon
Square Buenos Aires
Square Colonel Jean Pierre
Square Dominique Durandy
Square Mozart

Nice Las Planas- Nice Nord

Education :

Campus Valrose
Collège Henri Fabre
Collège Moriah
Collège Saint-Barthélémy
Collège Valeri et gymnase Valeri
Ecole élémentaire Jean François Knecht
Ecole élémentaire Les Oliviers
Ecole élémentaire et maternelle Les acacias
Ecole élémentaire et maternelle Saint-Barthélémy (privée)
Ecole élémentaire et maternelle I et II Saint-Sylvestre
Ecole maternelle Les Oliviers
Ecole maternelle Las Planas
Ecole normale des instituteurs
Groupe Scolaire Las planas
Groupe scolaire Fuon Cauda (élémentaire I et II et maternelle)
Groupe scolaire Saint-Barthélémy (élémentaire I et II et maternelle)

Administration :

Bureau de Police Cernuschi
Caisse d'Allocations Familiales Nice nord
Caserne des sapeurs Pompiers Nice nord
Centre Animanice Gorbella
Centre Animanice Las Planas
Centre Animanice Vallon des Fleurs
Centre Protection Maternelle et Infantile Nice nord
Direction de Territoire 3 Collines niçoises
Direction de Territoire 6 Centre est trois collines
Impôts services fiscaux
Mairie annexe du Ray
Maison de l'environnement
Maison des associations Comte de Falicon
Maison des associations Cessole/Saint-Sylvestre
Mission Locale Nice nord
Maison des Solidarités Départementales (MSD) Cessole
Pôle emploi de Nice Nord

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Antenne Gorbella petite enfance

Crèche L'eau Vive
Crèche La Source
Crèche Les petits Poucet
Espace sociale Saint Barthelemy (CCAS)
Foyer Les Noisetiers
Foyer logement Saint Barthelemy (CCAS)
Foyer Saint Dominique
Maison de retraite Grosso (CCAS)
Maison des associations Lairolle
Maison des séniors Le Ray
Maison des séniors Saint Barthelemy
Pignata Saint Barthelemy (CCAS)
Point d'inscription centre Marcelle Toutel (petite enfance)

Sport / culture / loisirs :

Association sportif de Las Planas
Bibliothèque Alfred Hart
Centre d'Art Villa Arson
Centre sportif universitaire Valrose
Forum Nice nord
Gymnase Jean François Knecht
Gymnase Saint Sylvestre
Jardin Musée du Prieuré du vieux logis
Microsite de Las Planas
Microsite Henri Sappia
Microsite Vallon des Vleurs
Piscine Comte de Falicon
Plateau sportif de Las Planas
Plateau sportif Vallon des Fleurs
Prieuré du vieux Logis
Salle d'escrime Michel Sapet
Salle de billard
Salle de sports Albert Malatesta
Skate park Falicon
Stade du Ray
Stade Kockur Ferry
Stade La Clua
Tennis club Méditerranée
Théâtre de la tour

Espaces verts :

Jardin boulevard Henri Sappia
Jardin cessoie

Jardin Commandant Charles Goiran
Jardin de la place Général Goirein
Jardin Maurice Mouchan
Jardin Père Jean Ferre
Jardin Place Alexandre Médecin
Jardin vallon des fleurs
Jardon rue Jean-Henri Fabre
Square Doyen Lepine
Square Roger Soyer

Nice L'Ariane / Saint-André de la Roche

Le Manoir

Education :

Centre de Formation du SIVOM val de Banquière (INTER'VAL FORMATION)
Collège Victor Duruy Nice
Collège Maurice Jaubert Nice (collège et gymnase)
Collège la Bourgade à La Trinité
Ecole maternelle Intercommunale Jean de la Fontaine – Saint André de la Roche
Ecole maternelle Le Manoir – Saint André de la Roche
Ecole maternelle Les Mésanges Nice l'Ariane
Ecole maternelle du Plan – Saint André de la Roche
Ecole maternelle Val d'Ariane
Ecole de musique – La Trinité
Ecole primaire Félix Colomas – Saint André de la Roche
Ecole primaire Germaine Chemin – Saint André de la Roche
Ecole primaire Jules Musso – Saint André de la Roche
Ecole primaire et maternelle La Plana – La Trinité
Ecole primaire et maternelle Le Chêne Vert – La Trinité
Ecole primaire et maternelle Lepeltier – La Trinité
Ecole primaire Marcel Pagnol Nice l'Ariane
Ecole primaire René Cassin Nice l'Ariane
Ecole primaire et maternelle Victor Asso – La Trinité
Ecole primaire et maternelle Vira Souleu – La Trinité
Lycée Guillaume Apollinaire Nice
Lycée Don Bosco Nice
Lycée Les Palmiers Nice
Lycée Les Eucalyptus Nice
Lycée René Goscinny Drap

Administration :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Saint-André de la Roche
Centre Protection Maternelle et Infantile
Centre de traitement des déchets (bd de l'Ariane)
Déchetterie
Maison du Département Saint André de la Roche
Maison des Solidarités Départementales (MSD) Ariane / Saint-André de la Roche
Mission Locale La Trinité
Pôle emploi La Trinité
Gendarmerie de la Trinité et de Saint-André de la Roche

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Association de tutelle APOJE
Crèche intercommunale de Saint-André de la Roche "La Grenouillère"
Crèche Lou Calinou La Trinité
Petite Enfance Saint André de la Roche
Secours Populaire (Saint-André de la Roche)
Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)

Sport / culture / loisirs :

Association Etoile Sportive de Saint-André (ESSA) – stade Saint-André de la Roche
Astrorama
Bureau Information Jeunesse (BIJ)
Gymnase La Trinité
Médiathèque La Trinité
Médiathèque Saint-André de la Roche
Piscine municipale de l'Ariane
Piscine municipale de Saint-André (Château)
Point PIJ
Service Jeunesse SIVOM
Stade de la Lauvette Nice l'Ariane
Stade de l'Oli La Trinité
Stade du Rostit La Trinité
Stade du Tripode Nice l'Ariane

Transports :

Gares SNCF (2)

Acteurs locaux :

Salle Polyvalente – Résidence du Château
Emmaüs (résidence Emmaüs Saint-André de la Roche)
Entreprises du bd de l'Ariane périmètre Zones Franches Urbaines (territoire entrepreneurs)

Carros centre ville

Education :

Collège Paul Langevin boulevard de la colle belle
Ecole Marcel Pagnol rue de l'esperere
Ecole Alphone Daudet rue des Selves
Ecole Boris Vian rue des Selves
Ecole Jean Moulin rue des Abeilles
Ecole lou Solèou avenue des Cigales
Ecole J. Giono rue des Arbousiers
Ecole Paul Eluard rue des Arbousiers
Ecole Spinelli rue du Bosquet
CFA Carros boulevard de la colle belle

Administration / service Public :

Mairie rue de l'Eusière
Pôle éducation rue de l'Eusière
PMI rue de l'Eusière
MSD rue de l'Eusière
Conservatoire rue des abeilles
Bureau de poste C. Commercial rue de l'Eusière
Poste de Police Municipale boulevard de la colle belle
Caserne de Gendarmerie boulevard de la colle belle
Agence CAH
Institut Médico-Educatif (IME)
MEE
Antenne de justice
Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
Pôle emploi Nice Ouest

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Espace santé rue des arbousiers
Centre médicaux psychologique (CMP) adultes rue des Arbousiers
Centre médicaux psychologique (CMP) enfants rue du Bosquet
Secours Populaire
Croix rouge Française
Club Amitié loisirs
Secours catholique
Maison des Syndicats
Les donneurs de sangs
Salle Hasan Mafai

CAJIP
Centre Social
Maison de l'enfance
Espace santé

Sport / culture / loisirs :

Espace Pierre Jaboulet
Stade d'athlétisme Verdon
Gymnase du quartier du Planet
Piscine Municipale rue des abeilles (quartier Plaine-Planet)
Centre international d'art contemporain (CIAC) village
Villa Barbary village
Amphithéâtre village
Salle de spectacles J. GRECO boulevard de la colle belle
Médiathèque boulevard de la colle belle
Conservatoire rue des abeilles
Les niçois du canton
Salle Léopol Vitorge
Salle des fêtes
Salle Ecovie
Forum Jacques Prévert
Places du Belvédère
Place des Plans
Piscine Municipale

Espaces verts :

Les Jardins Partagés Carros les Plans
Parc Forestier et terrain multi sport rue du Bosquet

Nice Paillon / Nice Palais des expositions

Education :

Collège Jean Giono 2 rue Humbert Ricolfi
Lycée professionnel Pasteur
Ecole primaire Pasteur 23 rue Professeur Delvalle
Ecole maternelle Pasteur
Ecole primaire Jean Macé
Ecole maternelle Jean Macé 3-5 rue du Général Tordo
Ecole de Vie, auto-école sociale (association) 10 rue Fornero-Meneï

Administration :

PIMMS, Point Information, Médiation, Multiservices 181 avenue Lyautey
Espace multiservices de la Métropole Nice Côte d'Azur 181 avenue Lyautey
Le Hublot, espace numérique citoyen (association Diva) 16 rue Roquebilière
Pole emploi Nice Est

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Pôle innovation santé Ville de Nice 25 rue Professeur Delvalle
Maison des associations Saint Roch 50 Bd Saint Roch

Sport / culture / loisirs :

Plateau sportif au dessus du centre commercial Leclerc 170 Route de Turin
Terrains sportifs Bob Rémond (ex Saint Roch) 19 Bd Pierre Sépard
Gymnase Pasteur
Stade Vauban 18 rue Maréchal

Nice Les Moulins / Saint-Laurent-du-Var Le Point du Jour

Education :

Collège des Baous (Saint-Jeannet)
Collège Frédéric Mistral
Collège Jules Romains
Collège Marcel Pagnol - 1643, Esplanade E. Jouhaud
Collège Saint-Exupéry - 116, av. Pierre Amadieu
Ecole du Bois De Boulogne
Ecole maternelle Djibouti - 990, av. du Gal Leclerc
Ecole Nice Flore 1 et 2
Ecoles des Moulins élémentaire et maternelle
Ecoles élémentaire et maternelle : Digue 1 et 2
Espace vie sociale (EVS) – Point du Jour
Groupe scolaire de la Gare I - 31, allée Pasteur
Groupe scolaire de la Gare II - 63, allée Pasteur
Groupe scolaire Michelis I - 99, rue des écoles
Groupe scolaire Michelis II - 343, av. des Plans
Institut Formation Automobile (IFA)
Lycée de la Providence
Lycée Paul Augier
Lycée Thierry Maulnier
UFR STAPS

Administration :

Association ALC
CAF (Nice)
Caserne Sapeurs Pompier St Isidore
Commissariat de Police Nationale Nice Ouest
Commissariat de Sécurité Publique - Point du Jour
Côte d'Azur Habitat
CPAM (Cagnes-sur-Mer)
Espace de Vie Sociale – Point du Jour
Hôtel de Ville - 222, Esplanade du Levant
La Poste - 22, av. du Général Leclerc
La Poste - 380, av. du Général De Gaulle
Mairie Annexe des Moulins
Mairie annexe parc Phoenix
Maison du projet les Moulins

Marché d'Intérêt National
Mission Locale – 188 avenue Eugène Donadéi
Mission Locale des Moulins
PLIE – 188 avenue Eugène Donadéi
Plie Arénas
Pôle Emploi Nice Ouest
Police Municipale - 222, Esplanade du Levant
Poste de police municipale Auguste Pégurier
Poste de police municipale Parc Phœnix
Préfecture des Alpes Maritimes, CADAM
Service Animation Développement Economique et Emploi laurentin (ADEEL) – 188 avenue Eugène Donadéi
Service Politique de la Ville – Point du Jour
Trésor Public (Cagnes-sur-Mer)
Trésorerie Principale - 55, rue de l'Ancien Pont

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Centre communal d'actions sociales (CCAS) 2 Bis avenue du petit Fabron
Centre communal d'actions sociales (CCAS) - 341, av. du Général Leclerc
Centre médical et social, dispensaire (Cagnes –sur-Mer)
Centres de santé (Nice)
CMP (Nice)
Comité départemental d'éducation pour la santé 06 (CODES)
Crèche l'Arbre bleue
Crèche La Cantarella
Crèche la farandole des Moulins
Crèche Les Pitchouns de Vittone
Crèche Planète bleue
Espace Mômes : Les petits Loups
Hôpital Lenval (Nice)
Institut A. TZANCK - 165, av. Docteur Maurice Donat
Lieu d'écoute psychologique - 341, av. du Gal Leclerc
Maison des Solidarités Départementales (MSD) - 341, av. du Général Leclerc
Maison des Solidarités Départementales (MSD) (Conseil général Nice Ouest)
PMI - 52, bd Louis Roux
Point relais : assistante maternelle
Pôle Santé (en devenir)
Polyclinique Saint Jean (Cagnes-sur-Mer)
Protection Maternelle Infantile (PMI) (Conseil général Nice Ouest)
Relais enfance Paez
Résidence sociale (ALIF)
Service d'accueil familial de l'arbre bleu
Service d'accueil familial Les Moussaillons

Sport / culture / loisirs :

AGASC Centre animation des Pugets – 145, allée des écureuils
AGASC Espace loisirs des Jaquons - 258, av. du Zoo
AnimaNice 2 (en devenir)
AnimaNice de la Vallière
AnimaNice Saint-Augustin
Archives départementales
Base nautique Carras (CLJ)
Bassin olympique (Futur Camille Muffat)
Bibliothèque des Moulins
Boulodrome Henri Bernard
Centre de Loisirs sans hébergement (CLSH) du Bois De Boulogne
Centre hippique
Centre Loisirs Jeunesse (CLJ) Cagnes-sur-Mer
Cie Théâtrale Les 3I – Point du Jour
Complexe sportif du Parc Layet - 212, av. du 11 novembre
EVS – Point du Jour
Gymnase collège Jules Romains
Gymnase des Moulins
Gymnase école Nice Flore
Ligue de l'enseignement
Médiathèque départementale
Microsite
Microsite sportif – Point du Jour
Musée des arts asiatiques
Palais Nikaïa
Parc Phoenix
Piscine des Moulins
Piscine Municipale - 1555, Esplanade Edmond Jouhaud
Plage Cousteau – Promenade Com. J. Y. Cousteau
Plage des Flots bleus – Promenade des Flots Bleus
Plage des Goélands – Esplanade des Goélands
Plage Landsberg – Promenade Landsberg
Service Politique de la Ville – Point du Jour
Stade Allianz Riviera
Stade Charles Ehrmann
Stade des Arboras
Stade Méarelli
Stadium
Studio Diacosmie
Studios Riviera
Théâtre G. Brassens – 426, av. du 11 Novembre
Bureau Information Jeunesse (BIJ) – 188 avenue

Transports :

Gare SNCF – Avenue du Gal De Gaulle

Gare SNCF Saint Augustin

Lignes d'Azur Bd G. Pompidou – Av du Gal De Gaulle – Square Benes – Centre Cial

Espaces verts :

Clos bouliste du Bois De Boulogne

Jardin botanique ville de Nice

Jardin de la préfecture

Jardin Jacques Fella (Route grenoble)

Parc Kirchner

Parc Phoenix

Piste cyclable bord du var

Square Auguste Pégurier

Square des Moulins

Justice :

Antenne de justice (Carros)

Avocats conseils (Cagnes-sur-Mer)

Maison d'arrêt (Grasse)

Maison d'arrêt (Nice)

PJJ – Point du Jour

PJJ (Antibes)

TGI (Grasse)

Nice Les Sagnes

Education :

Collège Frédéric Mistral
Collège Jules Romains
Ecole du Bois De Boulogne
Ecole Nice Flore 1 et 2
Ecoles des Moulins élémentaire et maternelle
Ecoles élémentaire et maternelle : Digue 1 et 2
Institut Formation Automobile (IFA)
Lycée de la Providence
Lycée Paul Augier
Lycée Thierry Maulnier
UFR STAPS

Administration / institutions :

Association ALC
Caserne Sapeurs Pompier St Isidore
Commissariat de Police Nationale Nice Ouest
Côte d'Azur Habitat
Mairie Annexe des Moulins
Mairie annexe parc Phoenix
Maison du projet les Moulins
Marché d'Intérêt National
Mission Locale des Moulins
Plie Arénas
Pôle emploi Nice Ouest
Poste de police municipale Auguste Pégurier
Poste de police municipale Parc Phoenix
Préfecture des Alpes Maritimes, CADAM

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Centre communal d'actions sociales (CCAS) 2 Bis avenue du petit Fabron
Comité départemental d'éducation pour la santé 06 (CODES)
Crèche l'Arbre bleu
Crèche La Cantarella
Crèche la farandole des Moulins
Crèche Les Pitchouns de Vittone
Crèche Planète bleue
Espace Mômes : Les petits Loups
Maison des Solidarités Départementales (MSD) Nice Ouest

Protection Maternelle Infantile – Conseil général Nice Ouest
Point relais assistante maternelle
Pôle Santé (en devenir)
Relais enfance Paez
Résidence sociale (ALIF)
Service d'accueil familial de L'arbre bleu
Service d'accueil familial Les Mousaillons

Sport / culture / loisirs :

Archives départementales
Base nautique Carras (CLJ)
Bassin olympique (futur Camille Muffat)
Bibliothèque des Moulins
Boulodrome Henri Bernard
Centre AnimaNice 2 (en devenir)
Centre AnimaNice de la Vallière
Centre AnimaNice Saint-Augustin
Centre hippique
Centre Loisirs Jeunesse (CLJ) Cagnes-sur-Mer
Centre de Loisirs sans hébergement (CLSH) du Bois De Boulogne
Diacosmie
Gymnase collège Jules Romains
Gymnase des Moulins
Gymnase école Nice Flore
Ligue de l'enseignement
Médiathèque départementale
Microsite
Musée des arts asiatiques
Palais Nikaïa
Parc Phoenix
Piscine des Moulins
Stade Allianz Riviera
Stade Charles Ehrmann
Stade des Arboras
Stade Méarelli
Stadium
Studios Riviera

Transports :

Gare SNCF Saint-Augustin
Tramway (en devenir)

Espaces verts :

Clos bouliste du Bois De Boulogne

Jardin botanique Ville de Nice

Jardin de la préfecture

Jardin Jacques Fella (Route grenoble)

Parc Kirchner

Parc Phénix

Piste cyclable bord du var

Square Auguste Pégurier

Square des Moulins

Nice résidence sociale Nicéa

Administration / Service Public:

Bureau de Poste Saint-Augustin
Caisse d'Allocations Familiales
Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes (CADAM)
Centre Communal d'action sociale (2 bis avenue du petit Fabron)
Mairie Annexe des Moulins
Pôle emploi Nice Ouest

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Association ALC (boulevard Paul Montel Les Moulins)
Hôpitaux publics de Nice

Transports :

Bus ligne 70 (Direction Centre Ville)
Gare SNCF Saint-Augustin

Vence centre ville

Education :

Ecole maternelle du Signadour
Ecole maternelle Lei Bigarradié
Ecole élémentaire Saint-Michel
Ecole élémentaire Toreille
Lycée et collège Henri Matisse

Social / petite enfance / personnes âgées / santé :

Crèche Véga
Crèche Vosgelade
Crèche Lou Pitchoun
Maison de retraite publique

Sport / culture / loisirs :

Académie de billard
Centre de loisirs Marc Chagall et le CLSH adolescents
Clos Bouliste de la Conque
Clos de la Ferrage
Dojo de la Ferrage
Gymnase Jean Dandrés + 2 terrains de basket extérieurs
Gymnase Maxime Candau
Maison de la vie Vençoise
Médiathèque – le conservatoire de musique
Musée de Vence
Parcours sportif de la Sine
Piscine municipale Jean Maret
Salle des Meules : Vence Culture - descente des Moulins pour des activités théâtre adultes et enfants
Salle polyvalente Jacques Falcoz
Stade municipal De Gaulle
Tennis municipal des Cayrons
Terrain de sports Marc Chagall
Terrain de sports du plateau St Michel
Terrain de sports de la Sine
Terrain de sports du Suve
Tennis des Pins
Villa Berthe

Administration / institutions :

Bureau de poste

Centre communal d'action sociale

Centre de secours des sapeurs pompiers

Gendarmerie Nationale

Mairie de Vence et le centre Toreille qui regroupe le PAEE, la Caisse des écoles, le PLIE

Maison des Jeunes et des Loisirs

Pôle emploi Cagnes sur Mer

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS						PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations			
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.				Autres financements (*)		
2.1	CARROS CENTRE	Les actions de prévention et de promotion de la santé	APPESE	Au travers de différents événementiels, encourager la prévention et le dépistage. Création d'un annuaire de santé publique Conférences sur des thématiques de santé Favoriser le dépistage Favoriser le bien vieillir	tout public + intervention spécifique séniors	43 026	CC	10 000	5 000	5 000						50,00%	0	CDC à mobiliser (ARS)		
								CDC	33 026		5 000							0	ACTION NOUVELLE	
								CDC						21 320						autres privées (mutuelle France plus)
								CDC					6 706							benevolat
								Total	43 026	0	5 000	5 000	5 000	0	0	28 026	23,24%			
2.2	CARROS CENTRE	Entretiens psychologiques à 5 euros	POLE PSY	Permettre au publics les plus vulnérables l'accès au soin du psychisme grâce à des séances de consultation psychologue à 5 euros. (67 séances) Travailler en partenariat avec les travailleurs sociaux et éducatifs du territoire dans une logique de suivi de parcours	Public orienté par les partenaires 30 personnes	3 500	CC	2 000	2 000	0					0,00%	0	ACTION NOUVELLE			
								CDC	1 400	800	0	0		500				0	benevolat	
								CDC			0			100						mise à disposition locaux
								CDC			0									
								Total	3 400	800	2 000	0	0	0	0	600	58,82%			
2.3	CARROS CENTRE	Entretiens psychologiques pour	POLE PSY	Proposer des entretiens psychologiques dans un bureau confidentiel, à la demande des éducateurs spécialisés ou animateurs, chargés d'accueillir et d'orienter les jeunes personnes et leurs familles. Une réunion de synthèse avec tous les professionnels concernés par le dispositif aura lieu une fois par mois (le psychologue fait partie de l'équipe).	Public orienté par les partenaires	2 200	CC	0	0	0			0	0			0	ACTION NOUVELLE		
								CDC	200	0	0		0		0			0		
								CDC			0			200						prestations en nature (coordination docs CODES)
								CDC			0									
								Total	200	0	0	0	0	0	0	200	0,00%			
2.4	CARROS CENTRE	Lutte contre l'illétrisme	PARI MIX'CITE	Permettre à tous d'acquérir ou de réacquérir les compétences de base nécessaires pour faire face, de manière autonome à des situations de la vie courante. Ateliers de remise à niveaux 1 fois par semaine Cours d'alphabétisation 2 fois par semaine Cours de français Langue étrangère : Adultes, Parents 5 à 6 fois par semaine Adolescents deux fois par semaine	Tout public	30 650	CC	17 000	11 500	5 500						32,35%	23 500			
								CDC	8 650	6 300	0	0		1 000				0	fondation	
								CDC			0	0	citoyenneté parcours pro action educ		200					autres produits de gestion courante (cotisations)
								CDC			0			1 150						vente de produits finis, prestation de
								Total	25 650	6 300	11 500	5 500	0	0	0	2 350	66,28%			
2.5	CARROS CENTRE	Parcours de femme	PARI MIX'CITE	Lutter contre les stereotypes hommes/femmes - soutenir et accompagner les jeunes femmes dans leurs parcours et notamment dans leur parcours de jeune mère ou mère célibataire Action de sensibilisation/rencontres/débats ponctuels au cours de l'année au travers de différents supports (sorties, soirées...) Semaine et journée de la femme Journée des droits de l'enfant Ateliers hebdomadaires pour rompre l'isolement Participation à la commission Enfance Famille	Public féminin essentiellement 50 personnes (hors manifestations) dont 50% de 12-25 ans	18 145	CC	7 000	3 500	3 500						50,00%	7 500			
								CDC	9 445	5 395	0	1 000	0	1 500	0			0	DDCS	
								CDC			0				1 400					vente produits
								CDC			0			150						adhésions
								Total	16 445	5 395	3 500	4 500	0	1 500	0	1 550	42,57%			

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC / financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations				
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)							
2.6	CARROS CENTRE	Point jeunes mineurs	PARI MIX'CITE	Lutter contre le désœuvrement des jeunes et favoriser leur implication dans la vie de la cité et dans la construction de projets en proposant des lieux d'animation, d'accueil et d'écoute. - Libre accès de loisir - Sensibilisation à l'engagement Citoyen 1 mini camps, 1 soirée par semaine, 1 sortie par quinzaine.	11 à 15 ans	131 730	CC	14 000	10 000	4 000						28,57%	19 000					
								CDC	113 430	36 510	0	22 650	3 000	0				4 000	CNASEA emploi aidé / cotisations			
								CDC				0			7 770					vente de produits		
								CDC				0			2 000					produits exceptionnels		
								CDC							6 500					transfert de charges		
												35 000				prestations en nature (Mairie)						
							Total	127 430	36 510	10 000	26 650	3 000	0	0	51 270	10,99%						
2.7	CARROS CENTRE	Soutien aux initiatives des habitants accompagnement à la vie associative	PARI MIX'CITE	Accompagner et soutenir les initiatives habitants et les association: methodologie de projet, formation, echange de pratiques...	tout public	41 135	CC	11 700	6 000	5 700						48,72%	22 700					
								CDC	19 265	10 540	0	0	0	0	0			0				
								CDC							5 625					vente produits		
								CDC						1 000						FNDVA		
								CDC						2 100						CNASEA		
							Total	30 965	10 540	6 000	8 800	0	0	0	5 625	37,78%						
2.8	CARROS CENTRE	Les lianes des jardins	LES JARDINS PARTAGES	Favoriser par la pratique du jardinage: la mixité sociale, la rupture de l'isolement, les liens interculturels et intergénérationnels, l'échange de savoirs. Favoriser l'implication des adhérents dans des projets culturels sur la commune. Accompagner individuellement les adhérents en situation de fragilité. Via: 34 parcelles individuelles, ou familiales sur trois terrains distincts / 2 parcelles collectives à vocation sociales / 2 parcelles pédagogiques / des temps collectifs / un accompagnement individuel et une orientation vers le droit commun	tout public	55 000	CC	22 000	16 000	6 000						27,27%	25 000					
								CDC	33 000	3 000	0	0	3 000	3 000	13 000		0		prestations en nature (mise à disposition terrains par la municipalité)			
								CDC							3 879				vente participation usagers			
								CDC							121				exedent antérieur reporté			
								CDC							7 000					benevolat		
							Total	55 000	3 000	16 000	6 000	3 000	0	3 000	24 000	40,00%						
2.9	CARROS CENTRE	Point jeunes majeurs	PARI MIX'CITE	Proposer un lieu d'animation, d'accueil, d'écoute aux jeunes de 18 à 25 ans pour lutter contre le désœuvrement	16-25 ans	37 610	CC	7 000	3 000	4 000						57,14%	17 500					
								CDC	23 610	3 110	0	0	10 000	0	1 350		0		0	ventes produits		
								CDC														
								CDC						8 900							CNASEA emploi aidés	
								CDC						0					250		cotisations	
							Total	30 610	3 110	3 000	12 900	10 000	0	0	1 600	22,87%						
2.10	CARROS CENTRE	Soutien à l'insertion aux familles et personnes isolées	PARI MIX'CITE	Intervention d'un(e) Technicien(ne) en Intervention Sociale et Familiale (TISF) sur le territoire au domicile d'un public adulte isolé et fragilisé en situation de rupture de parcours. Il ne s'agit pas de se substituer au droit commun mais de le compléter par un travail de proximité, de médiation et remobilisation. Les interventions seront complées aux actions collectives.	adultes en situation de décrochage social	47 000	CC	0	0	0							0					
								CDC	34 500	17 000	0	0	0	0	0		0		0			
								CDC							17 000							CNASEA
								CDC						0					500		ventes de produits	
															Total	34 500	17 000	0	17 000	0	0	0

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations				
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)							
2.11	CARROS CENTRE	Coupons sport loisir culture	VILLE CARROS	aider les plus défavorisés à pouvoir s'inscrire dans une activité annuelle de club sportif ou culturel carrossois par une réduction du montant de leur cotisation.	0-25 ans	22 750	CC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000				
							CDC	14 750	14 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
							Total	14 750	14 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%			
2.12	CARROS CENTRE	Être et devenir spectateur	FORUM J.PREVERT	accompagnement à : l'appropriation des lieux culturels de proximité la pratique artistique amateur devenir spectateur Formation des professionnels	tout public	53 055	CC	3 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000				
							CDC	47 055	18 055	0	0	4 000	8 000	0	0	0	0	0	0	0		
							CDC				10 000										ministere culture DRAC	
							CDC				0		2 500								subvention fonctionnement	
							Total	50 555	18 055	3 500	10 000	4 000	2 500	8 000	4 500	6,92%				vente de produits (participations bénéficiaires)		
2.13	CARROS CENTRE	Café du forum et vie sociale	FORUM J.PREVERT	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les moyens de toucher un public toujours plus large, éloigné des pratiques culturelles. • Proposer des espaces à vivre en famille, entre amis et voisins, au sein même de la cité ; lutter contre le repli et le communautarisme et, organiser des temps de rencontres conviviaux: démonstrations de pratiques amateurs, expositions, soirées spectacles, rencontres entre habitants et professionnels 	tout public	26 000	CC	5 500	0	2 000	0	0	0	0	0	0	9 800					
							CDC	18 000	5 500	0	0	5 000	7 000	0	0	0	0	0	0	0	culture	
							CDC				0				500						vente de produits (participation bénéficiaire spectacles)	
							Total	23 500	5 500	3 500	2 000	5 000	0	7 000	500	23,40%						
2.14	CARROS CENTRE	Hip Hop et rencontres danse	FORUM J.PREVERT	inscrites au sein de la cité, les pratiques urbaines permettent aux jeunes de nourrir une relation avec leur environnement ouverte à toute pratique de la danse, afin de décroïsonner les publics Ateliers / Battles / Stages multi-activités Spectacle co-produit avec les habitants	tout public	28 630	CC	4 500	0	1 500	0	0	0	0	0	0	4 000					
							CDC	21 630	5 130	0	0	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0		
							CDC				0				1 500						vente de produits (participation bénéficiaires)	
							Total	26 130	5 130	3 000	1 500	0	0	15 000	1 500	17,22%						
2.15	CARROS	CLAS	APPESE	accompagnement scolaire	scolaire		CC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
								CDC				300		23 550	500		0	ACTION NOUVELLE				
								CDC					100		150							
								Total	0	0	300	0	300	0	23 550	650	#DIV/0!					
2.16	CARROS Centre	Le théâtre contre le silence "traiter des maux et comportements à risques des ados"	COMPAGNIE MIRANDA	<ul style="list-style-type: none"> Aller à la rencontre des collégiens sur la durée de l'année scolaire afin d'évoquer avec eux les problématiques qu'ils rencontrent, utilisation du théâtre pour les mettre face à leur quotidien et les faire interagir avec les partenaires concernés. 	Elèves et parents du collège Langevin	10 314	CC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	DC 2016				
								CDC	4 000		0	0	1 044	0	167	0	0	0	ACTION NOUVELLE			
								CDC				0			334							
								Total	4 000	0	0	0	1 044	0	0	501	0,00%					

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations				
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)							
3.1	NICEA	Actions d'accompagnement à l'accès aux droits pour les résidents du foyer ADOMA	ALC	Prendre toute initiative pour l'insertion des personnes en difficulté. Favoriser l'accès aux droits sociaux, rendre effectif l'accès aux services sociaux de droit commun .	Résidents du foyer ADOMA, 183 hommes	62 500	CC	26 000		4 000	22 000						84,62%	22 000				
								CDC	32 600		0	23 000		4 800	4 800	0	0			0	23000 BOP 104	
														Santé								
								Total	58 600	0	4 000	45 000	4 800	4 800	0	0	44,37%					
3.2	NICEA	Médiation santé résidence ADOMA	ALC	Médiation linguistique et culturelle. Consultation médicale par un médecin hospitalier, gériatre. Donner la possibilité aux personnes hébergées de bénéficier d'un accompagnement vers un accès aux soins.	Résidents du foyer ADOMA, 185 hommes	136 282	CC	46 500		6 000	40 500						87,10%	40 500	Migrants âgés : art.16 loi 21-02-15			
								CDC	47 500		0	41 500		6 000		0	0			0	41500 BOP 104	
														Santé								
								Total	94 000	0	6 000	82 000	6 000	0	0	0	49,47%					
3.3	NICEA	Migration des savoirs	GALICE	Réappropriation d'un espace de vie collectif par les résidents, par la mise en place de différentes animations. Travail sur le lien social et l'autonomie au sein du foyer.	50 hommes de 50 ans à plus de 65 ans	10 423	CC	5 000		2 000	3 000						60,00%	3 000	MOSAICITES			
								CDC	878		0	0		0		0	878		0			
														Citoyenneté								
								Total	5 878	0	2 000	3 000	0	0	0	878	85,06%					
4.1	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS janvier à juin 2015 - CUCS	CCAS	Accompagnement scolaire	- Ecole de la Gare - Ecole Michelis - Collège Saint-Exupéry	32 603	CC	7 500		7 500	0							0				
								CDC	4 936,93	4 936,93			0,00		0,00				0			
								Total	12 436,93	4 936,93	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,30%					
4.2	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS janvier à juin 2015 - HORS CUCS	CCAS	Accompagnement scolaire	- Ecole Castillon - Collège Pagnol	18 297	CC	1 500		1 500	0							0				
								CDC	7 018,93	7 018,93	0,00	0,00		0,00		0,00			0			
								Total	8 518,93	7 018,93	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,61%					
4.3	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS 2015 / 2016	CCAS	Accompagnement scolaire	- Ecole de la Gare - Ecole Michelis - Collège Saint-Exupéry	51 450	CC	7 000		4 500	2 500						35,71%	2 500				
								CDC	43 030	20 050	0	0			22 980			0				
								Total	50 030	20 050	4 500	2 500	0	0	22 980	0	13,99%					
4.4	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS 2015 / 2016	CCAS	Accompagnement scolaire	- Ecole Castillon - Collège Pagnol	28 760	CC	12 860	12 860	0	0					0,00%	0	voir 4.3				
								CDC	300		0	0	0	300	0	0		0				
								Total	13 160	12 860	0	0	0	300	0	0	97,72%					
4.5	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	J'ose espérer	Association CONTE SUR MOI	Support théâtral en vue de : Promouvoir la notion de réussite personnelle et de perspective sociale. Redonner du sens à la valeur école. Restaurer la fonction parentale.	26 personnes, dont 50 % de femmes	19 402	CC	9 300		7 300	2 000						21,51%	0				
								CDC	8 082		0	832		0		7 250		0				
								Total	17 382	0	7 300	2 832	0	0	7 250	0	53,50%					

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)			
4.6	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Pratique de la Biodanza	Association l'ARDANSE	Expression et développement du potentiel psychomoteur créatif. Rupture de l'isolement. Approche de l'environnement culturel. Epanouissement personnel	10 femmes	1 100	CC	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	
								CDC	100	0	0	0	100	0	0			
									0	0	0	0	0	0	0			
								Total	1 100	0	1 000	0	0	0	0	100	90,91%	
4.7	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Vivre ensemble avec nos différences	Compagnie Théâtrale les 3 I	Création d'un débat théâtral interactif en vue de lutter contre les représentations (sexistes, raciales, religieuses...) Faciliter l'expression des difficultés vécues par le "vivre ensemble". Valoriser et partager des parcours de vie. Restaurer le lien social par la connaissance de l'autre.	70 personnes participant à la réalisation du programme, dont 7 à 12 montant sur scène.	7 219	CC	3 000	0	0	0	0	0	0	0,00%	0		
								CDC	4 219	0	578	0	1 000	2 200	441	0		
									0	0	0	0	0	0	0	0		
								Total	7 219	0	3 000	578	0	1 000	2 200	441	41,56%	
4.8	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Atelier d'alphabétisation - EVS	Association AGASC	Apprentissage de la langue Lutte contre l'illettrisme Aide à la fonction parentale	Tout public adulte	25 100	CC	8 000	4 500	3 500	0	0	0	0	43,75%	0		
								CDC	13 600	10 000	0	0	3 600	0	0	0		
									0	0	0	0	0	0	0	0		
								Total	21 600	10 000	4 500	3 500	3 600	0	0	0	37,04%	
4.37	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Ecrivain public - EVS	Association AGASC	Aide à la compréhension et à la rédaction de documents écrits. Lutte contre le non recours. Accueil social renforcé	Tout public	25 900	CC	8 500	7 000	1 500	0	0	0	0	17,65%	1 000 ADS		
								CDC	16 900	11 000	0	0	5 900	0	0	0		
									0	0	0	0	0	0	0	0		
								Total	25 400	11 000	7 000	1 500	5 900	0	0	0	33,46%	
4.9	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Animations et événements en collectivité - EVS	Association AGASC	Favoriser la participation des habitants aux actions collectives liées à la GSUP. Favoriser la co-organisation d'actions intergénérationnelles. Favoriser les passerelles avec le tissu associatif communal.	Tout public	41 600	CC	12 000	8 000	4 000	0	0	0	0	33,33%	0		
								CDC	29 600	11 100	0	0	7 000	11 500	0	0		
									0	0	0	0	0	0	0	0		
								Total	41 600	11 100	8 000	4 000	7 000	0	11 500	0	28,85%	
4.10	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	24ème tournoi des chers disparus des Moulins	Association Chers disparus	Organisation d'une manifestation intergénérationnelle en mémoire des personnes décédées. Soutien et accompagnement des familles.	Tous publics de 5 à 65 ans	15 010	CC	5 000	5 000	0	0	0	0	0	0,00%	0		
								CDC	4 610	0	0	2 000	0	2 610	0	0		
									0	0	0	Sport	0	0	0	0		
								Total	9 610	0	5 000	0	2 000	0	0	2 610	52,03%	
4.11	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Accompagnement opérationnelle et méthodologique de la plateforme habitants des Moulins	L'Université du citoyen	Accompagner la plateforme habitants en partenariat avec l'équipe contrat de Ville. Préfigurer le fonctionnement du futur conseil citoyen.	Tous publics majeur, 50 personnes	13 617	CC	8 000	4 000	4 000	0	0	0	0	50,00%	3 000		
								CDC	2 000	0	0	2 000	0	0	0	0		
									0	0	0	Citoyenneté	0	0	0	0		
								Total	10 000	0	4 000	4 000	2 000	0	0	0	80,00%	
4.12	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Fête le mur, un tennis jeune dans la cité	TC Nice Giordan	Accueillir les jeunes des quartiers Ouest, afin de leurs permettre de découvrir le tennis, de promouvoir ses règles et ses valeurs avec une notion de citoyenneté très forte.	1 000 enfants sur l'année de 5 à 17 ans	28 360	CC	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0		
								CDC	13 360	0	0	8 000	3 000	0	2 360	0		
									0	0	0	Sport	0	0	0	0		
								Total	13 360	0	0	8 000	3 000	0	2 360	0	0,00%	
4.13	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Médiation et prévention autour de la lutte contre la déscolarisation par la pratique sportive	ASM	Faire du sport, un support pour la réussite scolaire, éviter le décrochage scolaire, mettre en place un suivi personnalisé après détection du public concerné,	30 jeunes de 11 à 16 ans	67 000	CC	17 000	14 000	3 000	0	0	0	0	17,65%	0		
								CDC	21 000	6 000	0	0	0	15 000	0	0		
									0	0	0	0	0	0	0	0		
								Total	38 000	6 000	14 000	3 000	0	0	15 000	0	44,74%	
4.14	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Templin vers la citoyenneté	Kick Boxing	Utiliser la pratique de ce sport comme un support d'éducation à la citoyenneté. Apprentissage des valeurs et des codes sociaux, facilitateurs dans l'intégration sociale de jeunes en difficulté. Lutte contre la délinquance et l'oisiveté.	40 personnes de 6 à 25 ans	23 700	CC	4 500	3 000	1 500	0	0	0	0	33,33%	0		
								CDC	17 700	2 000	1 500	4 000	0	10 200	0	0		
									0	0	0	Sport	0	0	0	0		
								Total	22 200	2 000	3 000	3 000	4 000	0	0	10 200	20,27%	
4.15	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU- VAR LE POINT DU JOUR	Le théâtre contre le silence "traiter des maux et comportements à risque des ados"	COMPAGNIE MIRANDA	Aller à la rencontre des collégiens sur la durée de l'année scolaire afin d'évoquer avec eux les problématiques qu'ils rencontrent, utilisation du théâtre pour les mettre face à leur quotidien et les faire intervenir avec les partenaires concernés.	115 élèves du collège Jules Romains	7 405	CC	4 500	3 000	1 500	0	0	0	0	33,33%	0 DC 2016		
								CDC	1 107	0	0	749	0	119	0			
									0	0	0	culture	0	239	0			
									0	0	0	0	0	privés	0	0		
								Total	5 607	0	3 000	1 500	749	0	0	358	80,26%	

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS						PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations		
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.				Autres financements (*)	
4.16	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Toi, le sport et le quartier	PES	Lutter contre l'oisiveté et l'incivilité propice à l'émergence de la délinquance chez les adolescents.	120 garçons et 40 filles	58 440	CC	14 000		7 000	7 000					50,00%	7 000		
							CDC	27 085	2 000	0	19 239	0	0	5 846				0	
											0								
							Total	41 085	2 000	7 000	26 239	0	0	0	5 846	34,08%			
4.17	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Entretiens spécifiques pour personnes domiciliées en territoire CV Moulins (action n° 2)	POLE PSY	Permettre aux familles un accès aux soins psy gratuit à proximité au Pôle social Roquebilière, sur rdv	93 Personnes dont 80 moins de 25 ans	5 620	CC	0		0	0							0	
							CDC	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							Total	0	0	0	0	0	0	0	1 120	#DIV/0!		0	
4.18	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Epicierie sociale	Dialogues	Lutter contre toute forme d'exclusion par le développement du dialogue. Mise en place d'actions en faveur de publics en difficulté dans le cadre de l'insertion sociale.	470 personnes dont 268 hommes et 202 femmes	119 974	CC	30 000		25 000	5 000					16,67%	5 000	DC DE L'ETAT	
							CDC	61 402	5 000	0	32 562	6 000	0	17 840			0		
											0	Economie sociale et sol							
							Total	91 402	5 000	25 000	37 562	6 000	0	17 840	32,82%				
4.19	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Cours et stages de chant et danse	Les Alizés	Aborder la musique, la littérature et la danse de manière ludique pour un public en difficulté	60 homme et 102 femmes	36 000	CC	0		0	0							0	
							CDC	13 400	1 000	0	5 000	2 000	1 900	0	3 500			0	ASP
											0	Actions éducatives							
							Total	13 400	1 000	0	5 000	2 000	1 900	0	3 500	0,00%			
4.20	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Animations socio sportives	INS	Mener une véritable politique de prévention de la délinquance, d'insertion et réinsertion par le biais des disciplines sportives. Développer le sens de la participation de la vie sociale.	100 personnes à partir de 6 ans, 30% hommes, 70% femmes	30 000	CC	2 500		1 000	1 500					60,00%	0		
							CDC	19 500	6 000	0	1 000	7 000	0	0	5 500			0	ASP
											0	Sport							
							Total	22 000	6 000	1 000	2 500	7 000	0	0	5 500	11,36%			
4.21	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Accompagnement à la scolarité et à la parentalité	Coelacanthé	Lutter contre les dérives sectaires, la radicalisation et le désœuvrement d'une jeunesse sans repère. Lutter contre l'échec scolaire et la délinquance. Aider à l'insertion des communautés issues de l'immigration	175 personnes à partir de 5 ans, 70 hommes, 105 femmes	29 430	CC	0		0	0							0	
							CDC	21 750	2 500	0	11 400	5 300	0	2 550			0	ASP	
											0								
							Total	21 750	2 500	0	11 400	5 300	0	0	2 550	0,00%			
4.22	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Réseau d'échanges réciproques de savoirs	Découverte et partage	Prendre conscience et croire en ses capacités et compétences, rompre l'isolement en créant du lien social, faire tomber les préjugés sur nos différences.	Tout public, 60 personnes	15 704	CC	2 500		1 000	1 500					60,00%	1 650	BILAN A SUIVRE	
							CDC	9 904		0	0		5 200	4 704			0	(réalisation de l'action)	
											0								
							Total	12 404	0	1 000	1 500	0	0	5 200	4 704	20,15%			
4.23	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle	APIA	Lutte contre l'illettrisme, accompagnement socio-professionnel, soutien à la parentalité	Tout public, 95 femmes et 20 hommes	75 345	CC	20 000		10 000	10 000					50,00%	0	financt. Acsé sur 6 mois	
							CDC	10 000	4 000	0	0	0	0	6 000			0		
											0	Citoyenneté							
							Total	30 000	4 000	10 000	10 000	0	0	0	6 000	66,67%			
4.24	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS 2015-2016	APIA	Accompagnement scolaire - écoles Flore 1 et 2	52 enfants de 6 à 11 ans, 27 filles et 25 garçons	10 700	CC	0		0	0							0	
							CDC	1 200		0	0	0	0	1 200			0		
											0								
							Total	1 200	0	0	0	0	0	0	1 200	0,00%			

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS						PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations	
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.				Autres financements (*)
4.25	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Filles et basket : ves plus de citoyenneté	NBAO	Renforcement de la solidarité générationnelle, lutte contre la discrimination, citoyenneté et prévention de la délinquance	200 à 300 jeunes, 180 femmes et 120 hommes	78 000	CC	4 500		3 000	1 500					33,33%	1 000	
							CDC	67 600	5 000	0	0	10 000	1 600	0	51 000		0	
											0	Sport						
							Total	72 100	5 000	3 000	1 500	10 000	1 600	0	51 000	6,24%		
4.26	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Accompagnement à la scolarité et au monde professionnel avec le soutien à la parentalité	SOS réussite scolaire	Promouvoir une action concertée visant à la mise en place d'un lieu destiné à favoriser la réussite scolaire et l'insertion sociale des jeunes du quartier .	400 bénéficiaires, 110 hommes et 290 femmes 95% quartier politique ville	148 600	CC	47 000		20 000	27 000					57,45%	27 000	
							CDC	71 600		0	23 600	30 000		6 500	11 500		0	
											0	Actions éducatives						
							Total	118 600	0	20 000	50 600	30 000	0	6 500	11 500	39,63%		
4.27	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS	ADAM	Accompagnement scolaire	65 enfants de 6 à 11 ans, écoles digue 1 et 2	32 420	CC	8 000		4 000	4 000					50,00%	12 200	problème de réalisation de l'action
							CDC	13 903		0	3 500		10 403					
											0							
							Total	21 903	0	4 000	7 500	0	0	10 403	0	36,52%		
4.28	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Médiation sociale	ADAM	Lutte contre les discriminations, citoyenneté, aide à la levée des freins. Accompagnement vers des actions à but d'insertion sociale et professionnelle.	500 bénéficiaires, 250 hommes et 250 femmes	52 500	CC	23 000		15 000	8 000					34,78%	2 000	
							CDC	5 000		0	0	0	0	5 000		0		
											0							
							Total	28 000	0	15 000	8 000	0	0	0	5 000	82,14%		
4.30	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Insertion sociale par l'art et la culture	EVEIL TON ART	Développer, favoriser et faciliter l'accès à l'art et à la culture en les rendant accessibles à tous	350 bénéficiaires 130 hommes et 220 femmes, quartier politique ville	102 512	CC	8 000		4 000	4 000					50,00%	4 000	
							CDC	61 604	10 000	0	27 984	10 000	0	0	13 620		0	ASP
											0	Culture						
							Total	69 604	10 000	4 000	31 984	10 000	0	0	13 620	11,49%		
4.31	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS, Digue des français 1	FOLAM	Accompagnement scolaire	10 enfants, 5 garçons et 5 filles	9 092	CC	0		0	0						6 000	
							CDC	2 398		0	0	0	2 398	0			0	
											0							
							Total	2 398	0	0	0	0	0	2 398	0	0,00%		
4.32	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS, école des Moulins	FOLAM	Accompagnement scolaire	30 enfants, 15 garçons et 15 filles	27 276	CC	8 000		4 000	4 000					50,00%	13 560	
							CDC	7 194		0	0	0	7 194	0		0		
											0							
							Total	15 194	0	4 000	4 000	0	0	7 194	0	52,65%		
4.33	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Soutien à la fonction parentale	ISI	Soutien à la parentalité par la biais d'actions individuelles et/ou collectives. Valorisation des rôles et des compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants.	80 personnes, 50 parents et 30 enfants. 5 à 10% d'hommes et 90 à 95% de femmes	13 097	CC	0		0	0						2 000	
							CDC	3 264		0	540	0	0	2 724		0		
											0							
							Total	3 264	0	0	540	0	0	0	2 724	0,00%		
4.34	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Parcours santé	ISI	Réduire les inégalités sociales de santé. Améliorer la prise en charge du parcours. Effectuer un travail de prévention. Amener les habitants à devenir acteur de leur propre santé.	250 personnes, 75 hommes et 175 femmes	22 321	CC	0		0	0						0	
							CDC	12 156		0	5 936	5 000	0	1 220		0		
											0	Santé						
							Total	12 156	0	0	5 936	5 000	0	0	1 220	0,00%		
4.35	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Egalité et partage	ISI	Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité filles/garçons et femmes/hommes. Promouvoir un changement d'attitude et de comportement (enfants/ado). Identifier les différentes formes de violence.	280 élèves, collèges Mistral et Jules Romain	22 782	CC	0		0	0						0	
							CDC	15 000		0	7 500	7 500	0	0		0		
											0	Citoyenneté						
							Total	15 000	0	0	7 500	7 500	0	0	0	0,00%		

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations						
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)									
4.36	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	CLAS	SOS réussite scolaire	Accompagnement scolaire	20 collégiens et 20 parents, 15 hommes et 25 femmes	15 000		CC	6 100		3 100	3 000						49,18%	2 700					
								CDC	4 796		0	0	4 796	0										
								Total	10 896	0	3 100	3 000	0	0	4 796	0	55,98%							
5.1	LES SAGNES	Histoire de migration	GALICE	Favoriser la transmission de l'histoire et de la mémoire. Lutter contre l'isolement et la discrimination. Favoriser le lien social et le bien-être.	50 hommes de 50 ans à plus de 65 ans	10 423		CC	6 000		2 000	4 000						66,67%	0					
								CDC	878		0	0	0	878										
								Total	6 878	0	2 000	4 000	0	0	878	87,23%								
6.1	CENTRE NICE	Le théâtre contre le silence "traiter des maux et comportements à risques des ados"	COMPAGNIE MIRANDA	Aller à la rencontre des collégiens sur la durée de l'année scolaire afin d'évoquer avec eux les problématiques qu'ils rencontrent, utilisation du théâtre pour les mettre face à leur quotidien et les faire interagir avec les partenaires concernés.	125 élèves du collège Vernier	7 573		CC	4 500		3 000	1 500						33,33%	10 700	DC 2016				
								CDC	1 133		0	0	766	0	122	1700 REGION								
								CDC					culture		fds propres									
								Total	5 633	0	3 000	1 500	766	0	367	79,89%								
6.2	CENTRE NICE	Médiation dans et aux abords du terrain Thérèse Roméo	Amicale des Educateurs de football de la côte d'azur / AEFCA	Prise en charge des jeunes fréquentant le terrain Thérèse Roméo afin de les inscrire dans un cadre et leur inculquer des valeurs citoyennes	Entre 70 et 80 jeunes 12/17 ans sur chaque session	27 000		CC	13 000		11 000	2 000						15,38%	16 500	DC COLL. TERRIT.2016 FIPD 2015				
								CDC	12 000		0	3 000	3 000	0	2 000									
								CDC					citoyenneté		privés									
								Total	25 000	0	11 000	5 000	3 000	0	6 000	52,00%								
6.3	NICE CENTRE	Action citoyenneté sur la jeunesse par la pratique du sport ACTION 1	Lutte club de Nice	Action citoyenneté sur la jeunesse par la pratique de la lutte : participer à l'insertion sociale, accompagner la réussite scolaire, médiation école/familles /partenaires	80 pers	39 870		CC	7 000		4 000	3 000						42,86%	3 000					
								CDC	19 870			12 870	5 000	2 000										
													citoyenneté											
								Total	26 870	0	4 000	15 870	5 000	2 000	0	0	26,05%							
6.4	NICE CENTRE	Action citoyenneté sur un public féminin par la pratique du sport ACTION 2	Lutte club de Nice	Action citoyenneté sur un public féminin par la pratique sportive : renforcement du lien parents/enfants, estime de soi pour les mamans, construction de projet d'insertion durable, mobilisation des femmes sur la parentalité en partenariat avec les associations locales	60 femmes	12 000		CC	0		0	0							17 000	voir 6.3				
								CDC	2 000				2 000	0										
								Total	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0,00%								
6.5	NICE CENTRE	Mobilisation des jeunes autour d'une animation sportive	Futsal club du Gambette	Mobiliser les jeunes autour d'actions citoyennes, valoriser le vivre ensemble, favoriser les liens intergénérationnels et interculturels	120 pers	22 400		CC	3 000		3 000	0						0,00%	0					
								CDC	14 400	1 000			2 000		4 200	2000 REGION								
								CDC					citoyenneté		gest cour									
								Total	17 400	1 000	3 000	0	2 000	0	11 400	17,24%								
6.6	NICE CENTRE	Médiation linguistique et culturelle	Médiation Cité	Permettre à tout public du centre ville, en situation de grande vulnérabilité, d'accéder aux droits afin de les rendre autonomes dans leur démarches	500 pers	45 500		CC	6 000		1 000	5 000						83,33%	10 000	Mutualisation obligatoire				
								CDC	20 500		0	8 500	10 000	0										
								CDC				ASP	citoyenneté											
								Total	26 500	0	1 000	15 500	10 000	0	0	22,64%								
6.7	NICE CENTRE	Femmes en action	Médiation Cité	Insertion sociale des femmes migrantes Développer le lien social des femmes du quartier via des ateliers	20 femmes	48 000		CC	7 000		1 000	6 000						85,71%	6 000	ACTION NOUVELLE				
								CDC	32 000				10 000	22 000										
								Total	39 000	0	1 000	6 000	10 000	0	22 000	17,95%								

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations	
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)				
6.8	NICE CENTRE	Accompagnement et soutien pour l'accès aux droits	Médiation Cité	Faciliter l'accès aux soins pour un public en difficulté linguistique et/ou culturelle cumulant des difficultés sociales; mettre en œuvre des actions d'éducation et de prévention à la santé avec les partenaires santé	200 pers	52 500	CC CDC CDC	6 500 34 000	2 000	4 500	5 000	5 000	24 000				69,23%	7 000 10 000 5000 REGION	
								Total	40 500	0	2 000	33 500	5 000	0	0	0	16,05%		
6.9	NICE CENTRE	Médiation sociale école/famille, soutien à la parentalité	Trait d'Union Vernier	Lutte contre l'échec scolaire, soutien à la fonction parentale, actions d'alphabétisation, animations interculturelles et inter générationnelles, sensibilisation santé et prévention, droits et devoirs, lutte contre l'intégrisme	212 pers dt 131 femmes	240 230	CC CDC CDC	12 000 226 876	6 000	6 000	17 591	7 000				2 855	50,00%	12 500 6000 REGION 6 500	
								Total	238 876	0	6 000	23 591	7 000	0	0	202 285	5,02%		
6.10	NICE CENTRE	Sport et lien social	Azur Judo	Développer des actions de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté à travers la pratique sportive	60 enfants	22 500	CC CDC CDC	0 19 500	0	0	0	3 000	2 000			2 000		4 000 0	
								Total	19 500	2 000	0	0	3 000	2 000	0	12 500	0,00%		
6.11	NICE CENTRE	Action de médiation et d'accès aux droits médico-sociaux en centre ville	ALC	Favoriser et rendre effectif l'accès aux droits médico-sociaux de personnes issues de l'immigration ; développer les liens entre lieux de vie et ressources médico-sociales ; développer la participation des personnes à la vie de la cité	176 pers	50 300	CC CDC	19 000 9 000	2 000	17 000	0	4 000	5 000				89,47%	27 500 4000 REGION 17 500	Envisager mutualisation
								Total	28 000	0	2 000	17 000	4 000	5 000	0	0	67,86%		
6.12	NICE CENTRE	Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité	Comité départemental d'éducation pour la santé CODES 06	Implanter de façon fidèle et efficace, sur un quartier politique de la ville de Nice, le programme de SFP 6-11 ans, programme de soutien aux familles et à la parentalité	10 à 20 enfants 10 à 20 parents 20 professionnels	28 500	CC CDC CDC	0 21 500	0	0	0	0			5 300			2 000 2 000	ACTION NOUVELLE
								Total	21 500	3 000	0	0	0	0	0	18 500	0,00%		
6.13	NICE CENTRE	Aide aux enfants non francophones de naissance collège Vernier	APPESE	Permettre à des adolescents ex primo arrivants de mieux maîtriser l'expression orale et écrite de la langue française	10 collégiens 12-15 ans	7 619	CC CDC CDC	3 000 813	1 000	2 000	0	0				150	66,67%	2 000 2 000	Finact. Acsé 3 mois 2015 : 09/12/2015 (à titre exceptionnel)
								Total	3 813	0	1 000	2 000	0	0	0	813	78,68%		
6.14	NICE CENTRE	Tutorat scolaire collège J. Vernier (CLAS 2015-2016)	APPESE	Mise en place de moyens de prévention et de lutte contre l'échec scolaire	10 collégiens 5 en 5e 5 en 4e	9 080	CC CDC CDC	4 500 3 211	2 500	2 000	0	0			2 398	150	44,44%	4 286 2 000	
								Total	7 711	0	2 500	2 000	0	0	2 398	813	58,36%		
6.15	NICE CENTRE	Action femmes	La Semeuse La Ruche	Mener des actions de sensibilisation aux droits de la femme et de lutte contre les discriminations Contacter, accueillir, écouter et orienter un public essentiellement féminin	50 pers	29 900	CC CDC	2 000 19 591	2 000	0	17 591	2 000					0,00%		Intégré dans action globale en 2014
								Total	21 591	0	2 000	17 591	2 000	0	0	0	9,26%		

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)			
6.16	NICE CENTRE	Accès aux droits et prévention des discriminations	La Semeuse La Ruche	Accueillir, être à l'écoute, représenter un relais d'influence, favoriser la prise de parole Travail en partenariat	3500 pers	90 463	CC CDC CDC CDC	20 000 56 464	10 000 10 000	10 000 2 008 1 498	7 000 citoyenneté	13 302 cotisations bénévolat	7 656 15 000	50,00% 29 000 11 000	5000 region			
								Total	76 464	10 000	10 000	13 506	7 000	0	13 302	22 656	26,16%	
6.17	NICE CENTRE	Lien social et citoyenneté	La Semeuse La Ruche	Médiation social dans les domaines culturel, sportif, de proximité et en partenariat pour lutter contre l'isolement et favoriser la cohésion sociale	3500 pers	248 895	CC CDC CDC	44 000 144 696	24 000 10 000	20 000 4 435 6 955	11 000 citoyenneté	61 758 35 548 15 000 bénévolat	45,45% 83 000 25 000	11000 region				
								Total	188 696	10 000	24 000	31 390	11 000	0	61 758	50 548	23,32%	
6.19	NICE CENTRE	Education Accès aux savoirs	La Semeuse La Ruche	Développer des actions visant à promouvoir l'accès de tous aux savoirs, à la culture et à l'éducation ; valoriser le lien familial, renforcer la cohésion familiale	2000 pers	120 303	CC CDC	35 000 78 504	25 000 5 000	10 000 1 924 2 247	7 000 citoyenneté	35 848 11 485 15 000 bénévolat	28,57% 38 000 7000 region 10 000					
								Total	113 504	5 000	25 000	14 171	7 000	0	35 848	26 485	30,84%	
6.20	NICE CENTRE	Projet CLAS (collège Vernier, écoles Auber, T. Roméo et Ronchèse)	La Semeuse La Ruche	Favoriser la réussite scolaire des enfants Soutenir les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants	55 jeunes dt 30 filles CP/CM2 3 gr de 15 6e : 1 grpe de 10	30 495	CC CDC	5 500 14 900	1 500	4 000		7 700 bénévolat	7 200	72,73% 14 515 8 000				
								Total	20 400	0	1 500	4 000	0	0	7 700	7 200	26,96%	
6.21	NICE CENTRE	Promouvoir une intégration citoyenne réussie et le lien social pour un mieux vivre ensemble dans le respect des valeurs républicaines	AADICC	Renforcer l'enseignement des valeurs républicaines Rappeler les droits et devoirs de chacun Orienter les populations vulnérables vers les professionnels Etre une interface entre jeunes et institutionnels Faciliter l'intégration des primo-arrivants	442 pers dt 247 femmes	22 450	CC CDC	0 18 450	0 6 000	0 6 000		6 000 citoyenneté	450 cotisations	0,00% 1 500 0				
								Total	18 450	6 000	0	0	6 000	6 000	0	450	0,00%	
6.20 BIS	NICE CENTRE	Le mouvement dans l'art	VS'ART	Exposition annuelle d'œuvres réalisées par les enfants des quartiers sensibles	Ecoliers 6-11 ans	6 700	CC CDC CDC CDC	1 000 5 700	1 000 0	0 0		0 3 000 dons cotisations amortis 1 200 autre établ public	0,00% 1 000 0					
								Total	6 700	0	1 000	0	0	0	5 700	14,93%		
7.1	LAS PLANAS	GIRLS DAY BOYS DAY	ALTER EGAUX	Action de découverte des métiers sexués sur le principe de la double mixité au sein du collège Henri Fabre, puis réunion de tous les établissements lors d'une journée	60 élèves du collège Fabre (classes de 3e)	19 500	CC CDC	0 17 000	0 0	0 5 000		0 12 000 mad ben	action nouvelle	demande FIPD A REVOIR EN 2016				
								Total	17 000	0	0	5 000	0	0	12 000	0,00%		
7.2	LAS PLANAS	Intégration sociale, culturelle et scolaire des familles de Nice Nord	ATE Accueil Travail Emploi	Soutenir les enfants dans leur scolarité, découverte et intégration dans leur environnement favoriser les liens parents-enfants-école rechercher la participation des parents	40 enfants et 20 familles 60% de femmes	40 850	CC CDC	14 000 9 664	7 000 0	7 000 0	0	9 664 0 0	50,00% 26 000 10 000	6500 region				
								Total	23 664	0	7 000	7 000	0	0	9 664	0	59,16%	

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)			
						15 477	CC	3 000		1 500	1 500					50,00%	12 286	
7.3	LAS PLANAS	Tutorat scolaire pour les élèves du collège J.H. Fabre	APPESE	Prévention et lutte contre l'échec scolaire Favoriser l'autonomie des élèves Accompagner les parents	20 collégiens 5 en 6e 5 en 5e 5 en 4e 5 en 3e		CDC	7 318		0	0	0		4 796	300		10 000	
							CDC							2 222				
							CDC							663				
														bénévolat				
							Total	10 318	0	1 500	1 500	0	0	4 796	3 185	29,08%		
						10 426	CC	0		0	0						0	
7.4	LAS PLANAS	Aide aux enfants non francophones de naissance Collège J.H. Fabre	APPESE	Permettre à des adolescents ex primo arrivants de mieux maîtriser l'expression orale et écrite de la langue française	10 collégiens dt 50% de filles		CDC	3 003		0	0	0		150			0	Action nouvelle
							CDC							cotisations				
							CDC							663				
														bénévolat				
														2 190				
							Total	3 003	0	0	0	0	0	0	3 003	0,00%		
						0	CC	0		0	0						0	
7.5	LAS PLANAS	CLAS	GALICE	Accompagnement à la scolarité	20 enfants de 6 à 11 ans 50% de filles		CDC	0		0	0						0	Action nouvelle
				ACTION RETIREE PAR GALICE														
							Total	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
						49 528	CC	4 000		3 000	1 000					25,00%	4 000	
7.6	LAS PLANAS	Il y a des lendemains pour les séniors	CLUB DU 3EME AGE DE LAS PLANAS	Actions d'accompagnement, de lutte contre l'isolement, de prévention santé et précarité (sport et nutrition) en faveur des séniors de Las Planas	176 pers dt 140 femmes		CDC	25 970		0	3 500	0		1 700		2000 region	1 000	
							CDC							cotisations				
							CDC							9 195				
							CDC							réserve				
														11 575				
							Total	29 970	0	3 000	4 500	0	0	0	22 470	13,35%		
						22 041	CC	0		0	0						0	
7.7	LAS PLANAS	Ateliers de médiation interculturelle et d'accès aux droits pour les parents de Nice Nord	ATE Accueil Travail Emploi	Autonomie dans les démarches du quotidien, connaissance des réseaux existants, implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, accès aux droits, à la culture, la citoyenneté et la langue française	25 pers dt 90% de femmes		CDC	8 000		0	3 000	5 000		0	0		0	Action nouvelle
											ASP	citoyenneté						
							Total	8 000	0	0	3 000	5 000	0	0	0	0,00%		
						57 930	CC	4 500		3 000	1 500					33,33%	0	
7.8	LAS PLANAS	Service animation Enfance Jeunesse Famille Las Planas	VALDOCCO	1-lutter contre l'inactivité et l'isolement, favoriser des expériences de mobilité, développer la citoyenneté 2-prévenir le décrochage scolaire 3-favoriser et soutenir la concertation entre les familles, les établissements scolaires et les autres intervenants	100 pers dt 50 femmes		CDC	41 930		0	2 500	2 000		3 500	10 000	10 000	0	Action nouvelle
											ARS	citoyenneté			fondations			
							CDC				5 000				5 530			
							CDC				2 500				bénévolat		900	
											Fonjep				dons			
							Total	46 430	0	3 000	9 000	2 000	3 500	10 000	16 430	9,69%		
						80 066	CC	32 000		22 000	10 000					31,25%	0	
7.10	LAS PLANAS	Espace Famille Las Planas	GALICE	1-médiation sociale 2-lien social et co-éducation 3-vie en société et citoyenneté 4-jeunesse en action	200 pers dt 130 femmes		CDC	8 066		0	0	0		8 000	66		0	Action nouvelle
														participation				
							Total	40 066	0	22 000	10 000	0	0	8 000	66	79,87%		

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations					
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)								
9.5	NICE PAILLON	Accompagnement à la scolarité	EPILOGUE	CLAS Saint Charles CLAS écoles quartier CLAS collège Nucéra et Giono	35 scolaires	35 681	CC	10 000		5 000	5 000						50,00%	11 000					
							CDC	15 876		0	8 681		7 195	0									
							ASP																
							Total	25 876	0	5 000	13 681	0	0	7 195	0	38,65%	11 000						
9.6	NICE PAILLON	Accompagnement à la scolarité Jean macé I et II	PAJE	CLAS Jean Macé	30 scolaires	24 000	CC	0		0	0							8 250					
							CDC	9 000		0	9 000	0	0	0									
							ASP																
							Total	9 000	0	0	9 000	0	0	0	0,00%	8 250							
9.7	NICE PAILLON	CLAS PASTEUR	AGORA	CLAS PASTEUR	30 CP	20 980	CC	6 000		3 000	3 000						50,00%	10 000					
							CDC	9 036	4 240	0	0	0	4 796	0									
							ASP																
							Total	15 036	4 240	3 000	3 000	0	0	4 796	0	39,90%	10 000						
9.8	NICE PAILLON	CLAS BV 1	AGORA	CLAS	20 CP	14 275	CC	4 000		2 000	2 000						50,00%	14 000	BV 1 et 2				
							CDC	8 249	3 220	0	755		4 274	0									
							ASP																
							Total	12 249	3 220	2 000	2 755	0	0	4 274	0	32,66%	7 000						
9.9	NICE PAILLON	CLAS BV 2	AGORA	CLAS	20 CP	14 275	CC	4 000		2 000	2 000						50,00%	0					
							CDC	8 249	3 220	0	755		4 274	0									
							ASP																
							Total	12 249	3 220	2 000	2 755	0	0	4 274	0	32,66%	7 000						
9.10	NICE PAILLON	Entretiens spécifiques pour personnes domiciliées en territoire contrat de ville Paillon Action n° 1	POLE PSY	Permettre aux familles un accès aux soins psy gratuit à proximité au Pôle social Roquebilière, sur rdv	93 Personnes dont 80 moins de 25 ans	4 120	CC	0		0	0							0					
							CDC	0		0	0	0	0	0									
							Total	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0							
9.11	NICE PAILLON	Espace santé de proximité	UMF 06	Permanence d'écoute, d'information, d'accompagnement du public dans les démarches d'accès aux droits santé. Travail en lien avec CPAM, CHU, professionnels de santé et social.	1000	82 293	CC	10 000		6 000	4 000							40,00%	4 000				
							CDC	64 293		0	60 293	4 000	0	0									
							ASP																
							Total	74 293	0	6 000	64 293	4 000	0	0	13,46%	22 000							
9.12	NICE PAILLON	Intégration sociale, culturelle et citoyenne pour les parents de Nice Paillon	ATE	Des ateliers d'apprentissage de la langue française à travers les thématiques du quotidien sont mises en place auprès des parents des enfants scolarisés au collège Nucéra et écoles BV et St Charles.	30 adultes	20 103	CC	0		0	0								0	OEP 2016			
							CDC	5 500		0	2 500	3 000	0	0									
							Bop 104																
							Total	5 500	0	0	2 500	3 000	0	0	0,00%	25 500							

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations			
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)						
9.13	NICE PAILLON	Participation citoyenne	PHOENIX PACA	Accompagner et épauler les jeunes pour les aider à réaliser des actions artistiques, sociales et les impliquer dans des projets citoyens.	150 personnes dont 50 moins de 25 ans	22 489	CC	3 500		2 000	1 500						42,86%	0			
							CDC	9 760			4 760	5 000	0	0	0			0			
									ASP												
							Total	13 260	0	2 000	6 260	5 000	0	0	0	26,40%	0				
9.14	NICE PAILLON	Intégration plurielle	MONTJOYE Espace Soleil	Accueil individuel et orientation ; actions collectives : ateliers linguistiques, visites culturelles, ateliers sur la gestion du budget, aide à l'orientation socioprofessionnelle des personnes participants aux ateliers	60 adultes	68 524	CC	14 000		9 000	5 000						35,71%	6 000			
							CDC	24 955	0	10 000	0	14 955	0					0			
							Total	38 955	0	9 000	15 000	0	0	14 955	0	35,94%	25 600				
9.15	NICE PAILLON	Actions sociales de développement du quartier Bon Voyage Nord	ACTIVITES POUR TOUS	Accompagnement à l'emploi, orientations / médiation sociale et veille active en matière de tranquillité publique / Développement de la participation citoyenne du quartier des Liserons	220 personnes dont 150 moins de 25 ans	210 880	CC	32 000		16 000	16 000						50,00%	16 000	Réunion partenariale concernant l'association		
							CDC	44 000	0	35 000	0	9 000	0					0			
							Total	76 000	0	16 000	61 000	0	0	9 000	0	42,11%	48 500				
9.16	NICE PAILLON	Pôle socio-éducatif	EPILOGUE	Permanence d'accueil et d'écoute par un médiateur ; participation citoyenne pour repérer et accompagner des habitants vers le conseil citoyen ; ateliers de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue accompagnés d'actions et sorties culturelles	900 personnes dont 500 moins de 18 ans	268 963	CC	38 000		22 000	16 000						42,11%	16 000			
							CDC	181 963	0	10 000	20 000	0	16 000	9 000				0			
							Total	219 963	0	22 000	92 963	30 000	0	31 000	44 000	17,28%	68 000				
9.17	NICE PAILLON	Action de proximité et animation de la vie locale	PAJE	Animation futsal / café partage / groupe de parole / atelier couture / alphabétisation sociale / accompagnement social et administratif / soutien scolaire	14000 personnes	94 000	CC	14 000		9 000	5 000						35,71%	4 500			
							CDC	45 000	0	14 000	6 000	5 000	20 000	0				0			
							Total	59 000	0	9 000	19 000	6 000	5 000	20 000	0	23,73%					
9.18	NICE PAILLON	Action jeunesse et citoyenneté	AGORA	Aide à la formation citoyenne, professionnelles / activités quotidiennes et hebdomadaires / organisation de manifestations (battles hip hop, gala boxe)	297 jeunes de moins de 25 ans	117 250	CC	16 000		9 000	7 000						43,75%	5 000			
							CDC	66 000	39 000	0	10 000	8 000	7 000	0				0			
							Total	82 000	39 000	9 000	19 000	8 000	0	7 000	0	19,51%	18 000				

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations	
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)				
9.19	NICE PAILLON	Consolidation lien social et actions médiation	AGORA	Accueil accompagnement orientation du public ; lutte contre la précarité des femmes ; accueil des familles sur des moments conviviaux ; mise en place d'un atelier "Ma qualité de vie"	650 dont 430 plus de 25 ans	87 250	CC	15 000		8 000		7 000					46,67%	5 000	
							CDC	49 000	19 500	0	14 500	8 000	0	7 000	0		0		
							ASP												
							Total	64 000	19 500	8 000	21 500	8 000	0	7 000	0	23,44%	24 000		
9.20	NICE PAILLON	Accès des familles à la culture aux sports loisirs : développer la participation citoyenne	AGORA	implication des adhérents dans leurs activités, développement du rôle de médiateur chez les animateurs, proposition d'activités artistiques, culturelles et sportives, organisation de concerts et manifestations	450 dont 180 plus de 25 ans	157 000	CC	8 000		3 000		5 000					62,50%	9 000	
							CDC	52 000	37 000	0	2 000	6 000	0	7 000	0		0		
							CDC				CNDS								
							Total	60 000	37 000	3 000	7 000	6 000	0	7 000	0	13,33%	32 000		
9.21	NICE PAILLON	Intermêles culturelles La Lusophonie	AGORA	Programmation artistique et culturelle d'une semaine en novembre à Bon Voyage : ateliers et spectacles au sein du quartier et lien avec écoles	930 personnes	18 440	CC	3 500		2 000		1 500					42,86%	1 000	
							CDC	8 140	3 540		600	4 000		0	0		0		
							ASP												
							Total	11 640	3 540	2 000	2 100	4 000	0	0	0	30,07%	6 000		
9.22	NICE PAILLON	PIMMS	DIALOGUES	Médiation avec les opérateurs de services publics (EDF, GDF, ERDF, SNCF, lignes d'Azur, Régie de l'eau), accueil, accompagnement et orientations généralistes quotidiens par 2 médiatrices.	5000 accueils par an	151 234	CC	24 000		20 000		4 000					16,67%	4 000	
							CDC	97 708		0	30 708	10 500	9 000	0	47 500		0		
							Total	121 708	0	20 000	34 708	10 500	9 000	0	47 500	19,72%	39 000		
9.23	NICE PAILLON	réussir à l'école par le handball	CAVIGAL HAND	Inculquer aux jeunes des valeurs sportives à travers la pratique du handball en classe sport et en club, travailler en lien avec tous les acteurs sociaux du quartier pour permettre aux enfants de grandir en se structurant	jeunes de 6 à 25	25 940	CC	0		0		0		0				1 000	
							CDC	1 440	1 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
							Total	1 440	1 440	0	0	0	0	0	0	0,00%	4 500		
9.24	NICE PAILLON	Animation socio sportives quartier Nice Est	INS	Mise en place d'activités sportives / participation aux événements sur le quartier / Gestion d'une salle polyvalente et mise à disposition des associations du quartier	300 adhérents et leur famille	70 000	CC	0		0		0						0	
							CDC	23 000	15 000	0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	
							CDC				ASP								
							Total	23 000	15 000	0	8 000	0	0	0	0	0,00%	6 000		
9.25	NICE PAILLON	Aide aux familles Harkis	ANAFH	Aide administrative / aide au logement / aide alimentaire	220	19 400	CC	3 000		1 000		2 000					66,67%	2 000	
							CDC	4 000	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
							Total	7 000	4 000	1 000	2 000	0	0	0	0	42,86%	4 000		
9.26	NICE PAILLON	Journées citoyennes ensemble animons notre quartier	AMMF	sensibilisation aux devoirs et transmission des valeurs éducatives par le biais d'ateliers hebdomadaires - organisation de 3 mercredis pour favoriser le mieux vivre ensemble	400 dont 340 plus de 25 ans	57 750	CC	0		0		0						2 500	
							CDC	17 200	1 600	0	5 600	0	10 000	0	0	0	0		
											ASP								
							Total	17 200	1 600	0	5 600	0	10 000	0	0	0,00%	7 500		
10.1	Ariane/ Manoir	PRE	Caisse des écoles Saint André de la Roche	PRE <u>Pas dans cette programmation</u>	50 enfants 32 Manoir 18 Château	0	CC	0		0		0						0	
							CDC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
							Total	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!			

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations				
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)							
10.2	Ariane/ Manoir	tutorat collège	APPESE	accompagnement scolaire	collégiens de 16 à 17 ans 50% garçons 50% filles	35 406	CC	24 000	9 000	15 000							62,50%	23 000				
							CDC	11 502	0			4 796	6 706								0	
							Total	35 502	0	9 000	15 000	0	0	4 796	6 706			67,60%				
10.3	Ariane/ Manoir	CLAS 2015-2016 école Piaget	FOLAM	accompagnement scolaire	école Piaget 10 personnes de 6 à 11 ans 50% filles, 50% garçons	9 092	CC	4 000	2 000	2 000							50,00%	5 000				
							CDC	2 398	0	0	0	2 398	0							0		
							Total	6 398	0	2 000	2 000	0	0	2 398	0			62,52%				
10.4	Ariane/ Manoir	CLAS 2015-2016 Cassin, Pagnol, Jaubert	Caisse des écoles	accompagnement scolaire	15 enfants de 6 à 15 ans dont 8 garçons	11 408	CC	4 000	2 000	2 000							50,00%	6 497				
			Saint André de la Roche				CDC	4 098	1 700	0	0	2 398	0						0			
			Total				8 098	1 700	2 000	2 000	0	0	2 398	0			49,39%					
10.5	Ariane/ Manoir	Apprendre pour mieux vivre ensemble: soutien scolaire	Arianencs	accompagnement scolaire	8 de tous ages	30 580	CC	0	0	0								0				
							CDC	17 630	0	8 930	0	0	6 200							0		
							Total	17 630	0	0	8 930	0	0	0	8 700			0,00%				
10.6	Ariane/ Manoir	Tutorat Lycée	APPESE	accompagnement scolaire	10 adolescents de 16 à 17 ans dont 50% de garçons	9 080	CC	0	0	0								0				
							CDC	4 167	0	0	3 354	0	150							0		
							Total	4 167	0	0	0	3 354	0	0	813			0,00%				
10.7	Ariane/ Manoir	Jardins pédagogiques	APPESE	Par le biais du support jardins pédagogiques; aborder les thématiques de prévention santé, alimentation, l'éducation à l'environnement. Ateliers parents, ateliers cuisine avec les enseignants et groupes de parole liés à la parentalité	252 personnes de 6 à 49 ans, 50% de femmes	55 549	CC	5 000	3 500	1 500							30,00%	3 000				
							CDC	35 549	0	0	14 500	0	5 000	6 500	9 549					0		
							Total	40 549	0	3 500	16 000	0	5 000	6 500	9 549			12,33%				
10.8	Ariane/ Manoir	Activités périscolaires et accompagnement à la scolarité Action n° 1	CLAJ	Accompagnement dans la scolarité des jeunes enfants, animations sportives et culturelles, accueil et activités ados, médiation jeunes. Les médiateurs assurent le lien entre les jeunes de 13 à 25 ans et le reste de la population et servent d'intermédiaires en cas de conflit. Ils contribuent à la tranquillité publique et sociale sur le quartier et ont une démarche préventive grâce au dialogue. Ils encouragent les jeunes à être des citoyens actifs, à prendre en charge leur avenir et à se rapprocher des partenaires associatifs et institutionnels du quartier.	65 pers de 6-17 ans	64 639	CC	25 000	10 000	15 000							60,00%	15 000				
							CDC	23 325	0	23 325	0	0	0	0						0		
							Total	48 325	0	10 000	38 325	0	0	0	0			51,73%				

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations	
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)				
10.9	Ariane/ Manoir	Sport et partage	ASPTT / Judo	Rencontres parents enfants sur des journées ludiques afin de restaurer la place des parents dans l'accompagnement quotidien et global des enfants.	180 personnes dont 100 hommes et 80 femmes de 6 à 49 ans	15 770	CC	0										0	
							CDC	5 660		0	660	0	5 000	0			0		
											0								
							Total	5 660	0	0	660	0	0	5 000	0	0,00%			
10.10	Ariane/ Manoir	un balcon sur les étoiles	PARSEC	Permettre aux enfants de découvrir de façon ludique et participative, une approche des sciences de l'univers. Rencontrer des scientifiques, démystifier cette profession	75 personnes de 6 à 17 ans, 50% d'hommes	30 000	CC	10 000		1 000	9 000							90,00%	0
							CDC	0		0								0	
							Total	10 000	0	1 000	9 000	0	0	0	0	100,00%			
10.11	Ariane/ Manoir	Actions prévention santé	APPESE	Promouvoir et développer des réponses aux besoins sanitaires, sociaux et éducatifs exprimés, accompagner vers l'accès aux droits ouvrant l'accès aux soins: Travail en partenariat et en réseau par le biais d'un médiateur (AR). Le rôle de l'adulte relais consiste à accompagner les familles les plus en difficulté vers l'accès aux droits ouvrant l'accès aux soins, à aider à la construction d'un parcours de santé, à favoriser une culture de santé, de prévention et de promotion de la santé et de travail en partenariat et en réseau.	500 a 1000 ha 50% hommes 50% femmes	42 739	CC	4 000		1 000	3 000							75,00%	3 000
							CDC	29 032	500	0	17 591	4 235	0	6 706		0			
											0	sante alimentation		presta nature					
							Total	33 032	500	1 000	20 591	4 235	0	0	6 706	12,11%			
10.12	Ariane/ Manoir	Médiation santé accès aux droits : (dossier 10.38)	APPESE	Mobilisation des habitants du quartier sur des projets et des actions de prévention et promotion de la santé, Dotations d'outils opérationnels permettant le repérage des problématiques de santé du quartier et d'y répondre en partie.	autour de 1000 personnes 50% hommes et 50% femmes	20 160	CC	11 000		1 000	10 000							90,91%	0
							CDC	25 606	500	0	17 591	1 800	0	5 715		0			
											ARS	sante alimentation		benevolat					
							Total	36 606	500	1 000	27 591	1 800	0	0	5 715	30,05%			
10.13	Ariane/ Manoir	Jardin pédagogique et solidaire des Mamans	APPESE	Echange et découverte sur la nature, participation à des travaux de jardinage, information sur la nutrition, l'environnement et la pollution par des jardins mis à disposition des habitants du Manoir.	?	9 378	CC	3 000		1 000	2 000							66,67%	3 000
							CDC	500	500	0	0	0	0	0	0	0	0		
											0								
							Total	3 500	500	1 000	2 000	0	0	0	0	0	85,71%		
10.14	Ariane/ Manoir	Acquisition, des fondamentaux de la langue française	Amicale du Manoir et des riverains	Permettre à un public d'origine étrangère de mieux maîtriser la langue française: action destinée à un public lettré, maîtrisant bien la lecture et l'écriture dans sa propre langue. Avec la méthode Gattegno, une séance hebdomadaire de trois heures	9 femmes et 1 homme une dizaine de personnes	5 400	CC	3 000		1 500	1 500							50,00%	1 000
							CDC	0		0	0	0	0	0	0	0			
											0								
							Total	3 000	0	1 500	1 500	0	0	0	0	0	100,00%		
10.15	Ariane/ Manoir	Alphabétisocial	Médiation cité	Aider les habitants qui ne maîtrisent pas la langue française à acquérir les savoirs de base dans la pratique de la langue et la culture Française, Organiser des ateliers d'alphabétisation, pour favoriser l'insertion sociale et la citoyenneté	35 na de 26 a 65 ans dont 80% de femmes	39 000	CC	6 000		2 000	4 000							66,67%	4 000
							CDC	4 000		0	0	0	0	4 000		0			
											0			0	0	0	0		
							Total	10 000	0	2 000	4 000	0	0	0	4 000	60,00%			
10.16	Ariane/ Manoir	Apprendre pour mieux vivre ensemble: atelier linguistique	Arianencs	Cours d'alphabétisation quotidiens, pour les personnes d'origine étrangère (maîtrise de la langue, code sociaux, connaissances civiques, bases culturelles)	10 personnes 5 femmes et 5 hommes	24 928	CC	0		0	0							0	
							CDC	17 928		0	5 358	3 000	0	6 000		0			
											ASP	accompagne ment		benevolat		3 570			
							Total	17 928	0	0	5 358	3 000	0	0	9 570	0,00%			

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)			
10.25	Ariane/ Manoir	Activités socio-éducatives, sportives et de pleine nature pour adolescents ; emploi et formation de jeunes adultes	ADIHA	Développer des activités sportives et de pleine nature, culturelles et scientifiques, pour enfants et adolescents en difficultés sociales multiples. Développer l'emploi et la formation qualifiante pour les jeunes gens du quartier. Prévenir la délinquance au moyen d'un centre d'activités	413 personnes de 6 à 17 ans dont 230 garçons	86 160	CC	4 000	4 000	0						0,00%	0	
							CDC	68 660	21 300	0	15 600	0	2 500	9 000	2 100		0	
							CDC		460		0				7 200			
							CDC		AEP						10 500			
															Vente/dons			
							Total	72 660	21 760	4 000	15 600	0	2 500	9 000	19 800	5,51%		
10.26	Ariane/ Manoir	Cité débrouillardes à l'Ariane	Petits débrouillards	Ateliers de rues ludiques, scientifiques et techniques pendant les vacances (avril, août et septembre)	70 personnes de 6 à 15 ans 50% hommes et 50% femmes	18 832	CC	5 000	2 000	3 000						60,00%	3 000	
							CDC	12 000	4 000	0	0	4 000	4 000	0	0		0	
												citoyenneté						
							Total	17 000	4 000	2 000	3 000	4 000	0	4 000	0	29,41%		
10.27	Ariane/ Manoir	Femmes en action	Médiation cité	Accompagnement social des personnes âgées migrantes/Aides des retraités migrants à créer des clubs/ Développer le lien social en organisant des ateliers quotidiens ainsi que des sorties culturelles	20 ha, de 26 à 65 ans dont 100% de femmes	48 000	CC	6 000	0	6 000						100,00%	6 000	
							CDC	12 000	0	0	0	0	12 000	0	0		0	
							Total	18 000	0	0	6 000	0	0	12 000	0	33,33%		
10.28	Ariane/ Manoir	Actions femmes	CCAS Le Village centre social	Travail sur l'autonomie, la confiance en soi, ouvrir les centres d'intérêts, permettre de se sentir citoyennes dans la sphère familiale et dans l'espace public, et valoriser leur potentiel: ateliers autogérés: ateliers d'expression femmes "brisons les tabous" et histoire de femmes à travers les contes, organisation d'un défilé de mode, représentation de théâtre forum, concours	90 personnes de 18 à 49 ans, 80 femmes et 10 hommes	39 040	CC	10 000	3 000	7 000						70,00%	7 000	
							CDC	19 040	0	0	5 000	7 947	3 993	0	0		0	
												0	citoyenneté	PS ACF	CCAS			
															2 100			
															prest nature			
							Total	29 040	0	3 000	7 000	5 000	0	7 947	6 093	34,44%		
10.29	Ariane/ Manoir	actions jeunes	CCAS Le Village centre social	accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et/ou collectifs, valoriser leurs prises d'initiatives et leur capacité d'organisation, fédérer les acteurs locaux: projection débats, sorties et mini séjours, échanges de jeunes en Europe, formation aux gestes de premiers secours	150 personnes de 6 à 49 ans 50% hommes et 50% femmes	67 500	CC	10 000	3 000	7 000						70,00%	7 000	
							CDC	47 500	0	0	5 000	6 000	31 320	0	0		0	
							Total	57 500	0	3 000	7 000	5 000	0	6 000	36 500	17,39%		
10.30	Ariane/ Manoir	Actions parentalité	CCAS Le Village centre social	Permettre la participation des parents et leur expression, valoriser les compétences parentales, apporter les outils nécessaires à la compréhension de l'environnement de la Famille, accompagner et rassurer les Parents dans leur rôle d'Educateur, notamment les familles les plus fragiles: théâtre forum, café des parents (en lien avec les écoles), sorties en famille, atelier d'expression pour les enfants	300 personnes de 0 à 49 ans dont 230 femmes et 70 hommes	36 050	CC	4 000	2 000	2 000						50,00%	2 000	
							CDC	24 050	0	0	4 000	7 947	2 663	0	0		0	
							Total	28 050	0	2 000	2 000	4 000	0	15 947	4 103	14,26%		
10.31	Ariane/ Manoir	Activités culturelles et sportives Action n° 2	CLAJ	Animation sportives et culturelles et accompagnement dans la scolarité	45 6-11 ans	49 835	CC	0	0	0							15 000	
							CDC	31 592	0	11 643	0	14 329	5 620	0	0		0	
							Total	31 592	0	0	11 643	0	0	14 329	5 620	0,00%		
10.32	Ariane/ Manoir	Accueil activités ados soir, mercredis et vacances Action n° 3	CLAJ	Accueil et activités ados, médiation jeunes	15-20j	49 320	CC	19 000	6 000	13 000						68,42%	0	
							CDC	31 899	0	12 570	5 000	14 329	0	0	0		0	
							Total	50 899	0	6 000	25 570	5 000	0	14 329	0	37,33%		

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)			
							CC	0			0						0	
10.33	Ariane/ Manoir	Tournoi multi sports féminin	JMF	Manifestation sportive au profit des jeunes filles de NICE et autres quartiers, favoriser l'accès aux sports et renforcer l'image dynamique et sportive de la Ville de Nice	90 filles 100% filles	11 900	CDC	5 810			910	2 000		0	600		0	
							CDC				ASP	citoyenneté			buvette			
							CDC								2 300			
															usag/benév			
							Total	5 810	0	0	910	2 000	0	0	2 900		0,00%	
							CC	3 000			3 000						100,00%	1 000
10.34	Ariane/ Manoir	week end nature	JMF	Organisation de 6 week-end mixtes avec les enfants pour sensibiliser les jeunes sur l'autre, l'environnement, le respect humain (activité sportive et après midi jeux de société, soirée débats)	90 pers de 11 à 25 ans dont 90 femmes	19 571	CDC	10 971			1 871	0		5 000	3 600		0	
							CDC				ASP			CUCS	usagers			
															500			
															benevolat			
							Total	13 971	0	0	4 871	0	0	5 000	4 100		21,47%	
10.34 bis	Ariane/ Manoir	Le théâtre contre le silence "traiter des maux et comportements à risques des ados"	COMPAGNIE MIRANDA	Aller à la rencontre des collégiens sur la durée de l'année scolaire afin d'évoquer avec eux les problématiques qu'ils rencontrent, utilisation du théâtre pour les mettre face à leur quotidien et les faire interagir avec les partenaires concernés.	175 élèves du collège Jaubert et leurs parents	9 850	CC	3 000			0						0,00%	0
							CDC	1 475			0	997		0	159		0	
							CDC				0	culture			fds propres			
															319			
															privés			
							Total	4 475	0	3 000	0	997	0	0	478		67,04%	
10.35	Ariane/ Manoir	Permanences d'accompagnement social	CCAS de St André	Rapprocher les dispositifs de droit commun, restaurer l'accès aux droits sociaux et aux services publics, accueillir, informer, accompagner les personnes dans leurs demandes, travailler avec les institutions pour une orientation efficace, permanence d'assistante sociale.	147 personnes entre 3 et 85 ans	9 750	CC	6 000			4 000						66,67%	6 000
							CDC	2 750			1 548	0		0	1 202		0	BP modifié : dde 6000 E
											ASP			0	CCAS			
							Total	8 750	0	2 000	5 548	0	0	0	1 202		68,57%	
10.36	Ariane/ Manoir	Médiation sociale au Manoir	CCAS de St André	Développer le lien social sur le quartier, prévenir et réguler, par la médiation et le dialogue, les tensions, accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter l'accès aux droits et le dialogue avec les services publics et usagers, améliorer et à préserver le cadre de vie par le biais d'un adulte relais	155 personnes de 6 à 65 ans 90 femmes et 65 hommes	29 763	CC	5 000			0						0,00%	0
							CDC	15 714			13 154	0		0	2 560		0	
											ASP			0	CCAS			
							Total	20 714	0	5 000	13 154	0	0	0	2 560		24,14%	
10.37	Ariane/ Manoir	Accès aux droits	Médiation cité	Permettre à tous publics en situation de grande vulnérabilité d'accéder aux droits afin de les rendre autonomes dans leurs démarches administratives	200 ha, de 26 à 65 ans dont 135 femmes	36 000	CC	10 000			5 000						50,00%	5 000
							CDC	17 000			0	10 000	4 500	0	2 500		0	
											0	accompagnement		0	fondation			
							Total	27 000	0	5 000	5 000	10 000	4 500	0	2 500		37,04%	
10.38	Ariane/ Manoir	Médiation accès aux droits Voir dossier 10.12	APPESE	Informer sur les droits sociaux, aider à la constitution des dossiers administratifs, Apporter un suivi spécialisé aux demandes par le biais de permanences d'accueil quotidienne le matin, et des prestations individualisées l'après-midi sur RDV, en parallèle seront menés des ateliers collectifs sur la connaissance de l'environnement de la cité, sur des thématiques de l'éducation à la citoyenneté	150-200 (50% F/ 50% H)	56 170	CC	0			0						9 000	
							CDC	20 206			0	15 000		0	5 206		0	
											0	accompagnement		0	benevolat			
							Total	20 206	0	0	0	15 000	0	0	5 206		0,00%	

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS						PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations	
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.				Autres financements (*)
	Carros Centre						Total	14 300	2 000	1 000	0	0	0	0	11 300	6,99%		

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations	
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)				
11.7	Ariane - Manoir, Nice Centre, Nice Las Planas, Nice Paillon, Nice palais des expositions, Les Moulins-Point du jour.	Atelier Santé Ville	VILLE DE NICE	Atelier Santé Ville coordination et animation	40 450 dt 50% femmes	59 964	CC	23 000	0	23 000						100,00%	23 000		
							CDC	29 964	29 964	0	0	0	0	0	0		0		
								0											
							Total	52 964	29 964	0	23 000	0	0	0	0	0	0	0	43,43%
11.9	Ariane - Manoir, Nice Centre, Nice Las Planas, Nice Paillon, Nice palais des expositions, Les Moulins-Point du jour, Carros Centre	Initiation au tennis vecteur de réussite éducative et d'insertion sociale	SPORTS VACANCES JUNIORS	Développer la solidarité et l'entraide Optimiser santé physique et psychologique Permettre l'intégration sociale des enfants dans les écoles de tennis à proximité	4 000 enfants de 6 à 11 ans dt 50% filles	27 500	CC	0	0	0							7 500		
							CDC	15 500	0	5 500	10 000	0	0	0	0	0	6000 region	0	
								0		ASP	sport								
							Total	15 500	0	5 500	10 000	0	0	0	0	0	0	0,00%	
12.1	Le Château (Saint André de la Roche)	CLAS janv-juin 2015	Caisse des écoles de St André	accompagnement scolaire scolaire		22 317	CC	3 000	3 000	0					0,00%	5 300			
							CDC	4 040	0			0	4 040	0					
							Total	7 040	0	3 000	0	0	0	0	4 040	42,61%			
12.2	Le Château (Saint André de la Roche)	CLAS 2015-2016	Caisse des écoles de St André	accompagnement scolaire ?		33 478	CC	5 000	5 000	0					0,00%	6 497			
							CDC	15 439	0	0	0	9 377	6 062	0					
							Total	20 439	0	5 000	0	0	0	9 377	6 062	24,46%			
12.5	Centre-ville / Gare Cagnes-sur-Mer	CLAS Ferry - Logis	ISI	Accompagnement scolaire janvier à juin 2015	15 enfants de 6 à 10 ans	8 681	CC	5 000	5 000	0					0,00%	6 000	(Ferry, Logis, Daudet)		
							CDC	3 397	0	0	0	2 355	1 042	0		Sur 4 mois, pour les 2 groupes scolaires			
								0				Contri. Vol.							
							Total	8 397	0	5 000	0	0	0	2 355	1 042	59,55%			
12.6	Centre-ville / Gare Cagnes-sur-Mer	CLAS Daudet	ISI	Accompagnement scolaire janvier à juin 2015	25 enfants de 6 à 10 ans	13 656	CC	5 000	5 000	0					0,00%	7 500	voir 12.5		
							CDC	3 397	0	0	0	2 355	1 042	0		Sur 4 mois, pour les 2 groupes scolaires			
								0				Contri. Vol.							
							Total	8 397	0	5 000	0	0	0	2 355	1 042	59,55%			
12.7	Vallon des Fleurs	Espace famille vallon des fleurs	GALICE	1-Soutien à la parentalité et aux familles /médiation sociale pour les habitants du quartier 2-impliquer les habitants dans les projets favorisant des actions citoyennes	560 pers dt 316 femmes	126 380	CC	9 000	9 000	0					0,00%	2 000	CEAS		
							CDC	128 710	6 000	0	17 784	3 000	86 820	0					
								0		ASP	citoyenneté								
								0		Fonjep									
							Total	137 710	6 000	9 000	29 902	3 000	0	86 820	2 988	6,54%			

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS						PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations	
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.				Autres financements (*)
12,8	Hautes Vignes	Rencontres projets			150 personnes	40 500	CC	7 000		7 000	0				0,00%	1 300	CITOYENNETE	
	tous quartiers	et Solidarité	ADAF	Organisations d'Activités pour le familles et mise en œuvre du salon de beauté sociale	5 à 65 ans		CDC	9 000	1 500		0	0	2 000	5 000	500		0	
	La Trinité				80 femmes 70 hommes						0				Contrib. Vol.			
							Total	16 000	1 500	7 000	0	0	2 000	5 000	500	43,75%		
12.9		Actions culturelles et éducatives		Développer des actions d'animations culturelles et éducatives en faveur d'un public jeune et adulte dans le but de favoriser le lien social	200 personnes enfants et adultes	101 600	CC	2 500		2 500	0					0,00%	3 400	
	LA VALLIERE		AMICA				CDC	58 600			15 000	18 000		9 000	16 600		0	
										ASP		Ac éducative Culture						
							Total	61 100	0		15 000	18 000	0		16 600	4,09%		
12.9 bis	LA VALLIERE	CLAS 2015-2016			40 enfants	22 000	CC	1 000	0	1 000	0	0	0	0		0,00%	12 000	
		Nice-Flore 1 et 2	AMICA	Accompagnement scolaire	4 groupes de 5 enfants en CM 4 groupes de 5 enfants de CP		CDC	9 590						9 590				
							Total	10 590	0	1 000	0	0	0	9 590	0	9,44%		
12.10	Centre-ville / Gare Cagnes-sur-Mer	Accueil - Accompagnement - Autonomie	ISI	Accompagnement afin de permettre l'accès aux droits et aux soins, d'informer sur les droits et devoirs, d'orienter vers les partenaires, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à l'autonomie.	550 personnes dont 285 femmes	29 298	CC	2 500		2 500	0					0,00%	18 000	
							CDC	21 624	2 500	0	4 500	2 500		0	3 612		0	
											DDCS	Dir. Solidarité		Contri. Vol.				
							CDC				FONJEP							
							CDC				DRJSCS							
							CDC				ASP							
							Total	24 124	2 500	2 500	13 012	2 500	0	0	3 612	10,36%		
12.11	Le Château (Saint André de la Roche)	Permanences d'accompagnement social	CCAS de St André	Rapprocher les dispositifs de droit commun du public ADAOMA et EMMAUS, Restaurer l'accès aux droits sociaux et aux services publics à ces populations, accueillir, informer accompagner les personnes dans leur demande de traitement des différentes problématiques administratives et identifier les difficultés en amont afin de mieux les appréhender, Travailler sur les institutions pour mieux les connaître	147 pers de 18 à 60 ans dont 141 femmes	15 386	CC	4 000		4 000	0					0,00%	6 000	voir dossier 10.35
		Adoma, Emmaus					CDC	7 356	0	0	1 872	0	0	0	5 484		0	
											ASP			CCAS				
							Total	11 356	0	4 000	1 872	0	0	0	5 484	35,22%		
13.1	La Madeleine	CLAS collège Rostand	FOLAM	Accompagnement à la scolarité	scolaire collégiens	9 092	CC	0		0	0						4 000	
							CDC	4 398	0	0	0	2 000		2 398	0		0	
											action educ							
							Total	4 398	0	0	0	2 000	0	2 398	0	0,00%		
13.2	La Madeleine	CLAS Chalet des roses	FOLAM	Accompagnement à la scolarité	scolaire écoliers	9 092	CC	0		0	0						6 000	
							CDC	4 398	0	0	0	2 000		2 398	0		0	
											action educ							
							Total	4 398	0	0	0	2 000	0	2 398	0	0,00%		
SOUS TOTAL CREDITS CONTRACTUALISES PILIER COHESION SOCIALE							s/tCC	1 397 510	12 860	732 950	650 200	0	0	0	0			
SOUS TOTAL CREDITS DROIT COMMUN PILIER COHESION SOCIALE							s/tCDC	4 127 406,86	509 379,86	300,00	1 004 698,00	585 562,00	116 600,00	762 707,00	1 121 937,00			
SOUS TOTAL PILIER COHESION SOCIALE								7 798 586	5 224,86	733 250	1 654 898	585 562	116 600	762 707	1 121 937	25,29%		

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations	
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)				
Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain																			
1.9	VENCE CENTRE	A l'écoute de mon quartier - mieux vivre ensemble dans son quartier à l'écoute de la biodiversité	Ligue pour la protection des oiseaux PACA	Impliquer les habitants et développer la participation citoyenne aux animations de quartier, Favoriser la continuité éducative et l'accompagnement à la scolarité, Travailler sur la relation école-familles, sur l'ouverture culturelle des enfants et l'accès aux TIC	700 personnes dont 430 enfants et adolescents	22 333	CC	2 000		2 000	0					0,00%		Nouvelle action	
							CDC	13 833	7 733					1 500	1 000			Hors critères pour l'Acse	
							CDC							Autre étab. pub.	3 600				
														Privé					
							Total	15 833	7 733	2 000	0	0	0	1 500	4 600	12,63%			
2.17	CARROS CENTRE	Une mosaïque citoyenne	GALICE	Réaliser une mosaïque au cœur de la ville avec les jeunes pour promouvoir les notions de citoyenneté et avec l'ensemble des habitants pour recréer du lien social et favoriser le dialogue multigénérationnel.	tout public	5 619	CC	3 000		1 500	1 500					50,00%	0		
							CDC	2 619	2 000	0	0	500		0				0	citoyenneté aménagement habitat
							CDC				0				119			autres produits, cotisations	
											0								
							Total	5 619	2 000	1 500	1 500	500	0	0	119	53,39%			
2.18	CARROS CENTRE	Espace ludique à dynamique sociale "animation hors les murs"	PARI MIX'CITE	Proposition d'aménagements d'espaces ludiques en pied d'immeuble pour favoriser l'occupation de l'espace public de façon positive o Pendant les vacances scolaires dans les jardins publics, les lundis, mardis et mercredis matin. o Sur les places publiques ou en bas d'immeuble 1 fois par semaine durant les vacances scolaires de 14h à 17h o Tous les mardis soirs de 18h à 19h30 dans la cour de l'école Paul Eluard o L'été au mois de juillet : 1 soirée par semaine 20h - 21h30 o Hors vacances scolaires : Les mercredis matins - Organisation d'un événementiel « Jeux sur rue » au cœur du centre-ville ouvert à tous	tout public (jeunes, et parents)	33 400	CC	18 500		17 000	1 500					8,11%	1 500		
							CDC	9 400	2 600	0	0	4 000		0			23 500	0	citoyenneté aménagement et habitat
							CDC				500							Fonjep	
							CDC				0				1 300			vente produits	
							CDC								500			organismes sociaux	
							CDC								500			fondations?	
							Total	27 900	2 600	17 000	2 000	4 000	0	0	2 300	66,31%			
4.38	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Ateliers créatifs en liens	Association AGASC	Gestion de proximité Appropriation des espaces communs partagés	Tout public	34 400	CC	9 400		6 400	3 000					31,91%	3 000	ADS	
							CDC	25 000	10 000	0	0	3 500		11 500	0		0		
											0								
							Total	34 400	10 000	6 400	3 000	3 500	0	11 500	0	27,33%			
4.38 BIS	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Action de mobilisation et de communication au projet urbain des Moulins	ADAM	Contact, accueil, écoute et accompagnement des habitants sur le programme de rénovation urbaine. Respect du cadre de vie à travers des actions citoyennes.	1500 personne, 600 hommes et 900 femmes	33 335	CC	15 000		11 000	4 000					26,67%	2 000		
							CDC	0		0	0		0	0			0		
											0								
							Total	15 000	0	11 000	4 000	0	0	0	0	100,00%			
6.18	NICE CENTRE	Paroles d'habitants	La Semeuse La Ruche	Mobiliser, soutenir et accompagner les habitants du territoire pour qu'ils s'intègrent dans une démarche participative	50 pers	29 900	CC	4 500		3 000	1 500					33,33%	0	Action nouvelle	
							CDC	19 590			17 590	1 000		1 000					
											ASP								
							Total	24 090	0	3 000	19 090	1 000	0	1 000	0	18,68%			

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS						PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations		
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.				Autres financements (*)	
7.9	LAS PLANAS	Médiation sociale	GALICE	Romp le sentiment d'isolement des habitants du quartier par des actions de médiation, amener les habitants à s'inscrire dans un projet collectif	100 pers dt 70 femmes	27 568	CC CDC	7 000 18 068	5 000 0	2 000 17 784	0	0	0	0	284	28,57%	0	Action nouvelle	
							Total	25 068	0	5 000	19 784	0	0	0	284	27,92%			
10.41	Ariane/ Manoir	Partage et convivialité des résidents du Manoir	Amicale du Manoir et des riverains	Permettre aux habitants du Manoir de se retrouver dans le cadre d'activités, sorties, réunions, manifestations ou repas: ateliers pause café, discussions, couture, cuisine. Sorties famille, participations et organisation des manifestations du quartier (repas, fête des voisins, musique, kermesse), participation réunions GUP et concertations en lien avec le bailleur.	93 pers de 5 à 65 ans dont 55 femmes	24 424	CC CDC	4 000 11 920	2 000 0	2 000 0	0	0	0	3 000	8 920	50,00%	2 000		
							Total	15 920	0	2 000	2 000	0	0	3 000	8 920	25,13%			
10.42	Ariane/ Manoir	Amélioration de l'espace public en faveur des habitants de la résidence	Caisse des écoles de St André	Amélioration du cadre de vie commun par les jeunes avec un support "chantier" pour aménager un espace extérieur commun aux habitants en lien et avec l'aide des services	80 pers de 5 à 49 ans dont 45 hommes	15 028	CC CDC	3 500 5 528	2 000 0	1 500 0	0	0	0	0	5 528	42,86%	0		
							Total	9 028	0	2 000	1 500	0	0	0	5 528	38,77%			
12.12	Hautes Vignes La Trinité	Ecocitoyenneté GUP, main verte	GRAINE D'ESPOIR	Animations pour l'amélioration du cadre de vie des résidents	51 personnes de 5 à 40 ans 85% de Femmes	6 667	CC CDC	3 000 2 167	3 000 1 500	0 0	0	0	0	0	667	0,00%	0		
							Total	5 167	1 500	3 000	0	0	0	0	667	58,06%			
12.13	Le Château (Saint André de la Roche)	Lien social sur le quartier	Association des résidents du Château	?	43 pers de 18 à 60 ans dont 27 femmes	24 157	CC CDC	2 000 4 300	2 000 2 000	0 0	0	0	0	1 500	800	0,00%	1 000		
							Total	6 300	2 000	2 000	0	0	0	1 500	800	31,75%			
SOUS TOTAL CREDITS CONTRACTUALISES PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN							s/tCC	71 900	0	54 900	18 500	0	0	0	0				
SOUS TOTAL CREDITS DROIT COMMUN PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN							s/tCDC	112 425	25 833	0	35 874	9 000	0	18 500	23 218				
SOUS TOTAL GENERAL PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN							256 831	184 325	25 833	54 900	54 374	9 000	0	18 500	23 218	39,01%			

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations				
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)							
Pilier Emploi / Développement économique																						
1.10	VENCE CENTRE	Permis citoyen	Mission Locale Communautaire	Proposer une bourse de 650 € pour passer le permis de conduire si ce dernier est nécessaire dans le cadre de son projet d'insertion professionnelle, en échange d'une action bénévole d'intérêt collectif d'une durée de 50 heures.	2 jeunes de 18 à 25 ans	1 800		CC	1 300		1 300	0					0,00%	1 500				
								CDC	500													
								Total	1 800	0	1 300	0	0	0	0	500	72,22%					
1.11	VENCE CENTRE	Soutien à l'insertion professionnelle des adultes en situation de vulnérabilité psychique	ARPAS	Renforcer les compétences psychosociales des adultes en souffrance psychique et en situation de précarité sociale et économique en vue de leur accès à l'emploi.	20 personnes dont 14 femmes	13 000		CC	8 500		5 500	3 000					35,29%					
								CDC	2 000	0			2 000	0								
								Total	10 500	0	5 500	3 000	2 000	0	0	0	80,95%					
1.12	VENCE CENTRE	Chantier d'insertion cuisine collective	JOB'S CUISINE	Mise en situation professionnelle et formation au métier de cuisinier en restauration collective. A l'issue du chantier, les salariés seront présentés au titre de cuisinier ou d'agent polyvalent de restauration.	5 à 8 personnes	284 552		CC	21 500		17 000	4 500					20,93%	4 500				
								CDC	242 194	7 000			141 814	30 000	38 380	0	25 000					
								Total	263 694	7 000	17 000	146 314	30 000	38 380	0	25 000	8,15%					
1.13	VENCE CENTRE	Création d'une boutique d'expérimentation	Couveuse 06	Participer au développement économique du territoire à travers la création d'un espace de vente mutualisé dédié à des créateurs d'entreprise fabricants. Des temps de formation seront proposés et le fonctionnement collaboratif.	5 à 10 personnes dont 80 % de femmes	45 860		CC	5 000		2 500	2 500					50,00%	0				
								CDC	38 360	0		6 360	19 500		0	7 500						
								Total	43 360	0	2 500	8 860	19 500	0	0	12 500	11,53%					
2.19	CARROS CENTRE	Renforcement des compétences psychosociales des 16-25 ans en insertion professionnelle	ARPAS	Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes en échec sur les parcours d'insertion ou de formation, en complément des professionnels de l'insertion et de la formation	26 jeunes de 16-25 ans, dont 15 femmes	14 680		CC	10 000		5 000	5 000					50,00%	2 000				
								CDC	2 000			2 000	0									
								Total	12 000	0	5 000	7 000	0	0	0	0	83,33%					
2.20	CARROS CENTRE	Accès et remise à niveau informatique : outils de l'insertion professionnelle	Pari Mix'cité	Proposer un espace en libre accès permettant de réaliser ses recherches, ses CV, lettre de motivation, actualisation pôle emploi. Mise en place d'ateliers sur la connaissance de l'outil informatique.	52 personnes dont 10 jeunes de 18 à 25 ans	21 000		CC	5 000		5 000	0					0,00%	3 000				
								CDC	6 000	5 200	0	0	0		800							
								Total	11 000	5 200	5 000	0	0	0	800	45,45%						
2.21	CARROS CENTRE	Découverte des métiers qui recrutent	GALICE	Consolider les parcours d'insertion professionnelle via des ateliers de présentation métier (santé, services d'aide à la personne, transport, logistique et BTP) et des périodes de mise en situation professionnelle au sein d'entreprises.	16 dont 9 jeunes de 16 à 25 ans	7 500		CC	5 000		3 500	1 500					30,00%					
								CDC	0	0	0	0		0								
								Total	5 000	0	3 500	1 500	0	0	0	0	100,00%					
2.22	CARROS CENTRE	Permis citoyen	Mission Locale Communautaire	Proposer une bourse de 650 € pour passer le permis de conduire si ce dernier est nécessaire dans le cadre de son projet d'insertion professionnelle, en échange d'une action bénévole d'intérêt collectif d'une durée de 50 heures.	4	3 600		CC	2 600		1 300	1 300					50,00%	1 500				
								CDC	1 000													
								Total	3 600	0	1 300	1 300	0	0	0	1 000	72,22%					

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations						
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)									
4.39	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Développement des compétences individuelles pour l'insertion sociale et professionnelle	ARPAS	Accompagnement psychologique sur le renforcement des compétences psychosociales à travers la valorisation de soi, le développement des compétences relationnelles sociales, la prise en compte des déterminants culturels, pour faciliter l'insertion socio-professionnelle	14 personnes dont 10 femmes	13 435	CC	8 000		4 000	4 000						50,00%	5 000	report action					
							CDC	5 435		0		1 000		0	4 435						11 000	2014 au		
							Total	13 435	0	4 000	4 000	1 000	0	0	4 435	59,55%						0	15/05/2015	
4.40	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Permis citoyen	Mission Locale Communautaire	Proposer une bourse de 650 € pour passer le permis de conduire si ce dernier est nécessaire dans le cadre de son projet d'insertion professionnelle, en échange d'une action bénévole d'intérêt collectif d'une durée de 50 heures.	4	3 600	CC	2 600		1 300	1 300						50,00%	13 200						
							CDC	1 000						1 000								Tous secteurs confondus		
							Total	3 600	0	1 300	1 300	0	0	0	1 000	72,22%						1 500		
4.41	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Accompagnement vers l'emploi	ADAM	Animation d'une plateforme partenariale d'informations collectives sur les métiers, Repérer, mobiliser et orienter les demandeurs d'emploi vers les partenaires, Employer 3 personnes en contrat aidé et agir sur leur employabilité	300 personnes dont 205 jeunes de 16 à 25 ans	78 978	CC	31 000		24 000	7 000						22,58%	3 000						
							CDC	29 590		0	17 590	12 000	0	0	0	0						41 000		
							Total	60 590	0	24 000	24 590	12 000	0	0	0	0	0	51,16%				0		
4.42	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Vocabulaire professionnel (commerce - distribution / Logistique)	REFLETS	Favoriser l'adaptation ou la progression professionnelle en développant la maîtrise des apprentissages fondamentaux de la langue, du calcul, de la lecture et de l'écriture. Initier à un vocabulaire professionnel.	6 à 14 bénéficiaires dont 50 % de jeunes de 16 à 25 ans	10 000	CC	0		0	0													
							CDC	0		0	0	0	0	0	0									
							Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!						Nouvelle action	
4.43	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Accès à une mobilité citoyenne (public jeunes)	Fondation Patronage Saint Pierre ACTES	Lever les freins à l'insertion professionnelle en favorisant l'accès à la mobilité des jeunes par l'ouverture de places nouvelles au sein de l'auto-école sociale, Mise en place d'une pédagogie adaptée et cours de soutien linguistique	5 jeunes de 18 à 25 ans	54 521	CC	0		0	0													
							CDC	44 521		34 521	0	0	0	10 000										
							Total	44 521	0	34 521	0	0	0	0	10 000	0,00%								Nouvelle action
4.44	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Action d'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires	Fondation Patronage Saint Pierre ACTES	Lutte contre la discrimination dans l'accès à l'emploi par la méthode IOD, Accompagner vers un emploi stable, tout public (hors RSA) en difficulté d'insertion de longue durée, difficile à mobiliser sur les actions d'accompagnement longs	16 personnes dont 10 jeunes	52 333	CC	13 800		6 900	6 900						50,00%	5 000						
							CDC	28 333		0	0	0	28 333	0	0									
							Total	42 133	0	6 900	6 900	0	28 333	0	0	32,75%							Global pour Nice Est - Ariane, Moulins - Point du Jour 79000	
4.45	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Programme 100 chances 100 Emplois	Mission Locale Communautaire	S'appuyer sur un réseau d'entreprises et permettre à des jeunes ayant validé leur projet professionnel de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans la formalisation de ce projet et de conseils avisés de chefs d'entreprises.	7 jeunes de 18 à 25 ans	11 600	CC	6 800		4 000	2 800						41,18%	14 000						
							CDC	2 000			0		0	2 000										
							Total	8 800	0	4 000	2 800	0	0	0	2 000	77,27%							Tous secteurs confondus 48000	
4.46	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Faciliter l'initiative entrepreneuriale locale	Emergence	Permettre aux créateurs d'entreprises de réaliser leur projet par un accompagnement vers l'accès à la connaissance des contraintes de la création d'entreprise et la mise à disposition d'un réseau d'acteurs actifs pour le conseil et le soutien.	30 personnes, dont 20 femmes et 8 jeunes de 18-25 ans	44 900	CC	5 000		5 000	0						0,00%							
							CDC	20 400		0	0	0	0	20 400										
							Total	25 400	0	5 000	0	0	0	0	20 400	19,69%								Nouvelle action
4.47	NICE LES MOULINS, SAINT-LAURENT-DU-VAR LE POINT DU JOUR	Dans tous ses ETA	Eveil ton art	Activité de collecte, recyclage, création et vente de vêtements d'occasion, avec en lien un accueil et un accompagnement socio-professionnel des personnes en difficulté et la mise en avant des savoir-faire de chacun	130 personnes dont 65 % de femmes	42 892	CC	8 000		5 000	3 000							37,50%						
							CDC	32 892			5 000	5 000	0	1 500										
							CDC				10 992	Parcours pro		2 000										
							CDC					ASP			8 400									
							Total	40 892	0	5 000	18 992	5 000	0	0	11 900	19,56%								

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations		
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)					
5.2	LES SAGNES	Action d'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires	Fondation Patronage Saint Pierre ACTES	Lutte contre la discrimination dans l'accès à l'emploi par la méthode IOD, Accompagner vers un emploi stable, tout public (hors RSA) en difficulté d'insertion de longue durée, difficile à mobiliser sur les actions d'accompagnement longs	6 personnes dont 5 jeunes	19 334	CC	0			0							5 000	Global pour Nice Est - Ariane, Moulins Point du Jour 79000 budget calculé sur 8 mois	
							CDC	11 334			0		0	11 334	0	0				
											0									
							Total	11 334	0	0	0	0	0	11 334	0	0	0,00%			
6.22	NICE CENTRE	Intégration sociale et professionnelle par l'apprentissage de la langue française pour les publics mixtes	ATE	Favoriser l'autonomie linguistique par l'acquisition de la langue française ainsi agir sur l'insertion sociale et professionnelle. Participer aux actions partenariales de la commission emploi et à des actions / sorties citoyennes.	25 personnes dont 80 % de femmes	11 759	CC	0			0							9 000		
							CDC	6 000			3 000		3 000					0		
										BOP 104		Parcours pro.								
							Total	6 000	0	0	3 000	3 000	0	0	0	0,00%				
6.23	NICE CENTRE	Accompagnement socio-professionnel	Centre social La Ruche LA SEMEUSE	Accueillir, informer, orienter, soutenir, accompagner et encadrer les personnes dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle, Favoriser l'acquisition des savoir-être et des savoir-faire dans la recherche d'emploi.	70 bénéficiaires dont 40 jeunes de 16 à 25 ans	20 070	CC	12 900			5 900							54,26%	7500 NA-Reprise d'une action menée au Vieux Nice: 14 500 E Budget calculé sur 1 an	
							CDC	2 000			0		2 000		0	0				
											0									
							Total	14 900	0	5 900	7 000	2 000	0	0	0	86,58%				
6.24	NICE CENTRE	Programme 100 chances 100 Emplois	Mission Locale Communautaire	S'appuyer sur un réseau d'entreprises et permettre à des jeunes ayant validé leur projet professionnel de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans la formalisation de ce projet et de conseils avisés de chefs d'entreprises.	8 jeunes de 18 à 25 ans	13 257	CC	7 800			4 600							41,03%	14 000 Tous secteurs confondus 48 000 Mécénat	
							CDC	2 286								2 286				
											0									
							Total	10 086	0	4 600	3 200	0	0	0	2 286	77,33%				
7.12	LAS PLANAS	Programme 100 chances 100 Emplois	Mission Locale Communautaire	S'appuyer sur un réseau d'entreprises et permettre à des jeunes ayant validé leur projet professionnel de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans la formalisation de ce projet et de conseils avisés de chefs d'entreprises.	4 jeunes de 18 à 25 ans	6 629	CC	3 700			2 200							40,54%	0 Tous secteurs confondus 48 000 Mécénat	
							CDC	1 143								1 143				
											0									
							Total	4 843	0	2 200	1 500	0	0	0	1 143	76,40%				
8.3	PALAIS DES EXPOSITIONS	PEPSI	ALTER EGAUX	Favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion sociale et professionnelle par une requalification linguistique et culturelle. Rendre les publics les plus en difficulté plus autonomes.	2 groupe de 15 personnes	28 250	CC	0			0								Action nouvelle Budget calculé sur 7 mois	
							CDC	13 125			6 562,5		6 562,5		0		0	0		
										Grasse		PLIEGrasse								
							Total	13 125	6 563	6 563	0	0	0	0	0	0,00%				
9.27	PAILLON	Accompagner vers l'emploi	Epilogue	Agir sur la levée des freins préalables à l'accès à l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et en rupture avec les dispositifs existants et répondre à la demande d'un public plus âgé (en	200 dont 100 jeunes de 16-25 ans et 120 femmes	42 133	CC	15 500			7 000							54,84%	22 500 8 500 0	
							CDC	18 133					12 133		6 000					
												ASP		Parcours Pro						
							Total	33 633	0	7 000	20 633	6 000	0	0	0	46,09%				
9.28	PAILLON	Plateforme emploi Nice Est Accompagnement, Remobilisation, Orientation et Placement	PAJE	Accompagner, lever les freins et orienter des personnes en difficulté dans leurs recherches d'emploi, Mettre en place un réseau de partenaires pour faciliter l'accès à la formation, Créer un réseau d'entreprises pour favoriser l'embauche	100 personnes dont 65 jeunes de 16 à 25 ans	38 000	CC	0			0								Nouvelle action Budget calculé sur 12 mois	
							CDC	18 000					8 000		5 000	5 000	0	0		
												ASP		Parcours pro						
							Total	18 000	0	0	8 000	5 000	5 000	0	0	0,00%				
9.29	PAILLON	Auto-école associative	Ecole de vie	L'auto-école associative a pour objectif de faciliter l'accès au permis de conduire et l'insertion professionnelle et sociale d'un public identifié en grande difficulté	50 personnes	60 900	CC	18 200			11 200							38,46%	24 800 6 000 0	
							CDC	36 900					0		2 000	5 000	0	29 900		
														Parcours pro			Vente			
							Total	55 100	0	11 200	7 000	2 000	5 000	0	29 900	33,03%				

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations					
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)								
9.30	PAILLON	Aide au code de la route, ASR, BSR	Ecole de vie	Favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes et les adultes en difficulté en les préparant à l'obtention de l'ASR, du BSR et du code pour le permis de conduire, à l'appui d'une pédagogie d'apprentissage adaptée. Lutte contre la conduite sans permis.	100 personnes dont 80 jeunes de 18 à 25 ans	23 000	CC	7 000		2 500	4 500						64,29%	10 000					
							CDC	10 000		0	5 000	5 000	0	0						4 500			
											ASP				Parcours pro								
							Total	17 000	0	2 500	9 500	5 000	0	0	0	0	0	0	41,18%				
9.31	PAILLON	Accompagnement à l'accès à l'emploi ou la formation par l'usage d'internet	Diva / Le Hublot	Offrir aux demandeurs d'emploi écartés des TIC, une formation consacrée à l'usage d'un ordinateur, d'Internet et d'une boîte email, afin de faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.	88 personnes, essentiellement des 26-49 ans	14 500	CC	7 000		4 000	3 000						42,86%	7 000					
							CDC	1 100		0	1 100	0	0	0	0				6 000				
											FONJEP												
							Total	8 100	0	4 000	4 100	0	0	0	0	0	0	86,42%					
9.32	PAILLON	PEPSI	ALTER EGAUX	Favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion sociale et professionnelle par une requalification linguistique et culturelle. Rendre les publics les plus en difficulté plus autonomes.	2 groupe de 15 personnes	28 250	CC	0		0	0												
							CDC	13 125	6 562,5	6 562,5	0	0	0	0	0								
									Grasse	PLIEGrasse	0												
							Total	13 125	6 562,5	6 562,5	0	0	0	0	0	0	0	0,00%			Nouvelle action	Budget calculé sur 7 mois	
9.33	PAILLON	Chantier d'insertion sur la thématique gestion des espaces naturels, horticoles, forestiers méditerranéens	ARBRE	Mise en situation professionnelle autour des travaux liés à la gestion des espaces naturels, agricoles et horticoles méditerranéens. Actions d'animation liées au cadre de vie développées sur les Moulins et les Liserons.	10 postes en insertion + 10 enfants de 6-11 ans et 30 adultes sur l'animation de quartiers	355 934	CC	26 000		11 000	15 000						57,69%	15 000					
							CDC	335 143		0	142 630	20 625	37 980	0	99 738								
											Directe				Parcours pro								
							Total	361 143	0	11 000	157 630	20 625	37 980	0	133 908	7,20%							uniquement sur le chantier d'insertion 28 000
9.34	PAILLON	Aide à l'insertion socio-professionnelle par le biais d'activités solidaires	Fondation patronage Saint Pierre / ACTES	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation d'exclusion par le biais d'une activité de débarrassage, collecte, tri, rénovation et mise en vente de meubles et objets divers, développée dans le cadre d'un AAVA.	5 personnes	372 489	CC	0		0	0												
							CDC	277 489		0	148 985	18 000	19 500	0	82 000								
											DDCS												
							Total	277 489	0	0	148 985	18 000	19 500	0	91 004	0,00%							
9.35	PAILLON	Reprises - Retour à l'emploi progressif et à l'insertion sociale avec des entreprises solidaires	Fondation patronage Saint Pierre / ACTES	Proposer des activités rémunérées à des personnes en situation d'errance et ayant des conduites addictives, et les inscrire dans des dispositifs d'insertion sociale, professionnelle et de soins.	40 personnes dont 15 jeunes de 18 à 25 ans	17 500	CC	4 000		4 000	0						0,00%						
							CDC	10 000		0	7 500	0	0	2 500									
											MILDECA												
							Total	14 000	0	4 000	7 500	0	0	2 500	28,57%								
9.36	PAILLON	Action d'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires	Fondation Patronage Saint Pierre ACTES	Lutte contre la discrimination dans l'accès à l'emploi par la méthode IOD, Accompagner vers un emploi stable, tout public (hors RSA) en difficulté d'insertion de longue durée, difficile à mobiliser sur les actions d'accompagnement longs	16 personnes dont 10 jeunes	52 333	CC	13 800		6 900	6 900						50,00%	18 000					
							CDC	28 333		0	0	0	28 333	0	0								
							Total	42 133	0	6 900	6 900	0	28 333	0	0	32,75%							
9.37	PAILLON	Programme 100 chances 100 Emplois	Mission Locale Communautaire	S'appuyer sur un réseau d'entreprises et permettre à des jeunes ayant validé leur projet professionnel de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans la formalisation de ce projet et de conseils avisés de chefs d'entreprises.	8 jeunes de 18 à 25 ans	13 257	CC	7 800		4 600	3 200						41,03%	0					
							CDC	2 286															
							Total	10 086	0	4 600	3 200	0	0	0	2 286	77,33%							
9.38	PAILLON	Action de développement de l'emploi	ACEC BGE Côte d'Azur	Identifier et planifier le développement et les besoins futurs des TTPE et sécuriser le recrutement en levant les freins à l'embauche, Définir les profils d'embauche, Accompagner l'entreprise dans les 1ers mois.	entre 100 et 150 personnes	28 606	CC	2 800		1 400	1 400						50,00%						
							CDC	20 356		0	6 600	6 600	0	7 156									
											Directe												
							Total	23 156	0	1 400	8 000	6 600	0	0	7 156	12,09%							

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)			
	expositions, Les Moulins-			volontariat)	Vence, Carros et Les Sagnes, 8						Ag. SC							
							Total	56 800	0	7 500	26 800	11 000	0	0	11 500	43,13%		

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)			
11.11	Ariane - Manoir, Moulins - Point du jour, Nice Paillon	Développement des actions du service civique et des actions Vitaminés et Médiaterre	Unis-Cité	Développement du service civique comme un outil d'insertion professionnelle sur des missions de quartier au sein d'associations de proximité et mise en oeuvre des projets Médiaterre et Vitaminés.	24 jeunes de 16 à 25 ans	210 532	CC	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0,00%	15 000	
							CDC	65 437	0	0	16 618	17 416	0	0	3 643		0	
							CDC				Ag. SC	SAED			27 760			
														Privés				
							Total	80 437	0	15 000	16 618	17 416	0	0	31 403	18,65%		
11.12	Ariane - Manoir, Moulins - Point du jour, Nice Paillon	Le service civique outil de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	Unis-Cité	Prévenir les ruptures de parcours, éviter les sorties précoces du système scolaire, donner l'opportunité à des élèves fragilisés de reprendre confiance en eux et de se remobiliser à travers une activité d'intérêt général menée dans le cadre du service civique.	10 jeunes de 16-17 ans	198 672	CC	8 000	4 000	4 000	0	0	0	0	0	50,00%		
							CDC	55 624	0	0	16 651	17 073	0	0	1 500			
							CDC				Ag. SC	SAED			CDC			
														Privés				
							Total	63 624	0	4 000	26 051	17 073	0	0	16 500	12,57%		Nouvelle action
																		Budget calculé sur 15 mois
11.13	Ariane - Manoir Las Planas Moulins - Point du jour	R'accroche	GALICE	Permettre aux jeunes décrocheurs d'agir sur leur avenir professionnel tout en construisant un projet citoyen valorisant, Susciter un intérêt et une plus forte mobilisation pour leur avenir professionnel, Prévenir et repérer chez les jeunes les risques de radicalisation	24 personnes, dont 10 Ariane Manoir, 4 Las Planas, 10 Moulins PdJ	15 930	CC	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%		
							CDC	4 930	0	0	0	4 000	0	0	930			
												Parcours pro			cotisations			
							Total	4 930	0	0	0	4 000	0	0	930	0,00%		Nouvelle action
11.14	Ariane - Manoir, Nice Centre, Nice Las Planas, Nice Paillon, Nice palais des expositions,	Accueil et accompagnement psycho social des demandeurs d'emploi en grande difficulté	GALICE	Accompagnement psychosocial d'un public très éloigné de l'emploi, Préparation au retour à l'emploi par la levée des freins sociaux et l'atténuation des problématiques et souffrances psychiques pour permettre une orientation vers les structures d'insertion professionnelle.	217 personnes, dont 55 Ariane Manoir, 20 Nice centre, 17 Las Planas, 60 Moulins PdJ, 5 Sagnes, 30 Paillon, 30 Palais des expo.	216 482	CC	50 000	25 000	25 000	0	0	0	0	0	50,00%	25 000	CEAS
							CDC	158 655	0	0	9 000	25 000	85 000	0	17 500		0	
							CDC				BOP 104	Parcours pro			Conférences			
														2 155				
											ARS				Cotisations			
							Total	208 655	0	25 000	54 000	25 000	85 000	0	19 655	23,96%		
11.15	Ariane - Manoir, Nice Centre, Nice Las Planas, Nice Paillon, Nice palais des expositions, Les Moulins-Point du jour, Carros	La mobilité pour l'emploi	REFLETS	Accompagnement à la mobilité de personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle via des diagnostics mobilité, des ateliers de formation et de la mise à disposition de véhicules pour permettre une reprise d'emploi rapide.	40 personnes dont 60 % de 18-25 ans	24 900	CC	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	6 000	
							CDC	18 900	0	0	0	5 600	7 000	0	6 300		0	
														Vente				
							Total	18 900	0	0	0	5 600	7 000	0	6 300	0,00%		
11.16	Ariane - Manoir, Nice Centre, Nice Las Planas, Nice Paillon, Nice palais des expositions	Clubs ambition	Pôle emploi	Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi grâce à la mise en œuvre d'un accompagnement intensif de type coaching, mobilisant toutes les opportunités d'emploi du territoire. Sont prioritairement visés les seniors de 50 ans ou plus, et les femmes isolées.	147 personnes dont 133 QP, et 49 agence Nice Centre, 49 agence Nice Est et 49 agence Nice Ouest	90 000	CC	58 000	0	58 000	0	0	0	0	0	100,00%	72 132	
							CDC	22 500	0	0	0	0	0	0	22 500		0	Budget calculé sur 7 mois
														Pôle emploi				
							Total	80 500	0	0	58 000	0	0	0	22 500	72,05%		
11.17	Ariane - Manoir, Nice Centre, Nice Las Planas, Nice Paillon, Nice palais des expositions, Les Moulins-Point du jour, Carros Centre, Vence Centre, Les sagnes	Chantier Insertion Cuisine	Jobs Cuisine SPDA	Mise en situation professionnelle au sein d'un restaurant solidaire et formation au métier de cuisinier ou d'agent polyvalent de restauration. A l'issue de ce chantier, les salariés seront présentés au titre de cuisinier ou d'agent polyvalent de restauration auprès de l'AFPA.	4 à 5 salariés en insertion issus des quartiers prioritaires	239 340	CC	12 000	10 000	2 000	0	0	0	0	0	16,67%		
							CDC	224 340	0	0	140 910	0	33 430	0	50 000		0	Budget calculé sur 12 mois
											Directe			Vente				
							Total	236 340	0	10 000	142 910	0	33 430	0	50 000	5,08%		

N°	Territoires prioritaires concernés	INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	Descriptif et objectifs de l'action	Public concerné	Coût Total de l'action	Crédits	Subvention accordée	CO FINANCEMENTS							PART CC /financement mobilisé sur l'action	Subvention accordée en 2014	Observations											
									Ville	EPCI	Etat	Région	Département	C.A.F.	Autres financements (*)														
11.18	Ariane - Manoir, Nice Centre, Nice Las Planas, Nice Paillon, Nice palais des expositions, Les Moulins	Chantier d'insertion	GALICE	Le chantier d'insertion de Galice propose une mise en situation professionnelle autour des métiers de la rénovation, du second œuvre et de la mosaïque.	40 personnes, 10 Ariane Manoir, 5 Nice centre, 2 Las Planas, 8 Moulins PdJ, 1 Sagnes, 8 Paillon, 2 Palais des Expo. 1	1 193 031	CC	62 000	27 000	35 000								20 000	ALAM										
																				CDC	1 140 431	30 000	5 000	101 500	167 992	0	165 000	17 000	MOSAICITES
																				CDC		PLIE	FDI	Parcours pro			12 000		
																							Direccte			Prod. Excep.			
																				Total	1 202 431	0	57 000	698 939	101 500	167 992	0	177 000	5,16%
11.19	Moulins - Point du Jour Ariane - Manoir Paillon Nice Centre Las Planas	Entreprises et quartiers : parcours de mobilisation pour l'emploi	IMS - Entreprendre pour la cité	Organisation de 4 rencontres afin de favoriser l'accès à l'emploi pour un public potentiellement discriminé et permettre à des demandeurs d'emploi de rencontrer des entreprises proposant des postes dès les 1ers niveaux de qualification.	160 personnes soit 40 personnes par manifestation	16 000	CC	0	0	0								5 000											
																				CDC	6 000	0	6 000	0	0	0	0	0	
																							Direccte						
																				Total	6 000	0	0	6 000	0	0	0	0	0,00%
11.20	Ariane - Manoir Paillon	Découvrir les métiers de l'artisanat porteurs au travers de 3 outils interactifs	UPA 06	Permettre à un public jeune de découvrir les métiers de l'artisanat et ainsi favoriser leur insertion professionnelle, Les informer sur les formations/qualifications, et Mettre en relation le public avec de potentiels employeurs via le réseau de l'UPA 06.	50 jeunes de 16 à 25 ans, dont 25 sur Paillon et 25 sur Ariane - Manoir	3 200	CC	0	0	0									Nouvelle action										
																				CDC	2 000	0	0	0	0	0	2 000		
																											Cotisations		
																				Total	2 000	0	0	0	0	0	2 000	0,00%	
11.21	Ariane - Manoir Nice Paillon Nice centre Moulins - Point du jour	Action d'amorçage dans les quartiers prioritaires pour permettre l'émergence des projets de création d'entreprise	ADIE	Favoriser l'émergence, la valorisation et la concrétisation (ou le deuil lorsque le projet n'est pas viable) d'initiatives nouvelles de créations d'entreprise, via une présence de proximité sur les quartiers visés (permanences mensuelles).	65 personnes dont 25 femmes et 50 personnes de 26 à 49 ans	42 000	CC	0	0	0									16 000										
																				CDC	12 000	0	0	4 000	0	6 000	0		
																				CDC				Répart. Rég.		2 000			
																				Total	12 000	0	0	4 000	0	8 000	0,00%		
11.22	Ariane - Manoir Nice Paillon Nice centre Moulins - Point du jour	Dispositif de formation à la création d'entreprise CREAJEUNES pour les jeunes entrepreneurs des quartiers	ADIE	Accompagnement en collectif à la création d'entreprises sur 4 semaines.	20 jeunes de 18 à 32 ans	45 000	CC	30 000	10 000	20 000									29 000										
																				CDC	13 000	0	0	4 000	2 000	0	4 000	0	
																				CDC				Répart. Rég.	Répart. Rég.		3 000		
																				Total	43 000	0	10 000	20 000	4 000	2 000	0	7 000	69,77%
12.14	Le Château	Dynamisation vers l'insertion, la formation et l'emploi	CCAS Saint André de la Roche	?	102 pers de 16 à 60 ans dont 58 femmes	11 228	CC	0	0	0									0										
																				CDC	6 667	0	0	4 560	0	595	0		
																				CDC						ASP	1 512		
																				Total	6 667	0	0	4 560	0	2 107	0,00%		
SOUS TOTAL CREDITS CONTRACTUALISES PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							s/tCC	570 200	0	277 900	292 300	0	0	0	0														
SOUS TOTAL CREDITS DROIT COMMUN PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							s/tCDC	3 236 280	26 837	77 646	1 455 891	387 064	497 615	0	785 084														
SOUS TOTAL GENERAL PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							4 546 252	3 806 480	26 837	355 546	1 748 191	387 064	497 615	0	785 084	14,98%													
TOTAUX GENERAUX																													
TOTAL CREDITS CONTRACTUALISES							CC	2 039 610	12 860	1 065 750	961 000	0	0	0	0														
TOTAL CREDITS DROIT COMMUN							CDC	7 476 112	562 050	77 946	2 496 463	981 626	614 215	781 207	1 930 239														
TOTAL GENERAL							12 601 669	9 515 722	574 910	1 143 696	3 457 463	981 626	614 215	781 207	1 930 239	21,43%													
(*) Autres financements mobilisés : Fonds propres, fondations et autres privées, autres établissements publics, participations et cotisations, ventes et prestations de service ..etc..																													

Métropole Nice Côte d'azur
au titre du programme d'actions.

Contrat de Ville

CO FINANCEMENTS					TOTAL PILIER	Part Crédit Politique de la ville ETAT / financement mobilisé sur le pilier
	Région	Département	C.A.F.			
00	0	0	0		1 482 750	49,56%
698	585 562	116 600	762 707		3 011 807	
72 436						
516 292						
35 728						
159 128						
50 902						
1 000						
104 562						
30 000						
7 050						
4 000						
23 600						
498	585 562	116 600	762 707		4 494 557	16,35%
00	0	0	0		71 900	23,64%
74	9 000	0	18 500		89 207	
18 284						
17 590						
74	9 000	0	18 500		161 107	10,55%
12	0	0	0		586 812	50,94%
673	584 464	509 960	0		2 885 934	
39 369						
40 782						
58 854						
17 590						
20 000						
5 000						
54 685						
1 120 293						
5 000						
1 600						
7 500						
1 669 585	584 464	509 960	0		3 472 746	8,61%
1 050 712	0	0	0		2 141 462	
2 411 245	1 179 026	626 560	781 207		5 986 948	
39 369						
194 308						
113 218						
593 430						
124 562						
4 000						
50 902						
84 685						
1 120 293						
28 600						
7 050						
5 000						
1 000						
37 328						
7 500						
3 461 957	1 179 026	626 560	781 207		8 128 410	12,93%

Reussite Educative, Prévention de la délinquance, VVV

CO FINANCEMENTS					TOTAL
PRE (le Réussite Educative)	Région	Département	C.A.F.		
50					746 583
150 000					
360 000					
18 000					
10 000					
50	0	0	0		746 583
CO FINANCEMENTS					TOTAL
IPD (Ministériel de délinquance)	Région	Département	C.A.F.		
35	0	0	0		1 014 535
15	564 928	126 500	58 500		1 336 465
205 687					
6 000					
30 485					
5 000					
7 500					
147 363					
46 680					
1 224 250	564 928	126 500	58 500		2 351 000
CO FINANCEMENTS					TOTAL
VVV (vacance)	Région	Département	C.A.F.		
0	0	0	59 000		111 500
0	0	0	59 000		111 500
0	564 928	126 500	117 500		3 209 083

Reussite Educative, Prévention de la Délinquance et VVV

CO FINANCEMENTS					TOTAL	Part Crédit Politique de la ville ETAT / financement mobilisé global
at	Région	Département	C.A.F.			
1 651 462	0	0	0		2 742 212	60,22%
3 635 495	1 743 954	753 060	898 707		8 595 281	
957	1 743 954	753 060	898 707		11 337 493	14,57%

Politique publique	Dispositif	Type de crédits	Pourcentage régional	Pourcentage national	Sources
JEUNESSE					
	service civique	agence service civique		26 % des jeunes	Conseil des ministres du 3 juin 2015
	vie associative	Bop 163	25 % des jeunes issus des QPV		DAR
EMPLOI					
	CUI/CAE		15,7 % de jeunes issus des QPV	13 %	CPER/objectifs régionaux /circulaire du 25-03-15
	CUI/ CIE		19,8 % de jeunes issus des QPV	13 %	CPER/objectifs régionaux /circulaire du 25-03-14
	Emplois avenir		33,7 % des jeunes issus des QPV	30 %	CPER/objectifs régionaux /circulaire du 25-03-14
	Garantie jeunes			21 % des jeunes en QPV	circulaire du 25-03-15 /objectif national
	réussite apprentissage			40 % des bénéficiaires issus des QPV	circulaire du 25-03-15 /objectif national
	CIVIS			20 % des jeunes issus des QPV	circulaire du 25-03-15 /objectif national
	école de la 2ème chance			40 % des bénéficiaires issus des QPV	circulaire du 25-03-15 /objectif national
	EPIDE			50 % des jeunes issus des QPV	circulaire du 25-03-15 /objectif national
	Formation 2ème chance			40 % des bénéficiaires issus des QPV	CIEC du 6 mars 2015
EMPLOI					
	NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise			11 % des bénéficiaires en QPV	circulaire du 25-03-15 /objectif national
SPORT					
	accès pratique sportive	CNDS	30 % des crédits pour les QPV	30 %	CPER/DAR / circulaire du 25-03-15
CULTURE					
	EAC	224	30 % des crédits pour les QPV		CPER /DAR
	EAC	224	30 % des crédits pour les QPV		Circulaire 21-05-15
SANTE					
	Plan santé environnement	FIR	25 % pour les QPV		CPER /DAR
HABITAT					
	études	Bop 135	20 % des études consacrées aux QPV		DAR
	construction locative	Bop 135	10 % des crédits pour es QPV		DAR
	lutte contre habitat indigne	Bop 135	5 % des crédits pour les QPV		DAR

Conférence intercommunale du logement

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

	EPCI compétent en matière d'habitat			PLH obligatoire non engagé Pas de QPV
	PLH approuvé	PLH en cours d'élaboration ou PLH obligatoire non engagé		
	QPV	Pas de QPV	QPV	
Mise en place conférence intercommunale	obligatoire	facultative mais recommandée	non prévue mais recommandée	non prévue mais recommandée
Elaboration convention « article 8 loi ville »	obligatoire	non prévue	obligatoire	non prévue
	04-CA Durance Luberon Verdon	06-CA Riviera française	06-CA Pays de Lérins	83-CC Golfe de Saint Tropez
	06-CA Sophia Antipolis	83-CC Sainte Baume Mont Aurélien	06-CC du Pays de Paillons	83-CC Méditerranée Porte des Maures
	06-CA du Pays de Grasse	83-CC Sud Sainte Baume	13-CA Arles Crau Camargue Montagnette	
	06-Métropole Nice Côte d'Azur	83-CC Vallée de Gapeau	13-CA du Pays d'Aix en Provence	
	13-CA Pays d'Aubagne et de l'Etoile		05-CA du Gapencals	
	13-CA Pays de Martigues		84-CC Pays d'Apt Luberon (ex Pont d'Apt-Pont Julien)	
	13-CC Rhône Alpille Durance		84-CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	
	13-CA Agglopoie Provence			
	13-CU Marseille Provence Métropole			
	13 SAN Ouest provence			
	83-CA Dracénoise			
	83-CA Toulon Provence Méditerranée			
	83-CA Var Estere Méditerranée			
	83-CC Comté de Provence			
	84-CA du Grand Avignon			
	84-CA Ventoux Comtat Venaissin			
	84-CC du Pays de Forçs et Comtat			
	84-CC Les Sorgues du Comtat			

Mise à jour le 05/03/2015

Orientations stratégiques de l'ARS dans le cadre du volet santé des contrats de ville

Le projet régional de santé (PRS), arrêté pour 5 ans par le DGARS, s'appuie sur un plan stratégique qui a comme priorité la réduction des inégalités de santé.

Il se décline en schémas sectoriels, en programmes d'actions et en documents contractuels avec certaines collectivités territoriales (contrats locaux de santé).

La convention entre le ministère de la ville et le ministère de la santé prévoit le renforcement de la mobilisation du droit commun, dans le cadre des futurs contrats de ville, sur deux thématiques : les soins de proximité et la prévention. L'adaptation du partenariat local en santé, c'est-à-dire la convergence des politiques et des outils développés par les différents acteurs (ARS, collectivités, offreurs de santé...) sera recherchée à tous les niveaux.

Pour ce qui concerne le renforcement de l'accès aux soins de proximité et les actions développées dans le cadre du schéma de prévention, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont par nature prioritaires dans la mobilisation des financements de l'ARS.

Au-delà de ces deux axes d'intervention, l'ARS souhaite promouvoir les actions santé-environnement, qui trouvent toute leur place dans le cadre des futurs contrats de ville.

Les axes de travail proposés ci-dessous n'ont pas vocation à être développés dans chacun des contrats de ville ; il s'agit d'une sélection d'actions susceptibles d'être retenues dans le cadre des contrats de ville, au regard des besoins du territoire et des priorités identifiées lors du diagnostic partagé.

I. Améliorer l'accès aux soins de premier recours

Le schéma régional d'organisation des soins ambulatoire (SROSA) a d'emblée ciblé les quartiers politique de la ville comme étant des territoires « à risque ». Cette orientation sera renforcée dans la révision en cours du schéma.

1° Développer une offre de santé adaptée via les structures d'exercice coordonné :

L'une des priorités de l'ARS est de renforcer les structures d'exercice coordonnées (maisons, pôle et centre de santé) pour une meilleure prise en charge des patients (y compris le lien avec le social) et le respect des tarifs opposables (et du 1/3 payant dans les centres de santé).

- Poursuite de l'accompagnement pour l'émergence de projets d'exercices coordonné dans les QPV (projets intégrant prévention, promotion de la santé et accompagnement social),
- Poursuite des engagements sur le pacte de sécurité et de solidarité pour Marseille (5 projets de maisons et pôles de santé),
- Financement de la coordination dans les maisons, pôles et centres de santé : nouveaux modes de rémunération (dispositif national et appel à projet régional),
- Soutien financier aux centres de santé dans les QPV.

Indicateur : nombre de structures d'exercices coordonné accompagnées

2° Favoriser les installations de médecins généralistes dans les zones où l'offre de soins est fragilisée (déclinaison du pacte territoire santé)

- Promotion active du dispositif de praticien territorial de médecine générale (PTMG) :_système garantissant les revenus des médecins qui s'installent dans des zones où l'offre est fragilisée,
- Promotion des contrats d'engagement de service public (CESP) : bourses aux étudiants et internes en médecine en contre partie d'une installation dans les zones où l'offre est fragilisée,
- Travail avec les facultés de médecine pour favoriser l'accueil de stagiaires dans les territoires fragilisés (notamment en maison de santé).

Indicateur : nombre de contrat PTMG et CESP signés pour des QPV

3° Conforter la permanence des soins ambulatoires

- Soutien au développement des maisons médicales de garde (MMG) adossées à un service d'urgence desservant un QPV,
- Veiller à la couverture des secteurs de garde dans les QPV (sécurisation des visites à domicile).

Indicateur : % de QPV couvert par un dispositif de permanence des soins ambulatoire (MMG ou médecin de garde) jusqu'à minuit.

4° Soutenir des dispositifs dérogatoires en faveur de publics spécifiques

Si l'accès aux soins pour tous dans le cadre le plus proche possible du droit commun reste la règle les groupes les plus marginalisés justifient la mise en place de dispositifs spécifiquement adaptés :

- Poursuite du financement des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) : repérage, prise en charge et accompagnement social des personnes en situation de précarité,
- Soutien de dispositifs spécifiques : accès aux soins des personnes sans abris (projet ASSAB), centre d'accueil de soins et d'orientation (CASO) de médecins du monde, centre de soins et d'aide psychologique pour les réfugiés politiques (OSIRIS), résidence d'accueil pour des personnes issues de la rue et atteintes de troubles psychiatriques sévères (Le Marabout).

5° Renforcer l'articulation ville hôpital

- Soutien de projets de centres ou pôles de santé développés par des établissements de santé (projet APHM et hôpital Edouard Toulouse) et d'intervention de praticiens hospitaliers dans des structures ambulatoires situées dans des territoires fragilisés,
- Favoriser l'intervention des réseaux de santé auprès de la population des QPV,
- Prise en compte des populations des QPV dans les expérimentations de coordinations territoriales d'appui (CTA) (organisation des acteurs de santé sur un territoire en vue de fluidifier les parcours de santé : intégration des acteurs, développement de services d'appui, utilisation de systèmes d'information commun...).

6° Soutenir les dispositifs en faveur de la santé mentale

- Soutien renforcé aux maisons des adolescents (MDA),
- Renfort de l'action des centres médico-psychologiques (CMP) dans les QPV,

- Actions sur les troubles de l'apprentissage renforcées sur les QPV (réseau de santé résodys).

II. Renforcer les initiatives de prévention

L'un des enjeux du schéma de prévention est d'identifier les territoires socialement vulnérables sur lesquels agir en priorité. Les QPV sont retenus comme prioritaire pour la majorité des plans d'actions.

1° Lutte contre les addictions

- Actions de prévention (alcool, tabac, cannabis, produits à inhaler...), en particulier auprès des jeunes des QPV,
- Renforcement des synergies entre les différentes politiques de prévention (santé scolaire, santé au travail, PMI...).

2° Education à la sexualité

3° Dépistage des cancers

- Actions de sensibilisation aux dépistages organisés pour les populations les plus à la marge,
- Formation des médecins généralistes libéraux.

4° Vaccination

- Actions en direction des professionnels de santé : arguments pour convaincre, mise en place de vaccins aux cabinets, e-learning,
- Actions vers le grand public, information, sensibilisation.

5°Prévention du surpoids et de l'obésité

- Déploiement du programme national nutrition santé dans les 34 communes ayant signé la charte « ville active PNNS » (la moitié d'entre elles ont signé un CUCS),
- Actions nutrition et promotion de l'activité physique particulièrement ciblées sur les QPV (actions de prévention et dans le cadre du plan régional sport/santé).

6° Prévention du vieillissement

- Favoriser le bien vieillir : lutte contre la malnutrition/dénutrition, prévention des chutes, prévention de la dépression et du suicide, état de santé des aidants,
- Développer la prévention médicalisée par les professionnels de santé (en ville et en établissement).

Prise en compte des problématiques de santé environnement

L'ARS travaille en partenariat étroit avec les collectivités et les autres services de l'état sur les questions relatives aux interactions entre environnement et santé.

Une partie des crédits gérés dans le cadre du plan régional santé-environnement (PRSE) seront priorités sur les quartiers politiques de la ville dans un double objectif :

1° Accompagner les collectivités dans la promotion d'environnements favorables à la santé

- intervention prioritaire de l'agence sur la qualité des logements (air intérieur, etc...) et du cadre de vie (ex : politiques d'urbanisme favorables à la santé, y compris dans le cadre de programmes de rénovation urbaine).

2° Lutter contre le cumul des inégalités sociales de santé et des risques liés aux facteurs environnementaux

- développer la prévention médicalisée liée aux facteurs environnementaux (saturnisme, allergies...), les consultations « précarité/santé » comme dans le cadre de la PASS mère-enfant de l'hôpital nord (saturnisme) et les « consultations du risque » (cancérologie) comme c'est le cas dans le Vaucluse à l'institut Sainte Catherine.

Adaptation du partenariat local en santé

La cohérence maximum sera recherchée entre dispositifs de droit commun et politique de la ville. Ainsi, les contrats locaux de santé en cours de déploiement ou de négociation, intègrent d'ores et déjà la dimension QPV et sont signés, dans la mesure du possible, en intercommunalité, pour pouvoir constituer le volet santé des futurs contrats de ville.

De même, les ateliers santé ville (ASV) continueront à bénéficier d'une animation régionale par le CRES et leur expertise sera valorisée.

La future loi de santé renforce la territorialisation de la politique de santé et le nécessaire partenariat entre acteurs ; les contrats de ville s'inscrivent dans cette logique au profit de la réduction des inégalités de santé et de l'amélioration des parcours de santé.

D'une manière générale, l'ARS veillera à promouvoir la prise en compte de l'impact en santé des autres politiques publiques (transports, économies d'énergie, urbanisme...), en accordant une importance particulière à l'intégration des politiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Engagements financiers

Les actions de l'ARS en termes de prévention, de soins de proximité sont par nature priorisées sur les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV). Celles touchant les questions de santé environnement le seront aussi en 2015.

Cependant, il est très difficile de pouvoir chiffrer les engagements de l'ARS sur ces quartiers pour plusieurs raisons :

- certains dispositifs territorialisés ne répondent pas exclusivement à une demande émanant des QPV (exemple : une maison de santé peut accueillir tout type de patients même si elle est dans ou à proximité d'un QPV)
- les actions de prévention sont financées sur des territoires prioritaires dont font partie les QPV, mais l'information sur la ventilation des actions selon le type de quartiers n'existe pas ; les QPV ne font pas l'objet d'une programmation et d'un suivi particulier ;
- les priorités 2015 ne sont pas encore arrêtées.

D'une manière très globale, on estime l'engagement de l'ARS en 2015 à :

	Intitulé	Territorialisation (oui/non)	Crédits engagé en 2014	Objectifs 2015
FIR	Soins de proximité	oui	25% (hors pacte de sécurité et de solidarité pour Marseille qui est engagé à 100% sur les QPV)	30% (hors pacte de sécurité et de solidarité pour Marseille qui est engagé à 100% sur les QPV) Soit 3,5 M€ (sur la base des crédits 2014, non garantis en 2015)
FIR	Prévention			30% Soit 2,4 M€ (sur la base des crédits 2014, non garantis en 2015)
FIR	Santé environnement	oui		25% Soit 100 000€ (sur la base des crédits 2014, non garantis en 2015)

Inspection Académique des alpes maritimes
Contribution aux nouveaux contrats de ville

OBJECTIFS DE REUSSITE EDUCATIVE

AXE 1 Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leurs parcours scolaires.

Mesures clés	Moyens	Indicateurs
<p>1 Scolariser les élèves de moins de trois ans dans les réseaux d'éducation prioritaire.</p>	<p>Part de postes affectés</p>	<p>25 % au plan national</p> <p>Résultat départemental : 8 postes sur 10,</p> <p>Soit 80 %</p>
<p>2 Mettre en place plus de maîtres que de classes dans les réseaux d'éducation prioritaire.</p>	<p>Part de postes créés</p>	<p>25 % au plan national</p> <p>Résultat départemental : 13 postes sur 26,</p> <p>Soit 46 %</p>
<p>3 Développer les parcours citoyens pour développer l'ambition et la curiosité des élèves et les aider à s'inscrire dans un projet de réussite éducative.</p>	<p>Conseils d'éducation à la santé et à la citoyenneté,</p> <p>ASSR, PSC1,</p> <p>Actions culturelles,</p> <p>Sport,</p> <p>Initiatives internationales,</p>	<p>Actions répertoriées selon les thématiques (citoyenneté, prévention, hygiène, sécurité)</p> <p>Nombre de participants.</p> <p>Taux de réussite comparés (REP et hors REP)</p> <p>Inscriptions sur les dispositifs</p> <p>Nombre de licences UNSS</p>

		Nombre d'appariements.
4 Accueillir les élèves nouvellement arrivés en France.	Unités Pédagogiques pour élèves allophones arrivants. Dispositifs « Ouvrir l'école aux parents . » Enseignement langues et cultures d'origine.	Nombre d'unités (REP et hors REP) Nombre d'élèves accueillis. Nombre de familles accueillies, Taux de réussite au DILF et au DELF
5 Lutter contre le décrochage scolaire	Dispositifs relais MLDS	Effectifs accueillis Effectifs re-scolarisés Parcours alternatifs (apprentissage, suivis spécialisés, mesures d'accompagnements ...) Effectifs contactés, rencontrés, accueillis en sessions, Effectifs réinscrits dans un parcours scolaire ou bien de formation professionnelle.

AXE 2 Des équipes éducatives formées, stables et soutenues.

6 Du temps dédié à la formation, au travail d'équipe, et au suivi des élèves dans les réseaux d'éducation prioritaire.	18 demi journées de formation en primaire 6 demi journées de formation en secondaire 1 heure et demi hebdo consacrée à la synthèse et à la coordination	Indicateurs de vie scolaire : absentéisme, exclusions, mesures de responsabilisation, Indicateur de réussite : Transition école collège, DNB, passage en lycée
---	---	---

	10 % du temps scolaire consacré au suivi en REP +	
--	---	--

AXE 3 Un cadre propice aux apprentissages

7 Des projets de réseaux pérennes construits sur la base de meilleures pratiques, élaborés à l'issue des Assises de la réussite éducative.	Renouvellement des Projets et Tableaux de bord triennaux en concordance avec la signature des nouveaux contrats de villes.	Voir en pièce jointe n° 2 exemple de tableau d'indicateurs Réseau d'Education Prioritaire.
8 Un accueil des parents pour mieux les associer à la vie de l'école.	Développement des dispositifs d'accueil (café des parents, ouvrir l'école aux parents, faciliter l'accès aux ENT ...)	Taux de fréquentation Taux de participation (élections, vie scolaire ...)
9 Optimiser le lien entre le temps scolaire, péri et extra scolaire, l'école et le quartier, en lien avec les opérateurs Politique de la ville., Programmes de réussite éducative	Dispositifs spécifiques : Ecole ouverte, Ville Vie Vacances, Temps d'activités périscolaires, accompagnement éducatif, Contrats locaux d'aide à la scolarité ...	Taux de participation
10 Mieux accompagner vers l'enseignement supérieur.	Cordées de la réussite, Inscription de cinq établissements prioritaires dans un partenariat avec l'IEP Science Po Méditerranée	Suivi de cohortes

Priorités d'intervention Culture Etat/Drac dans les contrats de ville

Préparation des contrats de ville 2015 :

La Drac participe à la préparation des futurs contrats de ville en proposant des axes d'intervention prioritaires définis dans la convention Culture pour les quartiers populaires qui seront adaptés aux contextes territoriaux.

La DRAC consacre de fait des crédits de droit commun non négligeables à la politique de la ville mais qui ne sont pas « estampillés » politique de la ville. La difficulté réside dans l'identification des moyens de droit commun et leur éventuel croisement avec les actions financées dans le cadre des programmations des CUCS ou prochainement des contrats de ville.

1. Déclinaisons prioritaires :

1.1. dans le cadre du projet national d'Éducation Artistique et culturelle, veiller à ce que les jeunes des quartiers populaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle construit dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et de loisirs. 30% au moins des crédits de droit commun destinés à l'EAC seront mobilisés pour des projets en direction de jeunes des quartiers prioritaires. Cette nouvelle approche pourra s'inscrire, le cas échéant, dans le cadre des conventions EAC État (Académies d'Aix-Marseille et Nice/DRAC PACA) signées avec les collectivités territoriales (Région, Département, ville).

1.2. Renforcer la lutte contre l'illettrisme, en s'appuyant notamment sur les contrats territoire lecture (CTL), conventions de partenariat avec les collectivités territoriales.

1.3 Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers, faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants dans le cadre en particulier **de la rénovation urbaine** (PSL , PNRQAD ...) et du **patrimoine du XXème siècle**. Notamment le dispositif régional « Identités, Parcours et Mémoire » y contribuera.

1.4. Mobiliser les équipements culturels et équipes artistiques qualifiés en encourageant leur mise en réseau et leur **partenariat avec les structures sociales de proximité**.

2. Propositions méthodologiques:

Dans l'objectif de mise en place d'**un projet culturel de territoire pour la ville et ses quartiers**, la territorialisation des politiques publiques de droit commun implique de renouveler les bonnes pratiques notamment en terme de stratégie et de diagnostic partagés entre l'État et les collectivités nécessitant tout autant l'implication des services politique de la ville que celle des services culturels (DAC). Dans cette logique, la définition d'un référentiel d'**indicateurs « culture »** dans l'objectif d'une évaluation commune doit être prévue.

Concernant le travail des services de l'État pour l'application de la territorialisation des politiques de droit commun interne à l'Etat:

⑩ 30% de la ligne budgétaire DRAC PACA de droit commun consacrée à l'EAC (BOP 224-2) seront affectés à des opérateurs culturels pour des projets concernant les jeunes issus des quartiers prioritaires.

⑩ Inclure dans les conventions d'objectifs avec les opérateurs culturels subventionnés par la DRAC pour la création et le fonctionnement sur des crédits de droit communs (BOP 131) l'orientation d'une partie de leurs actions de médiation en direction des publics des territoires prioritaires.

⑩ Mettre à disposition de tous les acteurs de l'EAC une cartographie des zones prioritaires pour l'EAC réalisée par la DRAC, afin de mobiliser les équipements culturels vers ces territoires.

Les interventions de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en matière de contrat de ville

⑩ La Caisse des dépôts et consignations, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du présent contrat de ville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des dépôts privilégiera :

-D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

-D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des dépôts seront précisées dans des conventions à

signer entre la Caisse et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



Contrats de Ville 2015-2020

Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires

Malgré leur dynamisme, leur attractivité et leur potentialité, les grandes et moyennes agglomérations urbaines de la région sont confrontées à des problématiques préoccupantes. Certains des quartiers qui les composent sont devenus des lieux d'insécurité sociale et d'exclusion qui atteignent des taux sans précédent en matière de chômage et de pauvreté.

Au total c'est plus d'un million de personnes dans les territoires urbains de notre région qui sont particulièrement exposées à ces processus d'exclusion et de relégation urbaine. D'après l'atlas social 2013 du Dispositif Régional d'Observation Sociale PACA (DROS), 24% des habitants des territoires Politiques de la Ville de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en situation de grande pauvreté. Par ailleurs, l'ensemble des indicateurs démontre une demande d'emploi et un niveau de précarité plus forts dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) que dans le reste du territoire régional.

Partant de ces constats, la Région a engagé depuis maintenant de nombreuses années avec ses moyens qui restent modestes dans ce domaine, une politique intégrée de solidarité territoriale adaptée à la fois aux territoires urbains, mais également aux territoires périurbains ou ruraux en déficit de service public. Cette politique est faite de mesures concrètes, réactives et concertées afin d'agir sur les conséquences mais également sur les causes des mécanismes qui produisent de l'exclusion et de la pauvreté en milieu urbain.

La Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 désigne les Régions comme des acteurs incontournables de cette politique publique

afin de donner aux côtés de l'Etat, une dimension régionale à la contractualisation 2015-2020 pour la Ville.

Dans la perspective que la Région puisse trouver toute sa place dans cette nouvelle démarche de contractualisation tout en conservant une position de dimension régionale conforme à ses responsabilités et aux moyens dont elle dispose, elle a souhaité définir son engagement en donnant des orientations et des priorités à son action pour la durée du prochain CPER en matière de développement urbain des territoires prioritaires. Cet engagement repose sur les principes suivants :

- **Une articulation forte entre les compétences de droit de la Région** (Formation Professionnelle, Education, Développement économique, Transport, Aménagement) et ses politiques volontaristes, afin de permettre la prise en compte des problématiques spécifiques que rencontrent les populations qui vivent dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.
- **Des orientations déterminées en fonction de quatre enjeux transversaux aux trois piliers définis par la loi :**
 - l'égalité d'accès de tous les habitants aux droits, aux services et équipements publics, à la santé et au logement ;
 - l'inclusion dans la Ville et la restauration du lien social ;
 - le développement de l'activité et de l'emploi ;
 - la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus en difficulté.
- **Une stratégie d'action de dimension régionale contractualisée avec l'Etat** dans le cadre du CPER 2015-2020 et soutenue par des fonds FSE/FEDER.
- **Un engagement réciproque entre la Région et ses partenaires** afin que les équipes opérationnelles de la Politique de la Ville mobilisent les dispositifs qu'elle développe dans le cadre de ses politiques de droit commun.
- **La poursuite des politiques régionales d'égalité territoriale** au bénéfice des quartiers urbains qui sont sortis de la géographie prioritaire et des territoires périurbains ou ruraux qui rencontrent des problématiques particulières en matière de cohésion sociale.
- **Une priorité forte à des initiatives de territoire** qui fédèrent un large partenariat, favorisent une participation effective des acteurs et des habitants, permettent de nouvelles formes de médiation, s'inscrivent dans une dimension transversale aux piliers définis par la loi de programmation pour la Ville et peuvent en ce sens, être qualifiées d'innovantes sur le plan social.

- **Une mobilisation coordonnée de l'ensemble des outils et moyens régionaux dédiés à l'observation économique, sociale et spatiale**, notamment des centres ressources et observatoires soutenus par la Région, afin d'adosser l'action des partenaires de la Ville à une stratégie qui soit élaborée à partir d'une connaissance approfondie des territoires urbains de la région et des processus qui président à leur développement.

Selon ces principes et en fonction des priorités qui suivent, la Région entend contribuer aux nouveaux contrats de Ville et inscrire son action dans le cadre de leurs trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

D) La cohésion sociale : la lutte contre les inégalités et les discriminations territoriales

Au sens où la loi entend la politique publique en matière de cohésion sociale, la Région n'exerce pas une responsabilité particulière dans ce domaine. Toutefois sa compétence sur les lycées, ainsi que les politiques volontaristes qu'elle développe depuis de nombreuses années, dans les champs croisés de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, du développement social, de la santé et de l'alimentation, du soutien à la vie associative et de l'accès à la culture et au Sport, lui ont permis de contribuer fortement à l'effort de cohésion sociale au bénéfice de l'ensemble du territoire régional, et tout particulièrement des quartiers de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, la priorité accordée à la jeunesse par l'Exécutif régional, en lien avec ses compétences, l'a amenée à considérer comme opportun de contractualiser avec l'Etat dans le cadre d'un PACTE régional pour la Jeunesse adopté en février 2014 afin de promouvoir une plus grande coordination de l'action publique et de mieux aider les jeunes à faire face aux problématiques qu'ils rencontrent. De même, l'égalité entre les femmes et les hommes est une finalité majeure que la Région s'est engagée à poursuivre dans le cadre d'une politique intégrée dont les objectifs sont fixés par une délibération adoptée en juin 2014.

Ces deux enjeux ont donc également vocation à orienter son intervention en matière de Politique de la Ville.

A cet effet, sa contribution aux contrats de ville au titre de la cohésion sociale obéira aux priorités qui suivent :

1. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Région dispose, depuis 2007, d'un programme entièrement dédié à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence exercées à l'encontre des femmes, véritable levier pour développer une politique dans le domaine.

Dans le cadre de sa politique volontariste de promotion de l'égalité femme-homme, la Région soutient, via des partenariats avec des acteurs régionaux incontournables de l'EFH (CIDFF, URCIDFF et MFPPF PACA), des actions plus spécifiquement orientées vers l'égal accès des femmes et des hommes à leurs droits : accès aux droits en matière juridique, accès à l'emploi et à la formation, accès à l'IVG-contraception, lutte contre les violences faites aux femmes...

Ces actions correctrices des inégalités subies par les femmes sont indispensables ; toutefois, elles ont jusqu'à présent laissé peu de place à la dimension « préventive » que représente la lutte contre les stéréotypes de sexe et la mobilisation des acteurs du territoire régional en faveur de l'égalité femmes-hommes. Cet aspect est pourtant incontournable au regard de la reproduction des inégalités entre les hommes et les femmes dès le plus jeune âge par l'éducation, puis lors de l'entrée dans la vie professionnelle, dans l'accès aux loisirs, à la culture, au sport, à la santé, au logement...

La démarche intégrée adoptée le 27 juin 2014 acte notamment la généralisation de la prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques régionales.

Il apparaît que la situation des femmes dans les territoires qui concentrent des problématiques de développement social et économique dont les quartiers urbains prioritaires, est d'autant plus difficile en termes de santé, de logement, de qualification et d'emploi. A cet effet, la Région veillera dans le cadre de la Politique de la Ville :

- au développement de la fonction « ressource » en améliorant la lisibilité de l'offre en matière d'accès aux droits des femmes afin de rendre l'ensemble des ressources disponibles directement accessible aux femmes qui vivent dans ces territoires ;
- à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs de territoire afin qu'ils se saisissent des enjeux de l'EFH ;
- au soutien aux actions de prévention des inégalités femme – homme et de lutte contre les stéréotypes.

2. La lutte contre les discriminations territoriales

Les différentes formes de discrimination font partie intégrante des processus d'exclusion à l'œuvre dans les territoires urbains. Elles touchent particulièrement les jeunes qu'ils soient sortis du système scolaire sans qualification ou qu'ils aient pu valider un diplôme. Elles ont des conséquences sur l'accès au logement, aux soins, à la formation, à l'emploi et à l'évolution professionnelle.

Si la loi encadre la répression des actes discriminatoires, il appartient toutefois aux acteurs publics selon leurs domaines de compétences respectifs, de faire en sorte de prévenir ces situations. Au-delà des actions déjà soutenues dans le cadre de la politique régionale des solidarités, la Région se propose de poursuivre plusieurs objectifs plus particuliers au titre de la Politique de la Ville :

- développer l'accès au contrat d'apprentissage des jeunes des quartiers prioritaires, en menant des actions incitatives auprès des employeurs afin que les jeunes qui le souhaitent, puissent bénéficier d'une formation qualifiante dans le cadre de l'alternance formation-entreprise ;
- favoriser l'hébergement et le logement des jeunes, notamment ceux en parcours dans le Service Public Régional de Formation et d'Education. A cet effet, la démarche et les partenariats déjà engagés avec les acteurs spécialisés seront approfondis de façon à apporter des réponses pérennes aux jeunes. Il s'agira notamment d'impulser une plus grande coordination des acteurs afin de faire évoluer l'offre existante en fonction des besoins repérés par les acteurs de la formation et de l'insertion. Le soutien aux missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des jeunes en difficulté dans ce domaine, sera également amplifié;
- promouvoir la professionnalisation des acteurs, enjeu pour lequel elle entend développer un dispositif régional de sensibilisation et d'information autour des situations de discrimination ;
- soutenir des projets visant concrètement la lutte contre les discriminations, portés par des acteurs reconnus et qui ont vocation à apporter une attention particulière aux publics jeunes (centre sociaux, missions locales, réseaux de l'Education populaire...).

Faciliter l'accès de tous à un service public de qualité permet également de prévenir les discriminations et la relégation territoriale. Créées initialement sur les zones rurales ou urbaines éloignées, *les maisons de services au public* sont chargées d'assurer une présence territoriale de l'ensemble des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des organismes chargés d'une mission de service public.

Afin de faciliter et de favoriser la généralisation de ce type de projets sur les quartiers les plus enclavés, la Région entend les soutenir sur trois plans :

- une aide au démarrage (investissement et/ou fonctionnement) pour accompagner les projets dans leur adaptation au territoire (nécessité d'itinérance, mise en place de services dématérialisés...);
- l'aide à la formation des personnels d'accueil dans le cadre de recrutement de personnes en contrat d'avenir ;
- le développement d'actions de médiation sociale visant à faciliter l'accès de tous les habitants à ces espaces.

3. L'égalité d'accès à la santé et à la prévention

La politique de santé de la Région a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et à la prévention. Cette politique s'est structurée en direction des jeunes et des publics les plus vulnérables autour de trois dispositifs emblématiques : les Maisons Régionales de la Santé (MRS), le dispositif d'accès à la contraception pour tous (Pass Santé + prévention-contraception) et le Programme Régional Alimentation Santé Environnement (PRASE).

Ainsi, dans une région marquée par les inégalités géographiques et sociales d'accès aux soins et à la prévention, le volet santé des futurs contrats de ville vient conforter les orientations prises par la Région dans ce domaine. L'accès aux soins, à l'éducation à la santé et à la prévention y sont définis comme des enjeux majeurs. La territorialisation des politiques de santé y est encouragée, tout particulièrement au travers des Contrats Locaux de Santé (CLS), notamment en

Dans cette logique, la Région propose de contribuer au volet Santé des futurs contrats de Ville et de structurer son intervention autour de trois niveaux complémentaires :

- l'articulation de l'action régionale avec les Ateliers Santé Ville (ASV) et les Contrats Locaux de Santé (CLS) : ces dispositifs participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé en permettant une meilleure coordination des actions de la santé, de la prévention, de l'offre de soins et du médico-social, agissant sur les déterminants de santé. Dans la mesure où le volet santé des futurs contrats de Ville devra intégrer ces dispositifs, la Région soutiendra l'émergence d'ASV ainsi que les démarches visant l'élaboration de CLS, notamment en mobilisant les ressources de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) sur les étapes du diagnostic territorial ;
- le développement des MRS: la pertinence de ce dispositif est de permettre des partenariats entre les professionnels de l'offre de soins de 1^{er} recours, les acteurs de la prévention et ceux du social, dans une logique de proximité. Il s'agira que ces démarches favorisent le développement d'une dynamique locale de santé plus globale et ouverte à l'ensemble des habitants.

- trois champs d'intervention ciblés : la Région soutiendra prioritairement dans le volet santé des contrats de Ville, les actions de formation et de sensibilisation des acteurs relais et des jeunes en lien avec le volet 1 du dispositif d'accès à la contraception pour tous ; les actions de prévention des conduites à risque ; les actions de réduction des inégalités en termes d'exposition aux facteurs de risques environnementaux et d'accès aux soins en lien avec le Programme Régional Alimentation Santé Environnement (PRASE), dans lequel une attention particulière est accordée aux actions d'éducation nutritionnelle.

La Région veillera à ce que ces actions soient inscrites dans les Plans Locaux de Santé Publique des ASV et/ou dans les CLS, lorsqu'ils existent.

4. L'appui à la vie associative et aux actions éducatives

La Région est très attachée à l'organisation et au dynamisme de la vie associative qui est un élément fondamental de développement du lien social et de la solidarité. A ce titre, elle mène une politique de soutien à la vie associative adossée à des pôles territoriaux d'appui au tissu associatif qui ont pour missions à travers la mise à disposition de ressources et d'outils, d'accompagner les démarches de projet ainsi que la formation des acteurs.

En concertation avec la Région et les réseaux de l'éducation populaire qui portent ce dispositif, il pourra se voir mobiliser plus spécifiquement en appui aux projets de développement du tissu associatif inscrits dans les contrats de Ville.

Une attention particulière pourra également être portée dans le cadre du dispositif *Convention de Vie Lycéenne et Apprentie (CVLA)* aux projets éducatifs des lycées et des CFA accueillant massivement des jeunes issus des quartiers de la Politique de la Ville, qui concourent à lutter contre le décrochage scolaire et à créer les meilleures conditions de la réussite au diplôme.

L'aide régionale individuelle au financement du troisième module du *brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)* sera prioritairement mobilisée en direction des jeunes rencontrant des problématiques sociales importantes et souhaitant développer une première expérience dans le secteur de l'animation.

5. Le soutien aux centres sociaux

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent des partenaires privilégiés de la politique volontariste régionale en matière de solidarité territoriale. Dans ce domaine, le rôle de la Région est désormais reconnu de tous, tant au niveau institutionnel, que dans le cadre de son partenariat avec les CAF, des conventions départementales et du soutien qu'elle apporte aux fédérations qui structurent ce réseau.

Ces structures majoritairement gérées par des associations restent néanmoins fragiles et doivent faire face dans le même temps à des problématiques liées aux modes de gouvernance de l'animation sociale, à la mobilisation des bénévoles et à des usagers très fortement touchés par les situations de précarité et de relégation sociale.

Dans ce contexte, il est donc proposé de poursuivre et de développer le partenariat avec les CAF et les communes pour soutenir et renforcer l'action des structures d'animation sociale afin de les accompagner dans leurs initiatives visant à développer les initiatives en lien avec les priorités régionales particulièrement en direction des jeunes.

Dans les territoires dépourvus de centres sociaux, elle souhaite contribuer aux côtés des partenaires (Etat, CAF, communes, CG), à l'émergence de telles structures et si le besoin est avéré, soutenir des projets alternatifs et participatifs, notamment quand les associations porteuses disposent d'une reconnaissance de l'ensemble des partenaires.

6. L'accompagnement des parcours des jeunes les plus en difficultés et le développement de la médiation sociale

Dans leur dimension cohésion sociale, les nouveaux contrats de Ville, ont vocation à intégrer les enjeux relatifs à la Prévention de la Délinquance, notamment les actions initiées par les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Afin de rendre plus efficace l'exercice de ses compétences de droit, la Région s'est engagée de manière volontariste dans le champ de la prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes, de l'accès aux droits et de la médiation entre les lycées et leur environnement mais aussi dans les transports ferroviaires régionaux.

A cet effet, elle a notamment développé un partenariat d'action avec le Ministère de la Justice, l'Education Nationale, les Préfectures et la SNCF.

Dans le cadre de ces partenariats déjà anciens, la Région poursuivra son soutien à des actions en direction des habitants des quartiers de la Politique de la Ville, il sera accordé une priorité aux projets :

- d'accès aux droits, aux mesures de Justice et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous mains de justice ou rencontrant des problématiques difficiles ;
- de médiation sociale aux abords des lycées et dans les lignes TER relevant des territoires politique de la Ville ou visant à mailler le partenariat local autour de ce dispositif ;
- d'ouverture des équipements sportifs des lycées aux jeunes habitants de ces quartiers en partenariat avec les Rectorats, le monde associatif et les acteurs du mouvement sportif.

7. L'accès aux activités culturelles et sportives

La Région développe dans ces deux domaines des politiques volontaristes de dimension régionale qui ont un caractère structurant. Elle considère ces éléments comme essentiels dans l'action publique en matière d'éducation permanente, de cohésion sociale et de développement de la citoyenneté, tout particulièrement s'agissant des jeunes et des femmes en situation d'exclusion.

A cet effet, elle a souhaité dans les cadres d'intervention sectoriels dont elle s'est dotée, porter une attention particulière aux projets des organismes du secteur culturel et des clubs sportifs qui inscrivent leur action dans le cadre de la Politique de la Ville

Les projets relevant de cette logique, répondant aux critères des cadres d'intervention de la Région et soutenus par les partenaires dans le cadre de la Politique de la Ville, pourront donc se voir pris en compte au titre de ces secteurs dans la limite des priorités arrêtées par chaque contrat et des budgets alloués par la Région à cet effet.

8. L'aide aux besoins élémentaires

Enfin, il y a lieu de rappeler que la Région entend lutter contre la pauvreté à tous les niveaux, en prévenant ses causes et en limitant ses effets. C'est un objectif transversal auquel contribuent l'ensemble des priorités d'action énoncées dans les trois piliers du présent engagement.

Toutefois, il faut aussi évoquer dans le cadre des contrats de Ville, le soutien direct à des dispositifs qui permettent l'accès aux besoins élémentaires. La priorité est donnée à l'aide alimentaire et l'accueil de jour. Portées par des acteurs de terrain qui structurent la mise en œuvre des politiques de solidarité dans ces domaines, ces interventions visent les publics les plus démunis.

II) Le développement de l'activité économique et de l'emploi : un nouveau pilier essentiel au développement humain, social et économique des territoires

Fondée à l'origine sur les approches urbaines et sociales, la Politique de la Ville est aujourd'hui amenée à mettre les questions du développement économique des quartiers et de l'accès à l'emploi de leurs habitants au centre de ses préoccupations.

Plusieurs évaluations récentes de dimension nationale ont confirmé cette nécessité. Toutes démontrent que les écarts de chômage considérables entre les ZUS et le reste des agglomérations n'étaient pas en cours de réduction avant le retournement conjoncturel de 2008 et qu'ils tendent à s'aggraver depuis.

Les jeunes qui habitent ces quartiers sont les premières victimes de cette situation. Si ce constat d'échec est le produit de processus multiples et complexes, les observateurs s'accordent pour mettre en avant quelques éléments déjà anciens :

- un très bas niveau de qualification à la sortie du système scolaire qui se rajoute à une faible capacité de mobilité des populations qui résident dans des quartiers où l'activité économique est généralement peu diversifiée ;
- des discriminations à l'embauche, y compris au détriment des diplômés ;
- une politique nationale de l'Emploi amenée à prendre le relais du système scolaire, qui n'accorde pas de véritables moyens supplémentaires aux habitants des quartiers prioritaires sur le motif d'une prise en charge de cette problématique par la Politique de la Ville ;
- une plus grande difficulté à accueillir, informer, mobiliser et orienter les habitants vers les dispositifs de formation et d'insertion professionnelle.

Il est à souligner que les travaux récents du DROS et de l'ORM, laissent entrevoir une tendance locale encore accentuée de certaines des problématiques évoquées ci-dessus. Ils corroborent les chiffres sur la géographie de la pauvreté dans notre région qui s'avère particulièrement marquée dans les territoires Politique de la Ville.

Considérant ces éléments, la loi de programmation pour la Ville identifie désormais le développement de l'activité économique et de l'emploi comme un volet à part entière des nouveaux contrats de Ville.

Elle recommande par ailleurs que la politique de la Ville s'adosse plus fortement que par le passé, aux politiques « de droit commun » déjà menées par les partenaires dans ce domaine.

A cet effet, il y a tout lieu de préciser que dans l'organisation actuelle de l'action publique en matière de développement de l'Emploi et le niveau de responsabilité attribué à chacune des institutions dans ce domaine, c'est bien l'Etat qui dispose de l'essentiel des moyens législatifs et financiers pour agir, notamment via la prise de mesures incitatives dans le cadre du code du travail mais également au titre de sa responsabilité en matière de coordination des deux grands réseaux nationaux que représentent Pôle Emploi et les missions locales.

Pour autant, sans être en responsabilité sur la totalité du champ, la Région dispose de deux types de leviers qui lui donnent la possibilité d'initier des démarches d'une portée avérée :

- les dispositifs qu'elle développe dans le cadre de ses compétences légales en matière d'apprentissage, de formation et d'orientation professionnelle,
- l'ensemble de l'action qu'elle met en œuvre en matière de développement économique, que ce soit dans le cadre de la responsabilité qu'elle exerce dans ce domaine ou au titre de sa politique volontariste de soutien à l'économie sociale et solidaire..

A cet effet, sa contribution aux contrats de ville au titre du développement de l'activité économique et de l'emploi obéira aux orientations qui suivent :

1. L'appui à l'entrepreneuriat

L'enjeu est de favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun et de consolider les liens entre les actions de la Politique de la Ville et les acteurs économiques.

En effet, la Région soutient des réseaux d'accompagnement à la création et au développement d'activités.

Ces services d'accompagnement doivent pouvoir être accessibles aux habitants des quartiers qui développent une activité.

Par ailleurs, la Région entend poursuivre son soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activité dans les territoires de la Politique de la Ville. Une attention particulière sera portée à des actions de soutien à l'entrepreneuriat au féminin notamment dans le cadre de la convention entre l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts sur le sujet, ou encore à des modes d'accompagnement adaptés aux problématiques rencontrées par les créateurs d'entreprise des quartiers prioritaires.

En conséquence, elle réunira régulièrement les animateurs des contrats de ville pour les informer de l'offre territoriale de services proposée, que ce soit en soutien à l'entrepreneuriat classique ou à celui plus particulier à l'économie sociale et solidaire.

2. L'appui au développement de l'activité économique

La Région, dans le cadre de ses dispositifs de droit commun et en tant que chef de file en matière de développement économique, accompagnera selon ses priorités et avec l'ensemble des moyens dont elle dispose, le projet de développement mis en place par l'agglomération pour ces quartiers.

Une convergence sera recherchée avec l'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) sur l'immobilier d'activité et commercial. La CDC et la Région Provence Alpes-Côte d'azur pourront s'engager dans un processus de mise en commun des projets identifiés dans les quartiers prioritaires conformément à la convention passée en octobre 2014.

La Région se propose également d'initier et d'animer au niveau régional et en lien avec les services de l'Etat, un réseau d'acteurs économiques et d'entreprises impliqués dans le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires de la Politique de la Ville.

Ce réseau pourrait notamment contribuer à accompagner et à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et de la formation autour d'actions collectives visant à la diversification de l'activité économique et à l'évolution du système d'orientation professionnelle et de l'offre de formation dans les quartiers de la Politique de la Ville les plus impactés par les mutations économiques et le chômage.

3. L'accès à l'orientation et à la qualification

Dans le cadre de ses compétences en matière d'orientation et de formation professionnelle, la Région examinera avec l'Etat et le bloc communal, les conditions du renforcement de l'accès à l'information sur l'insertion et la formation à l'occasion de la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dont elle a désormais la responsabilité. Si nécessaire, il pourra être étudié une délocalisation dans la proximité des jeunes de quartiers prioritaires, de certains services portés par le réseau des missions locales et de l'orientation.

Elle confirmera également la priorité à ces jeunes dans l'accès au bloc de formation du Service Public Régional de Formation qui est qualifié de dispositif « *nouvelle chance* » et a pour finalité l'acquisition des premiers savoirs et la construction du projet professionnel.

A cet effet, la géolocalisation des bénéficiaires de la formation professionnelle sera généralisée et mise à disposition des partenaires et prescripteurs afin qu'ils puissent apprécier localement, les taux d'accès des jeunes à l'offre du service public régional de formation professionnelle, de formation initiale aux métiers du sanitaire et social et d'Apprentissage, telle que déclinée aux différents niveaux de formation.

4. Le soutien à l'emploi

La Région mène depuis des années une action volontariste en matière de soutien à la création d'emplois au travers d'un nombre important d'interventions directes et indirectes. Celles-ci s'inscrivent notamment dans le champ du développement de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion par l'activité économique ou encore de la qualification des personnes en emploi d'avenir. Dans le cadre de l'animation qu'elle réalise autour de cette politique, la Région appuiera la mobilisation de ces dispositifs et mesures par les partenaires des Contrats de Ville.

De façon plus globale, la Région veillera à ce que les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dont elle soutient la fonction d'ingénierie, portent une attention particulière aux publics prioritaires des Contrats de Ville, notamment au titre de leur rôle d'interface avec le monde de l'entreprise et de facilitateur de la mise en œuvre des clauses sociales.

III) Cadre de vie et renouvellement urbain : qualité urbaine, participation citoyenne et développement durable

Dès 2010, la Région a fixé les modalités de son engagement dans les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) en définissant des priorités :

- la réhabilitation des logements sociaux ;
- les aménagements ;
- les équipements et locaux associatifs ;
- l'ingénierie et la conduite de projets ;
- de manière plus ponctuelle, les aménagements et espaces commerciaux et artisanaux et exceptionnellement de la création de logements sociaux.

C'est dans le cadre de ces priorités qu'elle a contribué aux programmations de 26 conventions sur le territoire régional.

Le contexte national et régional de l'intervention publique en matière de rénovation est aujourd'hui en évolution sensible. Les contrats de Ville, définis par la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale, représentent le nouvel outil proposé par l'Etat au bénéfice des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, le Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine, NPNRU, portant sur la période 2014-2024, va cibler 150 à 200 quartiers en France, parmi la liste des 1300 quartiers Politique de la Ville, présentant des difficultés sociales et d'importants dysfonctionnements urbains, pour y déployer des opérations lourdes.

Les objectifs incontournables de ces projets de rénovation urbaine devraient être les suivants :

- augmenter la diversité de l'habitat tout en favorisant les espaces de nature ;
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement ;
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition énergétique ;
- réaliser des aménagements de qualité.

Ces objectifs, s'ils sont généraux, qualifient cependant la réalité socio-urbaine de ces quartiers. En ce sens la Région entend s'y associer, sous condition d'une analyse précise de la programmation opérationnelle de chaque PRU.

Par ailleurs, l'Institution régionale a révisé son cadre d'intervention Habitat et Logement au terme d'une démarche d'évaluation de son efficacité. A partir de cette révision dont les éléments sont précisés au sein d'un cadre d'intervention spécifique, il est convenu de donner les priorités suivantes à l'action régionale au titre du volet renouvellement urbain des contrats de Ville :

1. La réhabilitation des logements et des bâtiments

Les orientations du programme *Rhéal HLM 2* prévoient une intervention significative de la Région sur ce volet, au travers de conventions passées avec les bailleurs sociaux. A cet effet, il y a lieu de souligner l'enjeu social des opérations de réhabilitation thermique qui sont menées au bénéfice des habitants et de leur pouvoir d'achat avec pour finalité de diminuer la facture énergétique.

La question des démolitions, sur laquelle la Région n'intervenait pas dans la première génération des PRU peut également se voir approcher de manière pragmatique. Il y a lieu de prendre en compte la notion « d'obsolescence » du bâti. Le coût de réhabilitation serait dans certains cas dissuasif au regard des possibilités de gain énergétique, de durabilité des travaux envisagés, et dans la mesure où les opérations de reconstitution de l'offre se feraient à loyer constant pour les ménages, en considérant aussi qu'un programme neuf doit respecter à minima la réglementation thermique 2012.

Cette question doit toutefois être appréhendée à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération afin d'éviter de concentrer les opérations de reconstruction sur un quartier en particulier.

2. Les espaces publics partagés

Afin de garantir la cohérence de l'intervention de la Région et de l'ensemble des aménagements réalisés, il est préconisé de passer par une phase préalable d'étude. Il s'agit d'établir un diagnostic urbain mais aussi d'identifier les éléments programmatiques nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges permettant de fixer des objectifs de qualification des espaces dans un souci de développement durable. Dans ce cadre, la Région entend favoriser la mobilité douce, l'ouverture du quartier sur la ville et la continuité écologique. Ces démarches en amont pourraient être réalisées par des équipes pluridisciplinaires intégrant notamment une compétence « paysage ».

Sur la base de ces phases d'études, la Région interviendra sur les espaces publics partagés en soutien à des opérations qui seront portées par les bailleurs ou les communes et les EPCI. En effet, les comportements les plus inciviques interviennent sur les espaces de ce type mal qualifiés et pour lesquels l'intervention publique est déficiente. A cet égard, il apparaît essentiel de repenser des espaces publics innovants, à l'aune des attentes des habitants.

- *Les interventions sur l'espace urbain comme vecteur de lien social*

Ces interventions visent à requalifier les abords et espaces extérieurs des immeubles; elles sont à distinguer des aménagements urbains lourds réalisés en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Les travaux éligibles concernent la partie des espaces qui relèvent de la domanialité HLM. Ils portent sur les pieds et abords des immeubles de logements sociaux, les accès piétons aux immeubles, ainsi que les espaces partagés qu'ils soient des espaces verts, des espaces de jeux ou de rencontres et des aménagements de jardins type « participatifs, familiaux ou ouvriers ». La question de la gestion de ces aménagements devra être intégrée dès la phase étude pour favoriser lors de leur conception, une adéquation avec les moyens alloués à leur bon entretien. La problématique de l'adaptation au changement climatique pourra également être prise en compte dans le choix des végétaux. Une gestion participative et citoyenne sera systématiquement recherchée.

Une attention toute particulière sera portée à la création, par les bailleurs comme par des collectivités, de ces jardins chaque fois que cela sera possible en fonction des contraintes et opportunités existantes (emprise foncière disponible, partenaires et structures d'accompagnement existantes dans le quartier...). Des aides au foncier, au premier investissement et à l'animation pourront être apportées par la Région.

Les expériences menées montrent que la création de ce types de jardins (jardins familiaux, jardins pédagogiques...) participe fortement au développement du lien social, au mieux vivre ensemble et à plus de citoyenneté, sans négliger l'aspect éducation alimentaire.

Pour les quartiers inscrits dans les contrats de ville et le NPNRU, cette approche de la résidentialisation et de l'animation sociale est indissociable d'une démarche partenariale de Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

- *Les aménagements urbains*

Le désenclavement physique des quartiers et leur inclusion dans la Ville représentent également des priorités dans la lutte contre la relégation urbaine. Les projets d'aménagement urbain sont le plus souvent à la charge quasi exclusive des collectivités.

Conformément à ce qui constitue une priorité au cœur de nombre de ses politiques, notamment celles en direction des jeunes, des femmes isolées ou encore de populations marginalisées, l'intervention de la Région portera tout particulièrement sur des investissements qui peuvent favoriser la mobilité des habitants, notamment par les

transports communs ou les liaisons douces permettant de réinscrire les quartiers dans la ville. Ce soutien permettra d'agir sur le foncier ou d'investir dans des équipements.

Les conditions de cette intervention devront être examinées à l'occasion des engagements que la Région souhaitera valider dans les nouveaux programmes ANRU.

3. Les démarches participatives d'amélioration du cadre de vie

Les habitants sont les premiers utilisateurs des espaces et services du quartier et plus largement de la ville ou l'agglomération dans lesquelles ils résident. A ce titre, ils ont une expertise d'usage des atouts et dysfonctionnements de leur quartier. En conséquence, ils peuvent jouer un rôle actif dans la gestion des espaces et dans l'amélioration de leur cadre de vie. Leur participation aux côtés des acteurs institutionnels, gestionnaires et associatifs à des instances de concertation ne peut que favoriser « le vivre ensemble ».

Afin de lutter contre le déficit démocratique et citoyen la Région, dans la continuité de la démarche ARV, entend proposer selon des modalités à définir avec les partenaires mais qui en tout état de cause pourraient s'appuyer sur les instances participatives déjà existantes ou sur les Conseils citoyens désormais prévus par la Loi, de soutenir des projets qui impliquent les habitants dans l'évolution de leur quartier.

Les actions soutenues auront pour objectifs :

- de faire participer les habitants à la construction de dispositifs locaux ou d'actions visant à améliorer leur cadre de vie de (utilisation des espaces, sensibilisation aux éco-gestes et au respect de l'environnement ...)
- d'impliquer directement les habitants qui pourraient être eux même porteurs de ces initiatives en soutenant la mise en place d'actions citoyennes ;

Ces interventions devront revêtir un caractère innovant, permettre la mise en place des démarches de co-construction en développant de nouvelles formes de coordination habitants-bailleurs collectivités et favoriser les pratiques liées à l'environnement.

Ces projets pourraient à titre expérimental être soutenus prioritairement dans les territoires pour lesquels la Région est engagée dans le cadre de l'ANRU et/ou sur les territoires sur lesquels une démarche ARV est en cours.

4. Les équipements publics

Afin de concourir à l'amélioration de la vie des habitants des quartiers cibles et de conserver un niveau de service significatif, les quartiers doivent disposer d'équipements de proximité de qualité (scolaires, administratifs, sportifs, sociaux ou culturels).

A ce titre, la Région soutiendra les projets de création ou de réhabilitation d'équipements permettant de maintenir du service public et une attractivité au sein de ces quartiers. Elle le fera dans le cadre de son engagement au titre du NPNRU mais également en mobilisant autant que ses moyens le lui permettent, ses politiques de droit commun à caractère obligatoire ou volontariste. A ce titre, elle pourra contribuer dans le cadre des critères propres aux secteurs concernés, à des investissements afin de construire, réhabiliter, ou moderniser :

- les centres sociaux labélisés par les CAF, acteurs essentiels de la cohésion sociale en direction desquels, elle développe une politique d'aide au fonctionnement dans le cadre d'un partenariat avec les CAF et le bloc communal ;
- les Maisons Régionales de la Santé labellisées et soutenues à son initiative dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et de prévention ;
- les Instituts de formations aux professions paramédicales et au travail social conformément aux investissements préconisés dans le cadre du Schéma Régional des Formations du Sanitaire et du Social ;
- le développement de places en internat dans les lycées, au titre de sa responsabilité régionale en matière de construction et de fonctionnement des lycées et du partenariat qu'elle entretient dans ce domaine avec les Rectorats ;
- des équipements qui relèvent de sa compétence en matière de transports régionaux ;
- des projets d'équipements culturels qui relèvent des critères d'intervention en matière d'investissement tels que fixés par les cadres régionaux dans ce domaine ;
- des équipements sportifs de proximité dans les limites des critères d'intervention de la politique régionale en matière de développement des activités sportives ;
- certains investissements favorisant l'activité économique dans les quartiers prioritaires notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Conformément aux accords nationaux passés avec le Ministère Délégué à la Ville, 10% des fonds européens FEDER du Programme Opérationnel (PO) seront consacrés au financement d'une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires. L'Etat et la Région veilleront conjointement à l'application de ce principe.

Suite à un processus de concertation étroit ayant associé la Région, l'Etat et les quatre agglomérations de Marseille, Nice, Toulon et Avignon qui représentent à elles seules plus de 70% de la population de la région vivant dans des quartiers prioritaires, il ressort qu'une stratégie urbaine intégrée pourrait être soutenue par les fonds FEDER au titre de différents volets :

- l'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises par des aides à l'investissement ;
- le soutien à la mise en œuvre de projets visant à favoriser une mobilité durable ;
- le développement d'infrastructures sociales et sanitaires de proximité permettant de réduire les inégalités ;
- la lutte contre la précarité énergétique dans les logements sociaux.

Volets qui recourent en partie certaines des précédentes priorités énoncées.

En ce sens, des contrats d'Initiatives Territoriales Intégrées (ITI) seront conclus avec les quatre grands EPCI. Chacun donnant lieu à une stratégie urbaine intégrée en matière de Politique de la Ville. Par ailleurs, des projets qui répondent aux volets précédemment cités pourront être soutenus en partenariat étroit avec les autres EPCI de la région concernés par la Politique de la Ville.

L'intervention du FEDER en faveur des quartiers prioritaires sera complétée par l'intervention de minimum 10 % des crédits du FSE qui financera des actions de formation professionnelle à destination des publics résidant dans les quartiers prioritaires de l'actuelle géographie de la Politique de la Ville.

Le présent engagement de la Région en matière de Politique de la Ville doit permettre aux acteurs locaux et notamment aux équipes opérationnelles en charge de la mise en œuvre des contrats de Ville, de solliciter la Région en amont de l'élaboration de leurs programmations et en fonction des priorités qu'elle s'est donnée.

A cet effet, la Région fera en sorte d'accompagner les acteurs de la politique de la ville afin qu'ils puissent mobiliser au mieux les mesures, dispositifs et ressources évoqués. Cela se traduira notamment par la mise en œuvre d'une animation régionale visant à développer et mettre en synergie l'ensemble de ces outils sur les territoires Politique de la Ville.

L'intervention régionale se fera dans le cadre du respect des critères de chacun des dispositifs auxquels renvoient ces orientations et dans les limites des moyens alloués annuellement au titre du budget régional.

<p>Contrat de ville 2015-2020</p>	<p>Programme d'action Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-Maritimes</p>	<p>Valorisation</p>
<p>Pilier <u>"Cadre de vie et renouvellement urbain"</u> ▶▶ accessibilité</p>	<p><u>Accessibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic accessibilité (PMR) pour les entreprises artisanales - Elaboration du plan d'action et du plan de financement 	<p>Droit commun Coût spécifique à évaluer</p>
<p>Pilier <u>"Développement économique et de l'emploi"</u> ▶▶ favoriser et accompagner la création/reprise d'entreprises et le développement de l'activité économique dans les quartiers prioritaires (QPV)</p>	<p><u>Création/reprise d'entreprise</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bilan de compétences porteur de projet QPV 2. Aide à la recherche de locaux professionnels et adaptés, commercialisation pieds d'immeubles, 3. Mise en relation cédants/repreneurs QPV 4. Accompagnement des porteurs de projet résidant dans les QPV 	<p>Droit commun Coût spécifique à évaluer</p> <p>Convention avec les opérateurs de l'habitat social (pas de contribution financière)</p> <p>FISAC</p> <p>Convention Conseil Départemental</p>

	<p>(dispositif NACRE/durée 3 ans ; aide au montage de projets et à l'accès au financement)</p> <p>5. Formation : mise en place module spécifique porteur de projet/demandeur d'emploi (réunion d'information collective ; stage préalable à l'installation - en centre de formation ou à distance / SPI en ligne - conseil individualisé)</p>	<p>CMA habilitée dispositif NACRE</p> <p>SPI demandeur d'emploi 6 mois et plus pris en charge par Pôle Emploi</p>
<p>► favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et la reconversion des adultes</p>	<p><u>Jeunes et demandeurs d'emploi</u></p> <p><u>Orientation et reconversion</u></p> <p>Action du centre d'aide à la décision</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'orientation des jeunes (logiciel spécifique filières métiers) - Placement en CFA et promotion des contrats d'apprentissage, alternance et contrats aidés - Mise en relation futurs employeurs - Suivi administratif et pédagogique des contrats <p>Reconversion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de compétence ; 	<p>Droit commun</p> <p>Coût spécifique à évaluer</p>

	<p>entretien individualisé ; accompagnement à l'élaboration de projet ; formation</p> <p>Animation et participation au réseau emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence forums ; ateliers d'orientation ; réunions d'information ; journées portes ouvertes Education Nationale ; recrutement par simulation... 	<p>Convention Education Nationale et Pôle Emploi (pas de contribution financière)</p>
<p>▶▶ lever les freins à l'emploi dans les entreprises artisanales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DEAR - Diagnostic RH et GPEC des entreprises artisanales QPV - Identification des besoins - Création et maintien de l'emploi par le biais des contrats aidés 	<p>Droit commun</p> <p>Coût spécifique à évaluer</p>
<p>▶▶ favoriser la mise en œuvre d'un dispositif partagé de veille et de suivi statistique pour évaluer l'impact des mesures mise en œuvre par la CMA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude statistique relative aux entreprises artisanales QPV - Désignation d'un pilote du projet de suivi contrat de ville - Dispositif de suivi prévoit réunions collectives et individuelles - DEAR des entreprises accompagnées dans le cadre 	<p>Droit commun</p> <p>Coût spécifique à évaluer</p> <p>Coût spécifique à évaluer</p>

	<p>de la politique de la ville</p> <ul style="list-style-type: none">- Implication des acteurs du développement du territoire dans le dispositif d'évaluation (chambres consulaires, associations, OP...)	
--	---	--



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Parcours Citoyen

Le contrat de ville pose les différentes étapes structurant un « parcours citoyen » (au sens du comité interministériel du 6 mars 2015) à destination des jeunes en quartier prioritaire et concrétisant la « priorité jeunesse » du Président de la République.

L'objectif est de conduire le jeune du tout début de sa scolarisation/socialisation jusqu'à son insertion professionnelle sur un chemin valorisant son engagement citoyen et son appartenance à la communauté nationale. Ces objectifs doivent être déterminés et adaptés en relation avec tous les acteurs du territoire et déclinés sur la durée du contrat de ville.

Petite enfance

◦ Développement des modes de garde collective pour les enfants, en particulier en faveur des familles monoparentales (objectif CAF : 10 % des enfants accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant doivent être issus des familles bénéficiaires de minima sociaux) ; en relation avec le taux d'activité des femmes dans le quartier (se donner un objectif).

Temps scolaire

◦ Scolarisation des enfants de moins de 3 ans : objectif de 50 % des enfants en QPV (nombre de structures et de places, taux de couverture) en complément des actions menées par la CAF afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

◦ Enseignement civique et citoyen dans le cadre scolaire (obligatoire à tous niveaux dès la rentrée scolaire de septembre 2015).

◦ Réserve citoyenne : objectif de 100 % d'une classe d'âge en collège REP/REP+, touchée au moins une fois par an par une intervention citoyenne en milieu scolaire en relation avec la « réserve citoyenne » EducNat et les « institutions de la République » : PN/GN (ex : citoyenneté, formation anti-drogue, conduites à risques, etc.), SDIS (journée d'éducation à la citoyenneté), DMD (journée de sensibilisation à la défense), CDAD (accès aux droits) etc.

◦ Jumelage d'une classe d'un collège REP/REP+ avec, au moins, une « institution de la République » : le SDIS (classe « jeune sapeur pompier »), le DMD (« classe de défense et de sécurité globale »), la PN/GN, etc.

Temps périscolaire et extrascolaire

- Participation des jeunes des établissements en REP et REP+ aux activités périscolaires : objectif de 100 %, avec une orientation des activités en direction des valeurs citoyennes et républicaines.
- Engagement au sein d'une activité sportive : objectif de 100 % des jeunes, filles et garçons, ayant accès à une pratique sportive (sport scolaire et clubs de quartiers) au moindre coût (prise en charge financière des licences).
- Engagement dans des activités associatives : augmenter les effectifs des cours d'aide aux devoirs, des associations citoyennes de quartiers, organiser des événements (fêtes de quartier, rallye citoyen, etc.).

Apprentissage civique

- Recensement : objectif de 100 % de recensement à 16 ans (en relation avec les établissements scolaires et le DMD).
- Journée de Défense Citoyenne : objectif de 100 % de JDC à 17 ans (en relation avec le DMD).
- Inscription sur les listes électorales à 18 ans : objectif de 100% (en relation avec les établissements scolaires, et cérémonie de remise des cartes d'électeurs en Mairie).

Engagement citoyen

- Service civique (de 16 à 25 ans) : objectif de doublement des effectifs en 2015 et 2016, avec une priorisation à 30% au profit des jeunes en QPV.
- Missions de bénévolat, d'intérêt général au service de collectivités publiques ou d'associations (par exemple en lien avec le financement du permis de conduire en « auto-écoles sociales » : objectif de doublement des publics bénéficiaires en QPV).

Insertion sociale et professionnelle

- Lutte contre le décrochage scolaire : objectif de réduction par deux du nombre de décrocheurs et 100% d'orientations des décrocheurs.
- Prise en charge par les organismes d'insertion professionnelle (Mission locale, Pôle emploi, etc.) avec un double objectif : 0 % de jeunes diplômés des QPV sans proposition de solution et réduction de moitié de la proportion des jeunes ayant totalement décroché (les « triple ni » : ni école, ni formation, ni emploi).

ANNEXE 10



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Charte "Entreprises & Quartiers"

A ce jour, ce sont 39 entreprises présentes dans les Alpes-Maritimes qui ont signé avec le Préfet une convention « Entreprises & Quartiers » par laquelle chacune d'entre elle s'est engagée à apporter une contribution concrète en faveur des habitants des quartiers prioritaires du département, en particulier sur le territoire de la CA...

Cette contribution porte sur tout ou partie des domaines suivants, selon les particularités de chaque entreprise :

- L'éducation et l'orientation scolaire (ex : interventions en direction des élèves, accueil, accompagnement ou encore tutorat)
- L'emploi, l'insertion et la formation (ex : accompagnement vers l'emploi, projets avec les structures locales emploi et insertion, parrainage ou encore développement des contrats en alternance)
- Le développement économique (ex : soutien au développement économique local mais aussi à la création et au développement d'entreprises par la mise à disposition de compétences et la participation au financement)
- Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise (ex : dispositifs de médiation et de prévention de la délinquance, adaptation des produits et services à la situation particulière de certains quartiers)
- Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité (ex : appui technique et financier aux associations du quartier)

Liste alphabétique des entreprises signataires

- ADECCO – Travail temporaire, Ressources humaines et Services commerciaux
- AEROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR – Services auxiliaires des transports aériens
- ALXIA OTHIS FORMATION – Organisme de formation aux métiers du BTP, de la logistique, de l'électricité et de l'industrie

- ANSE – Gardiennage, sécurité incendie, sûreté
- ARECO – Technologie de la nébulisation
- ATHMOS ERGOS INTERIM – Travail Temporaire
- BNP PARIBAS – Banque, services financiers
- BOUYGUES BATIMENT SUD-EST / CIRMAD – BTP
- BUCHET ELECTRICITE – Installations électriques
- CONVERS TELEMARKETING – Centre d’appels
- CÔTE D’AZUR HABITAT – Bailleur social
- CAMAS FORMATION – Organisme de formation aux métiers de l’aéroportuaire et de la sécurité
- EIFFAGE CONSTRUCTION COTE D’AZUR – BTP
- ECRIN PROPRETE – Nettoyage
- EDF – Énergie
- GEIQ – Métiers du Tourisme
- INEO RESEAUX COTE D’AZUR – Génie électrique
- INTERIMA – Professionnel du travail temporaire, du recrutement et de la formation
- ISA INTERIM – Travail temporaire d’insertion
- IMS-Entreprendre pour la Cité – Club d’entreprises
- JOB INTERIM – Travail temporaire
- LE GROUPE LA POSTE – Services postaux et financiers
- LIDL – Grande distribution
- MALONGO – Alimentaire
- MANPOWER – Intérim et recrutement
- MMV – Tourisme – Résidences hôtelières
- ORANGE – Télécommunications
- PICON Électricité – Produits électriques
- RANDSTAD – Travail temporaire
- RESISTEX EXPLOITATION – Éclairage, luminaires à Haute Efficacité Énergétique
- SAGIS CONSEIL – Conseil en management RH et coaching
- SAINT GOBAIN – Production, transformation et distribution de matériaux de construction
- SCHNEIDER – Produit de gestion d’électricité, automatisme de l’eau
- SYNERGIE – Interim, recrutement, CDD et CDI, formation, conseil, accompagnement
- T’E’S – TOITURES ETANCHEITES SERVICES

- TOURNAIRE SA – Équipements et emballages industriels
- T'PLUS – Travail Temporaire d'insertion
- VEOLIA – Environnement, Eaux et Assainissement
- WEBELSE – Création, Diffusion et Référencement de contenus à forte valeur ajoutée

Toute autre entreprise peut à tout moment s'engager à conclure une convention avec le représentant de l'État.